

BURKINA FASO

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE



TABLEAU DE BORD SOCIAL DU BURKINA FASO

2013

Décembre 2013

AVANT – PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données le Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso 2013.

Elaboré chaque année par l'INSD, le Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso a pour but la vulgarisation des données statistiques issues de divers acteurs du Système Statistique National (SSN). Ainsi, le TBS est un document de synthèse et d'analyse des données statistiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, la population, la justice etc. pour en faire un document multisectoriel. Son objectif général est d'offrir aux décideurs et au public des statistiques provenant de plusieurs secteurs de l'économie du Burkina Faso.

L'INSD exprime sa profonde gratitude aux producteurs sectoriels de statistiques pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document.

Il formule également ses remerciements à l'endroit de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document.

Par ailleurs, l'INSD espère que ce Tableau de Bord Social répondra aux attentes de ses utilisateurs et constituera un instrument d'amélioration de la prise en compte des politiques sectoriels dans les programmes de développement au Burkina Faso.

Le Directeur Général

Pr. Banza BAYA

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AA/ MA	Accoucheuse Auxiliaire / Matrone
AIS	Agent Itinérant de Santé
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCG	Bacille de Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIT	Bureau International du Travail
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée indéterminée
CE1	Cours Elémentaire première année
CE2	Cours Elémentaire deuxième année
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CM1	Cours Moyen première année
CM2	Cours Moyen deuxième année
CMA / CM	Centre Médical avec Antenne chirurgicale/ Centre Médical
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CP1	Cours Primaire première année
CP2	Cours Primaire deuxième année
CPN2	Consultation Prénatale 2
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DIU	Dispositif Intra-Utérin
DTC polio3	Vaccin contre la combinaison Diphtérie - Tétanos - Coqueluche - Poliomyélite
DTCoq	Vaccin contre la combinaison Diphtérie-Tétanos- Coqueluche
DTP3	Diphtérie - Tétanos - Pertussis (3 doses)
EBCVM	Enquête Burkinabè sur les Conditions de vie des Ménages
EBCVM	Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EICVM	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
EP	Enquête Prioritaire
F	Femmes
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FS	Formation Sanitaire
H	Hommes
hab./ km2	Habitants / kilomètre carré
IDH	Indice de Développement Humain
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPH-1	Indicateur de la Pauvreté Humaine pour les pays en développement
ISDH	Indicateur Sexe-spécifique du Développement Humain
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MAECR	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MC	Ministère de la Communication
MCT	Ministère de la Culture et du Tourisme
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieurs
MFPTSS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisation
MICA	Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat
MID	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MJ	Ministère de la Justice
MJFPE	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
MRA	Ministère des Ressources Animales
MS	Ministère de la Santé
MSL	Ministère des Sports et des Loisirs
MTPEN	Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique
ND	Non Déclaré
nd	Non disponible
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement

ONEF	Observatoire Nationale de l'Emploi et de la Formation
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien-être de Base
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SBC	Santé à Base Communautaire
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SONABEL	Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso
Structures 3E	Structures non formelles d'Espaces d'Encadrement de l'Enfance
TBN	Taux Brut de Natalité
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TBS	Tableau de Bord Social
TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VIH/Sida	Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome d'Immunodéficience Acquise

CHAPITRE 1 : POPULATION ET MENAGE

Au Burkina Faso, la croissance démographique demeure encore forte. Selon le recensement général de la population de 2006, le taux de croissance démographique est de 3,1%. De 14 017 262 habitants en 2006, la population burkinabé est estimée à 16 779 206 en 2012 selon les projections démographiques 2007-2020.

Ce chapitre décrit brièvement l'évolution de cette population et des ménages puis fait une synthèse des indicateurs de fécondité, de mortalité, de nuptialité ainsi que ceux relatifs aux échanges migratoires.

DEFINITION DES CONCEPTS

Taux brut de natalité (TBN) : C'est le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population résidente de l'année.

Taux global de fécondité générale (TGFG) : C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer c'est-à-dire les femmes âgées de 15 - 49 ans révolus. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers mois.

Taux brut de mortalité : il mesure le nombre de décès (tous âges confondus) pour 1000 habitants.

Quotient de mortalité infantile : il mesure la probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.

Taux de mortalité infantile : il mesure le nombre de décès annuels pour 1000 enfants de moins d'un an.

Quotient de mortalité juvénile : il mesure la probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.

Espérance de vie à la naissance : c'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance.

Accroissement démographique (taux d'accroissement) : c'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait de la natalité, de la mortalité et des migrations.

Accroissement naturel (taux d'accroissement) : c'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait uniquement des naissances et des décès.

Rapport de dépendance démographique (RDD) : c'est le rapport entre la population à charge (les 0-14 ans et les 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (15-64 ans).

Migration récente : la migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé la collecte des données.

Migration internationale : une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

1.1-VOLUME DE LA POPULATION

1.1.1-Evolution de la population selon le milieu de résidence

La population du Burkina Faso a connu une croissance rapide depuis son accession à l'indépendance. Estimée à 4 317 770 d'habitants en 1960, la population du pays était de 14 017 262 selon les résultats du RGPH réalisé en 2006 et estimée à 16 779 206 en 2012. La population burkinabé a donc pratiquement quadruplé en 52 ans (tableau 1.1).

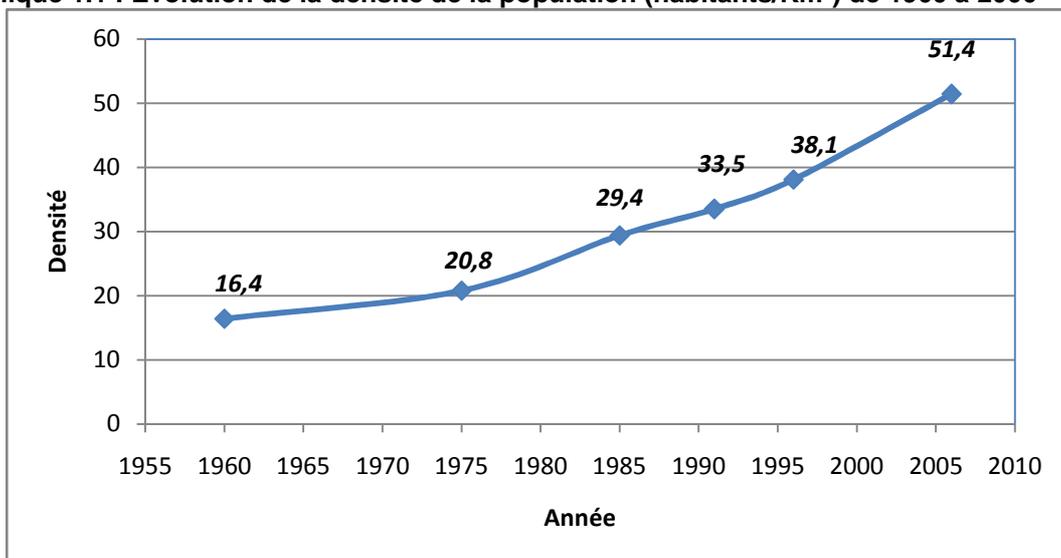
Le taux d'accroissement le plus élevé (3,1%) a été enregistré pendant la période intercensitaire 1996-2006. Dans ce contexte de poursuite de l'augmentation de la population totale, le taux d'urbanisation est passé de 6,4% en 1975 à 22,7% en 2006. Quant à la densité de la population, elle est passée de 16,4 habitants au km² en 1960 à 51,4 habitants au km² en 2006 (graphique 1.1).

Tableau 1.1: Evolution de la population par milieu de résidence de 1960 à 2012

Année	Milieu de résidence			Taux d'accroissement intercensitaire (%)	Taux d'urbanisation
	Urbain	Rural	Ensemble		
1960-61			4 317 770		
1975	362 610	5 275 593	5 638 203	-	6,4
1985	1 011 074	6 953 631	7 964 705	2,67	12,7
1991	1 287 285	7 903 506	9 190 791	2,38	14,0
1996	1 601 168	8 711 441	10 312 609	2,4	15,5
2006	3 181 967	10 835 295	14 017 262	3,1	22,7
2007	2 387 035	11 864 977	14 252 012		
2008			14 731 167		
2009			15 224 780		
2010			15 730 977		
2011			16 248 558		
2012			16 779 206		

Sources de données: INSD, recensement général de la population et de l'habitation (1975, 1985, 1996 et 2006) et les projections démographiques 2007-2020

Graphique 1.1 : Evolution de la densité de la population (habitants/Km²) de 1960 à 2006



Sources de données: INSD, recensement général de la population et de l'habitation (1975, 1985, 1996 et 2006) et les projections démographiques 2007-2020

1.1.2-Evolution de la population des villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso

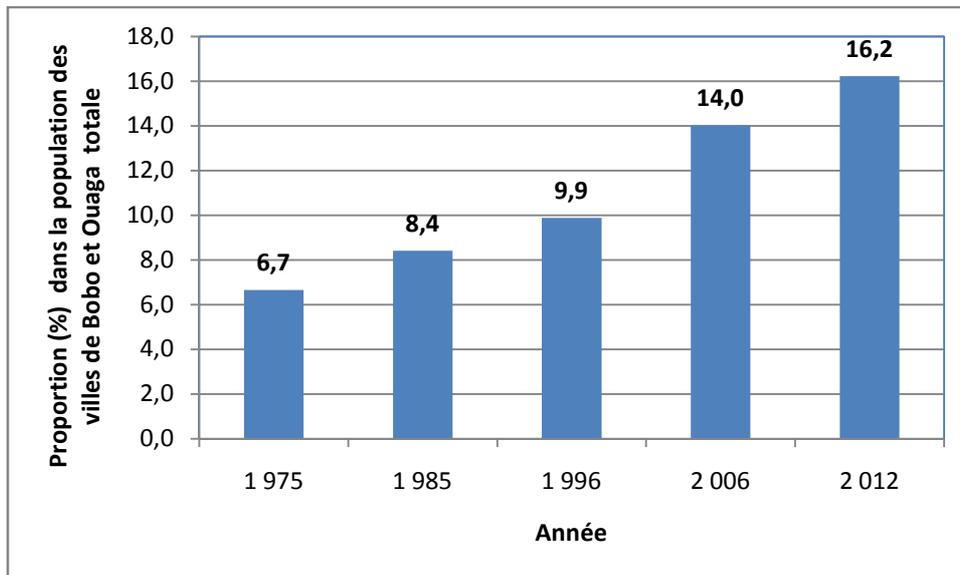
Les populations des villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso étaient respectivement estimées à 172 661 et 115 063 habitants en 1975. En 2012, ces populations sont passées à 1 933 296 pour la ville de Ouagadougou et 788 728 pour la ville de Bobo Dioulasso (INSD, 2012). Cette forte croissance démographique, essentiellement due à l'exode rurale, reste globalement caractérisée par une augmentation continue de la proportion de ces deux villes dans la population totale du pays. En effet, cette proportion est passée de 6,7% en 1975, à 14% en 2006 puis à 16,2% en 2012 (graphique 1.2).

Tableau 1.2 : Evolution de la population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso

ville		1975	1985	1996	2006	2012
Ouagadougou	Homme	-	230 123	364 674	745 616	974 101
	Femme	-	211391	345 062	730 223	959 195
	Total	172 661	441 514	709 736	1 475 839	1 933 296
Bobo Dioulasso	Homme	-	116 312	157 021	244 136	392 617
	Femme	-	112 356	152 750	245 831	396 111
	Total	115 063	228 668	309 771	489 967	788 728

Sources : INSD, Recensements généraux de la population et de l'habitation (1975, 1985, 1996 et 2006), EPOB 2012

Graphique 1.2 : Evolution de la proportion des populations de Ouagadougou et Bobo Dioulasso dans la population totale de 1975 à 2006



1.2-STRUCTURE PAR GROUPES D'ÂGE SPECIFIQUES

La population du Burkina Faso est essentiellement jeune. En effet, la proportion de la population des jeunes (15-35 ans) fluctue autour de 31%. De plus, environ un résident sur deux est âgé de moins de 15 ans. De 2003 à 2012, on note une faible variation de la proportion des populations spécifiques au sein de la population totale. Ainsi, la population vaccinale (0-4ans) est un peu moins de 20%. Estimée à 18% en 2003, la population scolarisable du primaire (6-11 ans) est passée à 15% en 2007 puis à 18% en 2012.

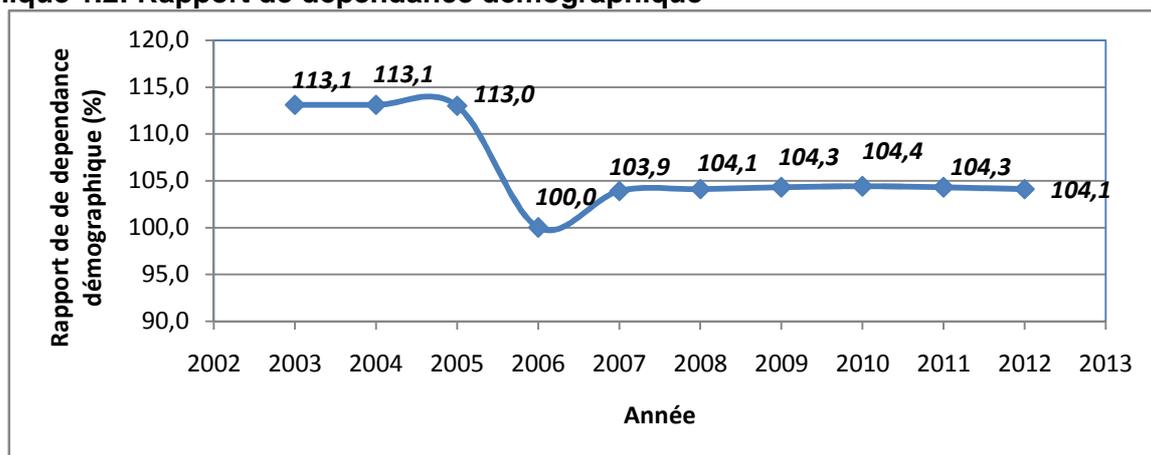
Le rapport de dépendance démographique est resté quasiment au même niveau entre 2003 et 2005 (graphique 1.2). Par contre, il a connu une baisse sensible en 2006. A partir de 2007, ce rapport est resté pratiquement stable autour de 104% jusqu'en 2012.

Tableau 1.3: Structure par groupes d'âge spécifiques de la population

Année	Groupes d'âge spécifiques											
	0-4 ans		6-11 ans		0-14 ans		15-35 ans		15-64 ans		65 ans et plus	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
2003	2 377 291	19,5	2 230 916	17,8	6 016 186	49,5	3 991 696	31,8	5 698 589	47,0	434 176	3,5
2004	2 435 182	19,3	2 295 505	17,7	6 162 395	47,8	4 140 492	31,9	5 839 681	48,4	444 275	3,8
2005	2 494 620	19,3	2 362 095	17,7	6 312 512	47,6	4 295 918	32,1	5 984 613	48,6	454 632	3,8
2006	2 436 913	19,2	2 430 750	17,3	6 499 211	47,1	4 326 698	30,9	6 969 953	50,5	473 611	3,8
2007	2 738 089	19,2	2 149 923	15,1	6 799 311	47,7	4 639 893	32,6	6 990 825	49,1	461 876	3,2
2008	2 827 499	19,2	2 236 644	15,2	7 051 619	47,9	4 792 649	32,5	7 216 477	49,0	463 071	3,1
2009	2 914 352	19,1	2 325 028	15,3	7 304 571	48,0	4 956 807	32,6	7 451 832	48,9	468 374	3,1
2010	3 000 429	19,1	2 413 332	15,3	7 556 226	48,0	5 128 718	32,6	7 695 681	48,9	479 070	3,0
2011	3 092 901	19,0	2 497 921	15,4	7 804 813	48,0	5 306 313	32,7	7 952 549	48,9	491 196	3,0
2012	3 178 787	18,9	3 033 244	18,0	8 051 569	48,0	5 492 315	32,7	8 222 533	49,0	505 104	3,0

Sources de données: INSD, Projection de population, recensement général de la population et de l'habitation (2006)

Graphique 1.2: Rapport de dépendance démographique



Sources de données: INSD, Projection de population, recensement général de la population et de l'habitation (2006)

1.3- MENAGES

Depuis le recensement de 1975, on enregistre une forte croissance du nombre de ménage au Burkina Faso passant ainsi de 993 221 à 2 360 126 en 2006. Cette croissance est observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

En ce qui concerne la taille du ménage, les données montrent qu'elle a oscillé entre 5,7 personnes en 1975 et 6,6 personnes en 1991. En 2006, la taille moyenne des ménages étaient de 5,9 personnes avec 5 personnes en milieu urbain et 6,3 personnes en milieu rural.

Tableau 1.4: Evolution des effectifs et de la taille des ménages par milieu de résidence de 1975 à 2006

Année	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		Effectif	Taille moyenne
	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne		
1 975	-	-	-	-	993 221	5,7
1 985	161 389	5,6	1 113 157	6,3	1 274 546	6,2
1 991	197 871	6,5	1 201 278	6,6	1 399 149	6,6
1 996	291 954	5,6	1 343 219	6,5	1 635 173	6,3
2 006	634 161	5,0	1 725 965	6,3	2 360 126	5,9

Sources de données: INSD, Enquête démographique (1991) et recensements (1985, 1996 et 2006)

1.4-FECONDITE

En 1960, on a enregistré en moyenne 51 naissances pour 1000 habitants. Ce niveau est passé à 46 naissances en 2006 puis à 41 naissances pour 1000 habitants en 2010. Quant au taux global de fécondité générale, il a oscillé en dents de scie. Ainsi au cours de la dernière décennie, il est passé de 206 en 2003 à 195 pour 1000 en 2006 pour s'établir encore à 206 pour 1000 en 2010 (tableau 1.5).

L'indice Synthétique de Fécondité (ISF) a connu une augmentation régulière de 6,1 enfants en 1960 à 7,3 enfants en 1991. De 1993 à 2010, il est passé de 6,9 enfants à 6 enfants par femme.

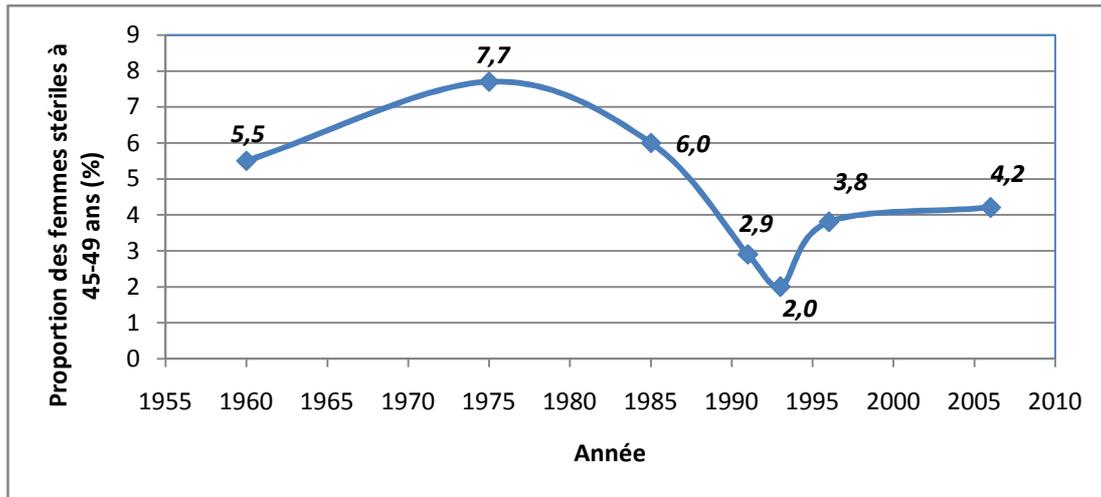
La proportion des femmes stériles a connu une variation en dents de scie entre 7,7% en 1975 et 2% en 1993. En 2006, les femmes stériles représentaient 4,2% (graphique 1.3).

Tableau 1.5 : Evolution du taux brut de natalité, taux global de fécondité général, indice synthétique de fécondité par milieu de résidence de 1960/61 à 2010

Années	Taux brut de natalité (‰)			Taux global de fécondité général (‰)			Indice synthétique de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1960/61	-	-	50,8	-	-	193,2	-	-	6,1
1975	-	-	46,7	-	-	212	-	-	6,7
1985	47,7	49,9	49,5	209,8	224,8	223	6,5	7,3	7,2
1991	-	-	45,2	198,8	235,4	223,4	6,3	7,7	7,3
1993	39	43	43,0	168	249	233	-	-	6,9
1996	-	-	48,2	-	-	213	-	-	6,8
1998	32,6	47	45,1	137	247	229	4,1	7,3	6,8
2003	32,4	44,5	42,6	123	229	206	3,7	6,9	6,2
2006	38,1	48,4	45,8	141	210	195	4,6	6,8	6,2
2010	33,3	43,3	41,2	132	233	206	3,9	6,7	6,0

Sources de données: INSD, Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991), Recensements (1975, 1985; 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99)

Graphique 1.4: Proportion des femmes stériles



Sources de données : INSD, Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991), Recensements (1975, 1985, 1996 et 2006) Et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003, 2010)

1.5-MORTALITE

1.5.1-Mortalité générale selon le sexe

Depuis 1960, on a enregistré une baisse régulière de la mortalité générale au Burkina Faso. En 1960, 32 individus décédaient annuellement sur 1000 individus considérés. Ce niveau est passé à 12 individus sur 1000 habitants en 2006. Cette baisse du niveau de la mortalité générale est observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, ce phénomène touche plus les hommes que les femmes.

Parallèlement, on a enregistré une augmentation continue de l'espérance de vie à la naissance. En effet, il est passé de 32,4 ans à 56,7 ans entre 1960 et 2006. La prise en compte du sexe révèle que depuis 1985, l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes. En termes d'évolution de l'espérance de vie à la naissance, on enregistre un gain de 2,3 ans chez les hommes et de 3,4 ans chez les femmes entre 1996 et 2006.

Tableau 1.6: Evolution des indicateurs de mortalité infantile et juvénile par milieu de résidence et sexe

Année	Taux brut de mortalité(‰)			Espérance de vie à la naissance		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1960-61	32,0	32,1	32,0	33	31,9	32,4
1975	-	-	24,0	-	-	42,0
1985	17,9	17,1	17,5	48,2	48,8	48,5
1996	16,3	13,5	14,8	53,5	54,1	53,8
2006	12,0	11,3	11,8	55,8	57,5	56,7

Sources de données : INSD, recensement général de la population et de l'habitation (1975, 1985, 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991)

1.5.2-Mortalité dans l'enfance selon le sexe

La mortalité des enfants a reculé au cours de la dernière décennie bien qu'elle reste encore élevée. En effet, on note que le risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire est passé de 81‰ en 2003 à 65‰ en 2010. Les risques de mortalité infantile sont plus élevés chez les enfants de sexe masculin que ceux du sexe féminin.

Pour les enfants ayant réussi à fêter leur premier anniversaire, leur risque de décéder avant leur cinquième anniversaire était estimé à 111‰ en 2003 contre 68 ‰ en 2010. En 2003 et en 2006, les

risques encourus par les filles ayant fêté leur premier anniversaire de décéder avant le cinquième anniversaire étaient plus importants que les risques encourus par les garçons mais cette tendance s'est inversée en 2010.

Tableau 1.7 : Evolution des indicateurs de mortalité infantile et juvénile par sexe

Année	Quotient de mortalité infantile (‰)			Quotient de mortalité juvénile (‰)		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1960-61	-	-	182,0	-	-	217,0
1975	-	-	167,0	-	-	123,0
1985	-	-	134,0	-	-	95,0
1991	-	-	114,6	-	-	79,4
1993 ²	114,5	100,3	107,6	107,1	110,3	108,7
1996	109,3	104,8	107,0	74,7	75,5	75,1
1998 ²	67,4	113,2	108,6	66,2	137,1	129,5
2003 ²	95,0	89,0	81,0 ¹	110,0	113,0	111,0 ¹
2006	98,0	86,0	91,7	51,1	59,1	55,3
2010 ²	83,0	72,0	65,0 ¹	77,0	75,0	68,0 ¹

Sources de données: INSD, Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991), Recensements (1975, 1985; 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003, 2010)

1. calculé sur la période des cinq ans ayant précédé l'enquête
2. calculé sur la période des dix ans ayant précédé l'enquête

1.5.3-Mortalité selon le milieu de résidence

L'analyse du taux brut de mortalité (tableau 1.7) fait ressortir que la mortalité touche plus la population rurale que la population urbaine. La même observation faite sur la mortalité dans l'enfance. Ainsi, l'examen des données disponibles sur la mortalité infantile et juvénile montre que les risques encourus par les enfants du milieu rural sont plus élevés que ceux du milieu urbain.

Tableau 1.8 : Evolution des indicateurs de mortalité par milieu de résidence

Année	Quotient de mortalité infantile (‰)			Quotient de mortalité juvénile (‰)			Taux Brut de Mortalité (TBM)		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1960-61	117,2	183,8	182	-	-	217,0	23,8	32,2	32,0
1975	-	-	167	-	-	123,0	-	-	24,0
1985	-	-	134	-	-	95,0	11,4	18,4	17,5
1991	-	-	114,6	-	-	79,4	11,0	17,3	16,4
1993 ²	76,4	113,0	107,6	78,0	114,4	108,7	-	-	-
1996	95,0	122,0	107,0	52,3	87,6	75,1	11,6	15,3	14,8
1998 ²	67,4	113,2	108,6	66,2	137,1	129,5	-	-	-
2003 ²	70,0	95,0	81,0 ¹	71,0	117,0	111,0 ¹	-	-	-
2006	63,6	97,9	91,7	29,8	61,5	55,3	6,8	13,1	11,8
2010 ²	61,0	81,0	65,0 ¹	46,0	82,0	68,0 ¹	-	-	-

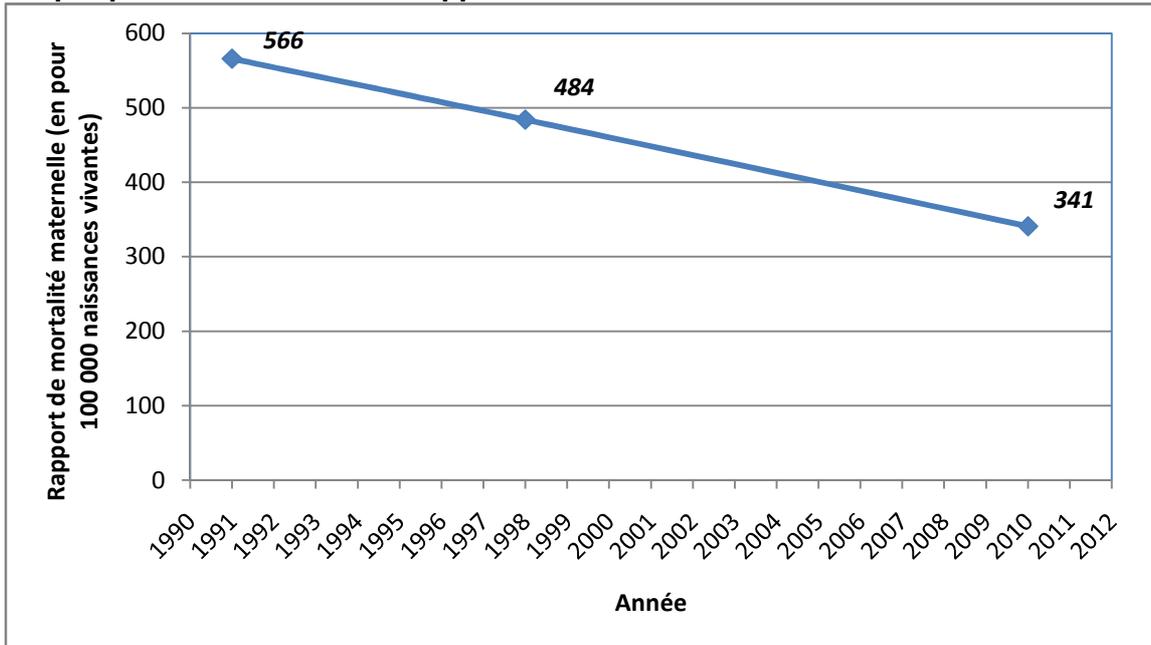
Sources de données: INSD, Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991), Recensements (1975, 1985; 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003, 2010)

1. calculé sur la période des cinq ans ayant précédé l'enquête
2. calculé sur la période des dix ans ayant précédé l'enquête

1.5.4-Mortalité maternelle

Au cours des deux dernières décennies, la mortalité maternelle au Burkina Faso a connu une baisse régulière. En 1991, on enregistrait 566 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Ce niveau est passé à 484 en 1998 puis à 341 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2010. Ceci signifie que la politique nationale de lutte contre la mortalité maternelle permettrait en moyenne à 12 nouvelles femmes d'échapper à la mortalité maternelle en moyenne par an sur la période 1991-2010. Si cette tendance est maintenue, le rapport de mortalité maternelle devrait se situer autour de 280 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon 2015. L'objectif de réduire la mortalité maternelle de trois quart (75%) entre 1990 et 2015 serait loin d'être atteint.

Graphique 1.5 : Evolution du rapport de mortalité maternelle



Source : ED 1991, EDS 1998/99, EDS2010

1.6-EVOLUTION DE LA NUPTIALITE

La situation matrimoniale de la population du Burkina Faso n'a pas connu un profond changement entre 1975 et 2006. Quel que soit l'année considérée, la proportion des hommes célibataires est plus élevée que celle des femmes. Toutefois, on note une baisse régulière de la proportion des célibataires parmi les hommes avec le temps tandis que la proportion des femmes célibataires augmente avec le temps. En 2006, les hommes célibataires représentaient 47% contre 26% pour les femmes.

Les ruptures d'unions et le veuvage sont plus fréquents au sein de la population féminine qu'au sein de la population masculine. C'est ainsi qu'en 2006, 10,2% des femmes vivaient en situation de ruptures d'union ou de veuvage contre 1,2% pour les hommes.

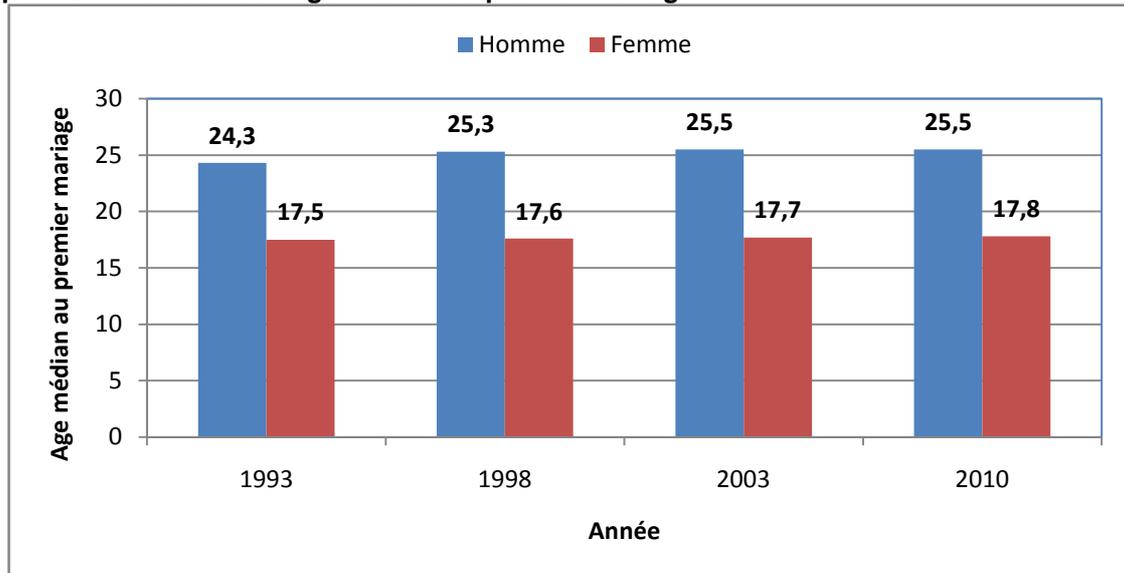
En ce qui concerne, l'âge médian au premier mariage, il a connu une baisse régulière depuis 1993 aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Selon les résultats de l'enquête démographique et de santé de 2010, la moitié des femmes se marient avant 18 ans alors que la moitié des hommes contacte leur première union avant 26 ans.

Tableau 1.9 : Evolution de la situation matrimoniale de 1975 à 2006

Situation matrimoniale	1975		1985		1996		2006	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Célibataires	50,5	24,4	48	21	48	24,7	46,7	26
Mariés	47,2	67,3	50	67	49,2	64,1	49,7	61,9
Veufs/divorcés	2,3	8,3	2	12	1,5	10	1,6	10,2
ND	-	-	-	-	1,4	1,2	2	1,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources de données: INSD, recensement général de la population et de l'habitation (1975, 1985, 1996 et 2006)

Graphique 1.6 : Evolution de l'âge médian au premier mariage



Source : ED 1993, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS2010

1.7-MIGRATION

1.7.1-Migration internes récentes

De 1985 à 2006, le nombre de personnes ayant effectué une migration interne récente a connu une augmentation continue et rapide aussi bien chez les hommes que chez les femmes. D'un effectif de 135 527 migrants en 1985, il est passé à 135 691 en 1996 et à 231 623 en 2006.

Par rapport à l'ensemble des migrants, on observe que comparativement aux hommes, les femmes s'intéressent de plus en plus à la migration à l'intérieur du pays : la proportion des femmes ayant effectué une migration est passé de 43,5% en 1985 à 48,1% en 1996 puis à 51,7% en 2006.

Tableau 1.10: Evolution des effectifs des migrants internes et des proportions selon le sexe

Années	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
1985	76 550	58 977	135 527	56,5	43,5	100
1996	70 366	65 325	135 691	51,9	48,1	100
2006	111 807	119 816	231 623	48,3	51,7	100

Sources de données : INSD, Recensement général de la population et de l'habitation (1985, 1996 et 2006)

1.7.2-Migration internationale

L'analyse des migrations internationales montre que le nombre d'immigrés est relativement important. En effet, en 1985, on dénombrait 72 120 immigrants contre 41 688 en 1996 et 53 762 en 2006. Quant au nombre d'émigrés, il est passé de 83 479 en 1985 à 121 931 personnes en 1996 puis à 60 449 en 2006.

Le solde migratoire récent est resté négatif depuis 1975. C'est seulement en 2006 qu'on a enregistré le plus faible écart entre le nombre de personnes ayant quitté le pays et celui des entrées.

Tableau 1.11: Evolution des effectifs des migrants internationaux et du solde migratoire par sexe

Années	Immigrés			Emigrés			solde		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
1985			7 2120			8 3479	-24 003	12 644	-11 359
1996	23 700	17 988	41 688	102 866	19 066	121 931	-79 165	-1 078	-80 243
2006	28 441	25 321	53 762	50 199	10 250	60 449	-21 758	15 071	-6 687

Sources de données : INSD, Recensement général de la population et de l'habitation (1985, 1996 et 2006)

De ce chapitre, il ressort que la croissance démographique est relativement importante au Burkina Faso. De cette forte croissance, il en résulte une population essentiellement jeune. En outre, elle est caractérisée non seulement par une fécondité et une mortalité encore élevées mais aussi par une espérance de vie à la naissance qui s'améliore avec le temps depuis les indépendances. La situation matrimoniale de la population n'a pas connu un profond changement. Par ailleurs, sur le plan des échanges migratoires, le pays demeure un pays d'émigration.

CHAPITRE 2 : SANTE

La santé constitue l'un des secteurs les plus importants pour le développement de toute nation. Dans le cas spécifique du Burkina-Faso, la politique nationale de développement sanitaire se caractérise par la volonté de l'Etat d'accroître l'offre nationale de soins et d'en améliorer l'accessibilité à la population résidente. En dépit des efforts consentis ces dernières années pour améliorer le plateau technique, renforcer les infrastructures et le personnel de santé, force est de constater que ces derniers sont toujours insuffisants.

Le présent chapitre se propose de décrire le système sanitaire national, et de synthétiser l'information statistique disponible en relation avec la santé. Pour une meilleure compréhension des termes techniques, certains concepts et indicateurs sont définis.

DEFINITION DES CONCEPTS

Accouchement assisté par du personnel qualifié: accouchement conduit par une personne qualifiée : Au Burkina le personnel devrait avoir au moins le niveau d'accoucheuse auxiliaire.

Couverture en CPN 1 : Proportion des femmes enceintes vues pour la première fois en CPN au cours d'une période.

Couverture en CPN 2 : Pourcentage des femmes enceintes ayant suivi 2 consultations prénatales au cours de la grossesse rapporté aux grossesses attendues.

Couverture vaccinale : Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu un vaccin donné au cours d'une période donnée.

Journée d'hospitalisation : Séjour que le malade effectue dans un établissement sanitaire. Les hospitalisations sont comptées en jours (le premier jour et le dernier jour étant comptés un seul jour).

La mortalité maternelle : est le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse quelle que soit la durée ou la localisation (intra ou extra utérine) pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins que cette grossesse a motivé mais non accidentelle ni fortuite (OMS).

Le rapport de mortalité maternelle (RMM) : (Nombre de décès maternels / Nombre de naissances vivantes) * 100 000.

Le taux de couverture obstétricale : (Nombre de femmes assistées à l'accouchement / Nombre d'accouchements attendus) *100.

Rayon moyen d'action théorique (RMAT): Le rayon moyen d'action mesure la distance moyenne théorique parcourue par la population d'une localité pour accéder à une formation sanitaire (Centre de santé et de promotion sociale, dispensaire et maternité isolés).

La malnutrition : est le fait que l'alimentation soit mal assurée. Un enfant mal nourri est en situation de faiblesse physique et est de ce fait exposé aux infections et au risque de décéder. Ce sont des enfants pour lesquels l'indice taille pour âge se situe à moins de deux écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence.

La proportion de décès dus à un motif : est le nombre total de décès dus au motif, rapporté au nombre total de décès

L'Effectif du personnel de santé dans les formations sanitaires : désigne le nombre d'agents relevant de l'Etat dans les formations sanitaires

Un CSPS remplissant la norme en personnel : est un CSPS qui dispose d'au moins un infirmier breveté, une accoucheuse auxiliaire ou une matrone et un agent itinérant de santé ou un manoeuvre.

Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives : est le nombre d'utilisatrices de méthodes contraceptives par rapport aux femmes en âge de procréer (exprimé en pourcentage).

2.1-DESCRIPTION DU SYSTEME DE SANTE PUBLIQUE

Les structures publiques de soins au Burkina Faso sont organisées en trois niveaux qui assurent les soins :

Le premier niveau correspond au district sanitaire qui comprend deux échelons :

- Le premier échelon de soins est constitué des Centres de santé et de promotion sociale (CSPS), structure sanitaire de base du système de santé. Les CSPS sont appuyés par les services de Santé à Base Communautaire (SBC). Le deuxième échelon de soins est le Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA). Il sert de référence pour les formations sanitaires du district. Il existe aussi des Centres Médicaux (CM) susceptibles de passer en CMA.
- Le deuxième niveau est représenté par les Centres hospitaliers régionaux (CHR). Ils servent de référence aux CMA.
- Le troisième niveau est constitué par les Centres hospitaliers universitaires et nationaux. Ils sont le niveau de référence le plus élevé de la pyramide sanitaire.

2.2. ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE SANTE ENTRE 2002 ET 2012

Le nombre d'infrastructures de santé a connu une augmentation considérable au Burkina-Faso entre 2002 et 2012, avec une hausse globale de 542 nouvelles infrastructures sur l'ensemble de la période. Cela correspond à la construction de 50 infrastructures sanitaires en moyenne chaque année. En outre, les différentes informations consignées dans le tableau ci-dessous révèlent que les CSPS détiennent l'augmentation la plus forte en termes de nouvelles infrastructures construites. L'on recense d'une manière globale, 444 nouveaux CSPS construits en l'espace de 10 ans, ce qui correspond à une moyenne d'environ 44 nouveaux CSPS construits¹ par an, alors que seulement un hôpital national sur l'ensemble des 10 années.

¹ Ces CSPS ne sont pas tous l'objet de nouvelles constructions car certains centres de santé sont transformés en CSPS lorsque leurs capacités opérationnelles et techniques sont renforcées

Tableau 2.1 : Evolution des infrastructures de santé

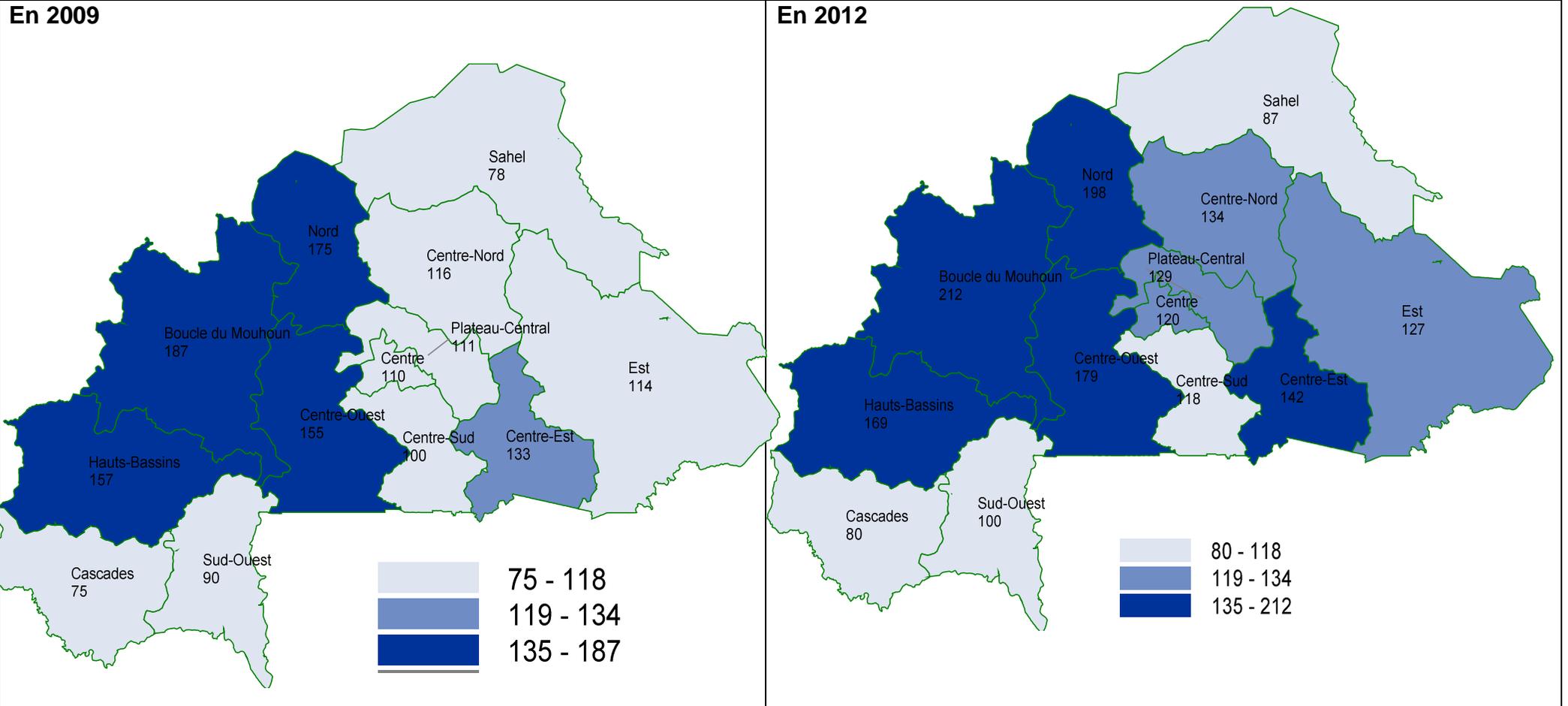
Année											
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Type d'infrastructure											
Hôpitaux nationaux					3	3	3	3	3	4	4
Hôpitaux régionaux	12	12	12	12	9	9	9	9	9	9	9
Centres médicaux avec antenne chirurgicale	36	38	41	41	42	42	42	42	43	44	48
Centres médicaux	28	33	42	35	26	26	32	31	30	36	51
CSPS	1051	1147	1 148	1 172	1211	1 270	1352	1373	1429	1443	1495
Dispensaires isolés	87	93	67	83	173	101	113	122	124	165	164
Maternités isolées	39	28	16	23	18	21	22	22	30	26	24
Total	1253	1351	1326	1366	1482	1472	1573	1602	1668	1727	1795

Source : Annuaires statistiques du Ministère de la santé

Le graphique ci-dessous présente la répartition à l'échelle régionale des infrastructures sanitaires. D'une manière générale, la boucle du Mouhoun et la région du nord, avec respectivement 25 et 23 nouvelles infrastructures de santé détiennent les plus grands nombres d'infrastructures sanitaires, tandis que la région des cascades qui a bénéficié de cinq nouvelles infrastructures en l'espace de cinq ans abrite le plus faible nombre d'infrastructures.

D'autre part, l'analyse selon la région de résidence fait ressortir une inégale répartition des infrastructures sanitaires entre les régions. En effet, toutes les régions ont connu une amélioration sensible de leur dotation en infrastructures de santé, à l'exception de la région du sahel, du centre-sud, du sud-ouest et des cascades. On peut en effet remarquer à travers la figure ci-dessus que ce sont les seules régions dont la situation est restée dans le même ordre de grandeur.

Graphique 2.1 : Situation des infrastructures sanitaires de 2009 et 2012 par région



2.3 EVOLUTION DU PERSONNEL DE SANTE DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

L'on note une augmentation globale des effectifs en termes de personnel de santé entre 2004 et 2012. Au regard du tableau ci-dessous, l'on remarque qu'au total, l'effectif du personnel de santé publique a augmenté de 141 personnes entre 2011 et 2012.

Tableau 2.2 : Évolution de l'effectif du personnel de santé publique

Type de personnel dans les formations sanitaires	2004**	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médecins	359	nd	249	441	473	483	713	738	787
Chirurgiens-dentistes	30	nd	50	38	33	31	32	36	38
Pharmaciens	35	nd	51	65	78	88	184	223	203
Attaché de santé	-	nd	-	-	-	-	1774	1 918	2040
Infirmiers diplômés d'état	1984	nd	1695	2 338	2575	2757	3054	3 214	3178
Infirmiers brevetés	1735	nd	1575	1 924	2170	2348	2558	2 852	2830
Sages-femmes / maïeuticien d'état	504	nd	456	604	697	833	1057	1 274	1321
Agent itinérant de santé	-	nd	1 319	1490	1583	1800	1976	2 102	2099
Total	-	nd	-	-	-	-	11348	12357	12496

Source : Annuaires statistiques 2012 de la santé

Le tableau 2.2b montre que les infirmiers diplômés d'Etat constituent l'effectif le plus important du personnel de santé. Leur nombre est passé de 1695 en 2006 à 3178 en 2012, soit un accroissement de 247 nouveaux IDE recrutés par an en moyenne. Concernant les sages-femmes et les maïeuticiens d'Etat, leur effectif a augmenté de 865 sur la période 2006-2012, ce qui correspond à un recrutement annuel moyen de 144 nouveaux agents de cette catégorie.

Tableau 2.2b : Effectifs de quelques personnels de santé par région en 2012

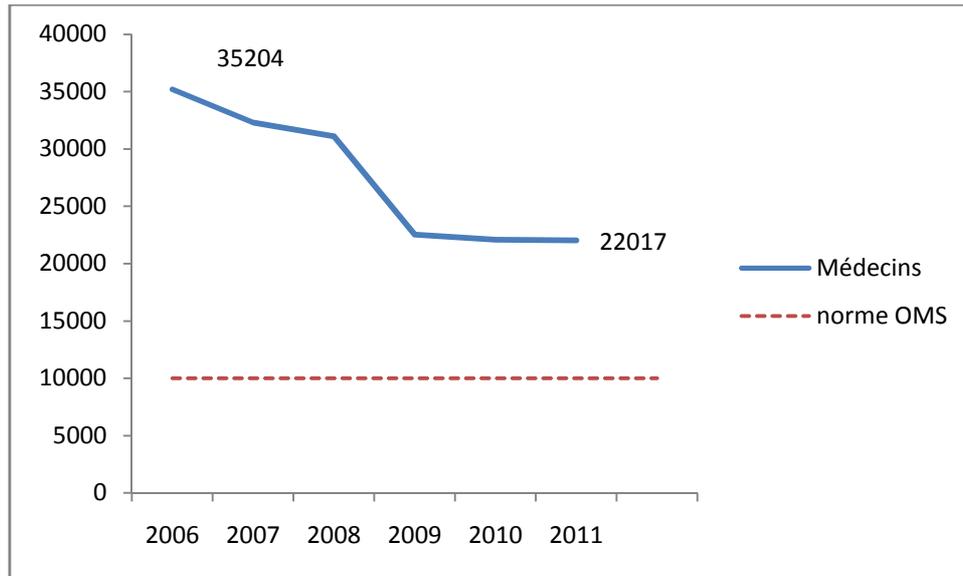
Régions	Médecins	Chirurgiens- dentistes	Pharmaciens	Assistant de santé	Infirmiers d'état	Infirmiers brevetés	Sages- femmes / maëuticien d'état	Agent itinérant de santé	Total
Boucle du Mouhoun	31	2	15	113	331	310	114	273	1189
Cascades	28	1	9	66	127	133	49	125	538
Centre	260	16	29	525	638	412	308	222	2410
Centre-est	36	2	15	107	164	197	92	159	772
Centre- nord	27	1	8	92	208	163	84	96	679
Centre- ouest	35	1	10	99	248	270	123	187	973
Centre-sud	15	0	9	68	147	148	42	120	549
Est	30	1	15	74	197	218	77	121	733
Hauts- bassins	107	7	25	298	419	331	179	279	1645
Nord	34	1	12	98	242	220	83	185	875
Plateau central	19	1	4	47	145	143	54	118	531
Sahel	25	0	7	59	145	126	55	98	515
Sud-ouest	27	2	6	73	145	153	57	114	577
Burkina Faso	674	35	164	1719	3156	2824	1317	2097	11986

Source : Annuaire statistique 2012 de la santé

2.4 EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS PAR UNITE DE PERSONNEL

Le nombre d'habitants pour un médecin connaît une baisse considérable, quand bien même l'on est encore loin de la norme de l'OMS qui s'établit à 10000 habitants pour un médecin. En effet, cet indicateur s'est amélioré entre 2006 et 2011, passant ainsi de 35204 à 22017 habitants par médecin, illustrant du même coup les efforts à mettre en œuvre pour réaliser la norme de l'OMS car si cette tendance est maintenue, la norme ne peut être réalisée à l'horizon 2015.

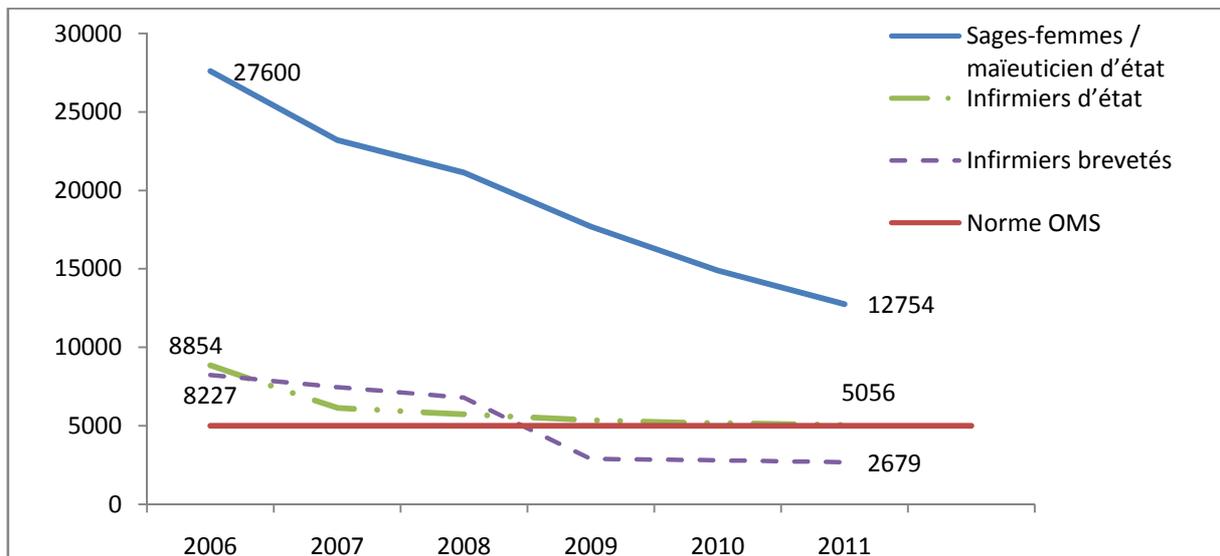
Graphique 2.2 le nombre d'habitant par médecin



Source : Tableau de bord social 2005 de l'INSD

Contrairement au nombre d'habitants par médecin, celui de sages-femmes, d'infirmiers, et d'infirmiers brevetés connaît une situation reluisante car la charge de travail de ces catégories de personnels soignants répond aux normes prescrites par l'OMS. Seul le nombre de personnes par sage-femme / maïeuticien d'état ne répond pas encore au critère de 5000 habitant par agent, mais la tendance baissière de ce dernier indicateur augure une meilleure situation avant l'horizon 2015.

Graphique 2.3 : le nombre d'habitant par sage-femme, infirmier



Source : Tableau de bord social 2005 de l'INSD

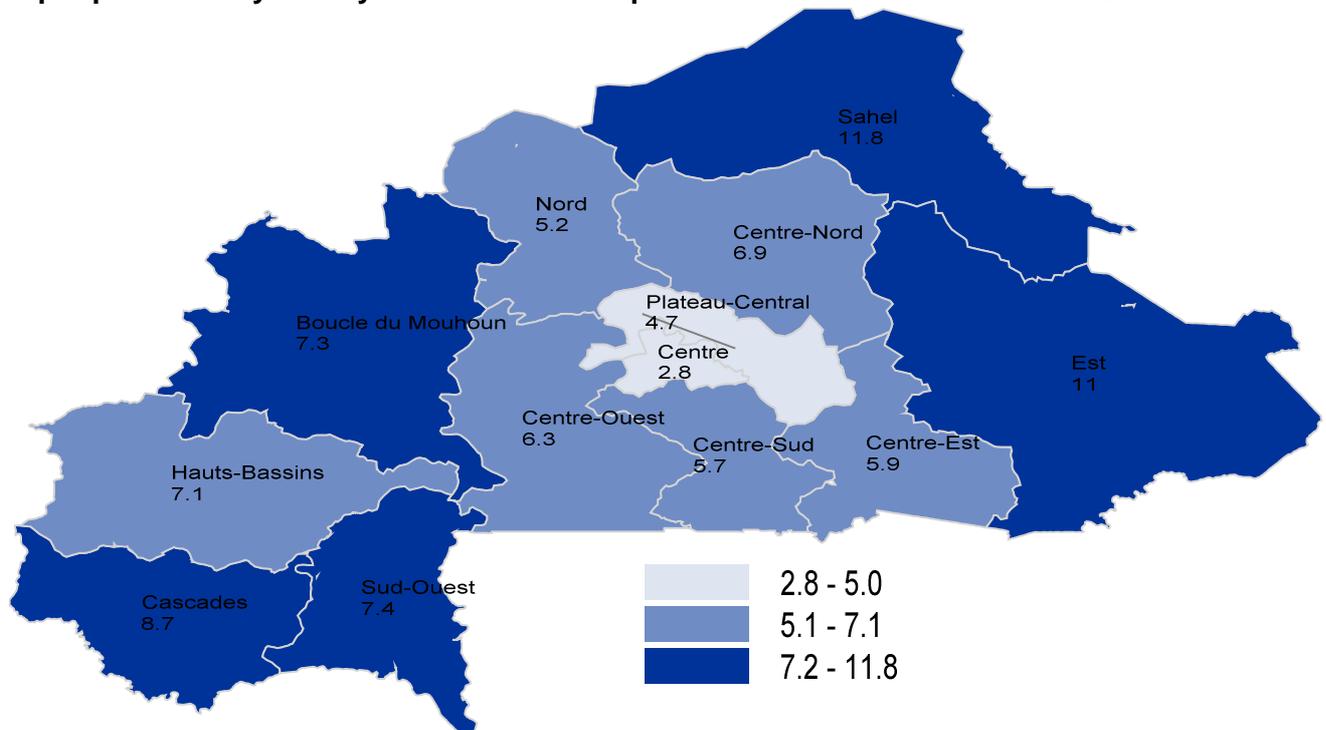
2.5 EVOLUTION DU RAYON MOYEN D'ACTION THEORIQUE

La carte ci-dessous présente le rayon moyen d'action théorique des structures sanitaires en 2012, (tout type de structure confondu). Le rayon moyen d'action théorique (RMAT) mesure la distance à parcourir pour atteindre la formation publique de base (CSPS, CMA, CM, dispensaire ou maternité isolé) la plus proche.

En moyenne, toute personne résidant au Burkina-Faso parcourt 7,1 kilomètres pour se rendre au centre de santé (CSPS ou CM, ...) le plus proche en 2012. L'objectif du gouvernement est de réduire le rayon moyen d'action théorique à 5 kilomètres, de sorte que la formation sanitaire la plus proche des populations soit située à 5 kilomètres au maximum.

Mais en 2012, seulement deux régions (Centre et Plateau central) arrivent à satisfaire cette norme. Les régions qui connaissent les retards les plus considérables sont la région de l'est, celle du sahel, de la boucle du Mouhoun, des cascades et du sud-ouest pour lesquelles les populations sont obligées de parcourir entre sept et douze kilomètres pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche. Dans les six autres régions restantes, le rayon moyen d'action théorique se situe dans un intervalle de un kilomètre et demi autour de la moyenne nationale et l'on peut même conjecturer une réalisation de la norme pour ces régions spécifiques. Elles ont particulièrement connu une amélioration de l'offre sanitaire depuis l'année 2002 comme on peut le constater dans le graphique ci-dessous.

Graphique 2.4 le rayon moyen d'action théorique des structures sanitaires en 2012



Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé

Le RMAT a diminué de 2002 à 2012, passant de 9,07 km à 7,1 km en moyenne, ce qui équivaut à une réduction du RMAT de 2 kilomètres en 10 ans. Si cette tendance est maintenue, l'objectif d'un RMAT national de 5 kilomètres ne sera réalisé qu'en 2022, c'est-à-dire dans 10 ans.

Tableau 2.3 : Evolution du rayon moyen d'action théorique des CSPS par région (en km)

Régions	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	9,3	8,79	8,69	8,57	8,36	8,3	7,9	7,8	7,7	7,5	7,3
Cascades	10,68	10,39	9,88	9,80	9,29	9,2	9,3	9	8,8	8,8	8,7
Centre	3,11	3,16	3,12	3,12	2,25	2,4	2,7	3	3	2,9	2,8
Centre-est	7,87	7,68	7,18	7,00	6,8	6,5	6,3	6	6	5,9	5,9
Centre-nord	8,4	8,5	8,21	8,04	7,8	7,7	7,6	7,5	7,2	7,1	6,9
Centre-ouest	8,52	7,92	7,66	7,30	7,45	7,1	6,9	6,8	6,5	6,5	6,3
Centre-sud	7,57	7,35	6,86	6,82	6,69	6,6	6,4	6,2	6	6	5,7
Est	14,73	14,23	13,35	13,28	12,83	12,3	11,4	11,6	11,1	11,2	11,0
Hauts-bassins	7,61	7,42	7,23	7,23	6,92	6,9	6,7	7,3	7,3	7,2	7,1
Nord	7,11	6,32	6,21	6,06	6,39	5,8	5,6	5,5	5,5	5,3	5,2
Plateau central	6,54	6,16	5,53	5,47	5,35	5,4	5,3	5	4,9	4,8	4,7
Sahel	14	14,12	13,43	12,84	12,65	12,8	12,5	12,5	12,5	11,9	11,8
Sud-ouest	10,8	9,66	9,5	9,28	8,16	8,3	8,2	7,8	7,6	7,4	7,4
Burkina Faso	9,07	8,68	8,34	8,19	7,83	7,7	7,5	7,5	7,4	7,2	7,1

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé

Toujours dans la logique du RMAT qui synthétise le rapprochement des populations vis à vis des structures sanitaires, un indicateur important dans l'évaluation de l'accès aux infrastructures sanitaires est le temps mis par les ménages pour se rendre au centre de santé le plus proche. A ce niveau, l'on considère qu'un ménage a accès à la santé s'il est situé à moins de trente minutes du centre de santé le plus proche. Passé de 36,2% en 2005 à 50% en 2009.

2.6 LA PROPORTION DES CSPS REMPLISSANT LA NORME MINIMALE EN PERSONNEL

La proportion des CSPS remplissant la norme minimale en personnel correspond au nombre de CSPS remplissant la norme minimale en personnel, rapporté à l'effectif total des CSPS. En matière d'infrastructures et de personnel, le nombre de CSPS remplissant la norme minimale en personnel est en augmentation. Il en est de même de l'effectif du personnel dans les formations sanitaires. A l'échelle régionale, l'on dénote au regard du tableau ci-dessous en 2012 une couverture d'au moins 80% de CSPS remplissant la norme pour 8 régions sur l'ensemble des 13 que compte le Burkina, les 5 régions qui accusent un retard important par rapport à la moyenne nationale étant le centre-nord, le centre-ouest, le centre-sud, le plateau central et le sud-ouest qui enregistrent une dégradation de la qualité en terme de personnel soignant des CSPS qu'elles abritent depuis 2006.

Tableau 2.4 : Proportion des CSPS remplissant la norme minimale en personnel par région

Régions	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	61,9	63,6	77,5	95	98	96,8	97
Cascades	72,4	58,3	78,3	83,9	90,8	92,8	95,7
Centre	89,1	97,1	92,2	82,7	94	95,1	97,8
Centre-est	71,6	75,5	75,2	74,8	74,3	89,3	87,3
Centre-nord	79,6	73	84,5	88,6	90,7	82,5	74,6
Centre-ouest	69	63,1	71,4	72,2	54,1	83,6	78,1
Centre-sud	75,6	75,6	74,7	71,6	75,3	74,4	57,4
Est	77,5	88,3	67	100	80	92,7	88,5
Hauts-bassins	81,9	79	80,4	97,1	98,6	97,2	91,6
Nord	75,7	69,8	61,8	63,2	86,4	90,1	94,3
Plateau central	77,3	80	67,7	78,2	75,2	80	67,3
Sahel	75	90,5	94	100	89,7	100	97,1
Sud-ouest	85,5	95,5	97,1	80,6	79,3	76,8	79,3
Burkina Faso	75,4	76	76,9	83,2	83,1	88,8	85,3

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé

2.7 EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE PRENATALE

En générale, on peut affirmer qu'une faible proportion des femmes a eu au moins un contact avec un personnel qualifié au cours de la grossesse sur la période 2008-2012. En effet, seulement trois grossesses sur 10 arrivent à couvrir les 4 CPN même si le taux de couverture prénatale, spécifiquement la CPN4, a connu une hausse considérable, passant de 18,3% à 31,2% entre 2008 et 2012. Dans le même temps, les proportions de femmes ayant effectué la première et la deuxième consultation prénatale restent à des niveaux acceptables.

En effet, près de 9 femmes enceintes sur 10 effectuent la CPN1 en 2012 car, la couverture en 1ère consultation (CPN1) est estimée à 87,2% et la 2ème consultation prénatale (CPN2) à 75,6%. L'objectif de 76% pour la CPN2 fixé dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2009 n'est donc pas encore atteint. Cette situation s'explique principalement par le changement de la méthode d'estimation de ces taux, ce qui a contribué à ramener à un niveau plus bas la valeur de ces indicateurs.

Toutefois, les taux de couverture en consultations prénatales sont en amélioration continue. Il est important de signaler qu'en l'espace de 4 ans, la couverture en 4ème consultation prénatale s'est améliorée de plus de 10 points.

Graphique 2.5: Evolution du taux de couverture prénatale entre 2007 et 2012

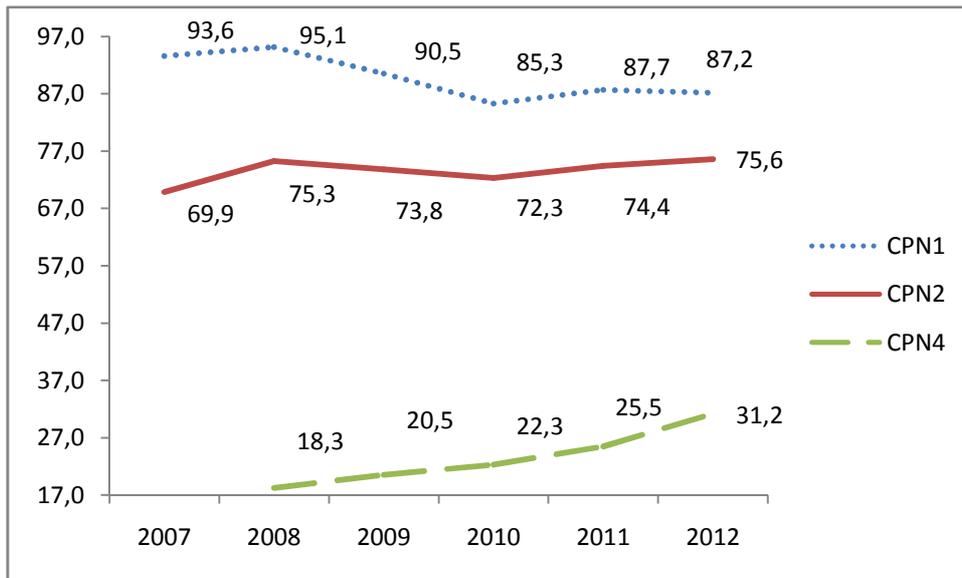


Tableau 2.5 : Evolution du Taux de couverture prénatale (%) par région

Régions	2007			2008			2009			2010			2011			2012		
	CPN1	CPN2	CPN4	CPN1	CPN2	CPN4	CPN1	CPN2	CPN4	CPN1	CPN2	CPN4	CPN1	CPN2	CPN4	CPN1	CPN2	CPN4
Boucle du Mouhoun	90.2	64.4	-	99.8	80.0	16.6	91.5	75.7	19.6	87.4	75.3	22.4	88.6	77.2	29.6	84.8	74.0	35.6
Cascades	104.0	71.1	-	114.4	84.0	11.4	102.8	76.7	14.1	100.2	79.3	15.5	100.2	80.7	19.7	106.2	89.1	30.3
Centre	84.0	54.9	-	66.7	48.5	13.6	85.2	64.4	20.2	82.2	64.8	21.7	83.7	66.8	25.1	78.4	69.1	31.0
Centre-est	96.6	75.8	-	97.1	85.0	24.5	83.9	75.1	25.4	80.3	74.7	28.6	79.0	71.6	30.2	82.0	72.9	36.0
Centre-nord	107.7	84.8	-	105.8	87.7	22.3	91.9	75.2	21.4	81.5	70.1	19.7	88.5	75.0	22.1	81.6	71.1	25.2
Centre-ouest	94.8	75.5	-	88.8	72.2	15.2	84.1	73.2	18.9	77.4	69.8		78.3	69.8	24.3	95.2	81.7	30.2
Centre-sud	78.4	65.5	-	83.6	74.8	21.4	81.3	73.1	23.5	73.1	67.5	25.6	70.0	64.2	24.0	69.2	62.8	28.4
Est	110.9	87.7	-	115.4	95.5	32.9	94.2	78.4	26.8	85.5	76.2	28.9	91.8	82.5	34.2	90.1	81.7	43.6
Hauts-bassins	90.7	68.8	-	102.1	77.5	16.3	98.9	79.7	20.0	92.5	76.4	21.7	87.8	73.1	23.7	90.3	78.5	28.6
Nord	84.5	58.2	-	86.0	59.5	10.4	81.0	63.4	13.3	85.2	68.0	15.8	89.4	72.3	20.1	84.1	72.1	27.0
Plateau central	91.1	75.4	-	90.1	80.0	22.0	85.8	75.3	26.9	78.6	70.8	28.2	78.7	71.5	31.4	76.3	70.7	33.8
Sahel	88.7	57.3	-	106.1	73.7	11.7	107.5	76.9	12.4	101.9	75.5	13.8	117.7	87.5	14.8	111.0	86.1	15.4
Sud-ouest	100.7	76.2	-	96.4	77.8	21.6	86.8	71.0	22.7	82.7	69.3	23.0	82.4	69.5	27.8	84.8	71.0	35.6
Burkina Faso	93.6	69.9	-	95.1	75.3	18.3	90.5	73.8	20.5	85.3	72.3	22.3	87.7	74.4	25.5	87.2	75.6	31.2

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé

En marge à la couverture prénatale, un des indicateurs tout aussi important dans le cadre du suivi de la grossesse et de la santé de la mère et de l'enfant est le pourcentage de femmes enceintes vues au premier trimestre de la grossesse.

Selon le tableau ci-dessous, cet indicateur a augmenté considérablement. En effet, le pourcentage de femmes enceintes vues au premier trimestre de la grossesse a augmenté de 18,5% en 2006 à 28,3% en 2012.

Toutefois, cette moyenne nationale cache d'énormes disparités régionales, car en dépit des efforts consentis par le gouvernement, dans le plateau central, seulement 19,5% des femmes enceintes sont vues au cours du premier trimestre de leur grossesse en 2012. La région qui enregistre le taux le plus élevé est celle de l'Est avec 35,9% de consultation au cours du premier trimestre de grossesse.

Tableau 2.6 : Pourcentage des femmes enceintes vues au premier trimestre de la grossesse par région

Régions	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	17.4	19.87	23.23	29.1	29.5	29.4	29.5
Cascades	24.5	27.02	31.21	34	33.5	35	34.6
Centre	27.5	19	24.44	24.1	24.4	28.9	27.8
Centre-est	22.8	20.64	18.42	25.8	28.7	29.4	29.6
Centre-nord	11.8	14.8	16.93	20.7	18.8	20.8	27.5
Centre-ouest	14.5	20.63	19.39	20.7	23.7	23.9	22.9
Centre-sud	15	16.32	22.07	22	20.7	20.8	20.3
Est	17.9	22.35	25.18	27.9	31.8	33.2	35.9
Hauts-bassins	22.1	22.51	27.11	30	29.8	32.2	30.9
Nord	16.6	13.01	16.06	18	17.8	21.4	23.1
Plateau central	8.7	5.28	28.33	37	17.2	19.1	19.5
Sahel	18.4	19.98	22.39	28.8	24.8	26.5	26.2
Sud-ouest	22.6	28.77	29.2	30.4	30	30.4	32.3
Burkina Faso	18.5	19.31	23.02	26.5	25.8	27.5	28.3

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé

2.8 EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE OBSTETRICALE

Le tableau ci-dessous indique un taux d'accroissement global d'environ 106% des accouchements assistés par une personne qualifiée pour l'ensemble des régions sanitaires sur la période 2002 - 2012 (39,9% contre 82,1%), soit un accroissement annuel moyen de 7,5%.

C'est dans la région sanitaire des hauts bassins (92,7%) que la couverture est la plus élevée, tandis que la plus faible couverture en 2012 est enregistrée dans le sud-ouest (71,5%).

Toutefois, on constate que les femmes accouchent de plus en plus dans des conditions acceptables, parce que, sur un ensemble de 10 accouchements en l'an 2012, 8 sont assistés.

Tableau 2.7 : Evolution du taux de couverture obstétricale (accouchements assistés) par région en %

Régions	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	45.7	46.9	32.5	36.0	42.6	52.0	68.1	76.6	83.2	86.1	88.4
Cascades	64.9	50.0	42.2	44.8	43.0	54.4	65.0	69.9	71.5	78.9	89.6
Centre	65.5	62.5	55.6	63.0	63.9	68.3	62.0	89.5	87.4	93.3	89.4
Centre-est	22.1	45.7	42.3	52.5	55.6	66.3	74.5	76.1	79.5	78.8	83.4
Centre-nord	46.7	49.0	28.2	30.5	39.8	53.6	60.3	63.9	65.0	71.6	73.1
Centre-ouest	33.4	31.6	18.7	34.4	45.4	58.0	70.5	65.0	67.4	72.4	81.2
Centre-sud	33.8	39.2	29.5	35.3	36.2	51.3	58.1	77.5	80.5	76.0	76.0
Est	27.1	35.2	28.5	33.4	38.3	52.8	64.3	58.6	63.4	68.5	72.6
Hauts-bassins	49.3	51.5	35.4	46.7	48.1	56.2	68.9	79.3	75.7	84.7	92.7
Nord	34.2	39.5	24.5	29.2	32.6	48.4	56.1	67.5	77.3	84.8	88.9
Plateau central	50.9	56.3	23.9	34.6	50.8	71.1	79.3	81.5	84.8	85.7	87.6
Sahel	20.6	20.8	25.2	14.4	17.8	25.6	36.8	51.6	56.2	63.0	68.5
Sud-ouest	25.9	33.8	39.2	23.9	28.8	45.1	51.4	58.5	60.3	67.4	71.5
Burkina Faso	39.9	43.7	33.5	37.7	42.9	54.6	62.7	70.7	73.5	78.3	82.1

Source : *Annuaire statistiques du Ministère de la santé, t*

2.9 LA MORTALITE MATERNELLE DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

Entre 2002 et 2012, le niveau du rapport de mortalité maternelle s'est amélioré. En effet, il a chuté de plus de 164 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2002 à 143 en 2012 même si l'on constate une augmentation entre 2011 et 2012, illustrant ainsi que cette baisse n'est pas graduelle.

Les informations consignées dans le tableau ci-dessous concernent uniquement les données de routine collectées dans les formations sanitaires, et ne prennent donc pas en compte les cas de décès survenus en dehors des structures sanitaires, ce qui limite un peu sa complétude.

Sur l'ensemble des 10 années que couvre la période 2002-2012, force est de constater que la région sahélienne détient le record net des décès maternels en formations sanitaires avec des proportions atteignant parfois 1608 décès pour 100000 naissances.

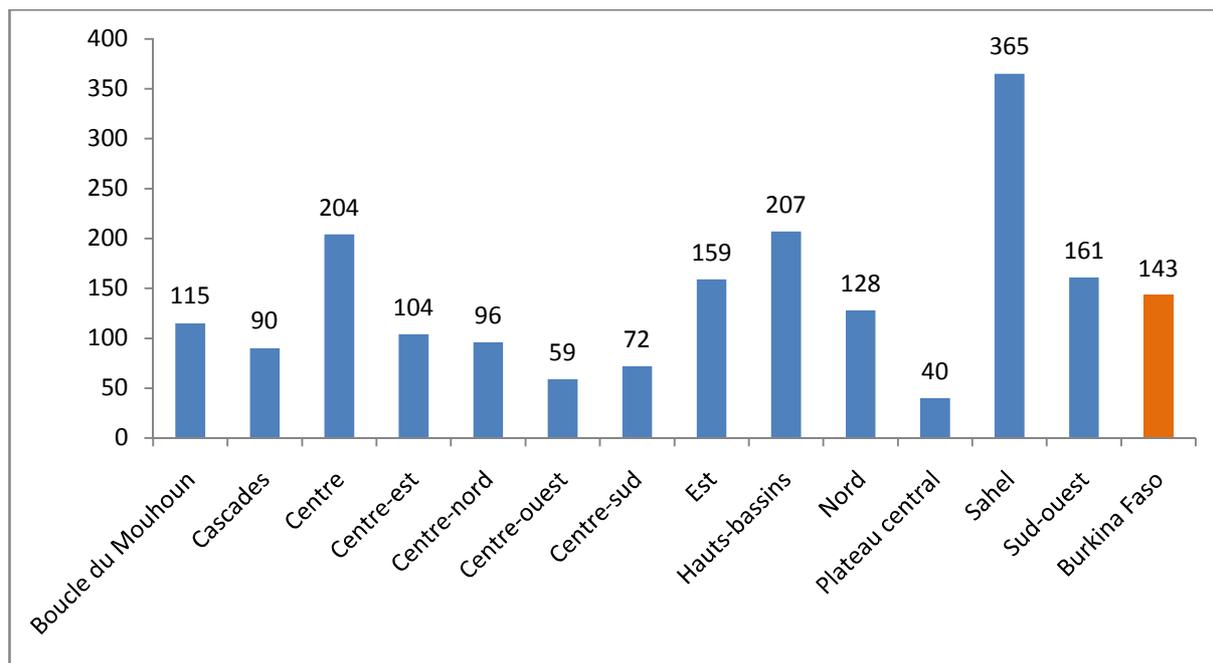
Tableau 2.8 : Proportion de mortalité maternelle dans les formations sanitaires (pour 100 000 naissances) par région

Régions	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	133.9	252.6	203.9	179.8	141.5	191.0	140.0	110.0	112.0	76.0	115.0
Cascades	149.4	100.2	228.0	97.3	142.8	263.0	223.0	111.0	158.0	182.0	90.0
Centre	18.3	22.5	34.2	37.8	39.8	264.0	143.0	202.0	242.0	178.0	204.0
Centre-est	361.5	122.5	109.1	109.4	77.1	127.0	91.0	116.0	146.0	135.0	104.0
Centre-nord	106.8	253.1	217.9	315.3	90.6	195.0	137.0	127.0	93.0	100.0	96.0
Centre-ouest	157.0	295.0	130.1	198.2	97.3	122.0	145.0	68.0	122.0	68.0	59.0
Centre-sud	139.8	279.4	279.8	209.1	151.7	130.0	70.0	75.0	72.0	49.0	72.0
Est	264.0	372.1	649.9	149.2	146.3	260.0	216.0	156.0	129.0	139.0	159.0
Hauts-bassins	123.9	79.3	135.5	156.8	86.4	183.0	271.0	183.0	172.0	170.0	207.0
Nord	195.3	98.3	36.0	188.1	127.2	182.0	192.0	182.0	141.0	110.0	128.0
Plateau central	149.5	177.1	294.3	249.0	83.6	102.0	68.0	1 61	47.0	60.0	40.0
Sahel	803.7	1608.3	594.0	840.3	399.6	593.0	499.0	267.0	214.0	253.0	365.0
Sud-ouest	132.8	316.2	127.9	175.2	107.2	272.0	158.0	107.0	169.0	157.0	161.0
Burkina Faso	164.1	206.8	202.5	175.7	110.8	203.0	173.0	137.0	144.0	129.0	143.0

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé. Tableau de bord 2012 de la santé

De plus, selon la région de résidence des femmes, l'on constate que celle du sahel détient la proportion de mortalité maternelle la plus élevée dans les formations sanitaires avec 365 décès pour 100000 naissances, tandis qu'au plateau central l'année 2012 enregistre le plus faible record avec environ 40 cas de décès maternels pour 100000 naissances.

Graphique 2.6: Proportion de mortalité maternelle dans les formations sanitaires (pour 100 000 naissances) par région

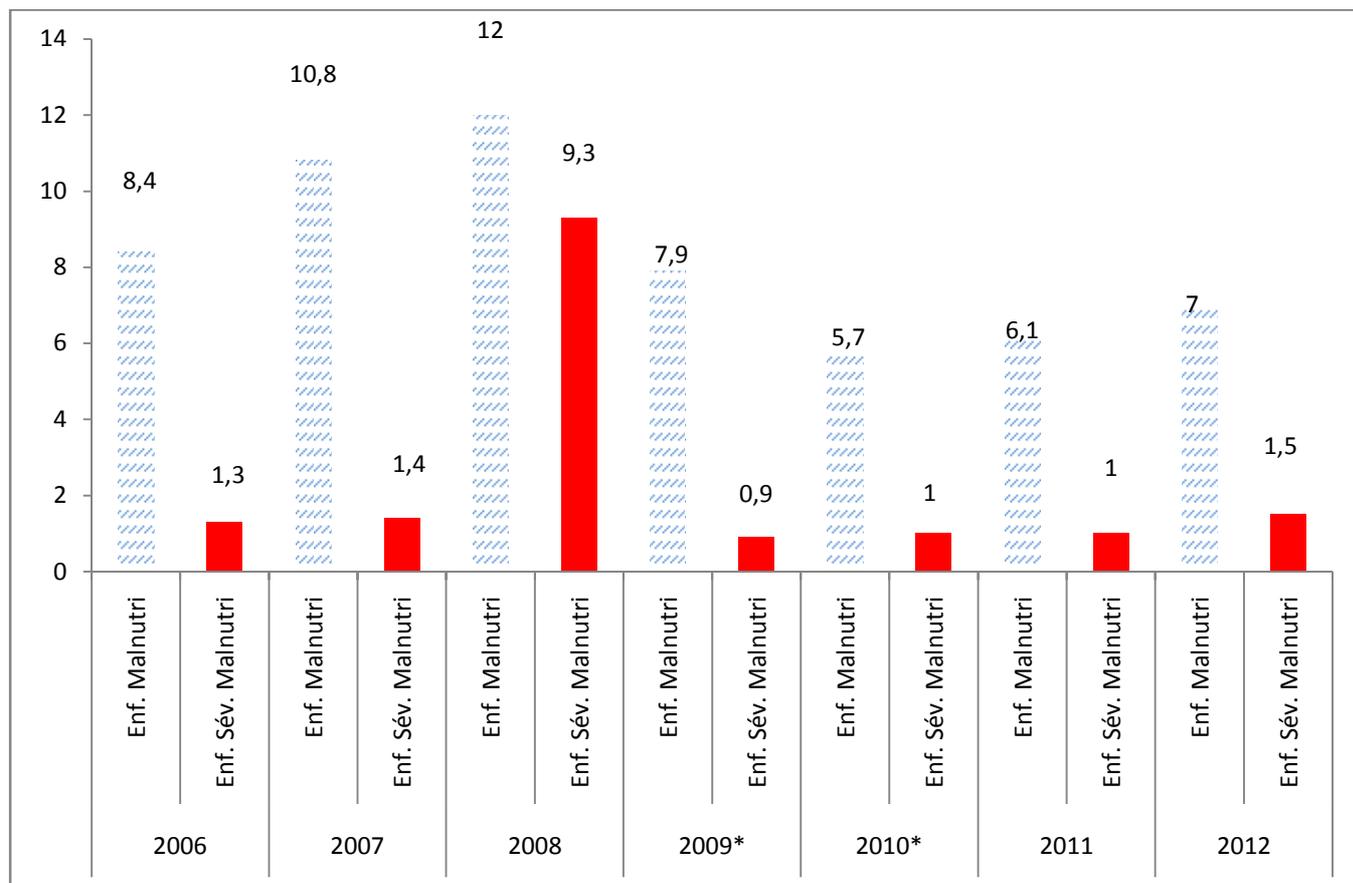


2.10 EVOLUTION DU TAUX DE MALNUTRITION

Le graphique ci-dessous résume l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans au Burkina-Faso sur la période 2006-2012. Les chiffres qui y sont consignés concernent uniquement les enfants vus en consultation dans les formations sanitaires.

A la lecture du graphique, l'année 2008 se présente comme une année dramatique par rapport aux autres années en ce qui concerne la nutrition infanto-juvénile, avec une incidence de 9,3% de cas de malnutrition sévère. Aucune autre année n'a connu de cas de malnutrition de plus de 1,5%.

Graphique 2.7 : Le taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans emmenés en consultations(%)



Toutefois, lorsqu'on observe la nutrition infanto-juvénile par région, on constate que les régions du nord, du centre-nord et de l'est concentrent les plus forts taux de malnutrition que compte le pays, avec des taux avoisinant 22% de cas de malnutrition sur la période 2006-2012. Le graphique ci-dessus nous a révélé l'année 2008 comme étant une année particulière en matière de nutrition infanto-juvénile avec des taux records respectifs de 12 et 9,3% de taux de malnutrition et de malnutrition sévère.

Le tableau ci-dessous nous relate que toutes les régions, à l'exception du centre, ont contribué fortement à l'avènement de cette situation avec des scores de malnutrition largement au-dessus de la moyenne nationale, certaines pour la malnutrition, et les autres pour la malnutrition sévère.

Tableau 2.9 : Evolution du taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans emmenés en consultations (%) par région

Région	2006		2007		2008		2009*		2010*		2011		2012	
	Enf. Ma Inutri	Enf. Sév. Malnutri	Enf. Malnutri	Enf. Sév. Malnutri										
Boucle du Mouhoun	7.7	1.2	6.95	1.2	6.7	18.1	5.1	0.8	4.3	0.9	4.2	1.1	5.3	1.0
Cascades	7.3	3.1	9.52	2.7	8.3	23.7	7.3	1.7	4.2	1.5	4.4	1.8	3.9	2.1
Centre	3	0.5	3.17	0.4	5.1	9.2	3.5	0.4	3.4	0.6	1.5	0.2	1.4	0.1
Centre-est	3.5	0.4	3.7	0.5	13.4	8.3	4.8	0.5	3.1	0.4	2.3	0.4	3.1	0.5
Centre-nord	13.7	1.9	13.2	1.4	5.4	19.6	12.2	1.4	7.4	1.6	7.1	1.7	5.8	3.0
Centre-ouest	7.8	1.8	9.5	2.4	10.6	9.7	6.9	1.3	5	1.1	3.2	0.7	8.4	1.9
Centre-sud	6.8	0.8	5.19	0.6	3.3	13.7	11	0.5	7.1	0.7	2.9	0.7	1.7	0.6
Est	15.3	1.8	14.3	1.4	10.8	6.3	8	0.7	5.7	0.7	7.4	0.8	6.4	0.9
Hauts-bassins	9.1	1.9	24.1	5.1	8.9	21.3	7.1	1.5	3.9	1.3	2.6	0.6	1.9	0.6
Nord	3.3	0.4	18.8	2.0	10.9	14.4	14.9	1.3	13.4	1.4	20.8	1.6	27.0	3.8
Plateau central	6.3	0.9	5.2	1.1	3.2	19.8	2.5	0.4	2.4	0.3	2.7	0.3	2.4	0.6
Sahel	36	7.2	27.5	3.2	21.1	8.9	17.6	1.6	13.7	1.7	13.5	2.9	12.3	4.8
Sud-ouest	3.4	0.4	32.7	1.9	14.6	4.2	8.5	0.4	5.1	0.7	3.4	1	3.8	1.3
Burkina Faso	8.4	1.3	10.8	1.4	9.3	12.0	7.9	0.9	5.7	1	6.1	1	7.0	1.5

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé

2.11 EVOLUTION DE LA DUREE MOYENNE D'HOSPITALISATION

La durée moyenne d'hospitalisation a augmenté de 3 jours en 2002 à 3,5 jours en 2012. Le fait le plus marquant est que pratiquement toutes les régions observent plus de trois jours d'hospitalisation en moyenne dans les formations sanitaires.

Tableau 2.10 : Durée moyenne d'hospitalisation (en jours) dans les formations sanitaires

Région	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	2	2.2	3	3	2	2	2	2.3	2.2	2.1	3.3
Cascades	3	2.4	2	2	1	2	2	1.8	1.9	2	2.6
Centre	4	3.6	4	4	2	2	2	2.2	1.8	1.4	3.2
Centre-est	3	3.3	3	2	2	2	2	1.9	2.1	1.7	3.3
Centre-nord	3	3.1	2	2	2	3	2	2.1	2.2	2	3.3

Centre-ouest	3	2.7	2	2	2	2	2	2.4	2.2	1.8	3.9
Centre-sud	3	1.9	2	2	2	2	3	2.5	2.2	1.8	3.1
Est	3	2.6	2	2	2	2	1	2	2	1.5	3.3
Hauts-bassins	2	1.9	2	3	2	2	2	1.8	2	2	4.9
Nord	2	2.6	3	2	4	3	3	3.2	2.5	1.5	4.0
Plateau central	3	2.6	2	2	2	2	2	2.1	2.2	2	3.1
Sahel	2	2.4	2	2	2	2	2	1.4	2.2	2.4	3.7
Sud-ouest	1	2.9	3	2	2	2	2	2.1	2.3	1.8	2.9
Burkina Faso	3	2.5	3	2	2	2	4	2.1	2.2	1.8	3.5

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé

2.12 EVOLUTION DU NOMBRE DE CAS DE SIDA, D'IST, DE PALUDISME ET DE MENINGITE

Au total 1218 nouveaux cas de sida ont été détectés au sein de la population féminine burkinabè entre 2006 et 2012, ce qui correspond à environ 174 nouveaux cas par an, et donc une femme infectée tous les 2 jours en moyenne. Par contre ce chiffre est de 921, soit 132 cas par an en moyenne au sein de la population masculine, donc un peu moins que les femmes.

En outre, il est important de signaler que la région du plateau central regorge de la plus faible contagion chez les hommes comme chez les femmes, tandis le centre et le centre-ouest détiennent les records nationaux de contagion masculine les plus élevés au niveau de l'observation des sites sentinelles en matière de SIDA.

De plus la région du centre, se présente comme foyer de contagion le plus massif du VIH sida car elle explique à elle seule plus de 30% des nouveaux cas de SIDA détectés au sein de la population (masculine et féminine) en 2012.

Tableau 2.11 : Evolution du nombre de nouveaux cas de sida par région et sexe

Régions	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Boucle du Mouhoun	101	133	132	221	86	157	174	220	94	163	138	190	162	267
Cascades	24	21	11	24	33	61	57	155	30	41	109	235	114	233
Centre	419	127	41	43	36	41	235	665	175	310	204	397	663	1045
Centre-est	24	36	77	76	57	80	59	158	48	64	108	141	101	140

Centre-nord	80	92	128	142	134	188	57	147	40	47	61	121	65	131
Centre-ouest	93	131	86	165	91	163	154	331	137	159	304	261	337	478
Centre-sud	83	95	220	551	204	490	89	263	76	156	84	154	81	121
Est	42	50	39	34	35	40	50	118	43	68	64	91	52	106
Hauts-bassins	63	104	162	368	232	418	221	725	225	499	207	407	199	401
Nord	197	269	166	249	146	269	166	469	146	266	193	351	198	324
Plateau central	86	101	102	119	104	160	77	196	78	102	88	116	42	83
Sahel	42	32	29	37	59	65	28	66	24	87	22	35	41	36
Sud-ouest	100	107	72	114	100	151	92	253	95	94	259	314	220	294
Burkina Faso	1354	2441	1265	2143	1317	2283	1459	3940	1211	2056	1841	2813	2275	3659

Source : Annuaires statistiques du Ministère de la santé

Le tableau ci-dessous fournit de plus amples détails sur la situation sérologique des différentes régions et exhibe du même coup les grandes disparités régionales en matière de VIH et d'IST. L'on constate en effet la forte incidence cumulée qui caractérise la région du centre avec à l'opposé celle du centre-ouest en 2012.

Le constat le plus marquant du VIH/ SIDA au cours des 6 dernières années est la chute drastique de l'incidence cumulée de 9,5% en 2011 à 1,3% en 2012, alors que la tendance était stationnaire autour de 8% durant les années antérieures.

Tableau 2.11a : Incidence cumulée des cas d'IST notifiés de 2007 à 2012 par région

Régions	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	4.6	4.7	5.8	5.4	6.0	7.0
Cascades	9.7	9.0	9.8	9.7	9.6	9.7
Centre	23.8	19.3	19.1	18.2	21.5	20.8
Centre-Est	5.5	5.5	6.6	7.9	8.3	8.5
Centre-Nord	5.1	4.4	4.9	4.3	3.1	5.7
Centre-Ouest	5.2	5.0	4.9	4.4	4.5	5.4
Centre-Sud	5.6	5.7	6.5	5.9	7.6	8.6
Est	5.0	4.5	4.6	4.8	6.7	8.1
Hauts-Bassins	11.8	13.3	14.7	15.5	15.3	16.3
Nord	5.5	5.0	5.4	6.1	6.9	7.8
Plateau central	7.2	8.2	9.5	9.5	9.7	9.9
Sahel	5.5	5.9	6.5	6.2	6.1	6.8
Sud-Ouest	8.4	9.3	9.3	8.6	9.1	9.4
Burkina Faso	8.4	8.1	8.8	8.8	9.5	1.3

Source : Tableau de bord 2012 de la santé

Au total 3 984 cas suspects de méningite ont été notifiés en 2011, contre 6 837 cas en 2010. En 2011, le nombre total de cas de paludisme était de 6 545 252 dont 485 739 cas de paludisme grave, soit 7,4% de l'ensemble des cas de paludisme.

Tableau 2.11b : Evolution de cas de certaines maladies au Burkina

Maladies	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Méningite	27 188	10 425	4 878	6 837	3984	-
Palu simple	2 626 643	3 443 354	4 193 448	5 334 419	4 682 150	6545252
Palu grave	308 386	346 884	346 536	389 061	358 811	485739
Décès dus au palu grave	5 146	7 857	7 974	9 024	7 271	10280

Source : Tableau de bord 2012 de la santé

Le paludisme constitue le principal motif de consultation au Burkina Faso, avec près de la moitié de l'ensemble des cas de consultation enregistrés dans les formations sanitaires. Sur la période 2007-2012, le poids du paludisme dans les motifs de consultation a augmenté de 40,8 à 47,3%, tandis que les IST se présentent comme motifs pour lequel les populations consultent le moins (entre 1,1 et 1,3% des motifs de consultation).

Tableau 2.11c : Evolution (en %) des 10 principaux motifs des consultations externes au Burkina

Motifs de consultation	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Paludisme	40.8	44.5	45.4	48.4	45.4	47.3
IRA Basse Pneumonie	14.1	14.1	14.3	14.4	18	17.8
Affection de la peau	4.1	3.8	4.7	3.8	3.9	3.5
Diarrhées non sanglantes	4.1	3.8	4.8	3.6	3.7	3.2
Plaie	3.3	3.1	3.2	3.2	3.3	2.9
Parasitoses intestinales	3.9	3.7	4.4	3.3	3.2	3.2
Autres affections de l'appareil digestif	_	2.2	2.1	2	2.3	2.3
Infections sexuellement transmissibles	1.2	1.4	1.2	1.1	1.3	1.1
Autres affections de l'appareil ostéo articulaire	1.2	1.1	1.1	1	1.3	1.3
Conjonctivites	1.4	1.4	1.3	1.1	1.3	1.3

Source : Tableau de bord 2011 de la santé

A l'instar du tableau 2.11c, on constate que le paludisme explique à lui seul 47% des décès au Burkina-Faso en 2012. Le principal motif de consultation, avec près de la moitié des cas de consultation enregistrés dans les formations sanitaires constitue du même coup la principale cause de décès. En effet, l'on peut constater à travers le tableau ci-dessous que sur la période 2007-2012, le poids du paludisme dans les causes de décès a augmenté de

44,6 à 47%, tandis que les morsures de serpent se présentent comme causes pour lequel les populations décèdent le moins.

Tableau 2.11d : Evolution (en %) des 10 principales causes sanitaires de décès au Burkina

Symptômes	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Paludisme grave	44.6	48.3	50.7	54.6	49.2	47
IRA Basse	2.3	2	1.9	5.7	5.6	5.9
Anémies	7.4	7.5	7.2	6.6	5.4	5.6
Méningites	14.2	7.6	5.5	6.8	5.2	5.3
SIDA	2.6	2	2.5	2.3	2.9	2.2
Malnutrition protéino-énergétique	2.8	2.4	3.2	2.3	2.7	3.7
Autres affections app. cardio.	-	-	-	-	2.3	2.9
Autres affections app. digestif	2.1	1.8	1.9	2.1	2.2	2.7
Morsure de serpent	1.7	1.9	1.9	1.8	1.7	1.3
Diarrhées	1.5	10.1	1.4	1	1.2	nd

Source : Tableau de bord 2012 de la santé

NB : dans le tableau de bord 2012 la diarrhée a été remplacée par l'intoxication et représente 1% des causes de décès.

La baisse du nombre de décès par jour pour 1000 habitants est une tendance encourageante en ce sens qu'il est passé de 49 en 2006 environ 2,2 en 2012. Les régions qui enregistrent les plus grands retards sont la boucle du Mouhoun et le centre-nord, tandis que la région du centre se démarque avec un record d'une seule personne décédée pour 1000 habitants en 2012.

Tableau 2.11e : Nombre de décès pour 1000 (100 dans l'annuaire) sorties dans les districts sanitaires par région

Régions	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	66.8	57.7	44.6	40.9	38.8	3.2	3.0
Cascades	37.3	41.99	29.2	23.8	25.8	2.2	1.8
Centre	41.8	32.59	42.5	27.8	14.8	1.4	1.1
Centre-est	35.5	33.94	30.7	22.4	26.9	2	2.2
Centre-nord	45.2	55.97	43.9	29.7	28.8	2.8	2.9
Centre-ouest	48.6	45.07	44.5	36.1	31	2.5	2.2
Centre-sud	42.5	40.09	29.6	38.1	31	2.6	2.2
Est	55.1	48.22	32.6	29.9	29.9	2.2	2.3
Hauts-bassins	52.1	46.06	37.8	28.9	30.4	3	2.6
Nord	47.9	49.5	39.2	28.1	26.1	1.9	1.9
Plateau central	50.8	36.61	32	25.1	25.4	2	2.1
Sahel	61	40.96	34.6	19	31.1	2.3	2.2
Sud-ouest	53.1	43.49	37.2	27	24.4	2.1	2.1
Burkina Faso	49.2	43.8	34.8	28.5	27.9	2.3	2.2

Source : Annales statistiques du Ministère de la santé

2.13 LA CONTRACEPTION

Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives est le nombre d'utilisatrices de méthodes contraceptives par rapport aux femmes en âge de procréer (exprimé en pourcentage).

La prévalence contraceptive connaît une amélioration sensible depuis l'année 2006. Elle a augmenté de 24,1 à 32,7% entre 2006 et 2012. Les régions du sahel, du centre-est et du centre-nord renseignent les taux les plus faibles d'utilisation des méthodes contraceptives tandis que dans le sud-ouest et les hauts-bassins, l'on constate les plus forts taux d'utilisation des méthodes contraceptives à l'échelle régionale.

Tableau 2.12 : Evolution du taux d'utilisation des méthodes contraceptives par région

Régions	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	27	27.08	28.7	30.3	34.5	38	36.9
Cascades	28.8	27.56	30.92	26.1	27.5	30	33.9
Centre	43.4	42.72	22.12	34.3	35	37.8	33.6
Centre-est	18.1	16.52	23.12	20.1	21.6	21.3	21.3
Centre-nord	51.4	22.3	18.66	20.4	20.9	26.9	27.0
Centre-ouest	16	17.83	30.13	18.1	20.1	22.9	28.7
Centre-sud	23.2	25.02	38.28	30.3	33.8	38.2	38.6
Est	18.1	20.09	22.44	30.2	26.2	60.3	30.4
Hauts-bassins	29.2	32.27	38.65	32.9	36.7	47.7	45.3
Nord	22.9	21.3	22.38	19.3	23.3	26.3	30.5
Plateau central	23.1	24.88	25.88	24.3	26.5	30	30.9
Sahel	12	17.9	16.87	15.5	18.3	21	22.8
Sud-ouest	20	28.13	45.39	31	33.5	29.2	47.9
Burkina Faso	24.1	25.52	27.92	26.6	28.1	34.2	32.7

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé

* : Prévalence contraceptive. Les données proviennent des sources hospitalières dans les districts sanitaires

2.14 EVOLUTION DU BUDGET DU MINISTERE DE LA SANTE

Le budget alloué à la santé a considérablement augmenté au fil du temps, car, au regard du tableau ci-dessous, il est passé de 37 milliards 296 millions de francs CFA en 2002 à 122 milliards 160 millions de francs CFA en 2012. La part du budget global allouée à la santé se ressent de cette situation par une augmentation de 7,1% en 2002 à 12,5%. Si aujourd'hui l'état burkinabè accorde 12,5% de son budget global à la santé, comparativement à la situation de 2002 où cette part était de 7,1%, cela témoigne de l'importance sans cesse accrue et des exigences qui naissent au fil du temps en matière d'offre publique de soins.

Tableau 2.13 : Evolution du budget de la santé (millions de FCFA)

ANNEE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Budget de la santé	37296,3	40134,3	51603	40190	69610	77194	82874	99310	102858	105813	122160
Proportion dans le budget national	7.1	7.2	7.4	11.77*	7.8	8.3	8.4	9.5	8.9	9.1	12.5
Proportion allouée aux investissements	13226.8	13165.22	19039	8421	24077.9	31920	33229	42587	39124	-	-

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé

D'une manière générale, on constate une amélioration sensible des indicateurs de la santé tant au niveau des districts sanitaires qu'au niveau hospitalier. Les indicateurs de prestations de service tels ceux relatifs aux couvertures prénatales, les accouchements assistés et l'utilisation des méthodes contraceptives sont en hausse régulière. De même, les infrastructures connaissent une augmentation couplée avec l'effectif du personnel dans les formations sanitaires. Toutefois, la mortalité et la morbidité restent marquées par une forte influence du paludisme qui constitue la première cause de décès et d'hospitalisation dans les formations sanitaires de districts (respectivement 37,3% et 47%).

CHAPITRE 3 : EDUCATION

La communauté internationale s'est fixée comme objectif de réaliser l'éducation pour tous d'ici 2015. Atteindre un taux d'achèvement de l'éducation du primaire de 100% est un défi que la communauté internationale se doit de relever. Avoir des statistiques à jour permet donc de mesurer les progrès enregistrés et évaluer les efforts à fournir.

Le présent chapitre se veut une analyse statistique de l'éducation au Burkina Faso. Les sections qui le composent abordent les indicateurs de scolarisation et de l'offre éducative du préscolaire, du primaire, du post-primaire, du secondaire, du supérieur et de l'alphabétisation.

DEFINITION DES CONCEPTS

Taux brut de scolarisation : Le taux brut de scolarisation pour un niveau d'enseignement donné, est le rapport entre le nombre total d'élèves inscrits à ce niveau, quel que soit leur âge, et la population d'âge correspondant à ce niveau.

Taux d'admission : Le taux d'admission prend en compte le nombre de nouveaux entrants dans le niveau d'éducation donné (primaire) par rapport à la population de l'âge officiel d'entrée à ce niveau d'enseignement. Il traduit mieux que tout autre indicateur, le niveau d'accès au système éducatif.

Taux de redoublement : Le taux de redoublement pour l'année d'études i , l'année scolaire t est égal au nombre d'élèves qui redoublent l'année d'étude i l'année scolaire $t+1$ sur le nombre total d'élèves de l'année d'études i , l'année scolaire t .

Taux de succès aux examens (CEPE ou Entrée en 6^{ème}) : C'est le nombre d'élèves ayant réussi au CEPE ou à l'entrée en 6^{ème} l'année scolaire t sur le nombre total d'élèves de la dernière année d'études scolaire t .

Auditeur : c'est un terme qui désigne les élèves du préscolaire.

Taux d'alphabétisation : C'est le rapport de la population alphabétisée d'un groupe d'âge donné sur la population total de ce groupe, multipliée par 100. Est alphabétisée une personne capable de lire et écrire en le comprenant, un exposé simple et bref des faits en rapport avec sa vie quotidienne.

Ratio Elève/Maître : Nombre moyen d'élèves pour un maître.

Ratio Elève/Classe : Nombre moyen d'élèves par classe.

3.1-ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

3.1.1 - Effectifs des auditeurs et principaux indicateurs associés

❖ Nombre d'auditeurs

Au plan national, il y'a eu plus de garçons que de filles dans le préscolaire au cours de la période 2008-2012. En analysant le taux de croissance annuel moyen des effectifs sur la période, on s'aperçoit que toutes les régions connaissent une croissance de leurs effectifs en 2011/2012 comparativement à l'année scolaire 2007/2008, exception faite du Centre-Est. Les régions du Sud-Ouest et du Sahel sont celles qui ont enregistrées les plus fortes croissances au cours de la période. Au plan national, les effectifs sont passés de 41278 en 2007/2008 à 59533 en 2011/2012, soit une croissance annuelle de 6%.

Tableau 3.1 : Évolution du nombre d'auditeurs par sexe selon la région

Régions	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	F	728	770	718	803	1238
	G	567	661	615	760	1063
	T	1 295	1 431	1 333	1 563	2301
Cascades	F	222	260	341	427	529
	G	295	316	376	414	531
	T	517	576	717	841	1060
Centre	F	8 413	8 424	9 174	10 390	12817
	G	8 544	8 961	9 290	10 792	13365
	T	16 957	17 385	18 464	21 182	26182
Centre-Est	F	2 641	1 933	1 878	1 723	2065
	G	2 661	2 149	2 089	1 824	2242
	T	5 302	4 082	3 967	3 547	4307
Centre-Nord	F	872	761	862	1 100	1871
	G	861	793	898	1 183	1852
	T	1 733	1 554	1 760	2 283	3723
Centre-Ouest	F	1 235	1 347	1 793	1 823	1985
	G	1 277	1 349	1 764	1 773	1944
	T	2 512	2 696	3 557	3 596	3929
Centre-Sud	F	1 033	739	875	961	1424
	G	1 023	821	845	930	1238
	T	2 056	1 560	1 720	1 891	2662
Est	F	1 137	1 126	1 202	1 227	1219
	G	1 227	1 196	1 198	1 135	1237
	T	2 364	2 322	2 400	2 362	2456
Hauts-Bassins	F	2 194	2 269	2 353	2 587	2901
	G	2 321	2 305	2 463	2 878	3280
	T	4 515	4 574	4 816	5 465	6181
Nord	F	553	545	577	756	788
	G	603	570	669	727	779
	T	1 156	1 115	1 246	1 483	1567

Régions	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Plateau Central	F	791	714	596	929	1020
	G	793	725	642	976	974
	T	1 584	1 439	1 238	1 905	1994
Sahel	F	428	696	731	870	1053
	G	483	757	806	858	1013
	T	911	1 453	1 537	1 728	2066
Sud-Ouest	F	186	180	191	500	524
	G	190	205	219	532	581
	T	376	385	410	1 032	1105
National	F	20 433	19 764	21 291	24 096	29434
	G	20 845	20 808	21 874	24 782	30099
	T	41 278	40 572	43 165	48 878	59533

Source : Annuaire statistiques du MASSN

❖ Taux de préscolarisation

Entre 2008 et 2010, les taux de préscolarisation des filles et des garçons sont restés stables et quasiment identiques au plan national, environ 2,7%. En 2010/2011 et 2011/2012, on note une hausse des taux qui sont passés respectivement à 3% et 3,5%. Il y'a une grande disparité entre la région du Centre et les autres régions. En effet la région du Centre connaît un taux de préscolarisation qui oscille entre 11% et 15% sur la période 2008-2012 alors qu'aucune autre région n'a un taux qui atteint 5%.

Tableau 3.2 : Évolution du taux de préscolarisation par sexe selon la région

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	F	0,9	1	0,9	0,9	1,4
	M	0,7	0,8	0,7	0,9	1,2
	T	0,8	0,9	0,8	0,9	1,3
Cascades	F	0,8	0,9	1,2	1,3	1,6
	M	1	1	1,2	1,3	1,6
	T	0,9	1	1,2	1,3	1,6
Centre	F	10,1	10,7	11,6	12,5	14,4
	M	11,5	11,6	12,1	12,8	15,4
	T	11,2	11,2	11,8	12,6	14,9
Centre-Est	F	4,3	3,1	3	2,4	3,0
	M	4	3,1	3	2,8	3,0
	T	4,1	3,1	3	2,6	3,0
Centre-Nord	F	1,3	1,1	1,3	1,4	2,5
	M	1,2	1,1	1,2	1,7	2,3
	T	1,3	1,1	1,2	1,5	2,4
Centre-Ouest	F	2	2,1	2,8	2,5	2,9
	M	1,9	1,9	2,5	2,7	2,6
	T	1,9	2	2,6	2,6	2,7

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Centre-Sud	F	3,1	2,2	2,6	2,5	3,9
	M	2,8	2,2	2,3	2,6	3,1
	T	3	2,2	2,4	2,6	3,5
Est	F	1,6	1,6	1,7	1,7	1,5
	M	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5
	T	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
Hauts-Bassins	F	3,1	3,1	3,2	3,2	3,6
	M	3,1	3	3,2	3,7	3,9
	T	3,1	3	3,2	3,5	3,8
Nord	F	0,8	0,8	0,9	1	1,1
	M	0,9	0,8	0,9	1	1,0
	T	0,9	0,8	0,9	1	1,0
Plateau Central	F	2,1	1,9	1,6	2,1	2,5
	M	2	1,7	1,5	2,5	2,2
	T	2	1,8	1,5	2,3	2,3
Sahel	F	0,8	1,3	1,4	1,4	1,8
	M	0,9	1,3	1,4	1,5	1,6
	T	0,8	1,3	1,4	1,5	1,7
Sud-Ouest	F	0,6	0,5	0,6	1,3	1,5
	M	0,5	0,6	0,6	1,5	1,5
	T	0,5	0,5	0,6	1,4	1,5
Burkina Faso	F	2,8	2,6	2,8	2,9	3,6
	M	2,7	2,6	2,7	3,1	3,4
	T	2,7	2,6	2,8	3	3,5

Source : Annuaire statistiques du MASSN

3.1.2-Personnel d'encadrement

❖ Personnel d'encadrement

Au plan national, il y'a plus de monitrices dans le personnel d'encadrement de la petite enfance au cours de la période 2007/2008 à 2011/2012. En effet, sur cinq personnels d'encadrement, quatre sont des femmes. Le même constat s'observe dans toutes les régions à l'exception des Cascades où la tendance s'est inversée et la région de la Boucle de Mouhoun où on a enregistré pour les deux premières années des effectifs d'hommes supérieurs à ceux des femmes et du Sud-Ouest pour les deux dernières années.

Toutes les régions ont enregistré une croissance de leurs effectifs en 2011/2012 comparativement à l'année scolaire 2007/2008. Le taux de croissance annuel moyen le plus élevé au cours de la période est à l'actif de la boucle avec un taux de 41%. Au niveau national, les effectifs du personnel d'encadrement sont passés de 1235 en 2007/2008 à 2527 en 2011/2012, soit un taux de croissance annuel de 19,6%.

Tableau 3.3 : Évolution du personnel d'encadrement par sexe selon la région

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	F	13	46	39	54	81
	M	15	19	20	22	30
	T	28	65	59	76	111
Cascades	F	7	9	16	18	20
	M	17	18	18	19	21
	T	24	27	34	37	41
Centre	F	561	812	828	947	1202
	M	57	85	93	86	90
	T	618	897	921	1 033	1292
Centre-Est	F	27	116	93	107	119
	M	19	40	33	21	37
	T	46	156	126	128	156
Centre-Nord	F	27	47	47	47	85
	M	10	17	17	20	17
	T	37	64	64	67	102
Centre-Ouest	F	54	82	68	90	93
	M	31	37	36	38	33
	T	85	119	104	128	126
Centre-Sud	F	31	39	45	57	47
	M	24	27	26	25	29
	T	55	66	71	82	76
Est	F	64	74	85	82	84
	M	6	10	16	20	20
	T	70	84	101	102	104
Hauts-Bassins	F	102	149	161	148	179
	M	29	36	51	51	54
	T	131	185	212	199	233
Nord	F	17	22	22	33	35
	M	16	19	17	19	16
	T	33	41	39	52	51
Plateau Central	F	43	51	46	70	78
	M	9	14	13	15	19
	T	52	65	59	85	97
Sahel	F	17	30	32	32	58
	M	17	22	20	18	22
	T	34	52	52	50	80
Sud-Ouest	F	12	12	11	25	23
	M	10	11	12	33	35
	T	22	23	23	58	58
Burkina Faso	F	975	1 489	1 493	1 710	2104
	M	260	355	372	387	423
	T	1 235	1 844	1 865	2 097	2527

Source : Annuaire statistiques du MASSN

❖ Ratio auditeurs/personnel d'encadrement

Le ratio auditeur/personnel d'encadrement est resté stable autour de 23 auditeurs/personnel au cours de la période 2007/2008 à 2011/2012. En 2011/12, les régions du centre-nord et du centre-sud sont celles qui ont enregistré les ratios les plus élevés avec respectivement 37 et 35 auditeurs/personnel d'encadrement. La région du sud-ouest est celle qui enregistre le plus faible ratio au cours de la période (19 auditeurs/personnel d'encadrement).

Tableau 3.4: Évolution du ratio auditeurs/personnel d'encadrement par région

Région	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	26	24	23	21	20
Cascades	21	21	20	23	26
Centre	20	21	19	21	20
Centre-Est	24	25	26	28	28
Centre-Nord	28	25	26	34	37
Centre-Ouest	26	29	27	28	31
Centre-Sud	25	25	26	23	35
Est	28	27	23	23	24
Nord	30	25	24	27	31
Hauts-Bassins	28	27	33	29	27
Plateau Central	23	25	23	22	21
Sahel	27	29	31	35	26
Sud-Ouest	17	17	19	18	19
Burkina Faso	23	23	22	23	23

Source : Annuaire statistiques du MASSN

3.1.3-Infrastructures

❖ Ratio auditeurs/salle de classe

Au plan national, le ratio auditeurs/salle de classe est resté quasiment stable au cours de la période 2008-2012 (indicateur compris entre 34 et 36). Les régions de l'Est, des cascades, du centre-nord, du centre-ouest, du centre-sud, des Haut-Bassin, du plateau central, du sahel et du Sud-Ouest ont connu une hausse du nombre d'auditeurs par salle de classe.

Tableau 3.5 : Évolution du ratio auditeurs/salle de classe par région

Région	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du	43	31	35	30	39
Cascades	37	36	38	38	42
Centre	31	28	27	27	27
Centre-Est	51	45	46	49	41
Centre-Nord	35	41	53	48	42
Centre-Ouest	38	43	45	40	48
Centre-Sud	36	33	43	36	55
Est	48	63	55	52	52
Nord	39	36	39	42	39

Région	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Hauts-Bassins	31	36	37	34	34
Plateau Central	39	33	40	41	42
Sahel	48	61	61	43	65
Sud-Ouest	29	30	29	36	36
Burkina Faso	36	34	35	34	34

Source : Annuaire statistiques du MASSN

3.2-PRIMAIRE

3.2.1-Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés

❖ Effectif des élèves du primaire

Dans toutes les régions, il y'a plus de garçons que de filles dans les établissements primaires entre 2008 et 2012, sauf dans la région du centre où il y'a légèrement plus de de filles que de garçons. Cependant, au cours de la période, le poids de l'effectif des filles dans l'effectif total n'a cessé de croître passant de 45,6% en 2007/2008 à 47,7% en 2011/2012. Entre 2008 et 2012, le taux de croissance annuel moyen des effectifs est de 6,6% pour les garçons contre 8,9% pour les filles au niveau national. Dans toutes les régions, le taux de croissance annuel moyen est compris entre 7% et 9% à l'exception des régions du centre (6,1%) et du sahel (5,3%) où on observe les plus faibles taux. Les régions des cascades et du centre-est sont celles qui ont enregistrées les plus fortes croissances.

Graphique 3.1 : Evolution du poids des filles dans l'effectif total du primaire

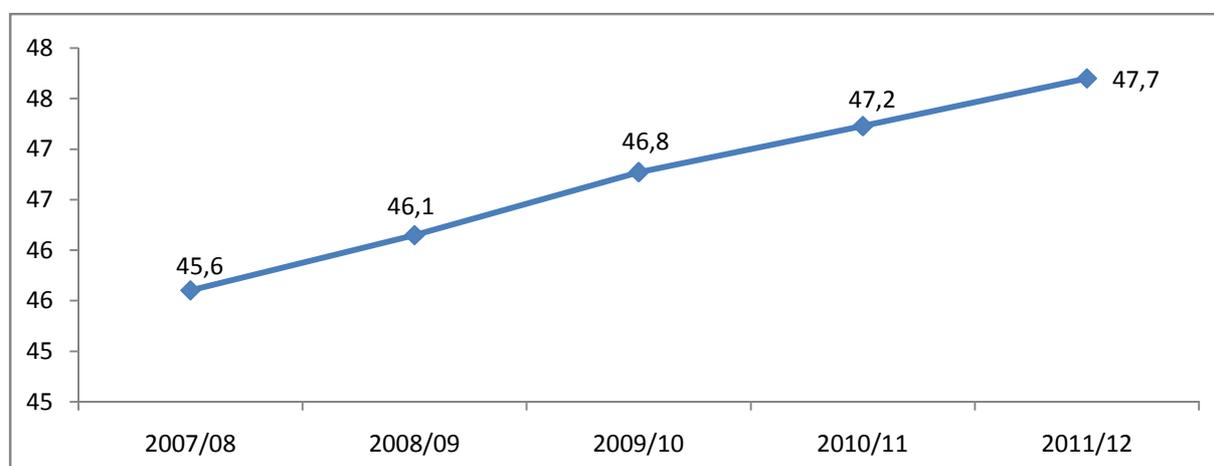


Tableau 3.6 : Effectif des élèves du primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	G	94 674	102 691	110 374	117 107	124 288
	F	78 542	87 200	96 346	104 366	112 920
	T	173 216	189 891	206 720	221 473	237 208
Cascades	M	34 126	37 560	41 236	44 248	46 492
	F	28 265	31 651	35 659	38 966	41 559
	T	62 391	69 211	76 895	83 214	88 051
Centre	M	116 247	120 166	125 479	132 521	146 366
	F	116 914	121 995	127 016	134 698	149 301
	T	233 161	242 161	252 495	267 219	295 667
Centre-Est	M	75 608	84 077	88 898	97 161	104 122
	F	62 294	70 019	75 153	83 425	90 804
	T	137 902	154 096	164 051	180 586	194 926
Centre-Nord	M	78 558	84 330	89 632	93 603	98 316
	F	60 686	67 099	74 118	79 258	85 366
	T	139 244	151 429	163 750	172 861	183 682
Centre-Ouest	M	94 360	103 371	106 455	116 043	121 498
	F	76 240	85 662	91 048	102 646	110 308
	T	170 600	189 033	197 503	218 689	231 806
Centre-Sud	M	47 807	52 447	55 066	59 241	62 003
	F	41 559	46 362	49 392	54 035	57 350
	T	89 366	98 809	104 458	113 276	119 353
Est	M	59 814	65 419	69 563	73 850	76 953
	F	51 432	57 777	63 069	67 961	71 718
	T	111 246	123 196	132 632	141 811	148 671
Nord	M	107 130	119 036	125 220	133 723	135 554
	F	80 411	93 984	103 725	114 587	121 345
	T	187 541	213 020	228 945	248 310	256 899
Hauts-Bassins	M	104 886	115 440	122 754	131 783	138 835
	F	88 011	99 297	107 860	118 005	126 853
	T	192 897	214 737	230 614	249 788	265 688
Plateau Central	M	53 504	59 060	62 683	66 637	70 229
	F	41 993	47 197	52 261	56 960	61 696
	T	95 497	106 257	114 944	123 597	131 925
Sahel	M	40 015	40 194	45 396	47 159	48470
	F	34 316	35 015	40 442	41 552	42979
	T	74 331	75 209	85 838	88 711	91449
Sud-Ouest	M	41 116	42 760	47 156	50 708	51906
	F	33 931	36 470	41 629	45 052	46800
	T	75 047	79 230	88 785	95 760	98706
Burkina Faso	M	947 845	1 026 551	1 089 912	1 163 784	1225032
	F	794 594	879 728	957 718	1 041 511	1118999
	T	1 742 439	1 906 279	2 047 630	2 205 295	2344031

Source : Annuaire statistiques du MENA

❖ Taux brut de scolarisation au primaire

Sur la période 2008-2012, le taux brut de scolarisation au plan national est passé de 77,9% à 81,1% chez les garçons soit une hausse de 3,2 points de pourcentage et de 65,7% à 78,1% chez les filles, soit une hausse de 12,4 points de pourcentage. Le taux brut de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles dans toutes les régions sauf dans la région du Centre pour la période 2009-2012 et la région du sud-ouest pour l'année

scolaire 2011/2012. Dans toutes les régions, l'écart du taux brut de scolarisation entre les garçons et les filles s'est réduit au cours de la période. Concernant l'évolution du Taux brut de scolarisation, on constate qu'elle est positive dans toutes les régions ; la proportion étant plus élevée chez les filles que chez les garçons.

Graphique 3.2 : Ecart des taux bruts de scolarisation entre les garçons et les filles

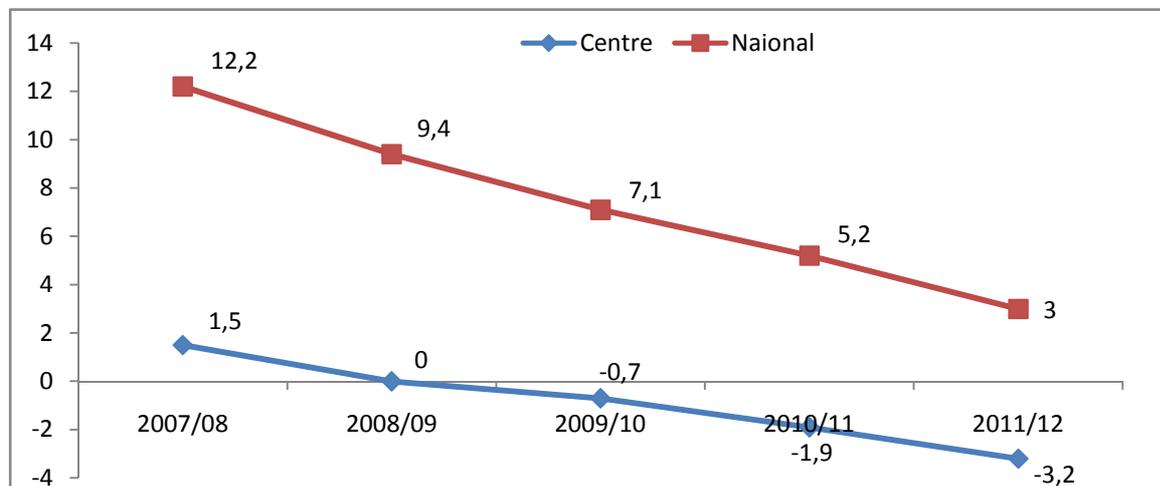


Tableau 3.7 : taux brut de scolarisation au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	M	72,6	72,4	74,9	76,5	78,4
	F	63,2	65,3	70,1	73,8	77,8
	T	68	69	72,6	75,2	78,1
Cascades	M	72,8	73,2	76,4	78,1	78,4
	F	59,9	62,2	67,3	70,7	72,7
	T	66,3	67,7	71,9	74,5	75,6
Centre	M	88,9	84,8	83,5	83,4	87,4
	F	87,4	84,8	84,2	85,3	90,6
	T	88,1	84,8	83,9	84,4	89
Centre-Est	M	75,4	76,1	77,1	80,9	83,4
	F	62,4	65,3	67,8	72,9	77,1
	T	68,9	70,8	72,6	77	80,3
Centre-Nord	M	73,8	72	73,4	73,7	74,5
	F	56	57,6	61,7	63,9	66,9
	T	64,8	64,8	67,6	68,9	70,8
Centre-Ouest	M	90,1	90,1	89,2	93,6	94,5
	F	73,4	77,1	79,5	87,1	91,1
	T	81,8	83,7	84,5	90,4	92,8
Centre-Sud	M	86,8	87,1	88	91,2	92,2
	F	76,8	80	82,8	88,1	91,2
	T	81,8	83,6	85,5	89,7	91,7
Est	M	53,2	52,7	53,6	54,5	54,4
	F	46,3	48	50,5	52,6	53,7
	T	49,8	50,4	52,1	53,6	54,1

Hauts-Bassins	M	83,6	85,1	86,5	88,8	89,7
	F	70,6	74,8	78,4	82,8	86,2
	T	77,2	80	82,5	85,9	88
Nord	M	102,5	103,9	105,1	108	105,6
	F	75,6	82,3	88,1	94,6	97,6
	T	89	93,1	96,6	101,4	101,6
Plateau Central	M	88	88,5	90,4	92,6	94,2
	F	69	72,4	77,9	82,5	87,1
	T	78,5	80,5	84,2	87,7	90,7
Sahel	M	47	42,9	46,4	46,2	45,6
	F	40,8	38,6	43,1	42,9	43
	T	43,9	40,8	44,8	44,6	44,4
Sud-Ouest	M	75,1	71,3	75,5	78,1	77
	F	66,2	66	73	76,7	77,6
	T	70,8	68,8	74,3	77,4	77,3
Burkina Faso	M	77,9	77,1	78,3	80,2	81,1
	F	65,7	67,7	71,2	75	78,1
	T	71,8	72,4	74,8	77,6	79,6

Source : Annuaire statistiques du MENA

❖ Taux brut d'admission

Dans toutes les régions, le taux brut d'admission au CP1 est plus élevé chez les garçons que chez les filles entre 2008 et 2012, sauf dans les régions du Sud-Ouest, de l'Est et de la boucle du Mouhoun où celui des filles est resté supérieur à celui des garçons entre 2009-2012 pour le Sud-Ouest, entre 2010-2012 pour la région de l'Est et l'année scolaire 2011/2012 pour la boucle du Mouhoun. Au plan national, l'écart du taux brut d'admission entre les garçons et les filles est passé de 7,9 points à 2 points de pourcentage soit une réduction de 5,9 points. Dans les régions du Centre, du Centre-Nord, de l'Est, et du Sahel, le taux brut d'admission a connu une baisse entre 2008 et 2012.

Graphique 3.3 : Ecart (%) des taux bruts d'admission entre les garçons et les filles

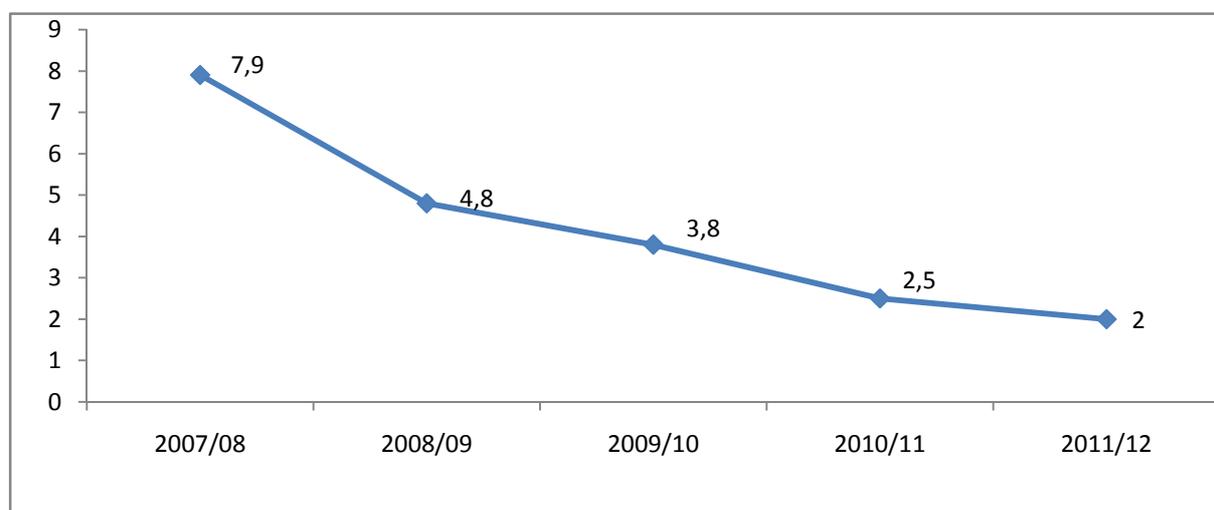


Tableau 3.8: taux brut de primaire au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	M	85	77,7	86,6	76,4	85,6
	F	79,1	74,7	83,6	76,1	86,2
	T	82,1	76,2	85,2	76,3	85,9
Cascades	M	87,7	72,7	98,2	89	80,4
	F	78,1	64,6	91,9	84,4	76,2
	T	82,9	68,7	95,1	86,7	78,4
Centre	M	94,2	80,2	87,8	89,9	98,8
	F	90,8	78	85,3	88,7	98,1
	T	92,5	79,1	86,5	89,3	98,4
Centre-Est	M	89,9	83,8	85,9	90,6	92,5
	F	81	75,7	78	85,6	87,3
	T	85,6	79,9	82,1	88,2	90
Centre-Nord	M	88,5	66,6	79,9	76,3	82,7
	F	75,6	60,3	72,3	68	76,2
	T	82,1	63,5	76,2	72,3	79,5
Centre-Ouest	M	103,4	98,5	87,1	106,4	98,5
	F	92,7	91,7	83,9	106,6	98,3
	T	98,2	95,2	85,6	106,5	98,4
Centre-Sud	M	96	92,5	87,7	101,6	97,4
	F	91,8	90,3	85,6	101,6	97,4
	T	93,9	91,4	86,7	101,6	97,1
Est	M	67,2	58,8	61,8	56,7	59,8
	F	66	57,8	62	57,5	60,3
	T	66,6	58,3	61,9	57,1	60,1
Nord	M	99,1	95,7	96,9	96,7	111,5
	F	89,8	90,9	93,2	94,7	106,4
	T	94,5	93,3	95,1	95,7	109
Hauts-Bassins	M	110,9	111,4	107,4	114,4	102,2
	F	94,3	100,4	100,2	108,3	99,1
	T	102,6	106	103,9	111,5	100,7
Plateau Central	M	96,7	94,8	104,4	97,7	101,2
	F	79,5	82,8	97	90,8	98,1
	T	88,2	89	100,8	94,4	99,7
Sahel	M	67,3	36,7	71,3	55,3	60,5
	F	65,1	37,4	70,5	53	59,4
	T	66,2	37	70,9	54,2	59,9
Sud-Ouest	M	99,3	70,6	102,5	92,5	87,9
	F	96,3	71,6	105,1	94,1	89,7
	T	97,9	71,1	103,8	93,2	88,8
Burkina Faso	M	90,8	80,3	87,6	86,9	89,3
	F	82,9	75,5	83,8	84,4	87,3
	T	86,9	78	85,8	85,7	88,3

Source : Annuaire statistiques du MENA

❖ Proportion des redoublants

Au plan national, il n'y a pas de différence entre les proportions de redoublants selon le sexe entre 2008 et 2012. Dans toutes les régions, on observe une baisse de la proportion des redoublements. Au plan national, l'indicateur est passé de 10,5% à 8,6% au cours de la période soit une baisse de 18,6%. Cependant, on note une hausse de l'indicateur de 0,47 point de pourcentage en 2011/2012 comparativement à l'année scolaire 2010/2011.

Graphique 3.4 : Proportion de redoublants au primaire entre 2008-2012

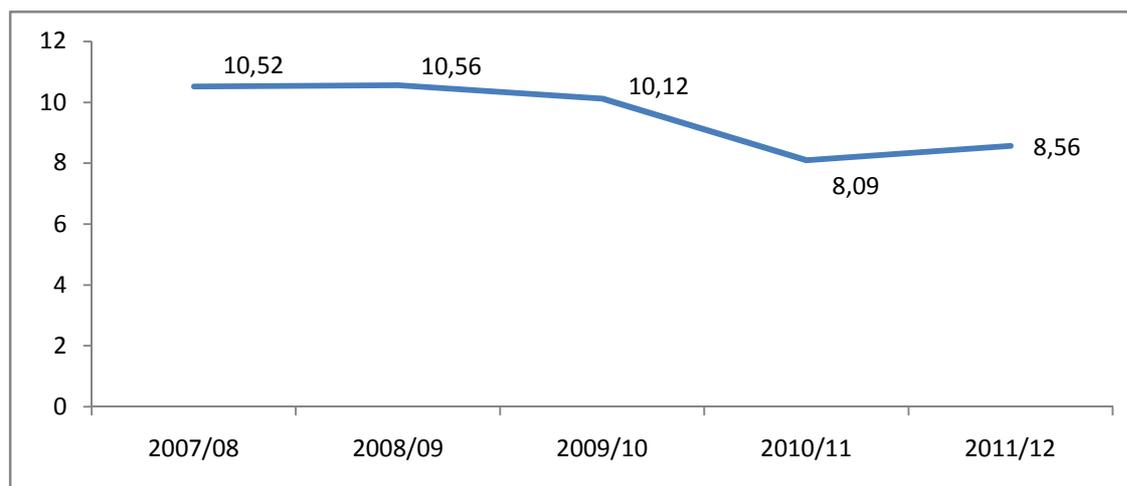


Tableau 3.9: Proportion des redoublants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	M	11,47	11,21	10,58	7,29	7,92
	F	11,76	11,26	10,71	7,45	7,84
	T	11,60	11,23	10,64	7,36	7,88
Cascades	M	9,87	9,90	9,07	9,12	6,87
	F	9,79	10,40	9,73	9,40	7,35
	T	9,83	10,13	9,38	9,25	7,1
Centre	M	11,81	12,44	11,18	8,55	9,15
	F	10,99	12,04	10,42	7,99	8,26
	T	11,40	12,24	10,80	8,27	8,69
Centre-Est	M	8,90	8,39	7,64	5,71	7,17
	F	8,65	8,52	7,56	6,01	7,39
	T	8,79	8,45	7,60	5,85	7,27
Centre-Nord	M	12,27	12,25	12,31	9,08	9,7
	F	12,50	12,56	12,38	9,30	10,05
	T	12,37	12,39	12,34	9,18	9,87
Centre-Ouest	M	10,61	10,24	10,14	8,83	9,42
	F	10,91	10,45	10,47	8,81	9,64
	T	10,75	10,34	10,29	8,82	9,52

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Centre-Sud	M	12,04	12,53	11,86	9,53	8,13
	F	12,29	12,50	12,19	9,71	8,09
	T	12,16	12,51	12,02	9,62	8,11
Est	M	10,08	10,41	9,70	8,24	9,15
	F	9,78	10,18	9,79	8,13	8,8
	T	9,94	10,30	9,74	8,19	8,98
Nord	M	12,18	12,42	13,68	9,64	10,8
	F	11,94	12,26	13,57	9,37	10,63
	T	12,08	12,35	13,63	9,51	10,72
Hauts-Bassins	M	8,13	8,43	7,56	6,83	7,86
	F	7,82	8,36	7,56	6,76	8,1
	T	7,99	8,40	7,56	6,80	7,97
Plateau Central	M	12,09	11,24	11,45	9,37	9,21
	F	12,37	11,86	11,71	9,63	8,73
	T	12,21	11,51	11,56	9,49	8,98
Sahel	M	5,20	5,33	4,82	5,17	4,91
	F	5,32	5,15	4,95	5,32	5,29
	T	5,25	5,25	4,88	5,24	5,09
Sud-Ouest	M	9,53	7,74	6,70	7,03	7,65
	F	9,67	8,67	7,29	7,66	8,42
	T	9,59	8,17	6,97	7,33	8,01
Burkina Faso	M	10,57	10,53	10,12	8,08	8,55
	F	10,45	10,60	10,13	8,09	8,58
	T	10,52	10,56	10,12	8,09	8,56

Source : Annuaire statistiques du MENA

❖ Taux d'achèvement

Dans toutes les régions, le taux d'achèvement des garçons au cours de la période 2008-2012 est plus élevé que celui des filles sauf dans la région du Centre où il est plus élevé chez les filles. Dans cette région, on observe une hausse de l'écart entre les deux sexes au cours de la période 2007/2008-2011/2012 tandis que le phénomène inverse s'observe dans les autres régions. Au cours de la période, on note aussi une croissance de l'indicateur chez les deux groupes (croissance de 27,8% chez les garçons et 60,3% chez les filles).

Graphique 3.5 : Taux d'achèvement au primaire entre 2008-2012

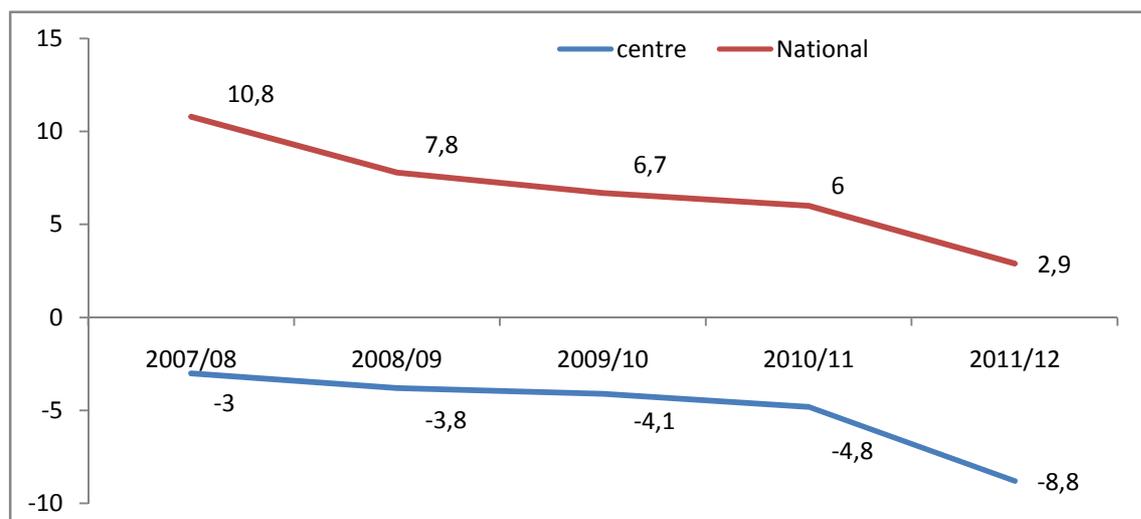


Tableau 3.10: Proportion d'achèvement au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	M	40,9	42,5	45,5	54,7	54
	F	29,8	36	40,1	48,7	52,6
	T	35,5	39,3	42,9	51,8	53,3
Cascades	M	43,4	41,9	48,1	46,9	57,1
	F	30,5	34,6	37,1	39,4	50,2
	T	36,9	38,2	42,6	43,2	53,7
Centre	M	58	57,2	58,8	62,2	63,1
	F	61	61	62,9	67	71,9
	T	59,5	59,1	60,8	64,6	67,4
Centre-Est	M	45,6	48	49,4	58,6	60,4
	F	33,1	39,3	42	51,7	54,8
	T	39,3	43,6	45,7	55,1	57,7
Centre-Nord	M	38	41,9	42,2	51,6	50,1
	F	23	28,6	32	40,9	43,9
	T	30,3	35,1	37	46,2	47
Centre-Ouest	M	53,8	52,3	58,8	65,2	67,9
	F	37,6	40,2	47,4	55,5	61
	T	45,6	46,2	53,1	60,4	64,5
Centre-Sud	M	47,9	49,1	56,2	57,5	64
	F	39,8	46,1	51,4	53,7	63,1
	T	43,8	47,6	53,8	55,6	63,5
Est	M	28,4	29,1	33,6	40	40,1
	F	19,8	23,4	28,5	35,3	37,4
	T	24,1	26,3	31,1	37,7	38,8

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Nord	M	54,1	54,4	60,6	69,2	70,5
	F	32,5	37,3	44,3	57,5	64,2
	T	43	46,2	52,4	63,3	67,3
Hauts-Bassins	M	50,3	51,2	54,7	57,9	59,8
	F	38,9	43,2	48,2	52,2	55,3
	T	44,6	47,2	51,5	55,1	57,6
Plateau Central	M	45,9	49,2	55,8	57,8	64,3
	F	32,5	40	48,2	48,2	59,6
	T	39,1	44,6	52	53	61,9
Sahel	M	20,5	24,3	25,5	30,4	31,7
	F	13,4	18	21	25,1	27,3
	T	16,9	21,2	23,2	27,8	29,5
Sud-Ouest	M	41,3	44,3	49,3	56,3	52,1
	F	29,5	33,6	41,7	48,9	47,5
	T	35,6	39,2	45,6	52,8	49,9
Burkina Faso	M	44,3	45,6	49,2	55,1	56,6
	F	33,5	37,8	42,5	49,1	53,7
	T	38,9	41,7	45,9	52,1	55,1

Source : Annuaire statistiques du MENA

3.2.2-Personnels enseignants

❖ Nombre d'enseignants et ratio élève/maître

Au Burkina Faso, le nombre d'enseignant était de 48 592 en 2011-2012 dont 18296 femmes.

Ce chiffre a cru de 36% par rapport à son niveau de 2007/2008. Cependant le ratio élève/maître est resté stable au cours de la période (54 élèves par maître). En 2011/2012, la région des hauts-bassin est la région où on note le nombre d'élèves par maître le plus élevé avec environ 65 élèves par maître. Par contre la région du Sahel est celle où le nombre d'élèves par maître est le moins élevé avec un ratio de 38,6 élèves par maître en 2011/2012.

Tableau 3.11: Ratio élèves/maître par région

Région	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	54	55	54,1	54,9	55,6
Cascades	58	57,6	58,5	57	56,8
Centre	57	56,2	54,9	55,1	53,5
Centre-Est	59	57,4	56,5	58,7	58,6
Centre-Nord	56	54,3	55,1	54,7	55,6
Centre-Ouest	55	55,3	55,8	56,5	56,2
Centre-Sud	57	59,1	59,1	61,3	60,9
Est	48	46,2	44,1	44,3	42,9
Nord	65	63,6	63,5	63,5	54,8

Région	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Hauts-Bassins	57	57,1	56,1	55,1	64,8
Plateau Central	50	52,1	50,3	51,6	54,2
Sahel	46	41,2	42,3	40,1	38,6
Sud-Ouest	49	47,5	47,6	45,6	44,8
Burkina Faso	55	54,7	54,2	54,3	54,1

Source : Annuaire statistiques du MENA

Tableau 3.12: Nombre d'enseignants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	M	2659	2788	3065	3137	3 325
	F	856	938	1297	1396	1 388
	T	3515	3726	4362	4533	4 713
Cascades	M	840	947	1014	1064	1 140
	F	350	375	422	557	592
	T	1190	1322	1436	1621	1 732
Centre	M	2619	2684	2913	2959	3 239
	F	2521	2678	2974	3144	3 630
	T	5140	5362	5887	6103	6 869
Centre-Est	M	1697	1924	2013	2077	2 151
	F	865	999	1210	1344	1 446
	T	2562	2923	3223	3421	3 597
Centre-Nord	M	1822	2050	2139	2186	2 291
	F	883	972	1081	1212	1 246
	T	2705	3022	3220	3398	3 537
Centre-Ouest	M	2436	2595	2599	2710	2 836
	F	1122	1307	1409	1749	1 817
	T	3558	3902	4008	4459	4 653
Centre-Sud	M	1189	1245	1269	1258	1 321
	F	500	558	625	718	844
	T	1689	1803	1894	1976	2 165
Est	M	1637	1858	1968	2057	2 252
	F	866	986	1224	1323	1 476
	T	2503	2844	3192	3380	3 728
Nord	M	2489	2762	3064	3181	3 284
	F	1213	1363	1523	1678	1 725
	T	3702	4125	4587	4859	5 009
Hauts-Bassins	M	2523	2839	2999	3219	3 369
	F	1076	1225	1466	1631	1 791
	T	3599	4064	4465	4850	5 160
Plateau Central	M	1297	1349	1418	1410	1 444
	F	747	786	992	1108	1 093
	T	2044	2135	2410	2518	2 537

Région	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Sahel	M	1370	1520	1641	1777	1 938
	F	353	406	484	583	593
	T	1723	1926	2125	2360	2 531
Sud-Ouest	M	1310	1409	1487	1600	1 706
	F	377	420	574	661	655
	T	1687	1829	2061	2261	2 361
Burkina Faso	M	23888	25970	27589	28635	30 296
	F	11729	13013	15281	17104	18 296
	T	35617	38983	42870	45739	48 592

Source : Annuaire statistiques MENA

3.2.3-Infrastructures

❖ Nombre de salle de classes

Au plan national, il y'a plus salle de classes dans l'enseignement primaire public que privé sauf dans la région du centre où on dénombre plus de salles de classes dans l'enseignement privé.

La part du privé dans l'ensemble des salles de classes du primaire au niveau national est passé 16,1% en 2007/2008 à 18,5% en 2011/2012. Dans la région du centre, elle est passée de 53,8% à 61,4% au cours de la même période. Au plan national, le nombre de salles de classe a crû en moyenne de 8,2% par an. La croissance est plus forte dans le privé (12,2%) qu'au public (7,4%). On note une croissance positive du nombre de salle de classes dans toutes les régions (croissance annuel compris entre 6,8% et 10,1%).

Tableau 3.13: Nombre de salles de classe au primaire par statut et par région

Région	Statut	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	Public	2 980	3 127	3 458	3 663	3 907
	Privé	306	346	349	366	409
	Total	3 286	3 473	3 807	4 029	4 316
Cascades	Public	1 026	1 061	1 211	1 334	1 408
	Privé	46	49	119	129	145
	Total	1 072	1 110	1 330	1 463	1 553
Centre	Public	1 861	1 914	1 946	2 064	2 141
	Privé	2 164	2 368	2 621	2 790	3 410
	Total	4 025	4 282	4 567	4 854	5 551
Centre-Est	Public	2 197	2 411	2 632	2 801	3 003
	Privé	156	292	296	314	350
	Total	2 353	2 703	2 928	3 115	3 353
Centre-Nord	Public	2 272	2 506	2 747	2 859	2 993
	Privé	230	311	353	341	351
	Total	2 502	2 817	3 100	3 200	3 344

Région	Statut	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Centre-Ouest	Public	2 870	3 133	3 258	3 580	3 804
	Privé	286	359	333	346	361
	Total	3 156	3 492	3 591	3 926	4 165
Centre-Sud	Public	1 438	1 551	1 640	1 715	1 812
	Privé	76	109	120	152	160
	Total	1 514	1 660	1 760	1 867	1 972
Est	Public	2 220	2 544	2 856	3 053	3 276
	Privé	148	168	181	180	206
	Total	2 368	2 712	3 037	3 233	3 482
Nord	Public	2 858	3 110	3 414	3 691	3 886
	Privé	488	649	716	810	821
	Total	3 346	3 759	4 130	4 501	4 707
Hauts-Bassins	Public	2 218	2 400	2 561	2 777	2 847
	Privé	834	1 020	1 118	1 183	1 308
	Total	3 052	3 420	3 679	3 960	4 155
Plateau Central	Public	1 716	1 842	2 037	2 112	2 139
	Privé	224	313	338	322	326
	Total	1 940	2 155	2 375	2 434	2 465
Sahel	Public	1 549	1 735	1 928	2 075	2 233
	Privé	113	139	170	153	168
	Total	1 662	1 874	2 098	2 228	2 401
Sud-Ouest	Public	1 489	1 612	1 804	2 033	2 119
	Privé	44	60	63	69	78
	Total	1 533	1 672	1 867	2 102	2 197
Burkina Faso	Public	26 694	28 946	31 492	33 757	35 568
	Privé	5 115	6 183	6 777	7 155	8 093
	Total	31 809	35 129	38 269	40 912	43 661

Source : Annuaire statistiques MENA

❖ Ratio élèves/ classe

Au plan national, le ratio élève/classe est resté stable au cours de la période (54 élèves par classe). En 2011/2012, la région des hauts-bassin est la région où on note le nombre d'élèves par classe le plus élevé avec environ 65 élèves par classe. Par contre la région du Sahel est celle où le nombre d'élèves par maître est le moins élevé avec un ratio de 38 élèves par classe en 2011/2012. Les ratios élèves/classe et élèves/maître traduisent donc les mêmes réalités tant au niveau national qu'au niveau régional (on dénombre sensiblement les mêmes nombres).

Tableau 3.14: Ratio élèves/classe par région

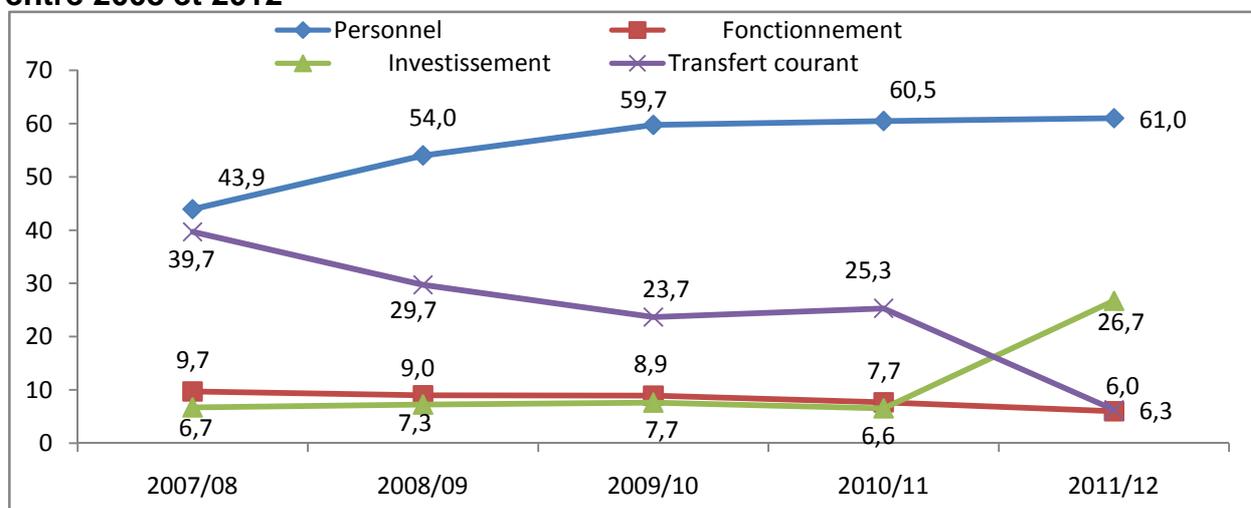
Région	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2010/12
Boucle du Mouhoun	52,7	54,7	54,3	55	55,0
Cascades	58,2	62,4	57,8	56,9	56,7
Centre	57,9	56,6	55,3	55,1	53,3
Centre-Est	58,6	57	56	58	58,1
Centre-Nord	55,7	53,8	52,8	54	54,9
Centre-Ouest	54,1	54,1	55	55,7	55,7
Centre-Sud	59	59,5	59,4	60,7	60,5
Est	47	45,4	43,7	43,9	42,7
Nord	61,4	62,3	62,2	62,7	54,6
Hauts-Bassins	57,7	57,1	55,8	55,5	63,9
Plateau Central	49,2	49,3	48,4	50,8	53,5
Sahel	44,7	40,1	40,9	39,8	38,1
Sud-Ouest	49	47,4	47,6	45,6	44,9
Burkina Faso	54,8	54,3	53,5	53,9	53,7

Source : Annuaire statistiques MENA

❖ Budget de l'État et de l'éducation (en milliards)

Entre 2007/2008 et 2011/2012, la part des dépenses du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) dans les dépenses consacrées à l'éducation est passée de 60,3% à 58,1%. Les dépenses du MENA ont augmentées en moyenne de 6,1% par an au cours de la période. Cette croissance des dépenses s'est traduite par une augmentation des dépenses de personnel à hauteur de 15,2% par an. Les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement ont connu respectivement une baisse annuelle de 5,9% et 3,9%. Les transferts courants ont connu une hausse annuelle de 4,4% au cours de la période. La part des dépenses du personnel dans les dépenses du MENA est passé de 43,9% à 61% et celles des investissements de 39,7% à 26,7%.

Graphique 3.6 : Part des différentes dépenses dans les dépenses du MENA entre 2008 et 2012



Graphique 3.7 : Part du budget de l'Etat allouée à l'éducation et part du budget de l'éducation allouée au MENA

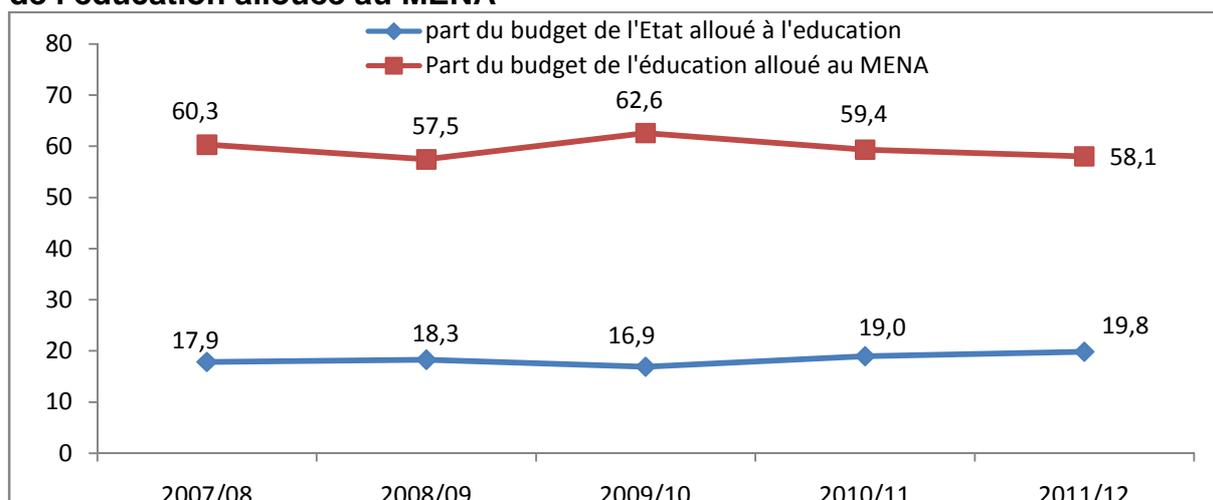


Tableau 3.15: Dépenses budgétaires de l'Etat et de l'éducation (en milliers)

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Dépenses budgétaires de l'Etat	925 135 151	984 171 356	984 274 882	1 083 230 158	1 098 540 986
Éducation	165 352 328	179 764 713	166 791 544	205 850 974	217 967 472
MEBA	99 777 602	103 311 689	104 440 193	122 197 981	126 531 369
Personnel	43 812 326	55 788 864	62 393 888	73 890 516	77 163 059
Fonctionnement	9 681 334	9 304 084	9 315 483	9 369 477	7 599 695
Investissement	39 564 215	30 721 860	24 733 941	30 931 637	33 786 862
Transfert courant	6 719 727	7 496 881	7 996 881	8 006 351	7 981 753

Source : Annuaire statistiques MENA

3.3-ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE

3.3.1-Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés

❖ Effectifs des élèves du post primaire de l'enseignement général

Entre 2006/2007 et 2010/2011, le nombre de garçons était plus élevé que celui des filles au post-primaire. Toutefois le poids des filles dans l'effectif total a connu une hausse passant de 43 en 2007/2008 à 45,3 en 2011/2012.

Graphique 3.8 : Poids des filles dans l'effectif total des élèves du post primaire de l'enseignement général

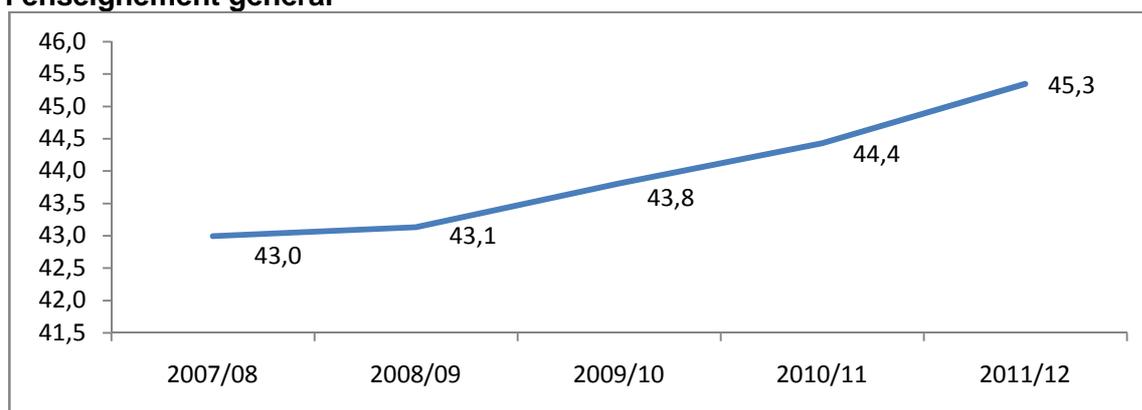


Tableau 3.16: Évolution des effectifs des élèves du post primaire du secondaire général par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Cours du jour	M	178 241	193 507	224 125	253 954	282 838
	F	133 767	145 830	174 178	202 789	234 246
	T	312 008	339 337	398 303	456 743	517 084
Cours du soir	M	14 061	16 243	18 846	19 187	19 362
	F	11 267	13 245	15 240	15 601	16 495
	T	25 328	29 488	34 086	34 788	35 857
Ensemble	M	192 302	209 750	242 971	273 141	302 200
	F	145 034	159 075	189 418	218 390	250 741
	T	337 336	368 825	432 389	491 531	552 941

Source : Annuaire statistiques du MESS

❖ Effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement général par sexe selon la nature du cours suivi

En 2011/2012, l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire était de 96 015 dont 33 807 femmes. Pour toute la période 2007/2008-2011/2012, le nombre de garçons était plus élevé que celui des filles. Cependant, le poids des filles dans l'effectif total a connu une hausse au cours de la période passant de 32,6% à 35,2%. Au cours de la période, le cours du jour représentait 94% de l'effectif total du secondaire général contre 6% pour le cours du soir. Au niveau national, les effectifs ont crû en moyenne 12,2% par an.

Graphique 3.9 : Poids des filles dans l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire général

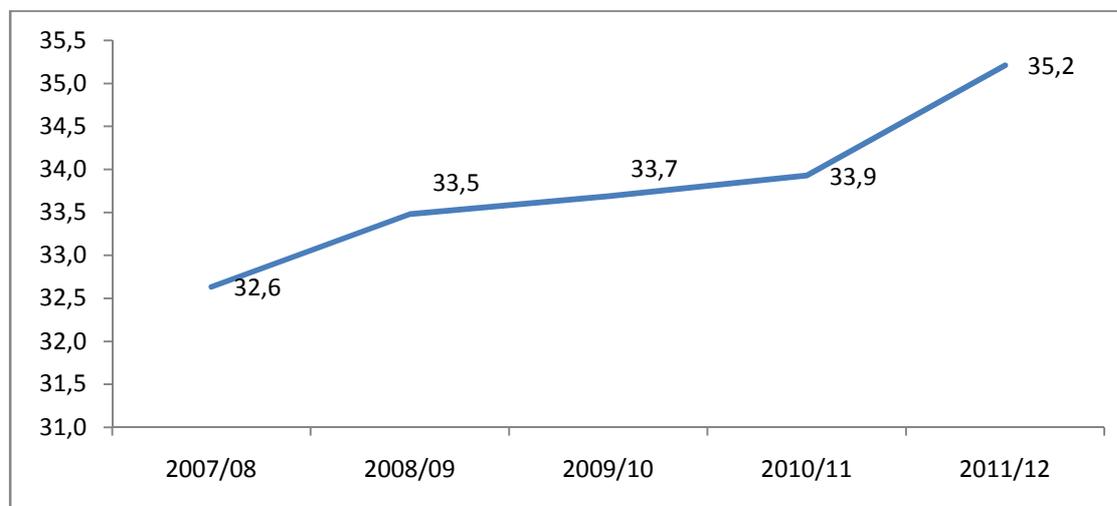


Tableau 3.17: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Cours du jour	M	38 651	45 666	49 612	54 048	59 007
	F	18 584	22 993	24 925	27 768	32 059
	T	57 235	68 659	74 537	81 816	91 066
Cours du soir	M	2 172	2 866	2 904	3 275	3 201
	F	1 190	1 431	1 755	1 669	1 748
	T	3 362	4 297	4 659	4 944	4 949
Ensemble	M	40 823	48 532	52 516	57 323	62 208
	F	19 774	24 424	26 680	29 437	33 807
	T	60 597	72 956	79 196	86 760	96 015

Source : Annuaire statistiques du MESS

❖ Effectifs des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel

En 2011/2012, il y'avait 27381 élèves dans l'enseignement secondaire technique et professionnel dont 12701 filles. Pour toute la période 2006/2007-2010/2011 on constate une prédominance des hommes dans ce cycle. De plus, le poids des filles dans l'effectif total a connu une baisse dans ce cycle passant de 48,6 en 2007/2008 à 46,4 en 2011/2012. En se référant à la nature du cours suivi, on constate que le poids des effectifs entre 2008 et 2011 diffère selon le sexe.

Si au cours du jour, il y'a plus de garçons que de filles, par contre on observe la situation inverse en cours du soir.

Graphique 3.10 : Poids des filles dans l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel selon la nature du cours suivi

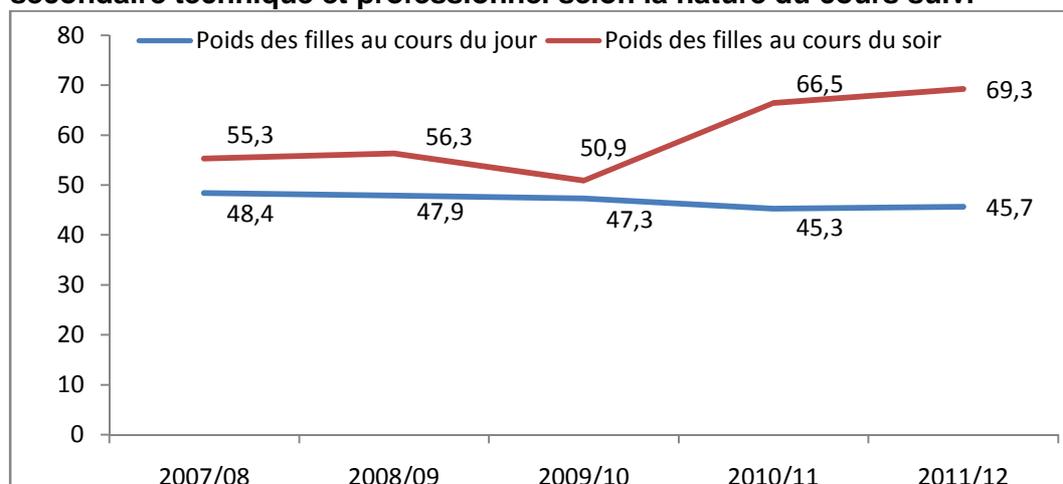


Tableau 3.18: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Cours du jour	M	12 815	13 007	13 183	13 607	14 423
	F	12 020	11 967	11 835	11 258	12 121
	T	24 835	24 974	25 018	24 865	26 544
Cours du soir	M	336	383	386	339	257
	F	416	494	400	673	580
	T	752	877	786	1 012	837
Ensemble	M	13 151	13 390	13 569	13 946	14 680
	F	12 436	12 461	12 235	11 931	12 701
	T	25 587	25 851	25 804	25 877	27 381

Source : Annuaire statistiques du MESS

❖ Taux brut d'admission au post-primaire et au secondaire

Le taux brut d'admission en sixième des garçons est plus élevé que celui des filles sur la période 2007/2008 et 2011/2012. Toutefois l'écart se réduit entre les deux groupes.

Concernant le taux brut d'admission en seconde, on constate toujours que celui des garçons est au-dessus de celui des filles. Contrairement à l'admission en sixième, l'écart entre les deux groupes est resté stable au cours de la période (écart de 5 points).

Tableau 3.19: Taux brut d'admission en sixième et en seconde

Niveau	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Sixième	F	22,1	20,8	27,6	29,5	32,5
	G	31,4	29,5	35,2	35,6	38,9
	F+G	26,7	25,1	31,4	32,6	35,7
Seconde	F	6,1	7,8	6	6,9	8
	G	11	13,3	11,2	12,3	13
	F+G	8,5	10,5	8,5	9,6	10,5

Source : Annuaire statistiques du MESS

❖ **Taux de transition du primaire au post-primaire et du post-primaire au secondaire**

Le taux de transition du primaire au post-primaire des garçons est plus élevé que celui des filles entre 2007/2008 et 2011/2012. Au cours de la période, on note une baisse de ce taux de près de deux points de pourcentage passant de 53,1% à 51,4%. Le taux de transition du post-primaire au secondaire a également connu une baisse passant de 44,3% en 2007/2008 à 33,7% en 2011/2012. Il est plus élevé chez les garçons que chez les filles au cours de la période

Graphique 3.11 : Evolution du taux brut de transition du CM2 en sixième et de troisième en seconde

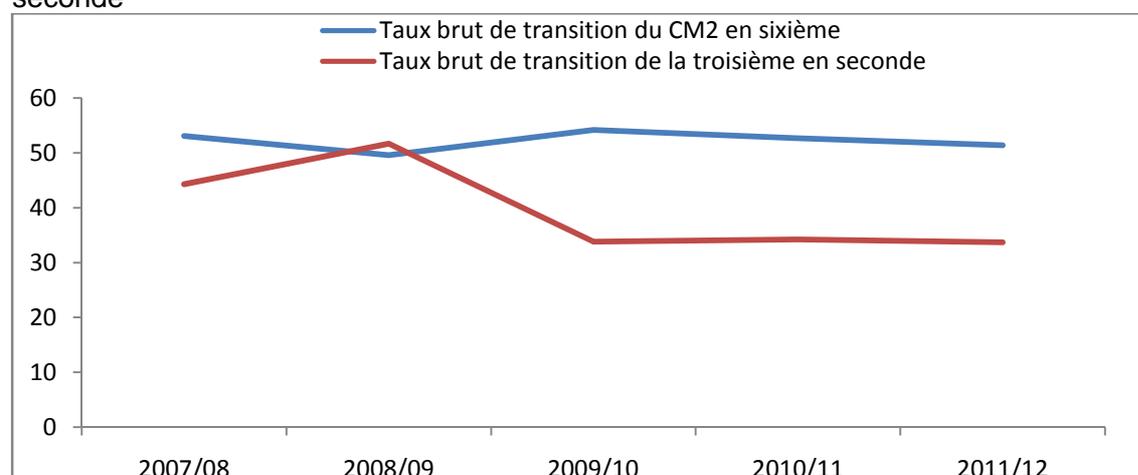


Tableau 3.20: Taux brut de transition du CM2 en sixième

Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Masculin	55,2	52,4	56,8	54,9	53,8
Féminin	50,5	46,1	51,2	50,3	48,8
Total	53,1	49,6	54,2	52,7	51,4

Source : Annuaire statistiques du MESS

Tableau 3.21: Taux brut de transition de la troisième en seconde

Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Masculin	49,3	57	39	39,2	37,6
Féminin	37,8	44,7	27,3	28,2	28,9
Total	44,3	51,7	33,8	34,2	33,7

Source : Annuaires statistiques du MESS

❖ **Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire**

Le taux brut de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles entre 2007/2008 et 2011/2012. Sur cette période, l'indicateur a connu une croissance de 6,5 points chez les filles et 5,7 points chez les garçons.

Tableau 3.22: Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire

Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
F	15,9	16,6	18,7	20,4	22,4
G	23,3	23,6	25,7	27,5	29
F+G	19,5	20,1	22,2	23,9	25,7

Source : Annuaires statistiques du MESS

❖ **Taux d'achèvement au post-primaire et au secondaire**

Sur la période 2007/2008 et 2011/2012, le taux d'achèvement des garçons au post-primaire est resté supérieur à celui des filles. L'écart entre les deux taux est passé de 4,7 points de pourcentage en 2007/2008 à 5,3 points de pourcentage en 2011/2012.

Concernant le taux d'achèvement du secondaire, il est inférieur à 10% au cours de la période 2007/2008-2011/2012 quoi qu'ayant connu une hausse passant de 6,2% à 8,1%. Il est plus élevé chez les garçons.

Graphique 3.12 : Evolution du taux brut de transition du CM2 en sixième et de troisième en seconde

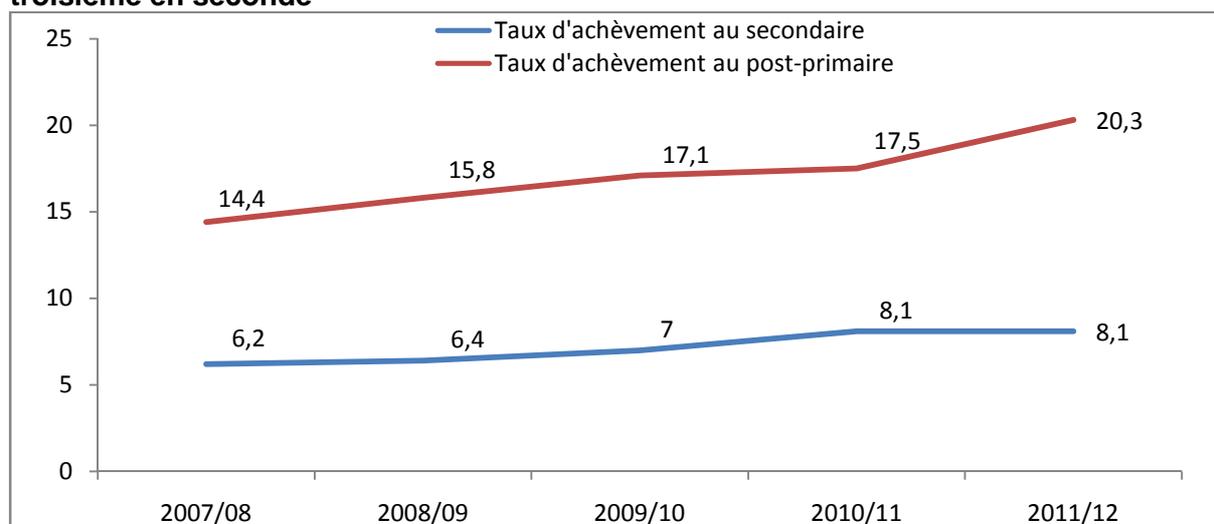


Tableau 3.23 : Taux d'achèvement au post-primaire

Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
F	12,1	13,3	14,7	14,3	17,7
G	16,8	18,4	19,6	21,2	23
F+G	14,4	15,8	17,1	17,5	20,3

Source : Annuaires statistiques du MESS

Tableau 3.24 : Taux d'achèvement au secondaire

Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
F	4,3	4,7	5,4	6	5,9
G	8,4	8,2	8,6	10,2	10,5
F+G	6,2	6,4	7	8,1	8,1

Source : Annuaires statistiques du MESS

3.3.2-Personnel d'encadrement

❖ Nombre d'enseignants

Dans l'ensemble, sur cinq enseignants, quatre sont des hommes. En 2011/2012, il y'avait 10619 enseignants dont 2087 femmes.

Tableau 3.25 : Nombre d'enseignement par statut selon le cycle

Statut	Sexe	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Public	M	3860	4294	4754	6359	7015
	F	911	1053	1137	1600	1809
	T	4771	5347	5891	7959	8824
Privé	M	919	1100	1154	1376	1517
	F	217	245	226	245	278
	T	1136	1345	1380	1621	1795
Ensemble	M	4779	5394	5908	7735	8532
	F	1128	1298	1363	1845	2087
	T	5907	6692	7271	9580	10619

Source : Annuaire statistiques du MESS

3.3.3-Infrastructures

❖ Ratio élèves/classe

Au plan national, le ratio élève/classe au post post-primaire et au secondaire est resté stable au cours de la période (68 élèves par classe). Quelque soit le cycle d'enseignement, le nombre d'élève par classe est plus élevé au public qu'au privé.

Tableau 3.26 : Ratio élève/classe par statut selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Statut	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Post primaire	Public	79	78	81	80	80
	Privé	55	52	54	56	55
	Total	67	65	67	68	68
Secondaire	Public	51	54	55	51	50
	Privé	39	38	38	39	38
	Total	45	45	45	44	44

Source : Annuaire statistiques du MESS

3.4-ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

3.4.1-Effectifs des étudiants et principaux indicateurs associés

❖ Nombre d'étudiants

Près de sept étudiants sur dix sont des hommes entre 2007/2008 et 2011/2012 (pourcentage compris entre 67% et 69%).

Tableau 3.27 : Evolution du nombre d'étudiants par sexe selon le statut

Statut	Sexe	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Public	M	19 227	24 264	28 023	29 775	33 660	38173
	F	7 489	10 322	11 274	11 723	13 944	15926
	T	26716	34586	39297	41498	47604	54099
Privé	M	3 927	3 874	4 443	5 093	7 452	8289
	F	2 872	3 319	4 015	4 575	5 942	6506
	T	6799	7193	8458	9668	13394	14795
Ensemble	M	23 154	28 138	32 466	34 868	41 112	54099
	F	10 361	13 641	15 289	16 298	19 886	14795
	T	33515	41779	47755	51166	60998	68894

Source : Annuaire statistiques du MESS

❖ Nombre d'étudiants des principales universités

Parmi les quatre universités, l'université de Ouagadougou est celle qui abrite le plus d'étudiants. Au cours de la période 2007/2008-2010/2011, plus de 50% des étudiants étaient inscrits dans cette université. L'université polytechnique de Bobo est celle qui abrite le moins d'étudiants.

Tableau 3.28 : Evolution du nombre d'étudiants des principales universités

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Université Ouaga 1					
IBAM	536	699	609	726	1 345
UFR/LAC	4558	5134	5802	6 497	6 955
UFR/SDS	2492	2538	1951	2 323	2 799
UFR/SEA	1651	1833	1548	2 242	3 321
UFR/SH	6338	7014	7606	9 629	9 944
UFR/SVT	2894	3397	2928	3 586	3 755
Université Ouaga 2					
UFR/SEG	4540	5172	5023	5 009	5 100
UFR/SJP	6204	6046	6161	5 748	6 831
Université Polytechnique de Bobo					
ESI	177	194	192	206	242
ISNV	218	370	580	752	1 032
ISSDS	57	110	140	140	288
IUT/UK	469	656	693	753	847
IDR	188	248	198	253	291
ISEA	192	186	325	368	498
Université de Koudougou					
ENS	1166	1418	2177	2 119	2 478
UIT	123	154	183	250	324
UFR/LSH	670	1315	2001	2 841	3 118
UFR/SEG	1311	2023	2426	2 897	3 390

Source : Annuaire statistiques du MESS

❖ Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Globalement en 2011/2012, on dénombrait 424 étudiants pour 100 000 habitants. L'analyse selon le sexe montre que sur la période 2008- 2012, le nombre d'étudiants pour 100000 habitants est passé de 349 à 424 et celui des étudiantes de 146 à 267.

Tableau 3.29 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 étudiants selon le sexe

Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Masculin	409	457	475	542	424
Féminin	185	201	207	244	267
Total	293	324	336	388	424

Source : Annuaires statistiques du MESS

3.4.2-Personnel d'encadrement

❖ Nombre d'enseignants par sexe et par grade

Les professeurs, les maitres de conférences, les maitres-assistants et les assistants du supérieur sont majoritairement des hommes (plus de 90%). Tous les grades ont vu leurs effectifs croître en 2011/2012 comparativement à l'année scolaire 2007/2008.

Tableau 3.30 : Evolution du nombre d'enseignants par sexe et par grade

Grade	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Professeur	T	64	109	93	180	187
	M	63	103	85	164	173
	F	1	6	8	16	14
Maître de conférence	T	157	195	212	185	200
	M	147	176	191	170	179
	F	10	19	21	15	21
Maître assistant	T	313	334	354	438	406
	M	284	313	325	400	367
	F	29	21	29	38	39
Assistant	T	272	254	257	316	335
	M	248	223	232	277	294
	F	24	31	25	39	41

Source : Annuaires statistiques du MESS

3.4.3-Infrastructures

❖ Nombre d'établissements

Sur la période 2008-2012, il y'avait plus d'établissements privés que d'établissements publics au supérieur. Le nombre d'établissements publics est passé de 19 en 2007/2008 à 25 en 2011/2012 et celui du privé de 31 à 57 établissements.

Tableau 3.31 : Evolution du nombre d'établissements selon le statut

Statut	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Public	19	19	21	23	25
Privé	31	35	40	56	57
Total	50	54	61	79	82

Source : Annuaires statistiques du MESS

3.5-TAUX D'ALPHABETISATION

❖ Taux d'alphabétisation en 2009 selon le sexe et le groupe d'âge

Quel que soit le groupe d'âge le taux d'alphabétisation des hommes est plus élevé que celui des femmes.

Tableau 3.32 : Taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus par groupe d'âge en 2009

Groupe d'âge	Femme	Homme
[15; 24]	34,6	48,7
[25; 34]	21,2	44,7
[35; 44]	13,1	33,2
[45; 54]	10,0	28,9
[55; 64]	5,3	19,6
65 et +	2,0	11,3
National	20,4	37,4

Source : EICVM

❖ Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2009

Le taux d'alphabétisation a connu une hausse de près de 50% entre 1994 et 2009. Il est passé de 18,9% en 1994 à 28,2% en 2009. Au cours de la période, le taux chez les hommes est plus élevé que celui des femmes. Toutefois, celui des femmes a connu une forte croissance comparativement aux hommes (79% contre 38% chez les hommes)

Tableau 3.33 : Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus par sexe de 1994 à 2009

	1994	1998	2003	2005	2007	2009
Masculin	27,1	24,8	29,4	31,5	36,7	37,4
Féminin	11,4	12,9	15,2	16,6	21,0	20,4
Ensemble	18,9	18,4	21,8	23,6	28,3	28,2

Source : EP 94,98 ; EBCVM 2003 ; QUIBB 2005, 2007 ; EICVM 2009

Malgré les dispositions législatives pour une éducation pour tous et sans discrimination de sexe, force est de constater que quel que soit le niveau d'enseignement considéré ou le statut de l'établissement, les garçons sont plus nombreux que les filles. Le même constat s'observe au niveau du personnel enseignant. Toutefois, la croissance des effectifs est plus rapide chez les filles. Le système éducatif Burkinabé se caractérise également par de faibles taux de transition et d'achèvement au post primaire et au secondaire. Le taux d'achèvement au post-primaire a connu une amélioration entre 2008 et 2012 mais reste inférieur à 25%, Quant au secondaire, il est inférieur à 10% au cours de la période. Le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus est inférieur à 30%.

CHAPITRE 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des activités économiques exercées par les ménages burkinabè, ainsi que les biens durables dont ils disposent. Ces activités sont traditionnellement regroupées en trois secteurs d'activités que sont : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

L'évaluation du poids de ces secteurs d'activité dans l'économie permet de caractériser le niveau d'avancement de l'économie nationale.

En outre, une évaluation de la possession des biens durables constitue également un instrument d'appréciation des conditions de vie des ménages.

DEFINITION DES CONCEPTS

Avoirs du ménage : (ou biens possédés par le ménage) constituent une partie de leur patrimoine et concernent ici la possession d'un logement, de terres, d'un moyen de locomotion, de bétail, et autres équipements.

Les secteurs d'activités

Primaire : Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture.

Secondaire : Industrie manufacturière, industrie extractive, électricité, eau, gaz, bâtiment et travaux publics.

Tertiaire : commerce, transport, communication, banque, assurance, autres services et administration.

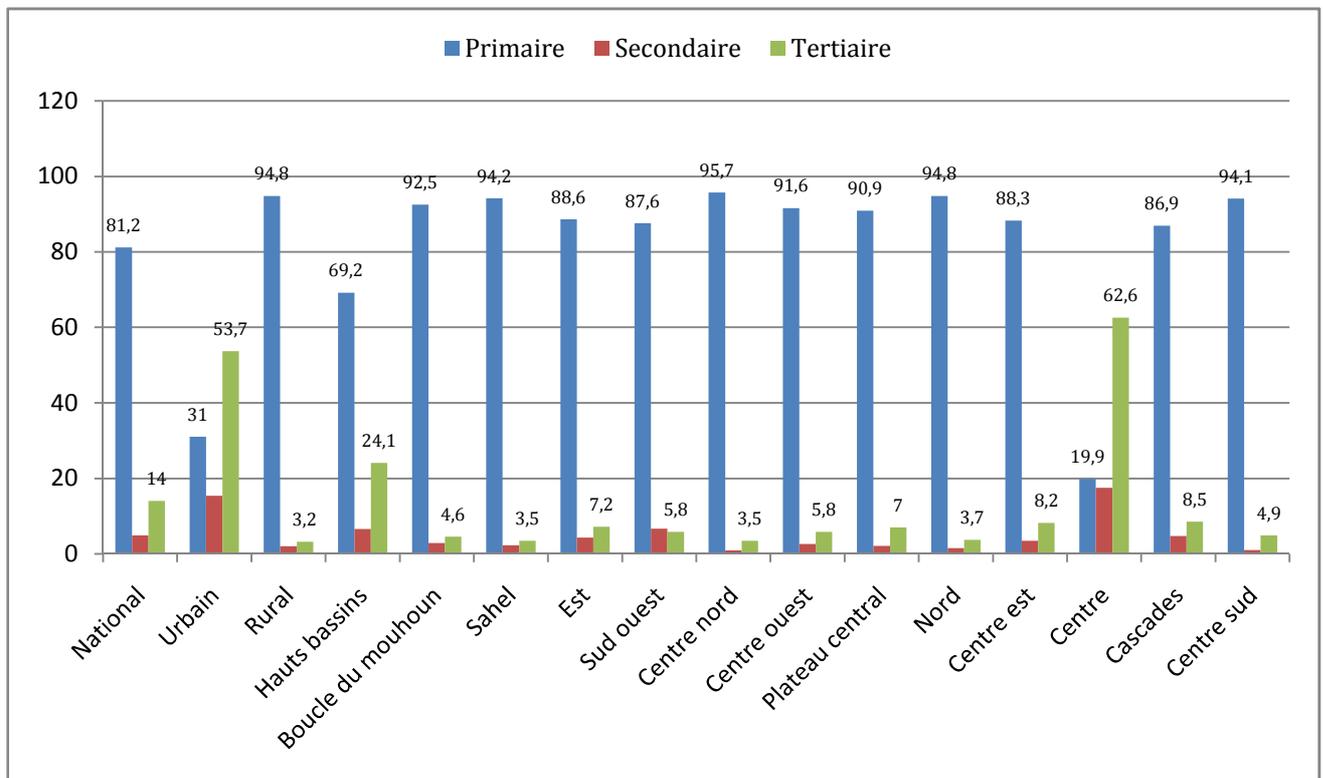
4.1-SECTEURS D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE

Selon les résultats de l'EICVM 2009-2010, les activités économiques de la population active burkinabè sont inégalement réparties entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Au niveau global, la grande majorité de la population active (81%) exerce dans le secteur primaire contre une minorité (14%) qui se retrouve au niveau du secteur tertiaire. Quant au secteur secondaire, il reste très peu représenté avec 5% de la population active qui y travaille.

Suivant les régions administratives, la tendance s'est inversée dans le Centre où le secteur tertiaire occupe plus de la moitié (62,6%) de la population active, suivi du secteur primaire qui absorbe 20% de cette même population. Le secteur tertiaire occupe également une place importante dans la région des Hauts Bassins (24,1%), tandis que dans la région du Nord, c'est plutôt le secteur primaire qui emploie la quasi-totalité de la population active (95,7%).

L'analyse par milieu de résidence montre que le secteur primaire absorbe pratiquement la totalité (95%) de la population active en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain, ce sont plutôt les secteurs tertiaire (53,7%) et primaire (31%) qui prédominent. D'une manière générale, le secteur secondaire occupe la dernière place au niveau des secteurs d'activités du pays (graphique 4.1).

Graphique 4.1 : Répartition des actifs occupés par secteur d'activité



Source : INSD, EICVM 2009-2010

4.2 AVOIRS DES MENAGES

Les avoirs des ménages renvoient aux biens qu'ils possèdent. Ces biens (logement, terre, voiture, mobylette, radio, etc.) constituent un indicateur de bien-être pour ces derniers.

4.2.1-Possession de logements

Sur l'ensemble du territoire national, environ trois ménages sur quatre (72%) habitent dans des zones non loties, dont la quasi-totalité (90,5%) réside en milieu rural. Pour ce qui est du statut d'occupation du logement, sept ménages sur dix (67,5%) sont propriétaires de leur logement sans pour autant posséder un titre. La quasi-totalité (84,6%) des ménages qui résident en milieu rural sont propriétaires de leur logement, tandis qu'un nombre non négligeable des ménages urbains (29,7%) sont locataires.

Selon la région, le Centre regorge la plus grande proportion de ménages locataires (25%), suivi des Hauts Bassins (20%) et des Cascades (12,8%). Par contre dans le Centre-Nord, 96,2% des ménages sont plutôt propriétaires de leur logement, suivi de près par le Centre-Sud (93,7%) et l'Est (93,1%).

Tableau 4.1 : Répartition des ménages par statut d'occupation du logement

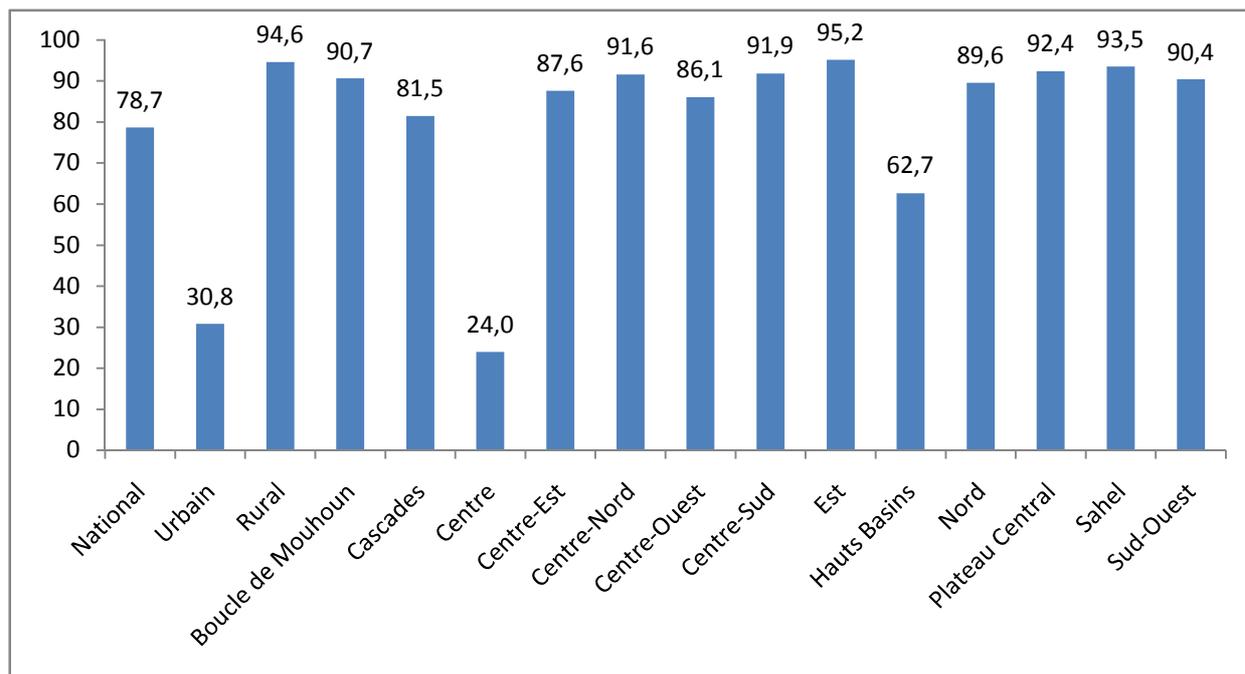
	Propriétaire avec titre	Propriétaire sans titre	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Nomade ou logement temporaire	Autre
National	14,7	67,5	8,9	0,4	7,1	1,2	0,2
Milieu de résidence							
Urbain	31,9	22,6	29,7	0,3	15,2	0,1	0,1
Rural	8,1	84,6	1	0,5	4	1,6	0,2
Région administrative							
Haut-Bassins	13,2	54,2	20	0,7	11,5	0,1	0,3
Boucle du Mouhoun	13,3	78,2	3,1	0,3	3,5	1,3	0,3
Sahel	3,2	86,6	2,1	0	4,6	3,3	0,2
Est	11,6	81,5	3,3	0,6	2,6	0,4	0
Sud-ouest	5,3	81,9	5,5	0,7	5,7	0,9	0
Centre-Nord	7,6	88,6	1,4	0,1	1,5	0,4	0,3
Centre-Ouest	10,1	74,2	4,5	0,3	8,2	2,4	0,4
Plateau Central	16,3	72,6	3,7	0,5	4,1	2,6	0,1
Nord	8,1	80,9	3,8	0,4	2,5	4,2	0,2
Centre-Est	12,9	76,6	2	0,4	6,7	1,1	0,2
Centre	35,1	22,7	25,1	0,1	16,8	0,1	0,1
Cascades	15,1	66,1	12,8	1,8	4,3	0	0
Centre-Sud	11,7	82	2,7	1,1	2	0,3	0,2

Source : INSD, EICVM 2009-2010

4.2.2-Possession de terres agricoles

Dans l'ensemble, la majorité des ménages burkinabè (78,7%) possèdent des terres à usage agricole. Cette proportion est relativement faible dans les régions du Centre (24%) et des Hauts-Bassins (62,7%) qui abritent les deux grands centres urbains du pays. A l'opposé de ces deux régions, l'Est et le Sahel s'illustrent avec les plus fortes proportions de ménages possédant une terre à usage agricole.

Graphique 4.2 : Proportion des ménages possédant une terre agricole



Source : INSD, EDS 2010

4.2.3-Possession d'un moyen de locomotion

La bicyclette demeure le principal moyen de locomotion des ménages burkinabè. Au niveau national, dix sept ménages sur vingt (84,3%) possèdent au moins une bicyclette fonctionnelle ; viennent ensuite la mobylette (34,5%) et la voiture dont le taux de possession est très faible (2%).

On observe de légères inégalités entre les régions dans la possession des bicyclettes, et de fortes inégalités entre elles dans les possessions de mobylettes et de voitures : Les régions du Centre Sud et du Centre s'illustrent avec les forts taux de possession de mobylettes (79% et 56,5% respectivement), pendant que le Sud-ouest occupe la dernière place (13,4%). La voiture reste un bien de luxe pour les ménages burkinabè.

Tableau 4.3 : Proportion de ménages possédant un moyen de locomotion

	Bicyclette	Motocyclette	Voiture
National	84,3	34,5	1,9
Milieu de résidence			
Urbain	73,5	54,5	6,7
Rural	87,8	24,8	0,3
Région administrative			
Haut-Bassins	77,2	45,1	1,9
Boucle du Mouhoun	91,3	32,8	0,8
Sahel	60,7	18,6	0,6
Est	87,8	26,9	0,8
Sud-ouest	86,3	13,4	0,1
Centre-Nord	89,8	30,9	0,4
Centre-Ouest	92,7	31,9	0,5
Plateau Central	90,1	39,5	0,1
Nord	87,8	36,9	0,6
Centre-Est	88,0	22,0	0,7
Centre	79,0	56,5	9,6
Cascades	87,3	51,4	0,8
Centre-Sud	90,1	79,0	0,6

Source : INSD, EDS 2010

4.2.4-Possession d'outils d'information

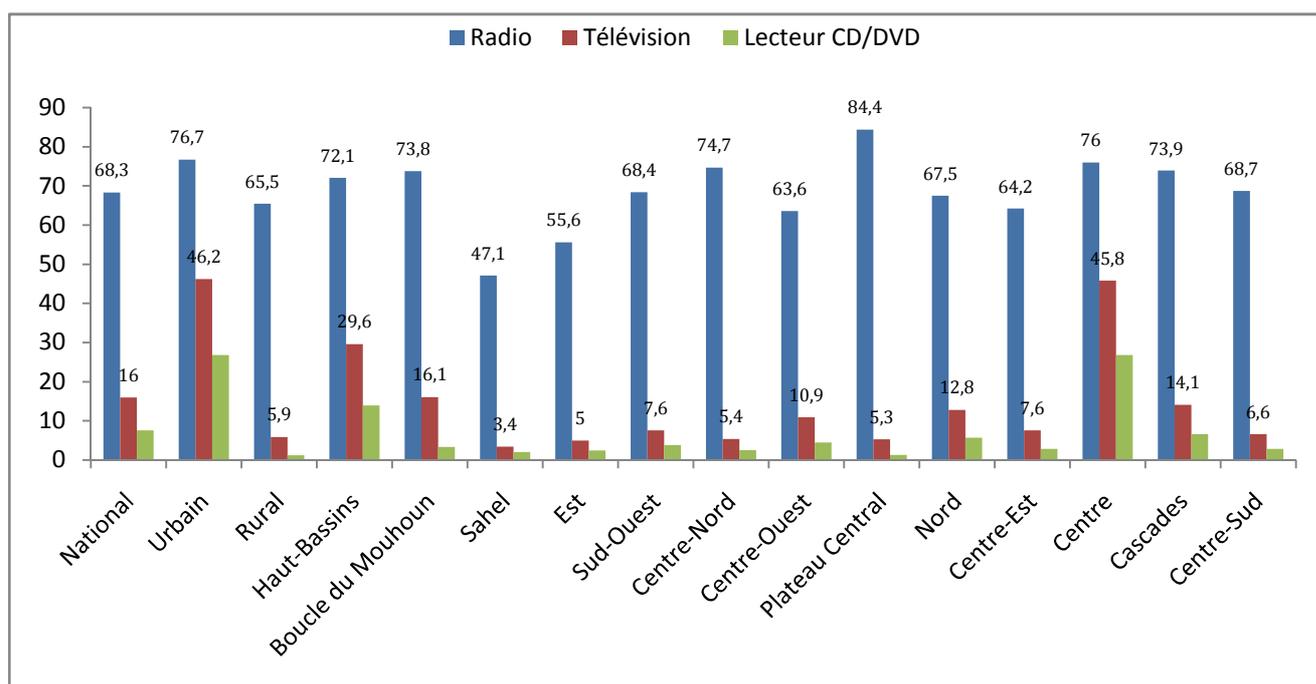
Parmi les trois outils d'information (Radio, télévision, lecteur CD&DVD), la radio est l'outil le plus répandu au Burkina Faso. Dans l'ensemble, environ sept ménages sur dix (68,3%) la possèdent. Hormis le Sahel qui a le plus faible taux de possession de radio (47%), plus de la moitié des ménages des autres régions possède cet outil.

Quant à la télévision, elle occupe la deuxième place avec un taux de possession de 16% au niveau national. Contrairement à la radio dont les taux de possession sont pratiquement les mêmes en milieux urbain et rural, la télévision est essentiellement l'apanage des ménages urbains avec un taux de possession de 46,2% comparativement à celui des ménages ruraux (6%).

Du point de vue de la région, elle est beaucoup plus répandue dans le Centre (45,8%), les Hauts Bassins (29,6%), et faiblement observée dans le Sahel.

La possession de lecteur CD/DVD est également faible (7,6%) au niveau national et concentrée essentiellement en milieu urbain.

Graphique 4.3 : Proportion des ménages possédant un outil d'information



Source : INSD, EDS 2010

4.2.5-Possession d'autres biens d'équipement

Globalement, les autres biens² demeurent très peu possédés. En effet, seulement 8,2% des ménages possèdent une cuisinière moderne, 6,1% possèdent le fer à repasser et 3,6% possèdent le frigidaire selon les résultats en 2009. La possession de ces biens a connu une légère baisse par rapport à 2007 où les proportions enregistrées étaient de 10,6% pour la cuisinière moderne, 9,8% pour le fer à repasser, et 5,4% pour le frigidaire. Quels que soient l'année et le bien considéré, le taux de possession est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins regorgent le plus grand nombre de ménages possédant ses biens. Inversement, les régions du Sahel, du Centre-nord et de l'Est se retrouvent avec de très faibles taux de possession de ces biens selon les résultats en 2009 (Tableau 4.3).

² C'est-à-dire les cuisinières à gaz, le fer à repasser et le frigidaire

Tableau 4.3 : Répartition (%) des ménages possédant d'autres biens d'équipement

	2005			2007			2009		
	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser
Milieu de résidence									
Urbain	20,8	37,1	23,9	21,9	38,2	23,7	11,0	25,1	12,9
Rural	0,9	2,0	6,0	0,9	3,1	6,1	0,8	1,7	3,5
Région administrative									
Boucle du Mouhoun	0,9	2,7	5,4	2,1	5,7	9,0	1,1	2,3	6,0
Cascades	2,7	5,5	11,8	2,5	7,0	11,6	3,1	5,3	5,9
Centre	24,8	44,9	23,0	24,0	43,2	25,8	11,6	26,6	13,3
Centre- Est	5,0	6,5	7,2	3,4	3,5	3,4	3,1	3,9	4,2
Centre- Nord	1,7	2,9	4,5	1,4	4,4	5,5	0,7	1,9	1,6
Centre- Ouest	2,9	7,6	15,3	3,2	7,5	12,8	2,1	5,0	4,6
Centre- Sud	0,5	1,2	5,2	1,2	5,4	4,9	0,8	3,7	5,0
Est	1,6	3,6	4,7	2,3	6,1	7,7	1,5	3,1	3,3
Hauts- Bassins	5,5	9,3	11,3	7,5	13,1	12,8	3,4	11,1	6,4
Nord	2,8	6,2	9,2	2,8	7,2	5,6	1,5	4,1	4,8
Plateau Central	2,9	5,0	7,6	1,6	4,1	6,6	2,7	4,8	3,8
Sahel	0,4	1,0	2,9	1,7	2,9	2,5	1,6	1,9	3,3
Sud-ouest	0,7	3,4	12,9	1,5	3,7	9,2	1,8	5,2	6,8
Ensemble	5,0	9,4	9,8	5,4	10,6	9,8	3,6	8,2	6,1

Source : INSD, QUIBB 2005, 2007 et EICVM 2009

En conclusion pour ce chapitre, on retient que le secteur primaire reste le principal pourvoyeur d'emplois, traduisant un état embryonnaire de l'économie. Il est beaucoup plus dominé par les activités agricoles et l'élevage. Quant aux avoirs des ménages, les moyens de locomotion tels que les voitures demeurent un luxe pour ces derniers, et les mobylettes et bicyclettes deviennent de plus en plus accessibles. Les biens comme les cuisinières moderne, les frigidaires et les fers à repasser restent très peu possédés par les ménages burkinabè.

CHAPITRE 5 : EMPLOI

Le Burkina Faso est caractérisé par une population jeune (plus de 73% de sa population a moins de 30 ans) et une économie basée sur l'agriculture. Les différentes études sur les conditions de vie des ménages révèlent que le chômage au sens du BIT est essentiellement urbain. Un impératif auquel doit répondre la politique nationale de développement économique et sociale est de relever le défi de la création d'emplois décents pour le grand nombre de jeunes et femmes qui arrivent sur le marché du travail.

La présente analyse décrit l'évolution de la situation globale de l'emploi, le chômage ainsi que l'inactivité de la population en âge de travailler, les offres et les demandes d'emploi exprimées.

DEFINITION DES CONCEPTS

Secteurs d'activité :

- **Primaire** : Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture.
- **Secondaire** : Industrie manufacturière, industrie extractive, électricité, eau, gaz, bâtiments et travaux publics.
- **Tertiaire** : Commerce, transport, communications, banques assurance, services et administration.

Population active : est constituée par l'ensemble des individus disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui exercent effectivement un emploi quelconque (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en recherchent durant la période de référence retenue (population active au chômage).

Taux brut d'activité : rapport entre la population active et la population résidente totale.

Ratio emploi-population (EPR) : c'est le rapport entre la population pourvue d'un emploi pendant une période de référence bien déterminée en pourcentage et la population en âge de travailler pour la même période de référence.

Taux net d'activité : rapport entre la population active et la population en âge de travailler

Population inactive : La population inactive se définit comme étant l'ensemble des personnes qui ne créent ni biens ni richesses durant la période de référence retenue. Ce sont généralement les élèves, les étudiants, les retraités, personnes au foyer, les rentiers, les personnes de moins de 10 ans et de plus de 65 ans, ainsi que les personnes de plus de 10 ans ayant un handicap ne pouvant pas leur permettre de travailler.

Taux de chômage : C'est le pourcentage de la population au chômage par rapport à la population active totale.

Chômeur n'ayant jamais travaillé et en quête d'un premier emploi : C'est généralement les jeunes sortant nouvellement du système scolaire et qui sont à la recherche de leur premier emploi.

Chômeur ayant déjà travaillé : Cette catégorie concerne les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi pour des raisons divers (licenciement, compression, fermeture d'entreprises etc.).

Balance demandes/offres d'emploi : est aussi appelée « taux de couverture des demandes » donne une idée de satisfaction des demandes d'emplois.

5.1 - SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI

En 2009, on note des différences au sein de la population en âge de travailler (15-64 ans) selon la région de résidence. En effet, le Centre-Nord, l'Est, le Centre Sud, le Centre Est, le Centre Ouest et le Plateau Central sont les régions où les personnes occupées sont les plus représentées (plus de 90%) au sein de la population en âge de travailler. Par contre, les régions du Centre et des Hauts Bassins ont enregistré en 2009 des parts plus élevées de population en âge de travailler qui sont soit au chômage soit inactive. Le chômage touche essentiellement les régions du Centre et les Hauts Bassins (8,1%, 3,4%).

Tableau 5.1. : Répartition (en %) de la population (âgée 15 -64 ans) par statut d'activité selon la région de résidence en 2009

	Statut d'activité						Ensemble	
	Occupé		Chômeur		Inactif			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Hauts bassins	640037	79,5	27478	3,4	137790	17,1	805305	100,0
Boucle du Mouhoun	630441	86,0	1739	0,2	101233	13,8	733413	100,0
Sahel	445441	91,3	1421	0,3	40841	8,4	487704	100,0
Est	533063	95,9	2963	0,5	19814	3,6	555841	100,0
Sud-Ouest	285038	92,4	1915	0,6	21541	7,0	308494	100,0
Centre-Nord	542145	95,9	750	0,1	22294	3,9	565189	100,0
Centre-Ouest	530384	93,2	2568	0,5	36323	6,4	569276	100,0
Plateau-Central	317527	92,8	1202	0,4	23395	6,8	342125	100,0
Nord	532827	93,0	2394	0,4	37565	6,6	572786	100,0
Centre-Est	507897	93,1	3590	0,7	34230	6,3	545716	100,0
Centre	759453	65,9	93308	8,1	300227	26,0	1152988	100,0
Cascades	255705	89,1	2421	0,	28841	10,1	286968	100,0
Centre-Sud	295833	95,3	1092	0,4%	13472	4,3	310397	100,0
Ensemble	6275792	86,7	142842	2,0%	817566	11,3%	7236200	100,0

Source : INSD, Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009

5.1.1-Taux d'activité des actifs occupés

➤ Le taux brut d'activité (TBA)

Le taux brut d'activité au niveau national est de 43,6% en 2009. Il est de 45,3% chez les femmes et 41,8% chez les hommes. Le taux brut d'activité en milieu urbain est supérieur à celui du milieu rural (49,9% contre 42,6%). Au niveau régional, le TBA est plus élevé chez les femmes que chez les hommes à l'exception des régions des Hauts Bassin, de la Boucle du Mouhoun, du Sahel et du Centre. Il ressort aussi que le taux brut d'activité augmente avec le niveau d'instruction.

Tableau 5.2 : Taux brut d'activité selon quelques caractéristiques

	Taux Brut d'Activité		
	Hommes	Femmes	Ensemble
National	41,8	45,3	43,6
Milieu de résidence			
<i>Urbain</i>	48,1	45,7	46,9
<i>Rural</i>	39,8	45,2	42,6
Région de Résidence			
<i>Hauts bassins</i>	45,2	43,3	44,2
<i>Boucle du mouhoun</i>	44,7	40	42,3
<i>Sahel</i>	43,8	42,3	43,1
<i>Est</i>	36,4	45,5	40,9
<i>Sud-ouest</i>	42,1	44,8	43,5
<i>Centre- nord</i>	39,2	45	42,3
<i>Centre- ouest</i>	36,7	47,9	42,6
<i>Plateau central</i>	37,9	48,1	43,3
<i>Nord</i>	38,9	45,9	42,6
<i>Centre- est</i>	37,8	45,9	42,1
<i>Centre</i>	50,5	48,5	49,5
<i>Cascades</i>	42,4	46,5	44,5
<i>Centre -sud</i>	39,8	47,4	43,6
Niveau d'instruction			
<i>Aucun niveau</i>	47,8	54,8	51,7
<i>Préscolaire</i>	9,9	8,4	9,2
<i>Primaire</i>	34,8	28,3	31,9
<i>Secondaire 1er cycle</i>	69,3	64,1	67
<i>Secondaire 2nd cycle général</i>	81,3	69,5	77,2
<i>Secondaire 2nd cycle tech</i>			
<i>prof</i>	73,2	78,7	75,7
<i>Supérieur</i>	80,2	69,9	76,8
Tranche d'âges			
<i>15-29</i>	91,2	88,3	89,6
<i>30-49</i>	96,7	94	95,2
<i>50-64</i>	93,9	87,5	90,6

➤ **le taux net d'activité (TNA)**

Le taux net d'activité au niveau national est de 91,8%. Il est de 93,6% chez les hommes et 90,3% chez les femmes. Aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, ce taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes à l'exception des régions du Plateau Central et du Centre Nord. La région de l'Est se distingue par son TNA le plus élevé (97,3%).

Le taux net d'activité semble décroître avec le niveau d'instruction. En effet, il atteint 93,8% chez les individus sans aucun niveau d'éducation alors qu'il n'est que de 78,1% chez ceux ayant le niveau supérieur.

Tableau 5.3 : Taux net d'activité selon quelques caractéristiques

	Taux Net d'Activité		
	Hommes	Femmes	Ensemble
National	93,6	90,3	91,8
Milieu de résidence			
<i>Urbain</i>	86	80,6	83,2
<i>Rural</i>	96,9	93,9	95,2
Région de Résidence			
<i>Hauts bassins</i>	91,3	85,3	88,2
<i>Boucle du mouhoun</i>	96,6	82,1	89
<i>Sahel</i>	97,1	89	92,9
<i>Est</i>	97,4	97,2	97,3
<i>Sud-ouest</i>	95,1	93,4	94,2
<i>Centre- nord</i>	96,4	97,3	96,9
<i>Centre- ouest</i>	96,1	94,8	95,4
<i>Plateau central</i>	93,7	94,6	94,2
<i>Nord</i>	95,1	93,9	94,4
<i>Centre- est</i>	94,4	94,4	94,4
<i>Centre</i>	85,9	81,9	83,8
<i>Cascades</i>	93	90,3	91,5
<i>Centre -sud</i>	97	95,7	96,2
Niveau d'instruction			
<i>Aucun niveau</i>	96	92,4	93,8
<i>Préscolaire</i>	95,4	100	97,3
<i>Primaire</i>	94,3	88,1	91,7
<i>Secondaire 1er cycle</i>	83,7	77	80,8
<i>Secondaire 2nd cycle général</i>	83,7	72,7	79,9
<i>Secondaire 2nd cycle tech prof</i>	75,3	78,7	76,9
<i>Supérieur</i>	82,3	69,9	78,1
Tranche d'âges			
<i>15-29</i>	91,2	88,3	89,6
<i>30-49</i>	96,7	94	95,2
<i>50-64</i>	93,9	87,5	90,6

Source : INSD, *Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009*

5.1.2-Le ratio-emploi population/ taux d'occupation

Le ratio emploi-population est de 87% au niveau national. Selon le milieu de résidence, on note que le ratio est plus important en milieu rural (94,2%) qu'en milieu urbain (67,4%). Les régions du Centre Nord, de l'Est et du Centre Sud ont des ratios emploi-population très élevé par rapport à la moyenne nationale. Par contre, le centre, les Hauts Bassins et la Boucle du Mouhoun sont les régions à faible taux d'occupation avec respectivement des taux suivants : 66%, 79,5% et 86,0%.

Tableau 5.4 : taux d'occupation selon la région de résidence

Région de résidence	Taux d'occupation
Hauts Bassins	79,5
Boucle du Mouhoun	86,0
Sahel	91,3
Est	95,9
Sud Ouest	92,4
Centre Nord	95,9
Centre Ouest	93,2
Plateau Central	92,8
Nord	93,0
Centre Est	93,1
Centre	65,9
Cascades	89,1
Centre Sud	95,3
Ensemble	86,7

Source : INSD, Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009

L'analyse du ratio-emploi population selon le niveau d'instruction montre qu'il décroît lorsque le niveau d'éducation des personnes actives occupées augmente. En effet, les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur ont les ratios emploi- population les plus faibles (56,5%).

Tableau 5.5 : taux d'occupation selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Taux d'occupation
Aucun niveau	91,3
Préscolaire	89,0
Primaire	83,7
Secondaire 1er cycle	66,1
Secondaire 2nd cycle général	61,0
Secondaire 2nd cycle technique prof	61,8
Supérieur	56,5
Ensemble	86,7

Source : INSD, Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009

5.1.3-Branches d'activités des actifs occupés

Les activités agricoles, de chasse, sylviculture occupent la majorité de la population active occupée au Burkina Faso : plus de 80% de la population active occupée exerce dans le secteur primaire. Sur la période 2003-2007, on note une augmentation de la participation des actifs occupés dans le secteur du commerce et artisanat de plus en plus croissante. Mais en 2009, ce taux a baissé par rapport à 2007 et se situe à 7,6%. On constate aussi que le secteur industriel qui regroupe les activités extractives et de fabrication est le moins important par rapport aux autres secteurs pour la participation des actifs occupés.

Tableau 5.6 : Evolution de la répartition (en %) de la population active occupée par branches d'activités

Branches d'activités	2003	2005	2007	2009
Agriculture, Chasse, Sylviculture	84,9	84,7	67,7	81,1
Pêche, pisciculture, aquaculture	0,0	0,1	0,1	0,1
Activités extractives	0,5	0,3	2,7	0,4
Activités de fabrication	2	2	3,4	3,5
Production, distribution électricité, eau, gaz	0,3	0,2	0,2	0,1
Construction	0,7	0,6	1,6	0,8
Commerce, réparation, artisanat	6,5	6,7	15,0	7,6
Hôtels restaurants	0,4	0,3	0,6	0,7
Transports, Communication	0,6	0,6	0,8	0,9
Activités financières	0,2	0,3	0,6	0,2
Immobilière, location, Services aux entreprises	0,2	0,3	0,6	0,3
Activités administratives	1	1,5	1,9	0,6
Education	0,9	0,8	1,6	0,6
Santé et actions sociales	0,4	0,6	0,8	0,6
activités à caractère collectif	0,4	0,5	0,7	1,7
Activités des ménages, personnel domestique	0,8	0,5	1,7	0,7
Activités des organismes extraterritoriaux	0,2	0,1	0,1	0,0
Total	100	100	100	100

Source : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003, 2005, 2007 et 2009

5.1.4-Mode de rémunération de la population active occupée

Au niveau national, les salariés (y compris les individus payés en nature) représentent 5,4% de l'ensemble des actifs. On note également une faible proportion (3%) des emplois à la tâche (à l'heure comme à la journée).

Au niveau régional, le Centre Nord, les Cascades, le Nord et la Boucle du Mouhoun ont les proportions d'aide familial/apprenti ou stagiaire les plus élevées (67,6%, 60,8% et 60,4% respectivement). On note par contre que les régions du Centre, des Hauts Bassins du Sud-Ouest et du Sahel (16,6 %, 44,1% et 49,9%) ont les plus faibles proportions de personnes occupées comme apprenti/aide familial non payé.

Tableau 5.7 : Répartition (en %) de la population qui travaille par région administrative selon le type de paiement

	Nature du paiement				Total
	Salaire /paiement en nature	A la tâche (à l'heure/à la journée)	apprenti/aide familial non payée	A son propre compte	
Hauts bassins	6,5	2,2	49,9	41,3	100,0
Boucle du Mouhoun	2,1	0,6	60,4	36,9	100,0
Sahel	1,3	0,5	49,9	48,3	100,0
Est	2,3	1,4	50,4	45,9	100,0
Sud-Ouest	4,7	0,9	44,1	50,4	100,0
Centre-Nord	1,1	0,8	67,6	30,5	100,0
Centre-Ouest	3,4	0,6	53,3	42,7	100,0
Plateau-Central	2,3	1,1	53,2	43,4	100,0
Nord	1,8	0,6	60,8	36,8	100,0

Centre-Est	1,9	1,0	50,9	46,1	100,0
Centre	24,9	10,9	16,6	47,6	100,0
Cascades	3,6	1,9	61,7	32,8	100,0
Centre-Sud	2,0	0,6	55,2	42,1	100,0
Total	5,4	2,2	50,5	41,9	100,0

Source : INSD, Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009.

5.1.5-Evolution du chômage

Le taux de chômage mesure le pourcentage de la population active au chômage par rapport à la population active totale. Les chômeurs comprennent toutes les personnes répondant aux critères suivants au cours d'une période de référence:

- a) "sans travail", c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié;
- b) "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence;
- c) "à la recherche d'un travail", c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié.

Aux fins de comparabilité internationale, la période de recherche d'emploi est souvent définie comme les quatre semaines précédentes, mais cela varie d'un pays à un autre.

Entre 1994 et 2003, le niveau du chômage est pratiquement resté constant. En 2005 le taux de chômage a légèrement varié pour redescendre à 3,3% en 2007 et 2,0% en 2009.

Le milieu de résidence constitue un critère très important de discrimination du phénomène du chômage avec des taux plus élevés en milieu urbain.

Tableau 5.8 : Évolution du taux de chômage par milieu de résidence de 1994 à 2009

Milieu de résidence	Année					
	1994	1998	2003	2005	2007	2009
Urbain	15,6	15,3	13,8	18,3	8,6	8,6
Rural	0,8	0,5	0,7	1,1	2,2	0,2
Ensemble	2,6	2,5	2,4	4	3,3	2,0

Source : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003, 2005, 2007 et (EICVM) 2009

5.2-LA DEMANDE D'EMPLOI

5.2.1-Les demandes d'emplois selon le sexe

De façon générale, on note une tendance à la hausse des demandes d'emploi entre 2007 et 2011. Entre 2008 et 2010, le niveau de demande d'emploi n'a pas beaucoup évolué. L'analyse montre qu'il existe une forte disparité entre les hommes et les femmes. En effet le volume de demandes d'emploi est de trois (3) fois plus important chez les hommes par rapport aux femmes.

Tableau 5.9 : Répartition des demandes d'emploi (en nombre) par sexe

Sexe	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Masculin	5 103	3 020	3 521	6 335	5 599	3 834	4 303	7 018	7 527	7 166	6 741	
Féminin	1 271	1 185	1 488	1 756	2 940	2 692	2 010	2 576	2 831	2 915	2 958	
Total	6 374	4 205	5 009	8 091	8 539	6 526	6 313	9 594	10 358	10 081	9 699	

Source : ONEF

5.2.2-Les demandes d'emplois selon la région et le sexe

L'analyse par région, montre une prédominance des demandes d'emploi dans les régions du Centre et des Hauts Bassins qui sont les deux (2) principales villes du Burkina Faso. Ce constat est valable quelle que soit l'année considérée. Les demandes d'emploi sont relativement faibles pour le Sud-Ouest, le Centre Sud et le Nord. Dans toutes les régions les demandeurs d'emplois hommes sont d'environ trois(3) fois plus nombreux que les femmes.

Tableau 5.10 : Répartition des demandes d'emploi (en nombre) par région et par sexe

Région	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Boucle du Mouhoun	121	23	22	14	301	26	334	22	560	20	531	40
Cascades	200	34	142	36	171	39	161	27	83	27	118	9
Centre	1390	827	2305	1376	3469	1 731	4207	1991	4394	2159	3970	2 165
Centre-Est	86	47	48	25	130	79	145	42	39	15	49	8
Centre-Nord	54	26	49	27	127	35	98	58	110	43	107	56
Centre-Ouest	506	113	108	57	335	100	271	79	158	70	198	73
Centre-Sud	7	25	68	14	73	17	69	13	98	23	50	17
Est	145	12	94	54	161	37	245	60	112	44	172	66
Hauts-Bassins	2139	233	1203	274	1666	325	1590	424	1279	403	1164	382
Nord	14	51	37	21	84	39	127	36	92	21	131	47
Plateau-Central	64	42	61	21	122	50	125	48	61	44	70	32
Sahel	53	24	156	88	193	46	155	31	75	28	91	35
Sud-Ouest	2	2	11	4	186	52	nd	nd	105	18	90	28
Total	4781	1459	4304	2011	7018	2 576	7527	2831	7166	2915	6741	2 958

Source : ONEF

5.2.3-Les demandes d'emplois selon la région et le niveau d'instruction

Les demandes d'emploi par région montrent que trois (3) régions se distinguent par leur niveau élevé de demande d'emplois : le Centre, les Hauts Bassins et la Boucle du Mouhoun. Aussi bien les illettrés, les sans diplôme que les personnes de niveau supérieur à la maîtrise, les deux régions (Centre et Hauts Bassins) ont les demandeurs d'emplois les plus nombreux. Cependant, on peut noter qu'au niveau de la Boucle du Mouhoun les demandes d'emplois sont dans leur majorité celles des personnes ayant un niveau maximum de BEPC.

Tableau 5.11 : Répartition des demandes d'emploi par région et par niveau d'instruction en 2011

Région	Illettrés	Sans Diplôme	CEP	CAP	BEPC	BEP	BAC	DUT/BTS	DEUG	Licence	Maîtrise	> Maîtrise
Boucle du Mouhoun	269	155	94	1	72	2	23	0	0	5	0	0
Cascades	11	21	50	4	22	3	12	4	0	0	0	0
Centre	48	332	787	350	938	431	1557	499	109	400	525	95
Centre-Est	16	4	15	7	0	9	3	1	0	0	2	0
Centre-Nord	0	35	69	5	25	5	14	3	2	0	4	1
Centre-Ouest	18	13	58	13	34	8	50	6	19	33	19	0
Centre-Sud	14	5	16	2	9	5	11	1	2	2	0	0
Est	0	43	78	0	66	27	13	2	0	9	0	0
Hauts-Bassins	174	159	345	85	288	47	231	108	10	38	34	27
Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plateau central	4	15	31	5	18	4	13	5	0	1	3	3
Sahel	18	15	50	0	33	1	7	0	0	0	2	0
Sud-Ouest	0	25	61	4	20	0	6	0	0	1	1	0
Total	572	822	1654	476	1525	542	1940	629	142	489	590	126

5.2.4-Les demandes d'emplois selon la région et la tranche d'âge

De façon générale, la majorité des demandeurs d'emplois sont des jeunes. Les jeunes de 25-29 ans sont les plus nombreux à demander les emplois avec des nombres importants de demandeurs d'emplois dans les régions du Centre et des Hauts Bassins.

Tableau 5.12 : Répartition des demandes d'emploi par région et par tranche d'âge en 2011

Région	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55 et plus	Total
Boucle du Mouhoun	9	104	188	141	66	32	30	34	17	612
Cascades	3	14	40	42	14	7	5	2	0	127
Centre	58	1742	2809	339	1038	99	28	13	9	6135
Centre-Est	3	13	22	9	9	0	1	0	0	57
Centre-Nord	4	34	54	37	19	7	5	0	3	163
Centre-Ouest	7	73	138	34	13	6	0	0	0	271
Centre-Sud	0	13	26	19	6	1	2	0	0	67
Est	12	69	84	42	19	10	1	1	0	238
Hauts-Bassins	24	395	571	297	148	65	29	10	7	1546
Nord	1	27	63	51	17	5	2	1	1	178
Plateau central	10	36	29	8	13	2	0	4	0	102
Sahel	2	28	40	25	18	8	3	2	0	126
Sd-Ouest	0	21	47	33	9	6	2	0	0	118
Total	133	2569	4111	1077	1389	248	108	67	37	9740

Source : ONEF

5.2.5-Les demandes d'emplois selon l'expérience

Le niveau d'expérience des demandeurs d'emplois joue un rôle capital dans leur insertion dans l'emploi. De 2006 à 2008, les demandeurs d'emplois sans expérience ont été les plus nombreux. De 2009 à 2010 la tendance s'est inversée et les personnes ayant l'expérience ont été les plus nombreuses. Mais en 2011, il ressort que les demandeurs d'emploi sans expérience sont deux (2) fois plus nombreux que ceux qui ont une expérience.

Tableau 5.13 : répartition des demandeurs d'emploi selon l'expérience

Région	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	Sans expérience	Avec expérience										
Boucle du Mouhoun	124	20	33	3	287	40	10	346	69	511	568	53
Cascades	94	140	93	85	117	93	93	95	34	76	63	64
Centre	1234	983	1951	1730	3550	1 650	2598	3600	2119	4434	4130	2 005
Centre-Est	95	38	53	20	126	83	53	134	14	40	32	25
Centre-Nord	53	27	41	35	105	57	24	132	64	89	104	59
Centre-Ouest	580	39	110	55	349	86	99	251	65	163	208	63
Centre-Sud	15	17	35	47	33	57	43	39	45	76	30	37
Est	141	16	116	32	171	27	43	262	33	123	168	70
Hauts-Bassins	1857	515	1070	407	1544	447	487	1527	627	1055	1081	465
Nord	65	0	56	2	83	40	14	149	20	93	135	44
Plateau central	76	30	52	30	135	37	24	149	45	60	63	39
Sahel	77	0	133	111	171	68	31	155	30	73	102	24
Sd-Ouest	0	4	8	7	67	171	ND	ND	21	102	112	6
Total	4411	1829	3751	2564	6738	2 856	3519	6839	3185	6895	6796	2 954

Source : ONEF

5.2.6-Les demandes d'emplois selon le groupe de profession

Les demandeurs d'emplois s'orientent prioritairement vers les professions 2, 4 et relativement vers les professions 8 et 9. Les professions 1, 5 et 7 connaissent un faible engouement pour les emplois de ce type. Selon la région de résidence on note une diversité de professions qui intéressent les demandeurs aussi bien pour le Centre que les Hauts Bassins. Les professions 4 et 9 sont présentes dans toutes les régions. (Voir tableau 5.14 pour les différents codes)

Tableau 5.14 : répartition des demandeurs d'emplois selon le groupe de profession en 2011

Région	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	196	0	0	38	116	271	621
Cascades	0	0	12	14	47	0	3	12	18	20	127
Centre	1	0	1458	904	3172	1	1	21	472	105	6135
Centre-Est	0	0	3	0	26	0	0	9	3	16	57
Centre-Nord	0	0	0	128	0	0	0	0	0	35	163
Centre-Ouest	0	0	52	4	172	0	0	12	13	18	271
Centre-Sud	0	5	0	0	54	0	0	0	0	18	67
Est	0	9	0	2	184	0	0	0	0	43	238
Hauts-Bassins	0	0	334	27	554	12	20	199	277	123	1546
Nord	0	6	4	3	110	0	0	1	27	26	178
Plateau central	0	0	6	0	75	0	0	0	6	15	102
Sahel	0	0	2	0	91	0	0	17	0	16	126
Sd-Ouest	0	0	2	0	82	0	0	24	0	1	118
Total	1	20	1873	1082	4763	13	24	333	932	707	9749

Source : ONEF

5.3-LES STATISTIQUES DE L'EMPLOI PUBLIEES PAR LA PRESSE ECRITE.

5.3.1-Evolution des offres d'emploi

Les offres d'emplois analysées dans cette sous-section sont ceux publiés uniquement par la presse écrite. La distinction n'est pas faite entre les emplois publics et ceux du secteur privé. L'évolution des offres d'emploi est analysée au niveau national, par grands groupes de profession et par type de contrat (CDI, CDD).

➤ Au niveau national

Les données de l'ONEF ont révélées que sur la période 2005-2008, 31 123 offres d'emplois formelles ont été publiées dans la presse. Sur les quatre années, c'est en 2007 qu'on a enregistré le plus grand nombre d'offre d'emplois. Les offres d'emploi publiées par la presse écrite ont connu une forte progression sur la période 2005-2007. Les chiffres sont passés de 2 443 en 2005 à 11 508 en 2007 soit une hausse de 371%. En revanche en 2008, le nombre d'offre d'emploi publié dans la presse écrite est en baisse de 28,1% par rapport à 2007.

Tableau 5.15 : Effectifs des postes publiés dans la presse de 2005 à 2008 (ONEF)

Année	2005	2006	2007	2008
Nombre de postes	2443	8901	11508	8271

Source : Etude sur les offres d'emploi de 2005 à 2008

➤ Répartition par grands groupes de profession

De la répartition de l'ensemble des offres d'emplois publiées dans la presse sur la période 2005-2008 par groupes de professions, il ressort que sur les 31123 offres d'emploi, 12 660 concernent les professions intellectuelles et scientifiques soit un peu plus de 40% de l'ensemble des offres. Le groupe de profession des agriculteurs, ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, compte 175 offres d'emploi sur la période 2005-2008, soit moins de 1% de l'ensemble des offres. On constate aussi que ces ordres de grandeurs se maintiennent dans le temps. En effet, sur la période, quelle que soit l'année considérée, le plus grand nombre d'offre d'emploi publié dans la presse s'adresse aux intellectuels et aux scientifique et le plus petit nombre concerne les agriculteurs, les ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Tableau 5.16 : Effectifs des postes publiés dans la presse de 2005 à 2008 par grands groupes de professions

Groupes de profession	2005	2006	2007	2008
0. Directeurs, Cadres de direction et Gérants	435	632	444	545
1. Professions intellectuelles et scientifiques	670	2652	6746	2592
2. Professions intermédiaires	495	1384	2017	1712
3. Employés de type administratif	469	1197	841	935
4. Personnel des services directs aux particuliers, Commerçants et Vendeurs	170	1261	1150	1955
5. Agriculteurs-Ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	3	0	0	172
6. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71	44	61	256
7. Conducteurs d'installations et de machines et Ouvriers de l'assemblage	112	153	187	86
8. Professions élémentaires	17	15	61	18
9. Professions militaires	1	1563	1	0
Total	2443	8901	11508	8271

Source : Etude sur les offres d'emploi de 2005 à 2008

➤ Par type de contrats

Près de neuf (9) offres d'emploi sur dix (87%) publiées par la presse écrite sur la période 2005-2008 sont des emplois de Contrat à Durée Indéterminée (CDI). A partir de 2006 jusqu'en 2008, le nombre de CDI a dépassé celui des CDD dans les offres publiées par la presse écrite. En ordre de grandeur, seulement 15% des offres de 2005 étaient des CDI. Cette part est passée à 80% en 2008.

Tableau 5.17 : Effectifs des postes publiés dans la presse de 2005 à 2008 par type de contrat (CDD, CDI)

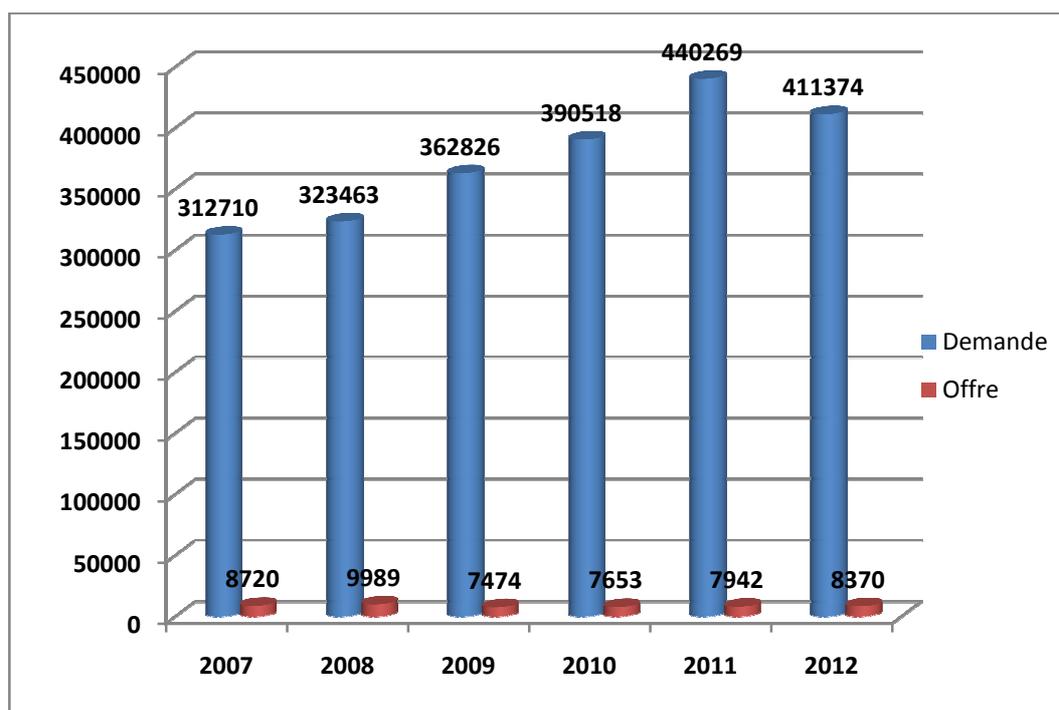
Type de contrat	2005	2006	2007	2008
CDI	247	5338	8697	5094
CDD	725	688	856	609
CDD renouvelable	386	324	673	401
CDD non renouvelable	339	364	183	208
Total	1697	6714	10409	6312

Source : Etude sur les offres d'emploi de 2005 à 2008

5.3.2-Evolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique sur la période 2007-2012. Les demandes correspondent au nombre de candidatures aux concours direct de la fonction publique. Les offres sont les postes de fonctionnaires à recruter par l'Etat. Ainsi en 2012, il y a eu 411 374 dossiers de candidature pour les concours de la fonction publique tout ministère confondu. L'offre totale des emplois dans la fonction publique la même année est estimée à 8 370. Il ressort donc qu'en 2012, il y a eu 49 candidatures pour un poste de la fonction publique. En termes d'évolution, il faut retenir que le nombre de demandes d'emploi adressées à la fonction publique d'Etat est en progression continue sur la période 2007-2011. Mais en 2012, on note une légère baisse des demandes. Au même moment les offres d'emploi ont subi une légère hausse.

Graphique : 5-1 : Demande et Offre d'emploi dans la fonction publique d'Etat



Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

Tableau 5.18 : Evolution de la demande et de l'offre publique d'emploi de 2007 à 2012 par ministère

Ministère	Demande						Offre					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2007	2008	2009	2010	2011	2012
MS	83518	78221	87482	93333	107229	96 716	720	1848	720	721	720	720
MJ	5862	7183	6425	6716	5407	11 816	335	330	205	255	146	177
MASSN	16246	17349	17269	12254	13459	13 702	205	215	215	216	215	145
MESS	2493	3645	5010	5452	5529	5 523	693	810	895	939	928	769
MEDD	2968	26900	18954	22610	25525	12 314	20	155	161	155	155	65
MFPTSS	5917	9321	11804	21634	28958	17 406	117	128	160	177	246	135
MATDS	14554	1461	19681	28632	31757	45 935	1011	948	960	954	1002	230
MRA	5601	6515	9177	7479	8545	12 858	60	60	55	60	60	90
MAH	12455	19791	22515	17958	13255	18 671	150	163	150	120	110	135
MENA	42419	41225	38239	45626	53441	50 616	4500	4500	3110	3123	3475	5 400
MSL	281	232	237	148	129	410	24	26	11	20	20	20
MC	8499	2985	7699	6566	4715	3 332	80	80	80	120	52	16
MCT	1454	8136	8695	10473	9800	0	19	140	150	155	145	0
MID	6225	1780	2138	2178	2588	3 741	79	10	9	19	12	8
MJFPE	3426	2129	2257	807	3506	9 699	108	58	71	61	80	80
MEF	93142	87333	92984	93375	104485	106 647	516	436	452	441	430	350
MICA	6227	7718	7662	10237	15357	1 911	73	57	32	37	94	10
MAECR	1423	1359	3102	3580	4319	0	10	10	15	15	10	0
MPF	0	180	0	46	805	77	0	15	0	10	15	20
MTPEN	0	0	239	227	16	0	0	0	13	14	12	0
MHU	0	0	1257	1187	1444	0	0	0	10	41	15	0

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) est le principal pourvoyeur d'emploi avec 5400 offres en 2012, soit 64,8% de la totalité des offres. Le Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique (MTPEN) est le plus petit pourvoyeur d'emploi avec 39 offres entre 2007-2012.

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a fourni que 350 offres d'emploi en 2012. En revanche, le MEF a reçu 106 647 demandes soit le quart (25,9%) de la totalité des demandes d'emploi dans la fonction publique en 2012.

➤ Par catégorie d'emploi

Le tableau ci-dessous montre que plus de la moitié des demandes d'emploi dans la fonction publique (58,8%) sont de la catégorie « C et 3^{ème} » en 2012. La catégorie « D et 4^{ème} » arrive en deuxième position avec 30 180 demandes, soit 7,4% des demandes.

Comme au niveau de la demande, la grande majorité des offres d'emploi dans la fonction publique sont des emplois de la catégorie « C et 3^{ème} » avec 6 097 offres sur 8 295 au total (73,5%). Les offres de la catégorie A arrivent en deuxième position avec 1 065 offres soit 12,8% des offres. Cette tendance reste valable pour n'importe quelle année de la période 2007-2012.

Tableau 5.19 : Evolution de la demande et de l'offre publique d'emploi par catégorie

	Demande						Offre					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2007	2008	2009	2010	2011	2012
A et 1 ^{ère}	14302	15373	19853	20887	27115	28737	1071	1116	1292	1310	1375	1065
B et 2 ^e	58825	70541	87468	89381	105860	110161	1037	1608	1080	1225	1144	968
C et 3 ^e	172941	185135	195569	207977	229854	240917	6247	6395	4662	4628	4933	6097
D et 4 ^e	66069	68414	59936	71441	76265	30180	335	870	440	460	460	165
E et 5 ^e	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	312137	339463	362826	389686	439094	409995	8690	9989	7474	7623	7912	8295

Sources : *Annuaire statistiques du MFPTSS*

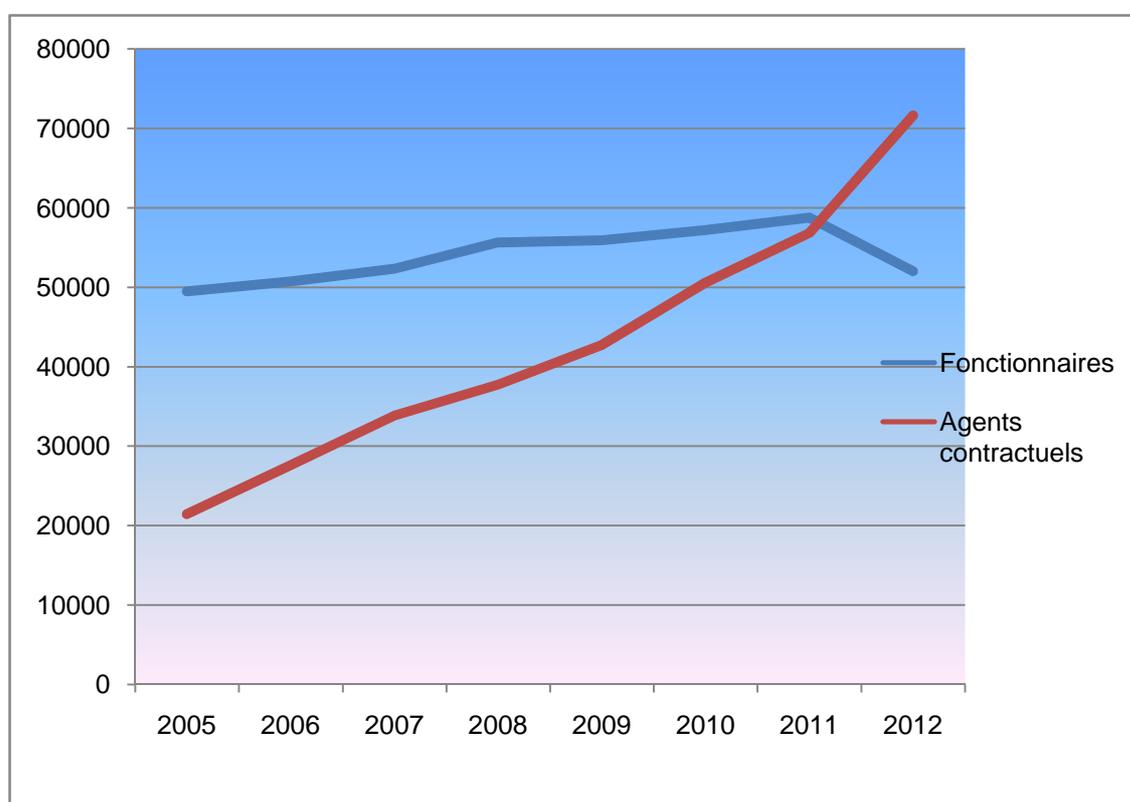
5.3.3-Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat

L'évolution des effectifs des agents de la fonction publique est analysée selon plusieurs aspects tels que le statut, la catégorie, la région administrative de résidence, le genre et l'âge.

➤ **Par statut (contractuel/fonctionnaire)**

La tendance actuelle de la fonction publique burkinabè est de recruter de plus en plus des agents ayant le statut de contractuels en lieu et place des fonctionnaires. En effet en 2012, sur 123 592 agents de la fonction publique 71 605 étaient des agents contractuels (57,9%).

Graphique 5-2 : Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre selon le statut



Sources : *Annuaire statistiques du MFPTSS*

➤ Par Catégorie

La répartition des agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre de chaque année de 2005 à 2012 selon la catégorie fait ressortir que ceux de la catégorie B représentaient le plus grand nombre d'agents de toutes les onze catégories entre 2005 et 2009. La catégorie A représentait le deuxième effectif en 2005 et 2006 alors que entre 2007 et 2012 ce sont les agents de la 3^{ème} catégorie qui représentaient le deuxième plus gros effectif d'agents.

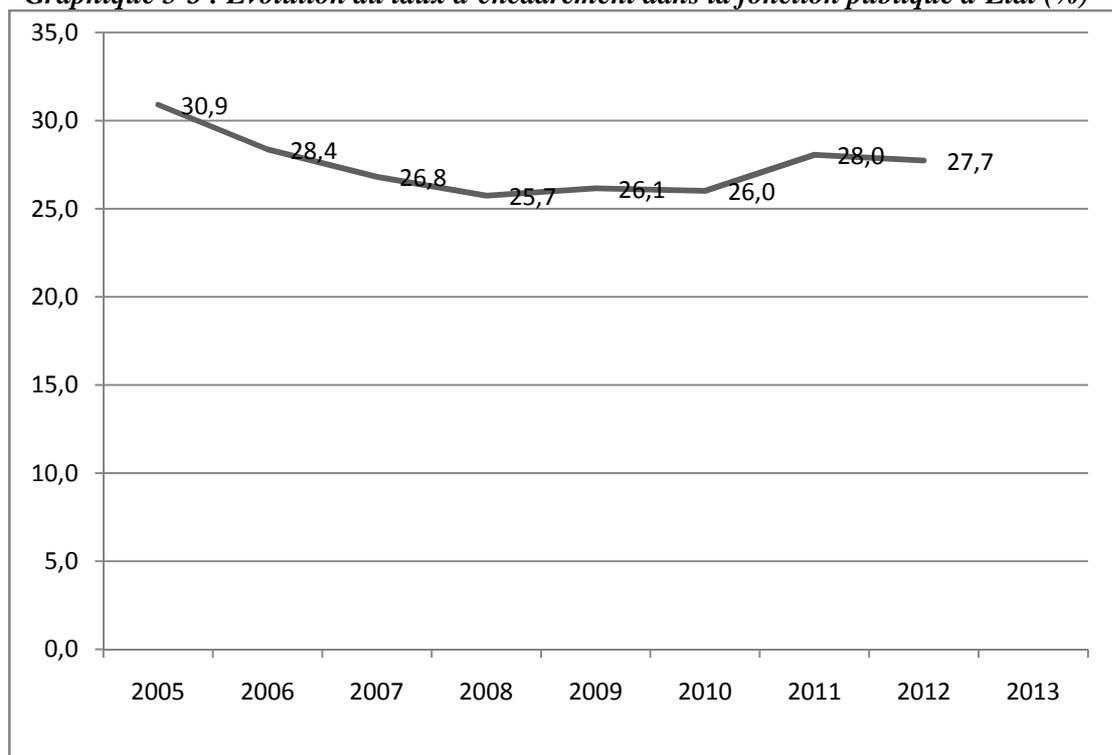
Tableau 5.20 : Nombre d'agents de la fonction publique d'Etat selon la catégorie

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
A	14418	14605	14935	15205	15688	16502	17661	17631
B	21235	21494	21896	22879	23016	22214	21476	20887
C	8484	9129	10058	9698	11287	13043	13950	7963
D	4122	4295	4238	6458	4645	4398	4115	3932
E	821	821	823	995	844	616	631	533
P	384	384	383	385	411	397	922	1041
1 ^{ère} catégorie	1928	2307	2901	3516	4341	5332	6732	8158
2 ^e catégorie	8185	9171	10185	7967	11768	13703	19774	24004
3 ^e catégorie	8857	12625	16435	21440	20844	25116	22635	31495
4 ^e catégorie	1759	2589	3321	3696	4457	5037	5869	6068
5 ^e catégorie	691	875	1004	1121	1305	1368	1810	1880
Total	70884	78295	86179	93360	98606	107726	115575	123592

Sources : *Annuaire statistiques du MFPTSS*

Le taux d'encadrement qui est le nombre de cadre (catégorie P, A et 1^{ère}) divisé par l'effectif des autres catégories a progressivement baissé sur la période 2005-2010. En effet, il est passé de 30,0% (30 cadres pour cent non cadre) en 2005 à 26,0% en 2010, soit une baisse de 6 point de pourcentage. Ce taux est en progression entre 2010 et 2012. Sa valeur en 2012 est de 27,7%

Graphique 5-3 : Evolution du taux d'encadrement dans la fonction publique d'Etat (%)



➤ **Par région administrative**

La région du Centre a le plus grand nombre d'agents de la fonction publique d'Etat quelque soit l'année. En effet, cette région regroupe plus de 40% de l'ensemble des agents de l'Etat. Cette part dépasse les 50% pour les années 2008, 2009 et 2010. La région des Hauts Bassins arrive en deuxième position.

Les régions des Cascades et du Plateau Central ont les plus faibles effectifs d'agent de la fonction publique d'Etat. Sur les 123 592 agents de la fonction publique d'Etat en 2012, 2,7% et 3,2% se trouvaient respectivement dans les régions des Cascades et du Plateau Central.

Tableau 5.21: Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat par région

	2005	2006	2007	2008	2009	2 010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	4441	4659	4949	4588	5471	5980	8703	7328
Cascades	2024	2170	2338	1834	2640	2777	3675	3306
Centre	30527	34971	39557	52594	48293	54050	41676	56261
Centre-Est	3495	3763	3979	3720	4408	4573	6322	6124
Centre-Nord	3792	4063	4536	4823	4723	5103	5744	5120
Centre-Ouest	4956	5436	5666	4437	5466	6044	7929	7565
Centre-Sud	2437	2576	2723	2103	2957	3110	4403	3692
Est	2749	3093	3626	3337	3965	4447	6461	5845
Hauts-Bassins	5683	5848	6008	5106	6696	6705	9720	8255
Nord	4121	4418	4736	4088	5239	5415	7293	7046
Plateau Central	2144	2367	2581	1716	2701	2905	4588	3953
Sahel	2050	2282	2616	2346	2888	3236	4392	4126
Sud-ouest	2465	2649	2864	2668	3159	3381	4669	4094
Etranger	-	-	-	-	-	-	-	877
Total	70884	78295	86179	93360	98606	107726	115 575	123592

Sources : *Annuaire statistiques du MFPTSS*

➤ Selon le genre

Selon le sexe, on note que plus de sept agents de la fonction publique d'Etat sur dix sont des hommes quelle que soit l'année considérée sur la période 2005-2012. En 2005, 26,4% des agents étaient des femmes. Cette part est passée à 30,1% en 2012.

Tableau 5. 22 : Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par sexe

	2005	2006	2007	2008	2009	2 010	2011	2012
Femmes	18683	21268	24172	26325	29042	31396	33959	37141
Hommes	52201	57027	62007	67035	69564	76330	81616	86451
Total	70884	78295	86179	93360	98606	107726	115575	123592
Part de femme (%)	26,4	27,2	28,0	28,2	29,5	29,1	29,4	30,1

Sources : *Annuaire statistiques du MFPRE*

➤ Par tranche d'âges

Par tranche d'âge, le plus grands nombre des agents de la fonction publique ont entre 31-35 ans sur la période 2005-2012. Seulement un agent de fonction publique d'Etat avait entre 18 et 20 ans en 2005 et 2006. Ce chiffre est passé à 60 agents en 2011 et à 83 agents en 2012.

Tableau 5.23 : Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par tranche d'âge

	2005	2006	2007	2008	2009	2 010	2011	2012
De 18 à 20 ans	1	1	24	227	232	12	60	83
De 21 à 25 ans	794	1637	3230	6173	6453	3937	6329	6446
De 26 à 30 ans	9081	12096	15605	19588	20850	19001	22726	24317
De 31 à 35 ans	17015	19433	21568	22394	24345	27859	29598	31701

De 36 à 40 ans	14894	15749	16323	15654	17469	21832	22248	24823
De 41 à 45 ans	11474	11698	11734	11532	11642	13697	13635	14738
De 46 à 50 ans	9022	9067	9079	8982	8724	10224	10095	10599
De 51 à 55 ans	6431	6441	6441	6409	6390	7834	7782	7682
De 56 à 60 ans	2172	2173	2175	2098	2097	3330	3041	3014
61 ans et plus	0	0	0	303	404	0	61	189
Total	70884	78295	86179	93360	98606	107726	115575	123592

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

5.3.5 Evolution des dépenses de personnel de l'Etat

L'évolution des dépenses de personnel de l'Etat est analysée sous deux aspects : la catégorie et le statut des agents.

➤ Selon la catégorie de l'agent

L'évolution des dépenses de salaires dans la fonction publique a suivi la même tendance que les effectifs. C'est-à-dire une tendance à la hausse. Le personnel de la catégorie B reçoit la plus grande part de la masse salariale. En 2005 et 2006, cette part représentait le tiers de la masse salariale. Elle a décliné progressivement pour atteindre 22% en 2011. Les catégories inférieures telles que les E, 4^e, 5^e, et 6^e catégories sont celles qui ont les plus faibles masses salariales. Cela s'explique d'une part par le faible nombre des agents de ces catégories dans l'ensemble des agents de la fonction publique d'Etat et d'autre part par le fait que, comme ce sont de agents de catégorie inférieures, ils sont moins bien rétribués par rapport à ceux des catégories supérieures.

Tableau 5. 24 : Dépenses de personnel de l'Etat par catégorie d'agents (milliards)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
A	23,6	25,9	29,7	29,6	33,5	36,6	39,5
B	31,5	35,7	38	37,2	39,4	41,3	41,9
C	12,7	11,5	11,8	12,3	15,4	18	19,3
D	6,8	7,1	7,9	8,4	6,8	5,9	5,7
E	0,8	0,9	0,9	0,7	0,7	0,7	0,6
P	0,5	0,6	0,8	0,8	1	1,2	4,4
1ère catégorie	2,9	3,6	4,8	5,5	7,2	9	12
2e catégorie	2,5	3,9	6,8	10	15	20,1	27,9
3e catégorie	12,6	17,1	23,2	25,2	28,4	31	32,7
4e catégorie	1,3	1,9	2,6	3,2	4,1	4,9	5,6
5e catégorie	0,4	0,6	0,7	0,8	1,1	1,2	1,4
6e catégorie	0	0	0	0	0,1	0,1	0,1
Total	95,6	108,8	127,2	133,7	152,7	170	191,1

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

➤ **Selon le statut de l'agent**

De 2005 à 2012, la masse salariale des fonctionnaires de l'Etat représentait plus de la moitié de la masse salariale des agents de la fonction publique d'Etat. Cependant cette part de la masse salariale des fonctionnaires a considérablement baissé de l'ordre de 18 points de pourcentage, passant de 79,4% en 2005 à 56,1% en 2012.

Cette baisse se poursuivra, si le nombre de contractuels dans la fonction publique continue de croître au détriment des fonctionnaires.

Tableau 5.25 : Dépenses de personnel de l'Etat par statut d'agents (milliards)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Fonctionnaires	75,9	81,7	89,1	89	96,8	103,7	111,4	128,6
Agents contractuels	19,7	27,1	38,1	44,7	55,9	66,3	79,7	100,5
Total	95,6	108,8	127,2	133,7	152,7	170	191,1	229,1
Part en % (fonctionnaire)	79,4	75,1	70,05	66,57	63,4	61,0	58,3	56,1

Sources : *Annuaire statistique du MFPTSS*

5.3.5 Quelques indicateurs du travail décent

L'analyse des indicateurs du travail décent abordés porte sur les litiges et les infractions sur le lieu de travail tant au niveau national que selon les régions administratives de résidence des travailleurs. Il est abordé aussi les différents modes de règlement des litiges et infractions.

➤ **Litiges et infractions au niveau national**

Les infractions constituent le plus grand nombre de litiges sur le lieu du travail. Sur la période 2007-2011, il a été dénombré 41 760 infractions contre 31 987 mises en demeure ; 10 006 observations et 3 082 procès-verbaux de conflits établis.

Tableau 5.26 : Evolution du nombre de litiges et infractions liés au travail

Motifs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Infractions	694	1378	6999	8692	7276	10255	6466	41760
Observations	255	362	3799	1458	1387	1707	1038	10006
mises en demeure	439	1016	3202	7234	5889	8779	5428	31987
Procès verbaux établis	0	0	0	0	0	3024	58	3082

Sources : *Annuaire statistique du MFPTSS*

➤ **Infractions par région**

La répartition des infractions sur le lieu de travail par région sur la période 2005-2011 fait ressortir que le tiers des infractions est survenu dans la région du Centre. En effet, sur les 41 760 infractions constatées sur la période, 13 855 se sont produits dans la région du Centre. La région des Hauts Bassins arrive en deuxième position avec 4 443 infractions soit 10,64% de l'ensemble des infractions. La région des Cascades a enregistré le plus faible nombre (828) d'infractions ; correspondant à 2% de la totalité des infractions.

Tableau 5.27 : Effectifs des infractions par région

Région	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Boucle du Mouhoun	23	171	818	404	475	514	344	2749
Cascade	26	90	141	66	89	143	273	828
Centre	179	152	1945	3272	2193	4388	1726	13855
Centre Est	0	109	477	496	290	638	283	2293
Centre Nord	0	0	425	695	640	472	409	2641
Centre Ouest	123	187	475	495	402	415	513	2610
Centre Sud	1	1	332	185	153	214	133	1019
Est	48	33	208	325	354	513	282	1763
Hauts Bassins	257	46	1049	808	549	929	805	4443
Nord	37	140	92	125	386	406	294	1480
Plateau Central	0	345	779	1111	464	924	1052	4675
Sahel	0	44	144	98	413	414	56	1169
Sud Ouest	0	60	114	612	868	285	296	2235
Burkina Faso	694	1378	6999	8692	7276	10255	6466	41760

Sources : *Annuaire statistique du MFPTSS*

➤ **Mode de règlement des litiges**

La conciliation représente 49,1% des méthodes de règlements des litiges sur la période 2005-2011. Il en est de même pour les non conciliations. Les règlements par procès-verbaux d'exécution ne sont que 666 sur les 39316 dénombrés.

Tableau 5.28: Effectifs des litiges dont l'issue a été une conciliation ou un PV d'exécution

Motif	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Conciliation	993	1159	1696	3174	3950	3255	5093	19320
PV d'exécution	84	98	245	23	31	66	119	666
Non conciliation	521	793	866	4239	3822	4539	4550	19330
Total	1598	2050	2807	7436	7803	7860	9762	39316
Sommes dues (millions)	832	949.5	824.4	501.4	921.4	464.3	755.1	5248.1

Sources : *Annuaire statistique du MFPTSS*

➤ **Mode de règlement des litiges au niveau régional**

Contrairement aux infractions liées au travail où la région du Centre occupe la première place en 2011, les conflits individuels liés au travail ont été largement plus élevés dans les régions des Hauts Bassins que dans n'importe quelle autre région. En effet, sur les 5578 conflits individuels recensés sur l'ensemble du territoire en 2011, 2709 sont survenus dans les Hauts Bassins, soit une part de 48,6%. La conciliation constitue le principal mode de règlement des conflits individuels liés au travail quelle que soit la région considérée.

Seulement 649 conflits individuels liés au travail ont connu un dénouement devant les tribunaux du travail soit une proportion de 11,6%. Sur ces 649 conflits ayant abouti à la saisine des tribunaux de travail, 477 sont survenus dans la région des Hauts Bassins.

Tableau 5.29 : Effectifs des conflits individuels de travail selon le type de règlements et sommes dues par direction régionale en 2011

Région	total des conflits individuels	conciliation	conciliation partielle	PV d'exécution	Non conciliation	Non conciliation par défaut	en instance	transmis au tribunal du travail	sans suite	sommes dues
Boucle du Mouhoun	128	79	0	0	12	0	10	12	27	8739164
Cascade	170	125	0	0	43	0	2	43	0	17367378
Centre	1974	726	273	27	826	122	0	0	0	453289529
Centre Est	120	56	5	0	31	0	0	2	33	19183729
Centre Nord	45	27	0	17	18	0	0	18	0	101838427
Centre Ouest	158	92	0	0	62	1	2	63	1	8523961
Centre Sud	75	57	0	0	0	0	0	14	4	3464121
Est	45	32	0	0	8	0	2	0	3	4021139
Hauts Bassins	2709	1411	0	28	477	0	811	477	10	109424312
Nord	87	73	0	0	9	0	0	9	5	2478022
Plateau Central	36	31	0	0	5	0	1	3	1	9308883
Sahel	17	11	0	0	6	0	0	3	0	8171871
Sud Ouest	14	4	1	0	3	1	0	5	5	9271013
Burkina Faso	5578	2724	279	72	1500	124	828	649	89	755081550

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

➤ Evolution des conflits collectifs selon leur nature

Les deux tiers des conflits collectifs liés au travail sur la période 2005-2011 étaient de nature économique. Le nombre de ces conflits a connu une progression continue quelle que soit la nature du conflit avec un léger fléchissement en 2009 et 2011.

Tableau 5.30 : Effectifs des conflits collectifs de travail enregistrés selon leur nature

Nature du conflit	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Economique	3	1	31	30	14	31	31	141
Juridique	3	2	4	8	19	16	14	66
Total	6	3	35	38	33	47	45	207

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

5.3.6 Evolution des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail

L'analyse des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail abordés dans cette sous-section est faite suivant les embauches, les licenciements, les retraites, les décès, les démissions et les licenciements pour fermeture d'entreprise tant au niveau national que régional.

➤ Au niveau national

Sur la période 2005-2011, 36 819 emplois créés ont été notifiés à l'inspection du travail. En revanche, 10 907 licenciements ont été notifiés à la même inspection. Les plus gros effectifs d'embauche ont été réalisés en 2007 et 2008 avec 6181 et 6817 embauches respectivement. Il ressort aussi que les licenciements sont en nette progression depuis 2005 et ont atteint 10 907 en 2011. Il en est de même des démissions et des licenciements pour fermetures.

Tableau 5.31 : Mouvements des travailleurs notifiés à l'inspection du travail au niveau national

Mouvements des travailleurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Embauches	5 904	5 977	6 181	6 817	4 630	3 906	3 404	36 819
Licenciements	410	442	1 045	1 937	2 403	2 368	2 302	10 907
Démissions	38	57	137	170	117	98	126	743
Retraites	72	132	203	77	130	90	77	781
Décès	1	9	23	22	5	8	13	81
Licenciements pour fermeture	142	86	16	6	133	41	81	501

Sources : *Annuaire statistiques du MFPTSS*

➤ Au niveau régional

Plus du tiers des créations d'emploi au Burkina Faso (37%) en 2011 a été enregistré dans la région du Centre. Cependant la création nette d'emploi y est négative, car il y a eu plus de 2 100 pertes d'emploi. Contre toute attente, la région du Centre-Est a connu le deuxième plus gros chiffre de création d'emploi devant la région des Hauts Bassins.

Tableau 5.32 : Mouvements des travailleurs notifiés à l'inspection du travail par région en 2011

Mouvements des travailleurs						
	Embauches	Licenciements	Démissions	Retraites	Décès	Licenciements pour fermeture
Boucle du Mouhoun	223	16	9	13	5	0
Cascade	111	17	5	30	6	0
Centre	1267	2024	70	29	0	0
Centre Est	630	22	11	2	0	80
Centre Nord	55	34	1	1	0	0
Centre Ouest	49	18	3	0	1	0
Centre Sud	54	3	0	0	0	0
Est	224	29	8	0	0	0

Hauts Bassins	364	117	18	2	1	1
Nord	108	2	0	0	0	0
Plateau Central	33	1	0	0	0	0
Sahel	228	17	0	0	0	0
Sud Ouest	58	2	1	0	0	0
Total	3 404	2302	126	77	13	81

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

5.3.6 Les statistiques des accidents et maladies liés au travail

➤ Au niveau national

Entre 2005 et 2011, 3 414 accidents ou maladies ayant fait l'objet d'enquête ont été dénombrés au plan national. Environ quatre accidents ou maladies sur dix (43%) sont des maladies professionnelles. Quant aux accidents de travail, ils représentent 6% du total des accidents et maladies ayant fait l'objet d'enquête.

Tableau 5.33 : Effectifs des accidents et des maladies ayant fait l'objet d'enquête au niveau national

Type d'accidents ou de maladies	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Accident, maladie	1	0	134	485	210	286	349	1465
Maladies professionnelles	169	204	77	482	245	140	153	1470
Accidents du travail	0	7	10	84	50	28	23	202
Accidents non professionnels	0	0	22	62	37	79	71	271
Maladies non professionnelles	0	0	0	0	0	3	3	6
Total	170	211	243	1113	542	536	599	3414

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

Tableau 5.34 : Nombre d'enfants travaillant dans les entreprises contrôlées en 2011

Sexe des enfants	De 5ans à 9ans	De 10ans à 14ans	De 15ans à 17ans	Ensemble
Garçons	29	292	399	720
Filles	21	136	121	278
Total	50	428	520	998

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

Il ressort que les activités agricoles, de chasse, sylviculture occupent la majorité de la population active occupée au Burkina Faso. Le niveau du chômage est pratiquement resté constant. Mais il touche essentiellement les régions du Centre et les Hauts Bassins. Le milieu de résidence constitue un critère très important de discrimination du phénomène du chômage avec des taux plus élevés en milieu urbain.

On note aussi que le nombre de demandes d'emploi adressées à la fonction publique d'Etat est en progression continue sur la période 2007-2011. Mais en 2012, on note une légère baisse des demandes. Au même moment les offres d'emploi ont subi une légère hausse. Entre 2005 et 2011, 3 414 accidents ou maladies ayant fait l'objet d'enquête ont été dénombrés au plan national.

L'évolution des dépenses de salaires dans la fonction publique a suivi la même tendance à la hausse.

CHAPITRE 6 : LOGEMENT, APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Le logement fait partie des éléments du bien-être social des populations. Les statistiques sur les caractéristiques du logement et du cadre de vie constituent l'un des volets importants des statistiques sociales.

Le chapitre s'articule autour des points suivants : le logement et ses caractéristiques, les sources d'énergie pour l'éclairage et la cuisson, l'approvisionnement en eau des ménages et l'assainissement au sein des logements.

Définition de concepts

Accès à l'eau : C'est le fait pour les ménages d'avoir une source d'approvisionnement en eau de boisson à moins de 30 minutes quel que soit le mode de transport utilisé.

Habitation : c'est un bâtiment construit à usage de logement et effectivement occupé par un ou plusieurs ménages qui y vivent.

Logement : Le logement est un local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession pour servir d'habitation à un ménage.

Source d'approvisionnement en eau potable : Il s'agit des robinets, des forages ou de puits protégés.

Type d'habitation principale : c'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage.

6.1 Caractéristiques du logement

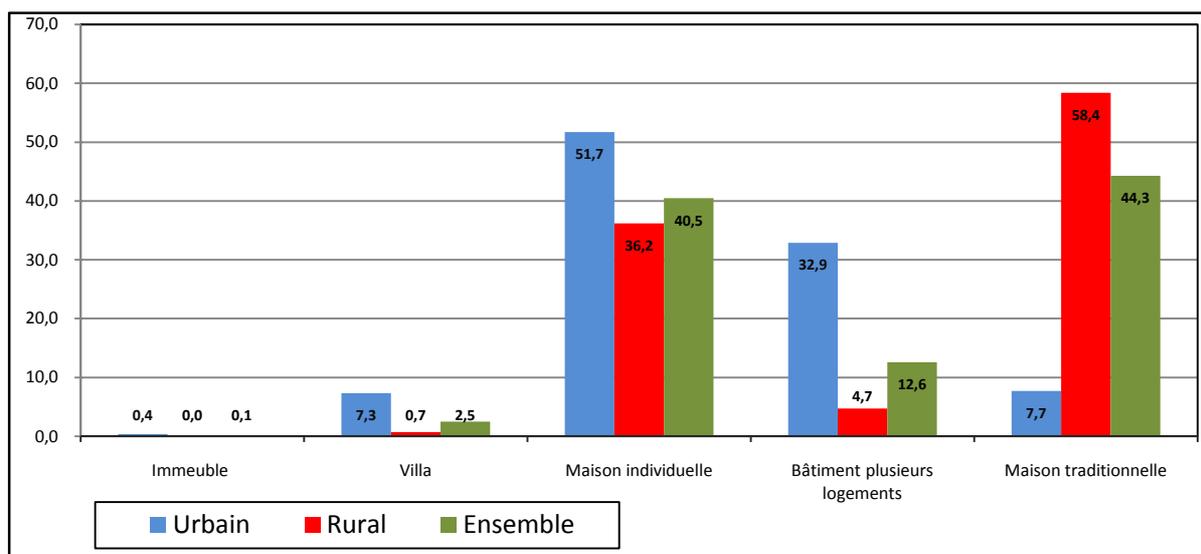
L'habitat au Burkina Faso se caractérise par une prédominance des maisons individuelles simples. Ces maisons sont majoritairement en banco avec des toits en tôle métallique et se trouvent pour la plupart en zone non lotie. La majorité des ménages est propriétaire de leur logement.

6.1.1 Type de bâtiment

Les types de bâtiments les plus répandus au Burkina Faso sont les maisons individuelles simples et les maisons traditionnelles. En 2009, les maisons individuelles représentaient 40,5% pour l'ensemble, 52% en milieu urbain et 36% en milieu rural. Pour les maisons traditionnelles, on dénombre par contre 44,2% dans l'ensemble, 8% en milieu urbain et 58% en milieu rural (voir graphique 6.1).

On observe une légère amélioration des conditions d'habitation entre 2005 et 2007 et une dégradation de la situation entre 2007 et 2009 (voir tableau 6.1). En effet, les proportions des maisons de type villa ou maisons individuelles sont passées de 2,8% en 2005 à 3,6% en 2007 pour les villas et de 39,9% à 44,5% pour les maisons individuelles. Mais en 2009 elles ont été estimées à 2,5% pour les villas et à 40,5% pour les maisons individuelles. Par contre celles des bâtiments à plusieurs logements et des maisons traditionnelles (cases ou groupement de cases) ont connu une baisse entre 2005 et 2007 et une légère augmentation entre 2007 et 2009.

Graphique 6.1 : Répartition des ménages selon le type de bâtiment principal par milieu de résidence en 2009



Source : INSD, EICVM 2009

Graphique 6.1 : Répartition des ménages selon le type de bâtiment principal par milieu de résidence et l'année de l'opération

Type d'habitation	Urbain			Rural			Ensemble		
	2005	2007	2009	2005	2007	2009	2005	2007	2009
Immeuble à appartement	0,1	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Villa	10,9	13,0	7,3	0,7	1,1	0,7	2,8	3,6	2,5
Maison individuelle	53,0	55,1	51,7	36,4	41,6	36,2	39,9	44,5	40,5
Bâtiment à plusieurs logements	32,0	27,4	32,9	5,4	6,4	4,7	10,9	10,8	12,6
Maison traditionnelle	4,0	3,9	7,6	57,5	50,7	58,3	46,3	40,8	44,2
Autre	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

6.1.2 Statut d'occupation du logement

Quels que soient le milieu de résidence et l'année, plus de 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leurs logements. En 2010, cette proportion est de plus de 8 ménages sur 10. Les locataires représentent 8,4% et les logés à titre gratuit représente 5,9%.

Selon le milieu de résidence, la situation est plus diversifiée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, les ménages du milieu urbain propriétaires de leurs logements représentent 64,4%, les locataires 28,5% et les hébergés gratuits 8,1%. En milieu rural, la quasi-totalité (93,6%) des ménages sont propriétaires de leurs logements et 5,9% sont hébergés gratuitement et il y a très peu de locataires.

Tableau 6.2 : Répartition (en %) des logements par statut d'occupation selon le milieu de résidence et l'année de collecte

Statut d'occupation	Urbain				Rural				Ensemble			
	2005	2007	2009	2010	2005	2007	2009	2010	2005	2007	2009	2010
Propriétaire	55,9	45,9	54,5	64,4	93,2	80,7	92,7	93,6	85,4	73,3	82,2	85,7
Locataire	35,8	37,4	29,7	28,5	1,4	3,1	1,0	1,6	8,7	10,4	8,9	8,4
Hébergé	8,1	16,7	15,5	8,1	5,1	16,2	4,5	5,9	5,7	16,3	7,5	5,9

gratuit												
Autres	0,2	0,0	0,2	//////	0,2	0,0	1,8	//////	0,2	0,0	1,4	//////
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009 ; DGAEUE, ENA 2010

6.1.3 Nature des murs

Dans l'ensemble, 78% des ménages ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré. Les murs en dur ou semi-dur représentent 19,3%.

Selon le milieu de résidence, plus de 9 ménages sur 10 en milieu rural ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré.

Tableau 6.2 : Répartition (en %) des logements par nature des murs selon le milieu de résidence et l'année de collecte

Type de mur	Urbain			Rural			Ensemble		
	2005	2007	2009	2005	2007	2009	2005	2007	2009
Paille	0,3	0,0	0,1	4,4	3,5	3,4	2,3	2,7	2,5
Banco/ Banco amélioré	41,0	43,2	46,4	91,2	90,7	90,2	80,6	80,6	78,0
Dur/ semi dur	58,6	56,8	53,3	4,3	5,8	6,2	16,8	16,6	19,3
Autres	0,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009

6.1.4 Nature du toit

Au niveau national, 56,5% des ménages vivent dans des logements dont la toiture du bâtiment principal est faite en tôle métallique, 23,6% en paille ou en bois et 18,5% en terre battue.

Selon le milieu de résidence, la tôle métallique constitue le toit du bâtiment principal du logement pour environ 9 ménages sur 10 (93,3%) en milieu urbain. Par contre en milieu rural, les types de toitures sont plus diversifiés. Les toits en paille ou en bois représentent à peu près le tiers (32%), la tôle métallique 42,5% et la terre battue 24,4%.

D'une manière générale, l'on note une amélioration de la qualité des toitures quel que soit le milieu de résidence. La proportion des toits en tôle métallique connaît une légère hausse, tandis que celle des autres types connaissent une baisse.

Tableau 6.3 : Répartition (en %) des logements par nature de toit selon le milieu de résidence et l'année de collecte

Nature du toit	Urbain			Rural			Ensemble		
	2005	2007	2009	2005	2007	2009	2005	2007	2009
Paille/bois	2	1,6	2,0	33,0	33,9	32,0	26,5	27,1	23,6
Tôle métallique	91,6	91,8	93,3	33,5	37,0	42,5	45,7	48,6	56,5
Terre	4,1	2,8	2,8	33,0	27,9	24,4	26,9	22,6	18,5
Béton/Dalle	-	-	1,7	-	-	1,0	-	-	1,2
Autres	2,3	3,8	0,2	0,6	1,1	0,2	0,9	1,6	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

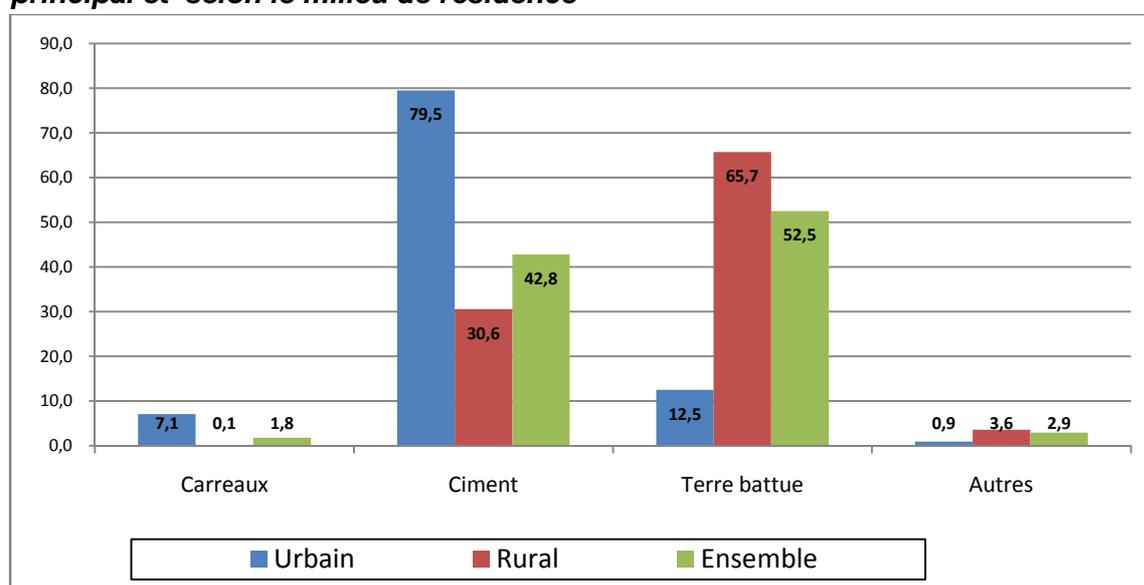
Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009

6.1.5 Nature du sol

La terre battue et le ciment sont les principaux matériaux de revêtement des sols des bâtiments principaux des logements au Burkina Faso. En effet, la terre battue constitue le revêtement du sol du bâtiment principal du logement de plus d'un ménage sur deux et le ciment de 4 sur 10. Les autres matériaux (carreaux, sable, bois, paille) représentent 5%.

Selon le milieu de résidence deux tiers des ménages, en milieu rural, ont des logements dont des sols les bâtiments principaux sont en terre battue, contre trois logements sur dix avec des sols en ciment. En milieu urbain, le ciment représente le revêtement des sols des bâtiments principaux des logements de 8 ménages sur 10 contre 12,5% pour les revêtements en terre battues. Mais contrairement au milieu rural, 7,1% des logements en milieu urbain ont des sols en carreaux.

Graphique 6.2 : Répartition (%) des ménages selon la nature des sols du logement principal et selon le milieu de résidence



Source: INSD, EA/QUIBB 2007, EICVM 2009, EDS-BF IV (2010)

Entre 2007 et 2010, les conditions de logement ont connu une variation différente et discontinue quels que soient le milieu et la nature du sol considérée (voir le tableau 6.4). Ce qui ne permet pas de percevoir le sens d'évolution des conditions de logement.

Tableau 6.4: Répartition (%) des ménages par la nature du sol du bâtiment principal de leur logement selon le milieu de résidence

Nature du sol	Urbain			Rural			Ensemble		
	2007	2009	2010	2007	2009	2010	2007	2009	2010
Carreaux	9,2	6,6	7,1	0,1	0,1	0,1	2,0	1,9	1,8
Ciment	82,4	80,5	79,5	29,1	30,4	30,6	40,4	44,3	42,8
Terre battue	8,4	12,1	12,5	70,7	65,3	65,7	57,5	50,5	52,5
Autres	0,0	0,8	0,9	0,1	4,2	3,6	0,1	3,3	2,9

6.2 - SOURCE D'ENERGIE UTILISEE PAR LE MENAGE DANS LE LOGEMENT

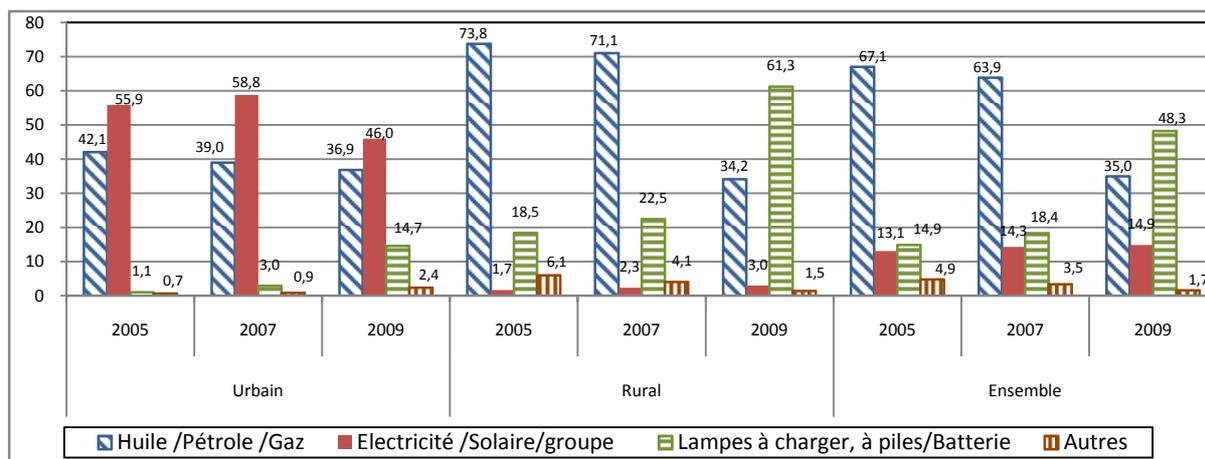
6.2.1 Source principale d'énergie pour l'éclairage

La lampe à huile, le pétrole, le gaz et l'énergie électrique ou solaire constituent le principal mode d'éclairage utilisé par les ménages au Burkina Faso. Entre 2005 et 2007, les lampes à huile/pétrole/gaz étaient utilisées par plus de 63% des ménages et par 35% en 2009. L'énergie provenant des lampes rechargeables/batterie/torches à pile occupe la seconde place comme moyen d'éclairage avec 15% à 48%. L'énergie électrique ou solaire occupe la troisième place avec 13 à 15% des ménages.

L'utilisation des différentes sources d'énergies d'éclairage varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain l'énergie électrique ou solaire constitue le principal mode d'éclairage avec 46% ; l'huile/pétrole/gaz vient ensuite avec 37%. La catégorie des lampes rechargeables, à piles ou les batteries a connu un accroissement de son utilisation avec 14,7% en 2009. Par contre en milieu rural les sources d'énergie constituées par les groupes huile/pétrole/gaz (plus de 70% entre 2005 et 2007 et 35% en 2009) et celui de lampe rechargeable/torche à pile/batterie (18,5% en 2005, 22,5% en 2007 et 61,3% en 2009) constituent les modes d'éclairage utilisés en milieu rural.

D'une manière générale, l'on note une légère amélioration des conditions d'éclairage avec de petits accroissements des proportions des ménages qui utilisent les sources d'énergie électrique qui passent de 1,7% à 3% en milieu rural

Graphique 6.3 : Répartition des ménages selon le principal mode d'éclairage et selon le milieu de résidence



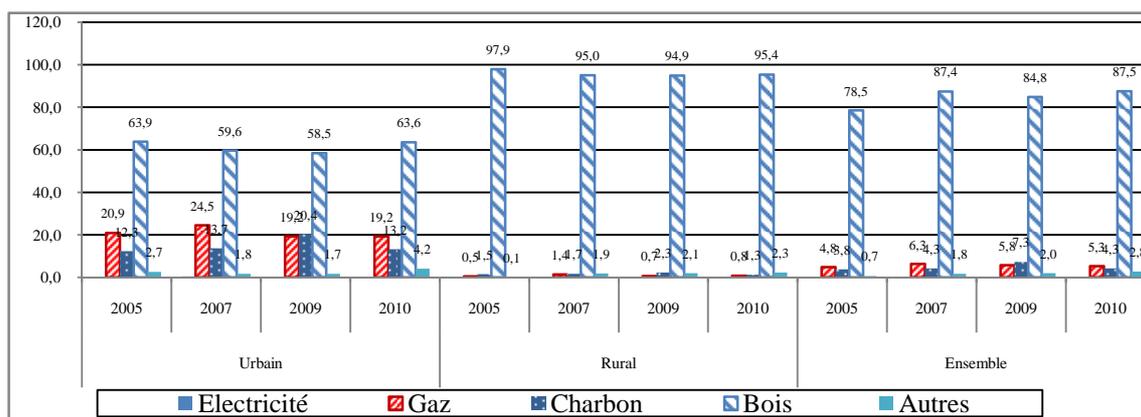
Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007 et EICVM 2009

6.2.2 Source d'énergie pour la cuisine

Quels que soient l'année et le milieu de résidence, le bois de chauffe est la principale source d'énergie pour la cuisine au Burkina Faso. En effet, dans l'ensemble, plus de 3 ménages sur 4 (87,5%) utilisent le bois. Les autres sources (électricité, gaz, charbon de bois et autres) représentent moins de 20%.

En milieu rural, le bois de chauffe est la source d'énergie de cuisson pour plus de 95% des ménages. Le charbon de bois y est très peu utilisé et le gaz. Par contre, en milieu urbain beaucoup de ménages utilisent le gaz (19,2%) et le charbon de bois (13,2%) des ménages.

Graphique 6.4 : Répartition des ménages selon le principal mode d'énergie utilisé pour la cuisson et selon le milieu de résidence



Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009, EDSBF IV (2010)

6.3 APPROVISIONNEMENT EN EAU

6.3.1 Approvisionnement en eau de boisson

De manière générale, les principales sources d'approvisionnement en eau sont les forages/pompes, les puits et les bornes fontaines. Entre 2005 et 2010 les proportions ont varié entre 30% et 44% pour les Forages/Pompes, entre 25% et 35% pour les puits et entre 14% et 21% pour les bornes fontaines. Seulement 7,8% des ménages disposent de réseau d'approvisionnement d'eau à domicile, mais au moins 6% des ménages s'approvisionnent aux rivières et les mares.

Le milieu urbain est caractérisé par les robinets dans et les bornes fontaines, mais 9,3% des ménages s'approvisionnent aux puits. En milieu rural ce sont les forages/pompes et les puits qui prédominent. Les bornes fontaines ne représentent que 5,2%.

Tableau 6.6 : Répartition (en %) des ménages selon principale source d'approvisionnement en eau de boisson et selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau	Urbain				Rural				Ensemble			
	2005	2007	2009	2010	2005	2007	2009	2010	2005	2007	2009	2010
Robinet dans la cour	31,7	38,8	29,8	31,4	0,3	0,4	0,3	0,0	6,9	8,6	8,5	7,8
Bornes fontaines	49,1	45,2	53,4	47,6	8,3	6,2	7,7	5,2	16,9	14,5	20,4	15,7
Forages /Pompes	5,3	6,4	4,1	10,6	45,6	51,1	40,3	54,0	37,2	41,6	30,2	43,2
Puits	13,6	9,3	12,6	9,3	37,8	39,2	42,7	31,4	32,7	32,9	34,4	25,9
Rivières/marigots/barrages	0	0,1	0,0	0,4	7,8	3,1	8,7	8,0	6,2	2,4	6,3	6,1
Autres	0,3	0,3	0,1	0,7	0,2	0,1	0,2	1,4	0,2	0,1	0,2	1,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010 et EDS-BF IV 2010

6.3.2 Accès aux sources d'eau

Le temps mis pour atteindre la source d'approvisionnement en eau la plus proche est révélateur des difficultés auxquelles les populations font face au quotidien pour s'approvisionner en eau. Ce temps est relativement court au Burkina Faso. En effet, trois ménages sur quatre (75,2%) mettent en moyenne 15 minutes pour atteindre la source d'eau la plus proche. En revanche, 12,8% mettent un temps compris entre 15 et 29 minutes ; 8,4% un temps de 30 à 59 minutes et 3,6% un temps supérieur à une heure pour atteindre la source d'eau.

Selon le milieu de résidence, le taux d'accès à l'eau (moins de 30 minutes de temps) est d'à peu près 9 ménages sur 10 en milieu urbain qui est caractérisé par les bornes fontaines et la présence d'eau courante dans les domiciles. En milieu rural où les puits et forages qui sont les principales sources d'approvisionnement en eau, le taux d'accès est de plus de 7 ménages sur 10.

Graphique 6.5 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2005	2007	2009
Urbain	98,2	96,2	95,7
Rural	86,3	85,7	75,6
Ensemble	88,8	88,0	81,2

Source : INSD, EBCVM (2003), EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010

6.4 - ASSAINISSEMENT DANS LE LOGEMENT

6.4.1 Type d'aisance utilisée

Au Burkina Faso, la nature constitue le principal lieu d'aisance des populations, notamment en milieu rural. En effet, plus d'un ménage sur deux (62,3%) ont recours à la nature, 29% des ménages utilisent des latrines simples ou traditionnelles. Les autres types d'aisance sont très peu utilisés.

Selon le milieu de résidence, plus de 7 ménages sur 10 en zone rurale utilisent la nature comme lieu d'aisance et 14% disposent de latrines simples ou traditionnelles. En milieu urbain, 73% des ménages utilisent les latrines traditionnelles, 6,8% disposent des toilettes à chasse d'eau et fosse sceptiques et 13,3% des ménages du milieu urbain utilisent la brousse comme lieu d'aisance.

Tableau 6.7 : Répartition (en %) des ménages par principal type d'aisance selon le milieu de résidence

Principal type d'aisance	Urbain				Rural				Ensemble			
	2005	2007	2009	2010	2005	2007	2009	2010	2005	2007	2009	2010
Chasse d'eau/fosse sceptique	12,7	12,5	9,5	6,8	1,6	2,6	0,1	0,1	4,0	4,6	2,7	1,9
Latrine simple /traditionnelle	77,0	76,0	75,1	73,5	19,5	26,6	24,5	14,1	31,6	37,1	38,6	28,8
Latrine ventilée/améliorée	2,3	5,6	4,7	1,3	0,0	0,0	1,0	0,2	0,5	1,2	2,0	0,5
Nature/brousse	7,5	5,6	9,3	13,3	78,4	70,4	74,4	78,5	63,5	56,6	56,3	62,3
Autres	0,4	0,3	1,4	5,2	0,4	0,5	0,1	7,0	0,4	0,4	0,4	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007 et EDS-BF IV (2010)

6.4.2 Evacuation des ordures ménagères

La rue/route/dépotoir, le tas d'immondices et le Fossé/incinération/enfouissement sont les modes d'évacuation des ordures les plus utilisés au Burkina Faso. La moitié des ménages utilisent soit le tas d'immondices (58% en 2007 et 8,5% en 2009) soit la rue ou le dépotoir (10,6% en 2007 et 9,7% en 2009). Les autres modes d'évacuation sont utilisés par moins de 20% des ménages.

En milieu rural, les principaux modes d'évacuation des ordures sont le tas d'immondices (61,8% en 2007 et 3,8% en 2009) et la rue ou le dépotoir (11,6% en 2007 et 67,3% en 2009) des ménages. Le « Fossé/incinération /enfouissement » est utilisé par ¼ des ménages en 2007 et 2009. En milieu urbain les modes utilisés sont plus variés : « bac et ramassage » (43% en 2007 et 31,1% en 2009), le « tas d'immondices » (43% en 2007 et 21% en 2009) et la « rue ou le dépotoir » (6,9% en 2007 et 38,6%) des ménages.

Tableau 6.8 : Répartition en (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures ménagères

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Urbain		Rural		Ensemble	
	2007	2009	2007	2009	2007	2009
Bac/ramassage public ou privé	42,8	31,1	1,9	1,4	10,6	9,7
Tas d'immondices	43,0	21,0	61,8	3,8	57,9	8,5
Fossé/incinération/enfouissement	6,5	9,0	23,7	25,7	20,0	21,1
Rue/route/dépotoir	6,9	38,6	11,6	67,3	10,6	59,4
Autres	0,8	0,3	1,0	1,8	0,9	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007

6.4.3 Evacuation des eaux usées ménagères

Quel que soit le milieu de résidence, la rue constitue le principal lieu d'évacuation des eaux usées ménagères. En 2009, 9 ménages sur 10 se débarrassent de leurs eaux usées en les déversant dans la rue. Les autres modes d'évacuation sont très peu utilisés. En effet, seulement 2,1% et 5,7% des ménages déversent respectivement les eaux usées dans les puits usés/puisards et dans les WC avec fosses septiques et puits perdu/Cour.

Selon le milieu de résidence, 84,7% des ménages en milieu urbain ont recouru à la rue, 7,2% à un puits usés/puisards et 7% à un WC avec fosses septiques et puits perdu/Cour.

Tableau 6.9 : répartition(en %) des ménages en 2009 par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Rue	84,7	93,8	91,3
Puits usés/puisards	7,2	0,1	2,1
Caniveaux/égout	0,4	0,1	0,2
WC avec fosses septiques et puits perdu/Cour	7,0	5,3	5,7
Autres	0,7	0,7	0,7
Total	100	100	100

Source : INSD, EIVCM 2009

De tout ce qui précède, il ressort que la plus grande partie des ménages au Burkina Faso sont propriétaires de leurs logements. Ces logements sont généralement des maisons de types individuelles et traditionnelles et se caractérisent par des murs en banco, des toits en terre ou en paille et des sols en ciment en milieu urbain et en terre battue en milieu rural.

En matière de source d'énergie, la catégorie huile/pétrole/gaz constitue la principale source pour l'éclairage, tandis que le bois de chauffe est la principale source d'énergie pour la cuisine. Pour l'approvisionnement en eau, les principales sources sont les bornes fontaines en milieu urbain, les forages/pompes et les puits en milieu rural.

En ce qui concerne l'assainissement, la nature constitue le principal lieu d'aisance. Toutefois, en milieu urbain c'est la latrine traditionnelle simple qui est la plus utilisée.

Quant à l'évacuation des ordures ménagères, le tas d'immondices et la rue sont les principales modes d'évacuation utilisés. Par ailleurs, la rue constitue également le moyen le plus utilisé pour l'évacuation des eaux usées.

CHAPITRE 7 : PAUVRETE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

Ce chapitre aborde les questions de pauvreté (monétaire et non monétaire), du développement durable et de la sécurité alimentaire. Nous traiterons aussi bien la pauvreté monétaire et certains aspects de la pauvreté non monétaire. La lutte contre la pauvreté et l'atteinte d'une autonomie alimentaire ne doivent pas occulter la conservation de l'environnement. D'où la nécessité de tenir compte de la dimension développement durable dans les modèles économiques du développement.

Les indicateurs du développement durable abordés dans ce chapitre sont des indicateurs liés à l'environnement urbain -ce qui réduit considérablement la portée du chapitre en matière du traitement des questions du développement durable-, l'exploitation de la forêt pour les besoins en combustible et la dégradation des sols liée aux inondations.

Quand aux indicateurs de la sécurité alimentaire, ceux abordés dans cette analyse ont trait au taux de couverture en besoins alimentaire et la quantité de la production de céréales évaluée en tonnes. L'analyse est faite au niveau national et régional. La couverture en besoins alimentaire se limite seulement aux besoins en céréales.

DEFINITION DES CONCEPTS

Pauvreté : Selon l'usage le plus courant, la **pauvreté** caractérise la situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources réputées suffisantes pour vivre dignement dans une société et son contexte. C'est aussi une insuffisance de ressources matérielles affectant la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, ou les conditions de vie en général, mais également de ressources intangibles telles que l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ou encore le développement personnel. Selon la Banque mondiale (2000), la **pauvreté** est un manque prononcé de **Bien-être**.

Incidence de la pauvreté : mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle le revenu ou la consommation est inférieur à une ligne de pauvreté qui représente un montant Z par personne et par jour.

Profondeur de la pauvreté : Distance moyenne qui sépare les personnes pauvres du seuil de pauvreté. Cette mesure prend aussi bien en compte l'importance des pauvres que la gravité de leur situation. Elle permet de déterminer le montant théorique des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté si on pouvait cibler chaque pauvre et ramener son niveau de dépense au seuil de pauvreté.

Sévérité de la pauvreté : moyenne pondérée du carré des distances par rapport au seuil de pauvreté et est exprimée par rapport à ce seuil. Cette mesure tient surtout compte des inégalités entre les pauvres et accorde plus de poids au plus pauvres.

Contribution à la pauvreté :

Indice du développement humain : L'indice de développement humain (IDH) est une mesure synthétique du développement humain. Il mesure le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, sous trois aspects essentiels : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent. Son calcul prend en compte l'*espérance de vie à la naissance*, la *durée moyenne de scolarisation*, la *durée attendue de scolarisation* et le *revenu national brut (RNB) par habitant*.

Indice du développement humain non monétaire : L'indice de développement humain (IDH) non monétaire est une mesure synthétique du développement humain non monétaire. Il mesure le niveau moyen de développement humain non monétaire atteint dans un pays donné, sous deux aspects essentiels : santé et longévité, accès à l'éducation. Son calcul prend en compte l'*espérance de vie à la naissance*, la *durée moyenne de scolarisation* et la *durée attendue de scolarisation*.

Indice du développement humain ajusté aux inégalités : L'indice du développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) est la valeur de l'indice du développement humain ajusté aux inégalités dans les trois dimensions essentielles du développement humain que sont : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent

Indice d'inégalité du genre : L'indice d'inégalité du genre (IIG) est un indice composite mesurant le déficit du progrès dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d'inégalités de genre.

Indice de pauvreté multidimensionnelle : L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est le pourcentage de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle, ajusté au degré de privation. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est le pourcentage de la population présentant un degré de privation pondéré de 33% ou plus.

Indice sexo-spécifique du développement humain (ISDH): Indice composite mesurant le niveau moyen atteint dans les trois dimensions essentielles exprimées par l'indice du développement humain (santé et longévité, instruction et niveau de vie décent), ajusté en fonction des inégalités entre hommes et femmes.

Indice de pauvreté humaine (IPH-1): Indice composite mesurant le degré de privation dans les trois dimensions essentielles exprimées par l'indice du développement humain : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent.

Indice de Gini, (dépense) : Mesure de la divergence entre la répartition des dépenses (ou de la consommation) entre les personnes ou les ménages observée au sein d'un pays et une répartition parfaitement équitable.

Développement durable : C'est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Taux de couverture en besoins alimentaire : Le taux de couverture en besoins alimentaire est le rapport de la production nationale annuelle en céréales et les besoins nationaux annuel en céréales.

7.1 INDICATEURS DE PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les indicateurs de la pauvreté et du développement humain analysés dans cette sous-section ont traités à l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté monétaire tant au niveau national, urbain/rural qu'au niveau des régions administratives, ainsi que leur évolution. Au niveau du développement humain, il sera question d'analyser les évolutions de l'Indice du Développement Humain, de l'Indice de la Pauvreté Humaine et de l'Indice Sexo-spécifique du Développement Humain.

7.1.1 Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire

En dépit de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) sur la période 2001-2010, le niveau de la pauvreté monétaire n'a pas connu un recul significatif. Il a même connu une hausse dans le milieu urbain. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté monétaire n'a pas significativement changé. Elle est de 48,6% en 2003 et de 46,7% en 2009. En milieu rural c'est le même constat qui se dégage, c'est-à-dire que la pauvreté est restée stable (54,6 en 2003 et 52,8 en 2009). En revanche, dans les zones urbaines l'incidence de la pauvreté a connu une hausse significative de 3,5 points de pourcentage passant de 21,7% en 2003 à 25,2% en 2009. L'écart moyen des dépenses des pauvres au seuil de pauvreté et les inégalités entre les pauvres ont suivi la même tendance que l'incidence de la pauvreté : une stabilité au niveau national et dans les zones rurales et une évolution négative dans les zones urbaines.

Tableau 7-1 : Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence

Année	Incidence de la pauvreté			Profondeur de la pauvreté			Sévérité de la pauvreté			Seuil de pauvreté absolu		
	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens
2003	21,7	54,6	48,6	6,0	19,3	16,9	2,4	9,1	7,8	82 672	82 672	82 672
2009	25,2	52,8	46,7	6,8	17,5	15,1	2,6	7,9	6,7	130375	130375	130375

Source : INSD/Profil de pauvreté 2003, EICVM 2009

Le tableau 7-2 ci-dessous montre l'évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire de 1994 à 2009. Bien que la série ne soit pas continue (puisque'il y a des années où l'information n'est pas disponible) d'une part et que les informations sont de sources différentes d'autre part, nous pouvons affirmer que l'incidence de la pauvreté a fluctué dans un intervalle de longueur 4 points de pourcentage (46,7% à 42,8%), soit une baisse ou une hausse de 2 points de pourcentage au maximum quelle que soit l'année considérée. Ce qui ne permet pas de conclure à une baisse significative de l'incidence de la pauvreté à une année donnée de la période.

Tableau 7-2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté

Année	1994	1998	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
P0	44,5	45,3	48,6 ³	46,7	45,4	45,1	44,0	42,8	46,7
Seuil	41099	72690	82672	82341	87611	89714	89467	99040	130375

Source⁴ : INSD/Profil de pauvreté 2003, EICVM 2009 et PAMS

7.1.2. Pauvreté monétaire au niveau des régions en 2009.

Une forte disparité de la pauvreté entre les régions

Le tableau 7-3 indique une forte disparité de la pauvreté monétaire entre les régions. Les régions peuvent être en effet regroupées en trois catégories selon leur taux de pauvreté par rapport au niveau national :

³ Basé sur la nouvelle méthode de détermination du seuil de pauvreté (33 produits dans le panier).

⁴ Les données de 1994, 1998, 2003 et de 2009 sont les résultats d'enquêtes auprès des ménages (EP I et II, EBCVM 2003 et EICVM 2009) tandis que Les chiffres de 2004 à 2008 sont ceux de simulations micro-macro alliant des données macroéconomiques (taux de croissance du PIB) et les données d'enquêtes auprès des ménages.

- Les régions à **faible incidence de pauvreté** : elles sont constituées des Cascades (27,6%), du Centre (28,3%) et du Centre-Nord (39,1%) ;
- Les régions avec une **incidence de pauvreté moyenne** : ce sont celles dont les taux de pauvreté se situent autour du taux national. Elles se composent de la région du Sahel (41,5%), des Hauts-Bassins (42,3%), du Centre-sud (42,7%), de la Boucle du Mouhoun (48,1%), et du Centre-ouest (49,1%).
- Les régions à **forte incidence de pauvreté** : ce sont celles dont les taux de pauvreté sont largement au-dessus de la moyenne nationale. Elles sont constituées de la région du Plateau Central (51,8%), du Sud-ouest (57,0%), du Centre- est (57,4%), de l'Est (62,1%) et de la région du Nord (64,6%).

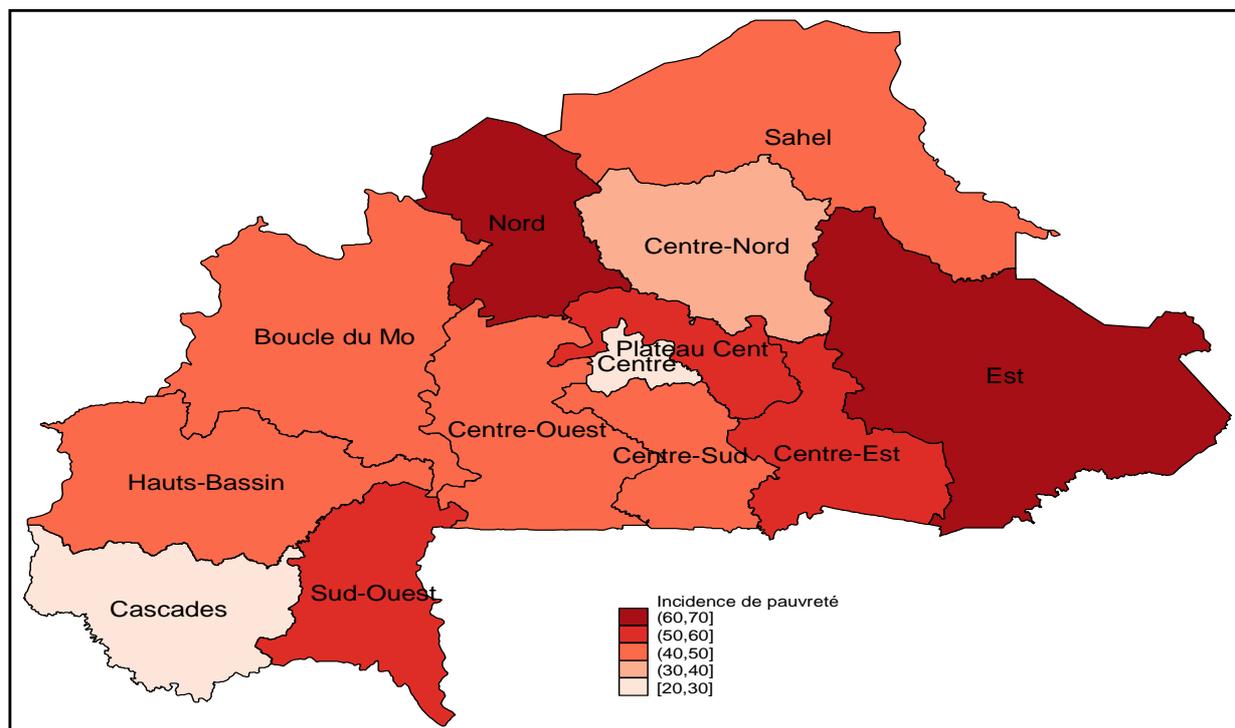
Tableau 7- 3 : Indicateurs de pauvreté et contributions des régions à la pauvreté

Région administrative	EICVM 2009						EBCVM 2003 (Nouvelle approche)					
	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté		Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Hauts-bassins	42,3	9,5	12,2	8,5	4,8	7,6	36,9	8,2	11,6	7,4	5,1	7,1
Boucle du Mouhoun	48,1	10,4	14,8	9,9	6,4	9,6	66,7	16,7	24,9	18,0	11,9	18,5
Sahel	41,5	6,1	14,9	6,8	7,5	7,7	34,9	4,1	11,7	4,0	5,2	3,8
Est	62,1	11,6	23,2	13,3	11,3	14,6	38,7	6,8	12,0	6,1	5,1	5,5
Sud-Ouest	57,0	5,4	19,8	5,8	9,2	6	58,4	5,9	19,4	5,6	8,5	5,3
Centre-Nord	39,1	7,1	10	5,6	3,7	4,7	42,4	7,2	11,5	5,6	4,4	4,6
Centre-Ouest	49,1	8,8	15,6	8,6	6,6	8,3	43,9	7,8	15,5	8,0	7,6	8,4
Plateau	51,8	5,4	16,3	5,3	7	5,1	61,2	7,6	22,1	7,9	10,6	8,1
Nord	64,6	11,5	23,7	13,1	11,3	14,1	69,6	12,3	26,5	13,5	13,1	14,3
Centre-Est	57,4	9,9	20,1	10,7	9,2	11,1	57,0	9,7	19,9	9,7	9,2	9,7
Centre	28,3	7,8	8,5	7,2	3,6	6,8	24,6	5,1	7,5	4,5	3,1	4,0
Cascades	27,6	2,3	7,4	1,9	2,9	1,6	41,8	3,1	15,9	3,4	8,2	3,8
Centre-Sud	42,7	4,1	11,2	3,3	4,1	2,8	62,6	5,5	24,4	6,2	12,5	6,8
Ensemble	46,7	100	15,1	100	6,7	100	48,6	100	16,9	100	7,8	100

Source : INSD/Profil de pauvreté 2009

En termes de contribution à la pauvreté nationale, ce sont essentiellement les régions de l'Est (11,6%), du Nord (11,5%) et de la Boucle du Mouhoun (10,4%) qui contribuent le plus. A l'opposé, ce sont les régions des cascades (2,3%), du Centre sud (4,1%), du Sud-ouest (5,4%) et du Plateau central (5,4%) qui ont les plus faibles contributions.

Graphique 7-1 : Carte régionale de la pauvreté monétaire en 2009



Sources : Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages en 2009/2010

7.1.3 Evolution de la pauvreté au niveau régionale

Une évolution disparate de l'incidence de pauvreté entre 2003 et 2009

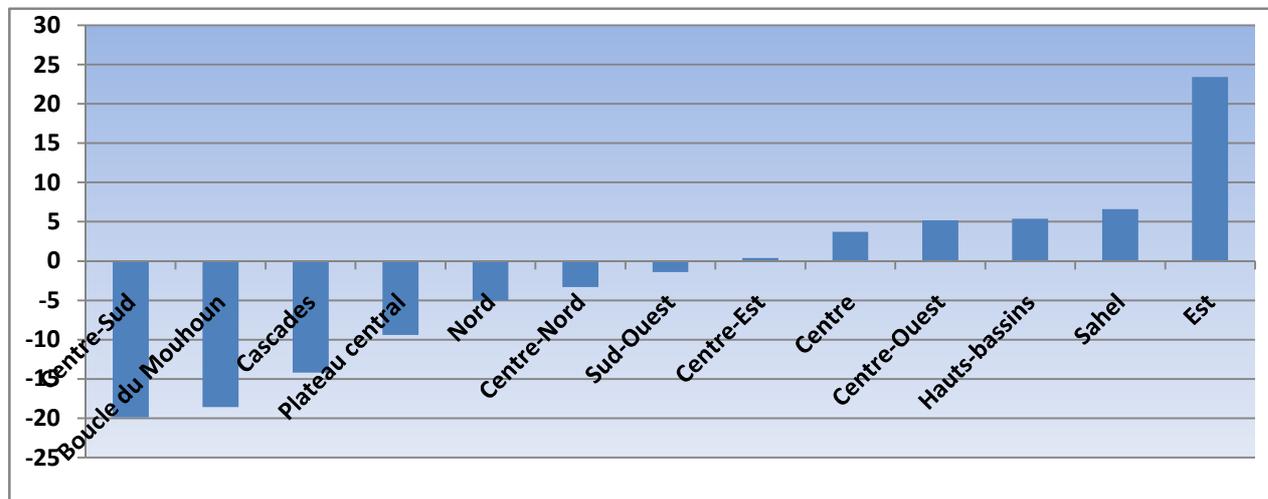
Toutes les régions n'ont pas suivi la même variation en termes d'évolution de l'incidence de pauvreté entre 2003 (nouvelle approche) et 2009. Si pour un bon nombre de régions, la situation de pauvreté s'est relativement améliorée par rapport à 2003, d'autres régions par contre ont vu leur situation se dégrader avec une augmentation du taux de pauvreté.

Les différentes évolutions régionales de l'incidence de pauvreté entre 2003 et 2009 peuvent être regroupées en quatre types:

- ✓ Les régions ayant enregistré une **réduction du taux de pauvreté de plus de 10 points de pourcentage** : ce sont les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre sud et des Cascades.
- ✓ Les régions ayant enregistré une **réduction du taux de pauvreté de moins de 10 points** : ce sont le Plateau central, le Nord, le Centre-nord et le Sud-ouest.
- ✓ Les régions ayant connu une **augmentation du taux de pauvreté de moins de 10 points** : elles sont constituées des régions du Centre, du Centre-est, du Centre-ouest, du Sahel et des Hauts-bassins.

- ✓ Les régions ayant connu une **augmentation du taux de pauvreté de plus de 10 points** : il s'agit essentiellement de la région de l'Est qui a connu une forte détérioration du taux de pauvreté.

Graphique 7- 2 : Variations régionales de l'incidence entre 2003 et 2009



Source de données : Enquête intégrale sur les conditions de vies des ménages en 2009

7.1.4 Evolution des indicateurs d'inégalité

L'indice de Gini, qui mesure les inégalités de revenu ou des dépenses de consommation est pratiquement resté stable au cours de la décennie 2001-2010. Sa valeur étant de l'ordre de 40,0% traduisant une forte inégalité des dépenses de consommations entre les ménages. La sévérité de la pauvreté, qui tient compte des inégalités entre les pauvres n'a pas non plus évolué dans un seul sens. Si sa valeur a baissé à la fin de la décennie 1990, elle a connu une hausse au début des années 2000 avant de fléchir de nouveau vers la fin de la décennie 2000.

Tableau 7.4 : Quelques indicateurs d'inégalité

Année	Seuil	Incidence (%)	Profondeur(%)	Sévérité (%)	GINI (%)
1994	41099	44,5	13,9	6,0	
1998	72690	45,3	13,7	5,9	
2003	82672	46,4	15,6	7,1	40,0
2009	130375	46,7	15,1	6,7	39,6

Source : EP I et II, EBCVM 2003 et EICVM 200

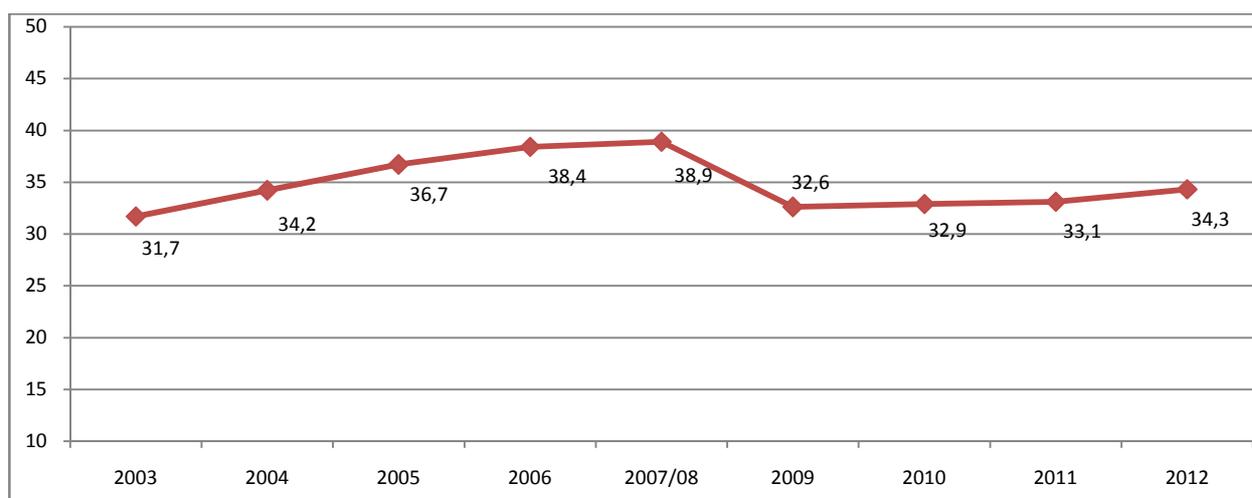
7.1.5 Evolution de l'Indice de Développement Humain

L'IDH de Burkina Faso a connu une progression significative sur la période 2003-2007 gagnant 7 points. Sa valeur est passée de 31,7 en 2003 à 38,9 en 2007/2008. En 2003, le

Burkina était classé 175^{ème} sur 177 pays. Ce rang est passé à 177^{ème} sur 182 pays classés en 2007/2008.

À partir de 2009, bien que les dimensions du développement prises en compte dans le calcul de l'IDH soient restés les mêmes certains indicateurs ont été remplacés. Cela justifie la rupture dans l'évolution de l'indicateur à partir de 2009. L'IDH du Burkina est passé de 32,6 en 2009 à 33,1 en 2011 et le rang quant à lui est passé de 161^{ème} en 2009 à 181^{ème} en 2011 sur respectivement 169 et 187 pays classés. En 2012, l'indice a gagné 1,3 point pour atteindre 34,3. Malgré le progrès enregistré au niveau de l'indice, le rang du Burkina Faso a connu une régression. En effet, sur les 187 pays classés en 2012, le Burkina est classé 183^{ème}. Une régression de deux places par rapport à 2011 dans le classement. L'analyse des composantes de l'IDH (monétaire et non monétaire) indique que c'est la composante monétaire (revenu annuel par personne) qui a contribué à l'amélioration du niveau de l'IDH en 2012. En effet, l'IDH non monétaire (espérance de vie et niveau d'éducation) est de 33,2 en 2012, presque que le même niveau que l'IDH en 2011.

Graphique 7.3 : Evolution de l'indice du développement humain



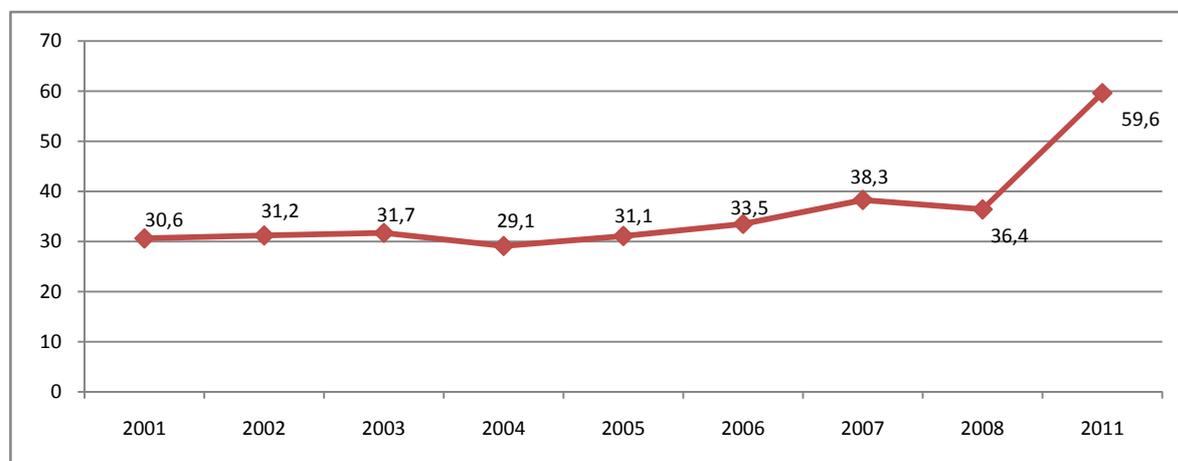
Source de données : PNUD/Rapport sur le Développement Humain 1990-2012/TBS 2009

7.1.6 Evolution de l'Indice Sexo-spécifique du Développement Humain (ISDH)

Les inégalités entre hommes et femmes en matière de développement humain n'ont véritablement pas changé entre 2001 et 2006. En effet, la plus petite valeur est de 29,1 points en 2004 et la plus forte valeur est observée en 2006 avec 33,5 points. La valeur moyenne de l'ISDH sur la période est de 31,2 points. En 2007 l'indice a gagné 5 points pour atteindre 38,3 et rechuter de 2 points en 2008.

La valeur de 59,6 points observée en 2011 correspond à l'Indice d'Inégalité du Genre (IIG), indice introduit en 2010 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en remplacement de l'ISDH.

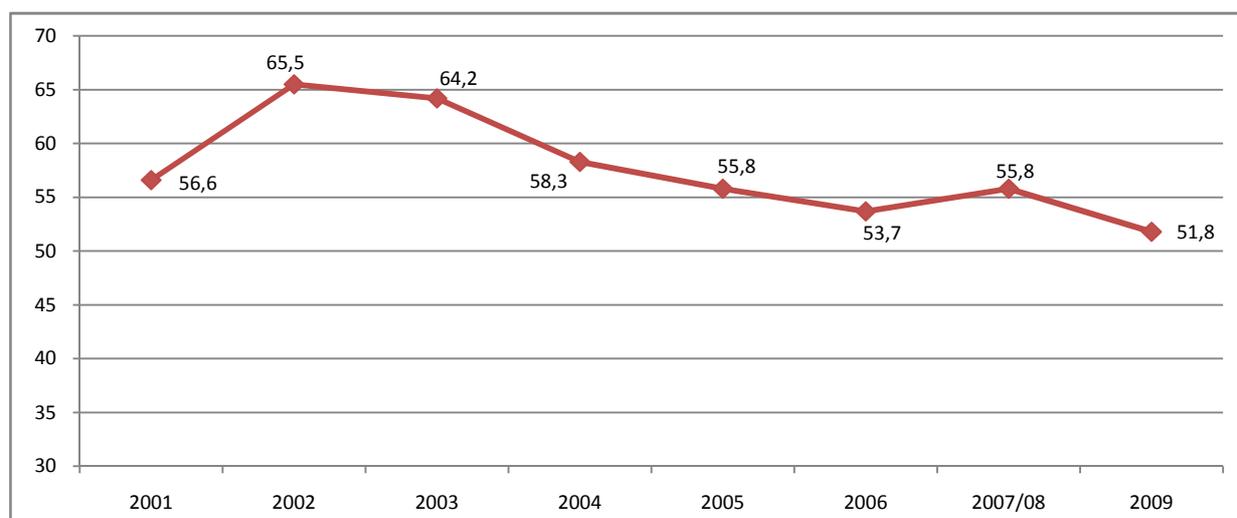
Graphique 7.4 : Evolution de l'indice sexo-spécifique du développement humain



7.1.7 Evolution de l'Indice de la Pauvreté Humaine (IPH-1)

L'évolution de l'indice de la pauvreté humaine au Burkina Faso entre 2001 et 2009 a oscillé entre 51,8 et 65,6. L'état de la pauvreté humaine s'est dégradé entre 2001 et 2003. En effet, L'IPH-1 est passé de 56,6 en 2001 à 64,2 en 2003. Son niveau le plus élevé est atteint en 2002 avec une valeur de 65,5. À partir de 2002 la pauvreté humaine a connu une amélioration progressive jusqu'en 2006 avant de se détériorer en 2007/2008. L'IPH-1 en 2009 est de 51,8%, son plus faible niveau sur la période.

Graphique 7-5 : Evolution de l'indice de la pauvreté humaine



Source : PNUD/Rapport sur le Développement Humain 1990-2011/TBS 2009

7.1.8. Autres indices de pauvreté/développement

Les autres indices de développement et de pauvreté sont entre autres, l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM) et l'indice des inégalités de genre (IIG). L'IDHI du Burkina Faso est estimé à 22,6 en 2012 classant ainsi le pays au 124ème rang au plan mondial. Quant à l'IIG, son niveau est de 60,9 en 2012, traduisant de fortes inégalités de genre au Burkina Faso. Plus il y a des inégalités entre les genres, plus l'indice est élevé. L'IPM qui n'existe que pour 2010 est estimé à 53,5 traduisant une pauvreté multidimensionnelle (pauvreté monétaire et non monétaire) plus élevée que la pauvreté monétaire. Autrement dit, une personne (ménage) non pauvre monétairement peut se retrouver pauvre au plan non monétaire.

7.2 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Les indicateurs du développement durable et de l'environnement analysés dans cette sous section concerne notamment les évacuations des ordures ménagères en milieu urbain, les principales sources de combustibles énergétiques utilisées par les ménages et les dégâts causés par les inondations sur ces dernières années. Les indicateurs sont calculés seulement au niveau national.

7.2.1 Mode d'évacuation des ordures urbaines

La constitution des tas d'immondice constitue le principal mode d'évacuation des ordures dans les zones urbaines du Burkina Faso. Les enquêtes auprès des ménages réalisées en 1994, 1998, 2003 et 2007 font ressortir que 42,2% des ménages urbains en 1994, 65,1% en 1998, 41,7% en 2003 et 43,0% en 2007 constituent des tas d'immondices pour l'évacuation des ordures.

Les poubelles constituent le deuxième mode d'évacuation des ordures ménagères dans les zones urbaine. Les chiffres sont 38,7% en 2007, 37,6% en 2005 et 29,5% en 2003. Ce qu'il faut retenir les poubelles sont de plus en plus utilisées dans l'évacuation des ordures ménagères en milieu urbain.

Tableau 7-6 : Evolution relative des modes d'évacuation des ordures urbaines

Mode d'évacuation des ordures	1994	1998	2003	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Poubelle	18,0	11,7	29,5	37,6	38,7	-	-	-	-
Tas d'immondice	42,2	65,1	41,7	-	43,0	-	-	-	-

Fosse	13,8	6,7	8,9	-	6,5	-	-	-	-
Décharge publique	18,8	10,1	10,6	-	4,1	-	-	-	-
Rue	-	6,5	9,3	-	6,9	-	-	-	-
Autres	7,3	-	-	-	0,8	-	-	-	-
Total	100	100	100	-	100	-	-	-	-

Sources : INSD : Profil de pauvreté 1994, 1998, 2003, EA-QUIBB 2007

7.2.2 Principales sources de combustibles énergétiques

Le bois de chauffe constitue le principal combustible pour plus de huit ménages sur dix quelle que soit l'année considérée. Les pourcentages vont de 91,3% en 2003 à 84,3% en 2006. En 2010, 87,5% des ménages burkinabè utilisent le bois de chauffe comme combustible énergétique.

La proportion des ménages utilisant le charbon de bois comme combustible a connu un léger progrès durant la période au détriment des autres types de combustible énergétique.

Tableau 7-7 : Evolution de la consommation de combustibles solides (%)

Nature du combustible	1994	1998	2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bois de feu	88,3	87,3	91,3	90,7	84,3	87,4	-	-	87,5
Charbon	1,5	4,8	4,0	3,8	4,0	4,3	-	-	4,3
Résidus ⁵	-	-	0,8	0,1	4,9	1,1	-	-	-
Autres	7,5	3,8	0,8	0,5	1,6	0,3	-	-	0,2
Total									
Biomasse solide	89,8	92,1	96,1	94,6	93,2	92,8	-	-	91,8

Sources : INSD : Profil de pauvreté 1994, 1998, 2003, EA-QUIBB 2007, EDSBF-MICS IV 2010

7.2.3 Principaux dégâts causés par les inondations

L'année 2009 restera pendant longtemps dans la mémoire des burkinabè comme une année noire en terme d'inondation notamment dans la capitale Ouagadougou. En quelques heures,

⁵ Observations : pour l'année 2006, résidus = paille/branchage/herbes+ bouse+ résidus agricoles ; en 2003, résidus=résidus agricoles+déchets d'animaux

il est tombé des centaines de millimètres d'eau causant des dizaines de milliers de sans-abris (60 000) ; plus de vingt mille maisons détruites et quatorze morts déclarés.

Tableau 7-8: Dégâts causés par les inondations

Nature des dégâts causés	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de sans abris	-	-	-	-	60 000	730	771	73 722
Nombre de décès	2	9	83	11	14	30	5	20
Nombre de blessés	3	4	79	61	86	46	21	46
Nombre de maisons écroulées	-	-	-	-	23 172	3 635	646	
Superficie inondée en ha	-	-	-	-	-	-	30,75	

Sources : Rapports d'activités du SP/CONASUR.

A l'instar de l'année de 2009, la saison pluvieuse 2012 fut aussi désastreuse pour une partie de la population du Faso en termes d'inondations et les corolaires tels que les sans abris, les décès, et de blessés. En effet, environ soixante treize mille sept cent vingt deux personnes (73 722) ont perdu leurs abris suite aux inondations. On a aussi enregistré environs vingt (20) décès et quarante six (46) blessés.

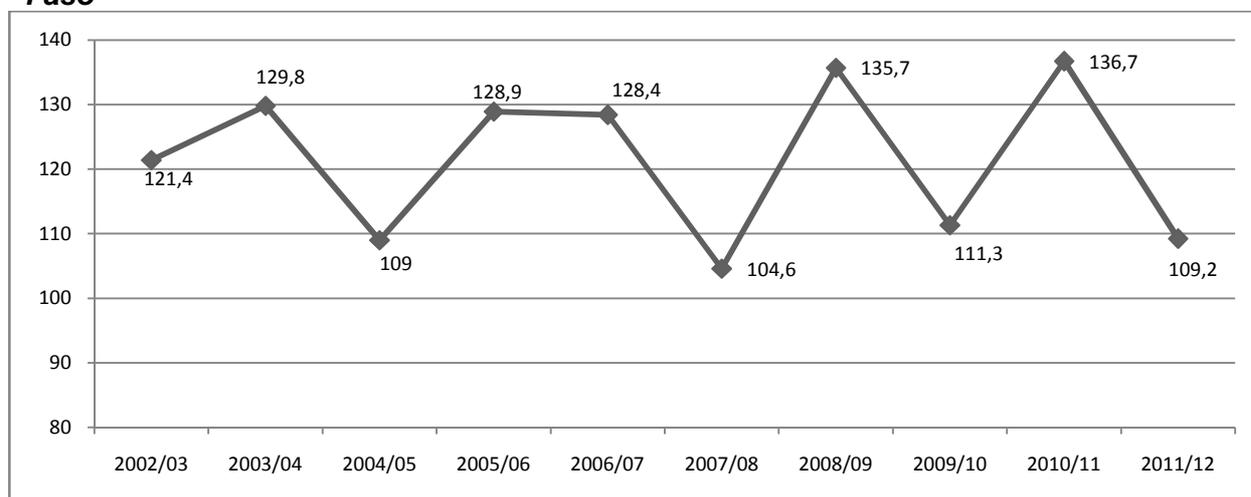
7.3 - SECURITE ALIMENTAIRE ET COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES

7.3.1 Evolution du taux de couverture en besoins alimentaires

Sur toutes les campagnes agricoles de 2001-2002 à 2010-2012, la situation au niveau national est satisfaisante. La campagne agricole 2010-2011 a été particulièrement satisfaisante car les besoins alimentaires au plan national ont été totalement couverts (136,7%). Ce niveau de couverture reste le plus élevé depuis la campagne 2002-2003. En considérant les régions agricoles, on relève que la Boucle du Mouhoun et les Hauts Bassins présentent les taux de couverture des besoins les plus élevés pour la campagne agricole 2010-2011 avec respectivement 236,0% et 209,3%. Les taux de couverture les plus faibles sont enregistrés dans les régions du Centre (avec la ville de Ouagadougou) et du sahel avec respectivement 14,0% et 92,0% de taux de couverture. Mais d'énormes disparités existent entre les provinces.

Le taux de couverture en besoins alimentaire a évolué en dents de scie sur les douze dernières années tout en restant supérieur à 100%. Traduisant un excédent de la production nationale en produit alimentaire par rapport aux besoins nationaux quel que soit l'année. Le taux de couverture a oscillé entre 137% et 105% sur la même période.

Graphique 7-6 : Evolution du taux de couverture en besoins alimentaire au Burkina Faso



Les faibles taux de couvertures en besoins alimentaires dans les régions du Centre et du Sahel s'expliquent en partie par les particularités des économies de ces régions. La région du Centre, qui se résume en grande majorité à la ville de Ouagadougou qui est la capitale politique et première ville du pays, est une région où l'économie est essentiellement une économie de service. Quant à la région du Sahel, son économie est basée essentiellement sur l'élevage du bétail (bovin, ovin, caprins).

Tableau 7.9 : Evolution du taux de couverture (%) des besoins alimentaires par DRAH

REGIONS	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Boucle du Mouhoun	177,2	213,5	139,5	179,2	202,7	159,8	211,2	189	236	178
Cascades	195,5	166,5	109	155	174,5	144,5	196	151	179	185
Centre	18	18	13	16	14	7	12	11	14	11
Centre-est	116,7	102,7	112	103,3	94,3	75	128	85	141,7	107
Centre-nord	86,7	136	100,7	116,7	85,7	76,7	91,7	69,7	101,7	58,7
Centre-ouest	139,5	153	188,8	147,5	139,3	116,3	166	135,5	141,8	136,3
Centre-sud	92,7	85,3	101	102,3	89,3	75,3	121	106,7	104,7	110,3
Est	140	144,5	124,5	106,5	87	82,3	166,8	104,5	139,5	93,8
Hauts-bassins	216,3	195	147	216,7	249,7	169,7	245,3	189,3	209,3	198,7
Nord	66,3	120,8	88,3	132,5	143,3	114	88,8	86	116	60,3
Plateau-central	93,7	71	65,3	114,3	101,3	86	96,3	77,3	107,7	82,7
Sahel	75	128	54	151	127	127,7	86	72	92	70,3
Sud-ouest	160,3	153,8	174,5	134,3	161,3	125	154,5	169,5	194,3	128
Burkina Faso	121,4	129,8	109	128,9	128,4	104,6	135,7	111,3	136,7	109,2

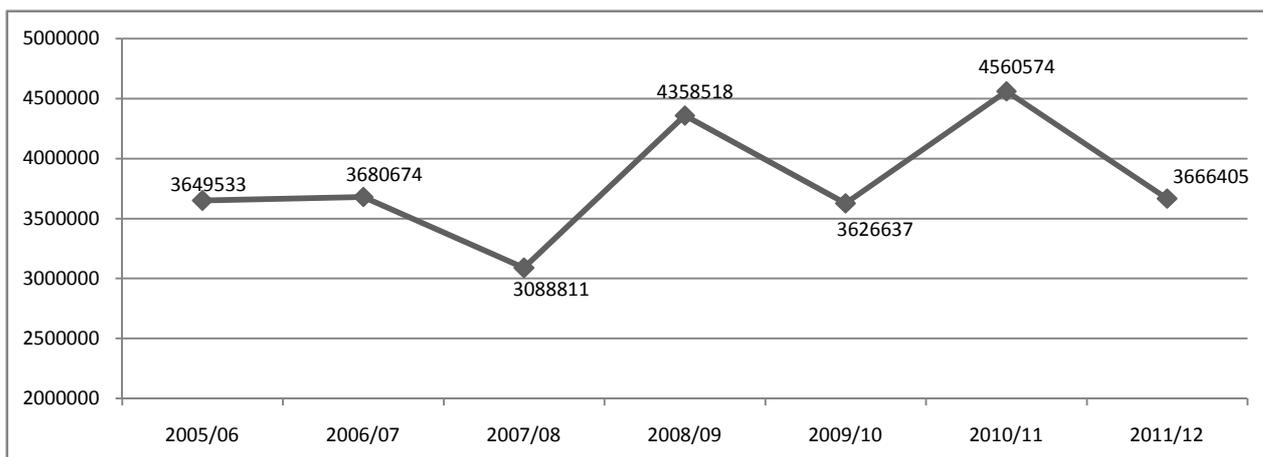
Le taux de couverture en besoins alimentaire en 2011/2012 était de 109,2% traduisant un excédent céréaliers de 9,2% par rapport aux besoins de la population. Les régions les plus excédentaires sont celles les plus agricoles du pays. Les taux de couvertures en besoins alimentaires de ces régions vont de 198,7% pour les Hauts-Bassins à 136,3% pour le les Centre-ouest. Ils sont de 185% pour les Cascades et 178% dans la Boucle du Mouhoun. Les régions déficitaires sont les moins agricoles. Ces régions sont constituées du Centre (11%), le Nord (60,3%), le Sahel (70,3%), le Centre-nord (58,7%), l'Est(93,8) et le Plateau-central (82,7%).

7.3.2 Evolution en tonnes de la production nationale de céréales

Les céréales dont les quantités produites sont analysés dans cette sous section sont : le mil, le maïs, le riz, le fonio, et le sorgho (rouge et blanc). Les quantités sont évaluées en tonnes. La production nationale de céréales sur la période 2005/2006 et 2010/11 a évolué également en dent de scie comme le taux de couverture alimentaire, oscillant entre 3 000 000 tonnes et 4 500 000 tonnes.

D'une manière générale, la production céréalière est en hausse mais à un rythme lent. Si, pendant la campagne agricole 2010/2011 la production céréalière a atteint 4 500 000 tonnes, en 2011/2012 le pays a enregistré 3 660 000 tonnes de production céréalière soit une baisse de 20% de la production par rapport à 2010/2011.

Graphique 7-7: Evolution, en tonne, de la production nationale



Source : DGPER/MASA

En 2011/2012, les plus grandes productrices de céréales parmi les treize régions administratives sont la Boucle du Mouhoun (690 000 tonnes), les Hauts-Bassins (600 000 tonnes) et le Centre-ouest (355 000 tonnes). Ces statistiques s'expliquent par le statut

économique de ces régions. En effet, les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins sont des grandes régions agricoles du pays. La Boucle du Mouhoun est souvent appelée le grenier du Faso. Les régions de faible production céréalières en 2011/2012 sont le Centre (56 000 tonnes), le Plateau Central (168 000 tonnes) et le Sahel (182 000 tonnes).

Tableau 7-10: Evolution, en tonnes, de la production des céréales

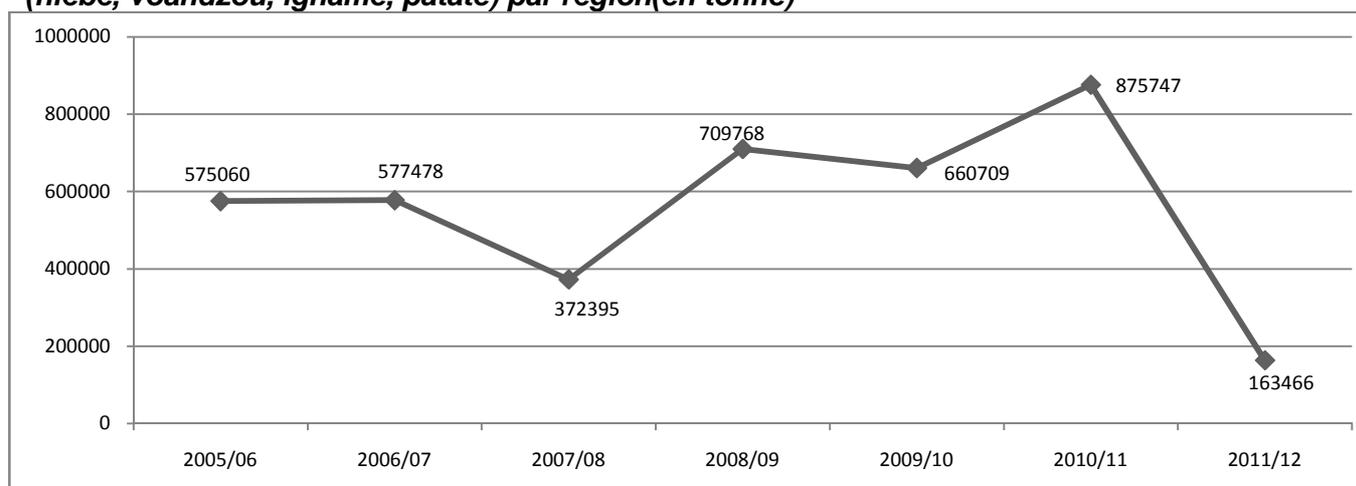
REGIONS	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Centre	47776	43 700	26 744	55 504	633 54	011 71	56 795
Plateau Central	180173	163 427	147 703	174 465	232 144	384 195	168 170
Centre Nord	294757	213 380	204 216	275 953	149 208	455 319	190 299
Centre Ouest	346727	326 080	287 422	416 176	687 347	919 373	354 220
Centre Sud	159514	141 534	118 893	194 551	789 170	698 170	187 886
Sahel	310225	268 616	268 437	210 506	757 174	946 234	181 770
Boucle du Mouhoun	605174	693 506	533 771	757 986	216 685	021 876	693 273
Est	277854	233 855	242 187	513 544	828 327	557 466	297 661
Centre Est	240388	229 309	181 469	344 495	211 245	593 407	327 473
Nord	343624	400 054	311 070	265 838	553 259	052 321	178 619
Sud Ouest	154133	186 872	172 708	255 549	656 258	012 301	220 061
Hauts Bassins	564337	628 907	447 968	675 591	657 562	097 622	597 484
Cascades	124849	151 434	146 222	218 361	269 187	028 200	212 693
Burkina Faso	3649533	3 680 674	3 088 811	4 358 518	3 626 637	4 560 574	3 666 405

Source : DGPER/MASA

7.3.3 Evolution (en tonne) de la production nationale d'autres produits vivriers

Les autres céréales dont les productions sont analysés dans cette sous section se réfèrent au niébé, le voandzou, l'igname et la patate. D'une manière générale, les fluctuations de la production de ces produits ne sont ni pro-cyclique ni anticyclique de celles du taux de couvertures alimentaires. Cela traduit le fait que ces produits vivriers ne sont pas ancrés dans les habitudes alimentaires du Burkinabè. La production nationale de ces produits en tonnes a atteint son plus faible niveau en 2011/2012 passant de 875 700 tonnes en 2010/211 (son plus haut niveau depuis 2005/2006) à 163 500 tonnes en 2011/2012.

Graphique7-8 : Evolution de la production nationale des autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, patate) par région(en tonne)



Source : DGPER/MASA

Au niveau régional, la Boucle du Mouhoun, les Hauts Bassins et le Centre-nord sont les plus grandes productrices de cultures vivrières comme le niébé, le voandzou, l'igname et la patate avec respectivement 25 000 tonnes, 31 300 tonnes et 22 200 tonnes pour la campagne agricole 2011/2012. Les régions de faibles productions de ces produits sont les régions du Centre-est (5 000 tonnes), l'Est (3 000 tonnes) et le Sahel (1 300 tonnes).

Tableau 7-11: Evolution, en tonnes, de la production des autres cultures vivrières

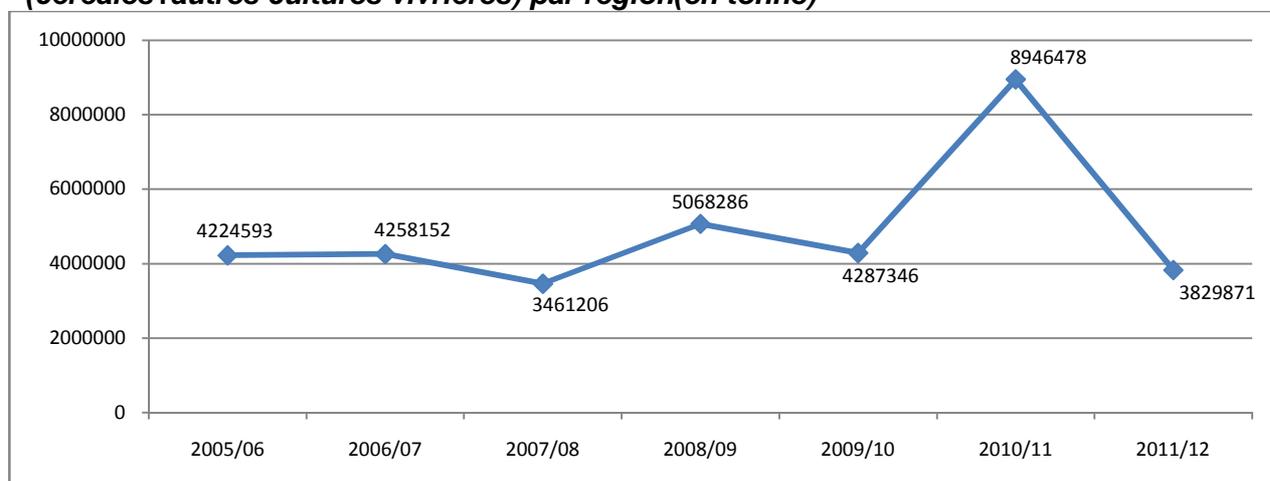
REGIONS	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Centre	6 509	6 027	4 513	18 533	13166	69483	5 105
Plateau Central	49 642	43 474	24 538	50 027	44804	185188	12 330
Centre Nord	69 386	46 256	29 434	77 276	43559	314008	22 169
Centre Ouest	63 954	64 447	27 923	80 925	119632	368318	19 106
Centre Sud	29 033	25 420	13 687	42 211	22130	162609	6 321
Sahel	37 873	34 830	3 764	12 266	12193	233658	1 294
Boucle du Mouhoun	42 831	52 024	28 373	71 286	77127	840771	25 039
Est	34 877	30 342	21 487	57 815	33161	457863	3 313
Centre Est	34 981	33 063	34 846	69 793	39391	367245	5 007
Nord	90 818	103 017	63 729	77 014	84760	316419	8 964
Sud Ouest	21 602	28 378	26 109	56 994	68 747	296231	11 585
Hauts Bassins	82 341	96 750	77 384	77 182	77 605	597567	31 297
Cascades	11 213	13 450	16 609	18 447	24 434	176546	11 936
Burkina Faso	575 060	577 478	372 395	709 768	660 709	4385904	163 466

Source : DGPER/MASA

7.3.4 Evolution en tonnes de la production nationale des produits vivriers

La production nationale des produits vivriers analysée dans cette section concerne à la fois le mil, le maïs, le riz, le fonio, et le sorgho (rouge et blanc), le niébé, le voandzou, l'igname et la patate. Autrement dit les statistiques de production de produits vivriers sont obtenues en faisant la somme des chiffres des deux tableaux ci-dessus (points 7.3.2 et 7.3.3). Sur la période des campagnes agricoles 2005/2006 à 2011/2012, la production nationale de vivrier a connu une augmentation irrégulière. Le plus faible niveau de production a été atteint en 2007/2008 avec seulement 3 461 200 tonnes de produits vivriers. La plus forte production nationale de ces produits a été atteinte en 2010/2011 avec 8 946 500 tonnes de produits vivriers.

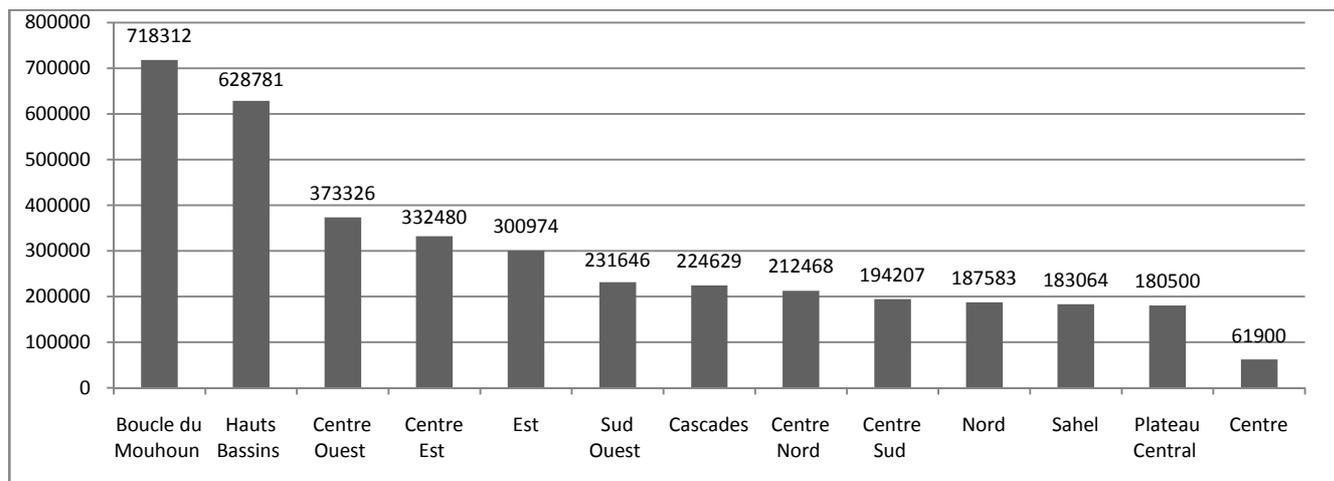
Graphique 7-9: Evolution de la production nationale des cultures vivrières (céréales+autres cultures vivrières) par région(en tonne)



Source : DGPER/MASA

Les régions situées à l'ouest du Burkina Faso sont les plus grandes productrices de produits vivriers. En effet, la région de la Boucle du Mouhoun, considérée comme le grenier du Burkina, est la première production du vivrier en 2011/2012 avec plus de 718 300 tonnes produites. La région des Hauts Bassins est la deuxième productrice de ces produits au Burkina avec 628 780 tonnes produites pour la campagne 2011/2012.

Graphique : Production, en tonnes, du vivrier par région en 2011/2012



Source : DGPER/MASA

Les régions du Centre, du Plateau central et du Sahel sont les plus petites productrices de produits vivriers au Burkina avec respectivement 61 900 tonnes, 180 500 tonnes et 183 000 tonnes.

Sur l'ensemble de la période, les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins sont restées respectivement première et deuxième régions productrices de produits vivriers au Burkina Faso.

Tableau 7-12: Evolution de la production des cultures vivrières (céréales+autres cultures vivrières) par région(en tonne)

REGIONS	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Centre	54285	49726	31257	74037	67799	140494	61900
Plateau Central	229815	206901	172241	224492	189036	380572	180500
Centre Nord	364144	259636	233650	353229	251708	633463	212468
Centre Ouest	410681	390527	315345	497101	467319	742237	373326
Centre Sud	188547	166954	132579	236762	192919	333307	194207
Sahel	348098	303446	272201	222772	186950	468604	183064
Boucle du Mouhoun	648005	745531	562144	829272	762343	1716792	718312
Est	312731	264197	263674	571359	360989	924420	300974
Centre Est	275369	262371	216315	414288	284602	774838	332480
Nord	434442	503071	374800	342852	344313	637471	187583
Sud Ouest	175735	215250	198817	312543	327403	597243	231646
Hauts Bassins	646678	725658	525352	752773	640262	1219664	628781
Cascades	136062	164884	162831	236808	211703	376574	224629
Burkina Faso	4224593	4258152	3461206	5068286	4287346	8946478	3829871

Source : DGPER/MASA

La lutte contre la pauvreté et la réalisation d'un développement durable demeurent des défis considérables à relever pour le Burkina Faso. En dépit d'une croissance économique relativement élevée pendant la décennie 2000-2010 (5% en moyenne), et la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) sur la même période, ni la pauvreté monétaire, ni les indicateurs du développement humain n'ont connu des améliorations significatives. Les habitudes liées à l'exploitation de la forêt comme principale source de combustibles énergétiques n'ont guère évoluées. Ce qui n'est pas de nature à garantir un développement durable au Burkina Faso.

CHAPITRE 8 : TOURISME ET CULTURE

La culture est le socle de toute société et constitue un facteur essentiel pour le développement des Etats. Au Burkina Faso, le tourisme est en constante évolution avec un avenir prometteur. L'objectif de ce chapitre est de présenter les statistiques sur le secteur du tourisme et de la culture. Les domaines spécifiques traités dans cette section concernent les transactions d'objets d'art, la culture, les medias et manifestations culturelles, le tourisme et l'hôtellerie.

DEFINITION DES CONCEPTS

Cuir/peaux : Objets fabriqués en cuirs ou en peaux ; exemples : sac, tabouret.

Droit d'auteur : Ensemble des prérogatives exclusives de nature juridique dont dispose un créateur sur son œuvre de l'esprit. Il se compose d'un droit moral et de droits patrimoniaux.

Festival culturel : Série périodique de manifestations artistiques et culturelles appartenant à un genre donné et se déroulant habituellement dans un endroit précis.

Poterie : Objets en terre cuite ; exemple : pot, jarre, assiette.

Reproduction : Fabrication d'un ou de plusieurs exemplaires d'une œuvre ou d'une partie de celle-ci dans une forme matérielle quelle qu'elle soit, y compris l'enregistrement sonore et visuel. L'inclusion d'une œuvre ou d'une partie de celle-ci dans un système d'ordinateur, soit dans l'unité de mémorisation interne, soit dans une unité de mémorisation externe d'un ordinateur est aussi une "reproduction".

Reproduction reprographique: Reproduction sous forme de copie sur papier ou support assimilé par une technique photographique ou d'effet équivalent permettant une lecture directe.

Sculpture : Technique par laquelle on taille la matière (bois, bronze, granite) pour lui donner la forme (humaine, zoomorphe...).

Sociétés étrangères : Sociétés de gestion collective liées au BBDA par une convention de représentation réciproque, laquelle permet une gestion mutuelle des droits sur le territoire de chaque partie contractante.

Textile : Objets produits à base du coton. Ensemble des produits fabriqués à partir du coton ou d'autres matières naturelles ; exemples : pagne, tissu, toile.

Usager du BBDA : Personne physique ou morale exploitant les œuvres du répertoire du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur.

Vannerie : Objets en paille confectionnés à partir de fibres végétales; exemples : panier, chapeau.

8.1 TRANSACTIONS D'OBJETS D'ARTS

8.1.1- Quantité d'objets en bois exportés

Entre 2007 et 2011, la quantité d'objets en bois exportés a connu une baisse de 60,7%. Les plus fortes baisses ont été observées au niveau des exportations vers les autres pays africains et l'ensemble des pays de l'Asie. Parmi les pays africains, le Ghana a été la direction privilégiée. Les exportations en direction du Ghana ont atteint leur maximum en 2010. Une majorité des exportations est faite en direction de l'Europe.

Tableau 8.1 : Evolution de la quantité d'objets en bois exportés selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011
Bénin	30	10	4	52	80
Ghana	116	68	84	740	15
Guinée	-	-	20	-	-
Côte d'Ivoire	46	69	9	15	14
Mali	-	-	-	-	22
Maroc	-	-	-	-	45
Nigeria	-	5	-	0	-
Niger	20	-	-	8	-
Sénégal	18	81	174	268	174
Togo	81	7	54	20	-
Tunisie	-	-	-	-	1
Autres Afrique	501	396	122	178	45
Total Afrique	812	636	325	1 281	396
Total Europe	9 797	7 230	4 747	6 025	4 492
Total Amérique	1 403	1 671	1 837	259	418
Total Asie	2 116	191	216	117	252
TOTAL GENERAL	14 128	9 728	7 125	6 401	5 558

Source: Annuaires statistiques du MCT

8.1.2- Quantité de poterie exportée

On note une baisse de 61,8% de la quantité de poterie exportée du Burkina Faso de 2007 à 2011. Les exportations en direction de l'Asie ont connu une baisse de 47,6%. Il ressort que pour toutes les années, la plus grande partie des exportations s'est faite en direction de l'Europe. Les exportations en direction de l'Amérique ont connu une baisse jusqu'en 2011.

Tableau 8.2 : Evolution de la quantité de poterie exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011
Bénin	-	-	-	4	12
Ghana	-	-	27	0	0
Côte d'Ivoire	13	-	-	0	0
Sénégal	-	-	-	0	1
Togo	-	-	3	51	-
Tunisie	-	-	-	-	1
Autres Afrique	7	5	3	60	0
Total Afrique	20	5	33	115	14
Total Europe	1 009	902	672	685	401
Total Amérique	65	42	11	14	0
Total Asie	21	0	73	3	11
TOTAL GENERAL	1 115	949	789	817	426

Source: Annuaires statistiques du MCT

8.1.3- Quantité de vannerie exportée

Les vanneries exportées connaissent une baisse de 67,7% entre 2007 et 2011. La plupart des destinations ont enregistré une baisse des exportations en vannerie. Cependant, les exportations en direction de l'Asie sont passées de 662 à 1 365 soit une croissance de 106,2% durant la même période. L'Europe est la zone qui reçoit la plus grande quantité des produits exportés.

Tableau 8.3 : Evolution de quantité de vannerie exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011
Ghana	10	30	110	0	0
Sénégal	700	1360	837	200	600
Togo	-	-	-	10	0
Autres Afrique	1530	10	1	1	0
Total Afrique	2 240	1 400	838	211	600
Total Europe	12 203	8 064	4 746	7 323	3 354
Total Amérique	2 166	465	47	600	258
Total Asie	662	10 712	2 841	2 032	1 365
TOTAL GENERAL	17 271	20 641	8 472	10 166	5 577

Source : Annuaire statistiques du MCT

8.1.4- Quantité de textile exportée

Dans le domaine du textile, les quantités exportées sont passées de 19 760 à 6 722 soit une diminution de 66%. On note une réduction pour l'ensemble des pays européens car les exportations ont connu une baisse du simple au quart entre 2007 et 2011. Néanmoins, ce continent reste celui qui reçoit la plus grande quantité des exportations de textile.

Tableau 8.4 : Evolution de la quantité de textile (Tonnes) exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011
Bénin	-	2	-	58	100
Ghana	35	50	482	335	10
Côte d'Ivoire	-	-	-	0	91
Mali	-	-	-	-	100
Niger	2 107	-	-	0	-
Sénégal	1 072	715	1 153	1 121	757
Togo	-	12	-	50	-
Autres Afrique	210	61	134	86	0
Total Afrique	3 425	840	1 769	1 650	1 058
Total Europe	12 057	9 121	6 742	4 766	3 634
Total Amérique	3 565	3 197	1 165	2 290	1 766
Total Asie	713	1 961	2 342	564	264
TOTAL GENERAL	19 760	15 119	12 018	9 270	6 722

Source: Annuaires statistiques du MCT

8.1.5- Quantité de cuir/peau exportée

D'une façon globale, les exportations d'objets en cuir/peau ont enregistré une baisse de 63,4% entre 2007 et 2011. La plus faible variation à la baisse est notée pour l'ensemble des pays d'Amérique. Pour l'ensemble de la destination Asie, on note une croissance de 135,3%.

Tableau 8.5 : Evolution de la quantité de cuir/peau exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011
Côte d'Ivoire	-	-	-	0	42
Mali	-	-	-	-	27
Maroc	-	-	-	-	248
Niger	-	2	-	0	-
Sénégal	500	-	400	113	0
Autres pays d'Afrique	111	13	-	29	0
Total Afrique	611	15	400	142	317
Total Europe	7 305	8 445	4 489	4 666	2 464
Total Amérique	158	287	227	159	141
Total Asie	17	120	544	154	40
TOTAL GENERAL	8 091	8 867	5 660	5 121	2 962

Source: Annuaires statistiques du MCT

8.1.6- Quantité d'objets divers exportée

La quantité d'objets divers exportée par le Burkina Faso est passée de 40 577 à 22 844 entre 2007 et 2011 soit une baisse de 43,7%. La plus forte variation à la baisse est notée pour l'ensemble des pays d'Europe qui reste cependant la principale destination des objets divers exportés. Pour l'ensemble de la destination Afrique, on note une croissance de 16,3%.

Tableau 8.6 : Evolution de la quantité d'objets divers exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011
Bénin	1	-	-	1	10
Ghana	80	40	207	0	0
Guinée	7	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	43	22	1	0	106
Mali	-	-	-	-	4
Nigeria	42	-	14	0	-
Niger	20	41	-	120	-
Sénégal	108	1290	1014	974	458
Togo	3	7	-	0	-
Tunisie	-	-	-	-	18
Autres Afrique	408	45	34	136	0
Total Afrique	712	1445	1270	1231	596
Total Europe	31 222	37 424	21 447	18 127	14 883
Total Amérique	6 934	12 047	14 421	1 943	6 185
Total Asie	1 709	3 455	5 890	306	1 180
TOTAL GENERAL	40 577	54 371	43 028	21 607	22 844

Source : Annuaire statistiques du MCT

8.1.7- Valeurs déclarées des objets divers exportés

Globalement, les exportations d'objets en cuir ont enregistré une baisse de 63,4% entre 2007 et 2011. La plus faible variation à la baisse est notée pour l'ensemble des pays d'Amérique. Pour l'ensemble de la destination Asie, les exportations ont été multipliées par 23. On observe également une augmentation des valeurs déclarées des objets en destination du Bénin et la Côte d'Ivoire au cours de la période 2007-2011.

Tableau 8.7 : Evolution des valeurs déclarées (en millions de FCFA) des objets culturels exportés selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011
Bénin	0,8	0,8	1,1	3,5	14
Ghana	1,3	0	0,2	2,1	0,5
Côte d'Ivoire	2,5	8,4	0,5	0,9	10,7
Nigeria	0,3	0,2	0,2	0	0,1
Niger	4,6	0,8	0	3,6	1,1
Sénégal	1,5	6,4	16,7	45,9	8,6
Togo	0,7	3,5	0,6	1,3	0,2
Autres Afrique	9,5	5,9	23,3	31,6	8,7
Total Afrique	21,3	26	42,5	88,9	43,9
Total Europe	398,5	347,2	297,9	237,2	201,2
Total Amérique	49,1	25,8	33,8	25,6	31,3
Total Asie	1,5	17,5	34,6	7,6	34,3
TOTAL GENERAL	470,4	416,5	408,8	359,3	310,7

Source : Annales statistiques du MCT

8.1.8- Attestations d'artistes délivrées

La délivrance des attestations d'artistes a atteint son pic en 2010. Le nombre d'attestations aux bronziers, aux sculpteurs et aux batikers a constamment évolué entre 2007 et 2011. En 2008, on note un plus grand nombre d'attestations de peintre (28) comparativement aux années. En 2010, ce sont les attestations aux bronziers qui sont les plus nombreuses.

Tableau 8.8 : Evolution des attestations d'artistes en art plastique délivrées

Statut	2007	2008	2009	2010	2011
Arts vestimentaires	-	-	-	4	-
Peintres	4	28	19	22	16
Caricaturistes	1	0	0	2	0
Bronziers	-	4	8	23	10
Sculpteurs	-	4	6	13	15
Designers	2	0	0	4	1
Photographes	-	2	3	3	0
Batikers	0	5	5	19	5
Autres	0	0	11	19	10
Total	7	43	52	109	57

Source: Annuaires statistiques du MCT

8.2. CULTURE

8.2.1- Adhésions au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

Les adhésions au (BBDA) ont subi des variations entre 2000 et 2011. D'une façon générale, le nombre d'adhésions au BBDA a été multiplié par 12 entre les deux dates. La catégorie « Musique auteur » connaît une croissance de 63 à 375. Celle de « Musique auteurs droits voisins » est passée de 584 à 166 entre 2004 et 2011. En 2011, la majorité des adhésions ont été enregistrées au niveau de « Musique auteurs » et « Dramatique ».

Tableau 8.9 : Evolution du nombre d'adhésions au BBDA par catégorie et par année

Catégorie des membres	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2011
Musique auteurs	63	81	142	162	188	312	375
Musique auteurs droits voisins	NF	NF	584	111	144	162	166
Littérature	9	16	26	19	18	31	54
Chorégraphie	0	0	1	0	0	3	0
Dramatique	1	2	4	0	7	10	293
Arts graphiques et plastiques	3	9	10	5	13	31	42
Total	76	108	767	297	370	549	930

Source: Annuaires statistiques du MCT

NF = Non Fonctionnel

8.2.2- Déclarations au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

Le nombre de déclaration des œuvres au BBDA est passé de 887 à 4 987 au cours de la période 2000-2011. Cette tendance croissante reste valable pour toutes les catégories d'œuvres. Au cours de l'année 2011, 70,5% des déclarations ont été faites dans le domaine de la musique. Ce domaine s'illustre comme la catégorie qui a enregistré la majorité des déclarations au BBDA. Par ailleurs, entre 2000 et 2008, les déclarations dans la catégorie « Littérature » étaient plus nombreuses que celles des « Arts graphiques et plastiques ». Toutefois, cette tendance s'est inversée à partir de 2010.

Tableau 8.10 : Evolution du nombre de déclarations des œuvres au BBDA par catégorie et par année

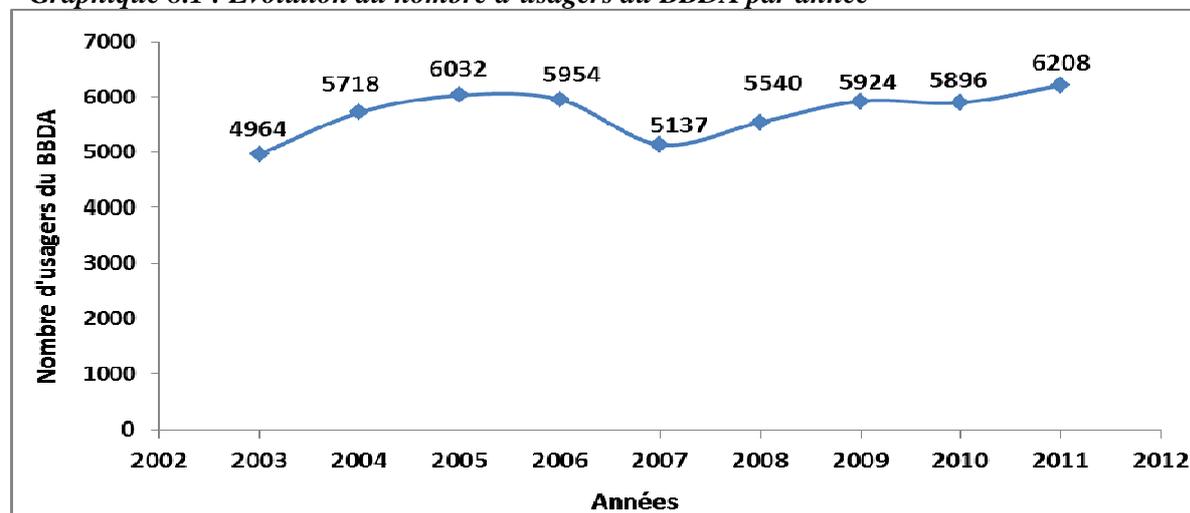
Répertoire des œuvres par catégorie	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2011
Musique	775	951	1 513	1 813	2 255	2 913	3 517
Littérature	78	130	182	96	434	151	567
Chorégraphie	0	0	4	0	0	4	5
Dramatique	8	70	55	7	54	82	133
Arts graphiques et plastiques (AGP)	26	45	56	43	150	430	765
Total	887	1 196	1 810	1 959	2 893	3 580	4 987

Source: Annuaire statistiques du MCT

8.2.3- Usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

Le nombre d'usagers du BBDA a connu des fluctuations entre 4964 en 2002 et 6208 en 2011.

Graphique 8.1 : Evolution du nombre d'usagers du BBDA par année



Source: Annuaire statistiques du MCT

Le nombre d'usagers varie selon le « type d'utilisateur » et l'année concernée. En 2003, le plus grand nombre des usages concernaient les projections vidéo mais à partir de 2004 ce sont les cafés et kiosques qui s'illustrent comme les plus grands usagers du BBDA. Au niveau des auberges et des hôtels, on note une augmentation régulière du nombre d'usagers entre 2002 et 2011.

Tableau 8.11 : Nombre d'utilisateurs du Bureau burkinabé du droit d'auteur par type et par année

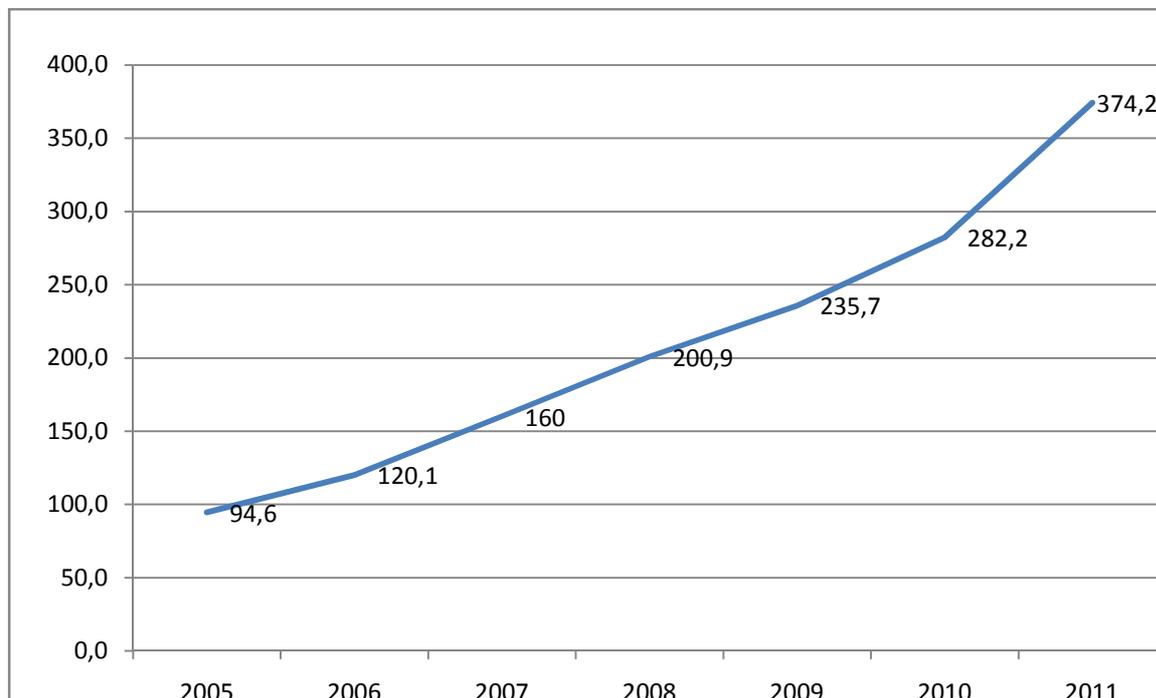
Type d'utilisateurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bars ordinaires	298	314	325	242	301	340	369	362	327
Bars restaurant	62	97	116	112	72	82	73	73	77
Bars restaurantsdancing	46	58	60	62	17	17	19	20	17
Night clubs	15	25	27	27	18	20	23	14	16
Animation ambulante	19	22	36	25	14	15	16	18	17
Buvettes et cabarets	836	907	897	890	437	381	406	317	409
Cafés et kiosques	1 086	1 151	1 370	1 543	1 536	1 814	1 962	1 855	1 942
Magasins et commerces divers	725	872	1 082	1 182	1 042	1 127	1 284	1 215	1 287
Hôtels	77	101	102	105	106	110	117	126	137
Auberges	4	5	6	8	17	23	32	39	53
Radios	54	57	60	63	66	78	104	113	114
Télévisions	3	5	5	5	5	6	8	8	12
Cinéma	3	3	3	3	1	1	3	2	5
Vidéo club	321	251	232	175	89	78	70	41	26
Projection vidéo	1 114	921	998	827	693	782	815	913	806
Véhicules publicitaires	5	8	8	8	8	8	8	8	0
Téléphones sonorisés	-	6	10	10	15	21	27	29	35
Cars sonorisés	4	4	4	4	7	6	6	4	7
Publicité	2	4	4	4	-	-	-	15	23
Spectacle	2	4	4	4	3	4	6	7	10
Reproduction reprographique	-	87	112	80	98	113	235	263	417
DRM	73	627	418	441	466	402	230	269	295
Séances occasionnelles	215	189	153	134	126	112	56	78	54
Copie privée	-	-	-	-	-	-	55	107	122
Total	4 964	5 718	6 032	5 954	5 137	5 540	5 924	5 896	6 208

Source : Annuaire statistique du MCT

8.2.4- Droits payés aux membres du BBDA

Les droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères sont passés de 35,5 millions à 374,2 millions de FCFA entre 2002 et 2011. Toutefois, on note une baisse entre 2004 et 2005.

Graphique 8.2 : Evolution des droits payés en millions de FCFA aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères

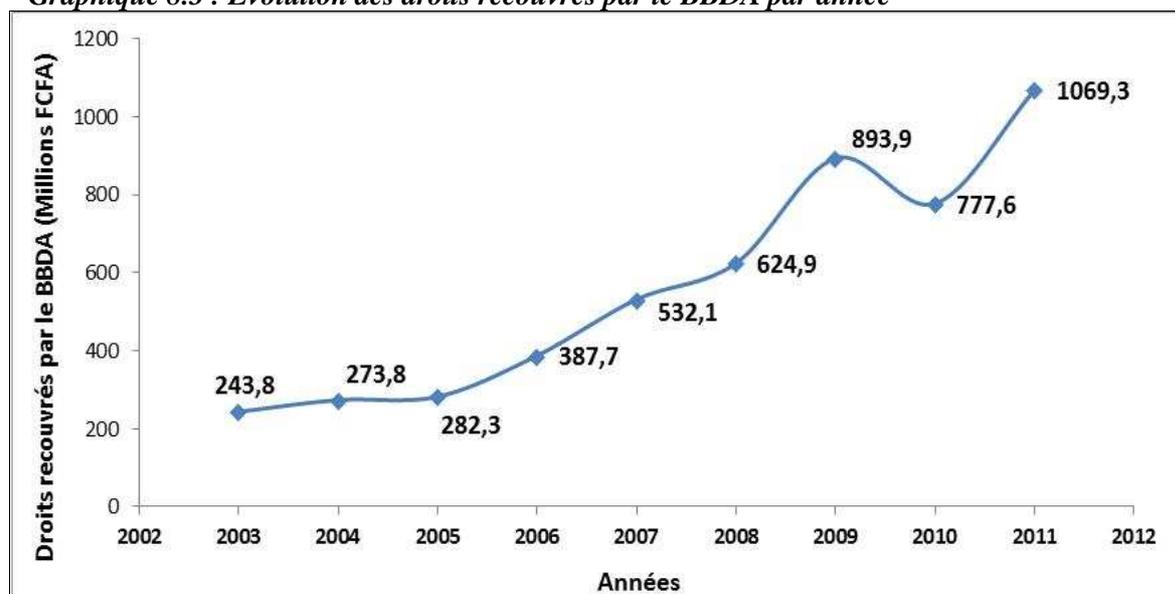


Source: Annuaire statistique 2011

8.2.5- Droits recouverts par le BBDA

Les droits recouverts depuis 2002 ont connu une croissance continue jusqu'en 2009 avant de connaître une baisse en 2010 pour enfin atteindre la plus forte valeur de 1069,3 millions en 2011. En 2011, 70,9% des montants provenaient de la « rémunération pour copie privée ».

Graphique 8.3 : Evolution des droits recouverts par le BBDA par année



Source : Annuaire statistique du MCT

Si les droits recouverts ont une tendance haussière d'une façon globale à partir de 2003, ce n'est pas le cas pour toutes les natures de droits. Pour la plupart des droits recouverts, on note une variation en dent de scie entre 2003 et 2011. Cependant, à partir de 2006, on observe une prédominance des droits recouverts pour la « Rémunération pour copie privée ».

Tableau 8.12 : Evolution des droits recouverts (en millions de FCFA)

Nature des droits recouverts	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Droits recouverts exercice antérieur	21,1	23,8	14,7	13,1	9,8	11,2	7,7	7,01	-
Droits de reproduction mécanique (DRM)	33,4	43,4	35,4	33,3	33,0	20,2	15,3	15,0	11,8
Droits de reproduction reprographique	0,3	5,4	5,5	6,3	8,0	7,9	12,0	16,8	19,5
Séances occasionnelles	4,7	13,9	13,0	15,9	12,8	20,8	15,4	18,3	22,5
Droits radios publiques	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	33,8	33,7	30,4	30,4
Droits télé publiques	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	22,5	22,5	20,3	20,2
Droits radios privées	10,4	12,0	12,5	17,6	17,5	19,1	23,4	4,3	21,2
Droits télé privées	7,0	8,0	8,3	3,2	3,9	4,6	4,6	13,6	6,5
Droits d'exécution publique (DEP)	68,5	49,8	53,1	56,5	63,1	64,4	66,6	71,6	82,8
Projection vidéo	9,3	10,4	6,8	6,7	7,2	7,3	7,4	7,0	4,7
Location	2,5	3,1	2,0	0,9	0,6	0,5	0,5	0,3	0,1
Théâtre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,2	0,5	0,3	0,4
Publicité	3,0	5,6	7,3	10,2	9,6	10,7	13,7	15,0	18,2
Musique de film	0,5	0,4	0,2	0,6	32,4	0,6	0,4	0,8	1,5
Droits étrangers	37,3	32,8	29,9	40,7	48,8	17,9	36,0	23,5	15,9
Rémunération équitable radios publiques	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	11,3	11,2	10,1	10,1
Rémunération équitable TV publiques	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	7,5	7,5	6,8	6,7
Rémunération équitable radios privées	3,5	4,0	4,2	5,9	5,9	6,2	7,7	4,5	7,1
Rémunération équitable TV privées	2,3	2,7	2,8	1,1	1,3	1,5	1,5	1,4	2,1
Rémunération équitable DEP, radios et TV	-	16,6	17,7	18,9	21,0	21,6	22,3	23,5	28,8
Rémunération pour copie privée	-	1,9	28,6	116,6	216,7	335,3	583,9	487,4	758,6
Total	243,8	273,8	282,3	387,7	532,1	624,9	893,9	777,6	1069,3

Source: Annuaire statistiques du MCT

8.2.6- Ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)

Les ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la SNC ont connu plusieurs fluctuations au fil du temps. Les variations s'observent au niveau de toutes les sources de fonds. Les années paires qui correspondent aux éditions de la SNC enregistrent des montants élevés.

Tableau 8.13 : Evolution des ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)

Structures	Montants en millions de FCFA									
	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Budget	248,99	320,83	67,0	565,4	87,0	635,4	85,0	478,0	-	
Etat	200,0	300,0	67,0	536,8	87,0	600,0	85,0	450,0	-	
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	48,98	20,83	0	28,5	0	35,4	0	28,0	-	
Recettes	10,62	18,23	-	34,2	-	47,1	-	-	-	

Source: Annuaire statistiques du MCT

8.3. MEDIAS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

8.3.1- Médias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso

Les six types de médias ont connu une augmentation régulière. Au niveau des radios commerciales, on note une baisse de leur nombre de 40 en 2008 à 33 en 2011. En ce qui concerne les télévisions, trois médias sur les douze sont de type commercial.

Tableau 8.14 : Evolution des medias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso

Typologie	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2011
Radio							
Confessionnelle	13	18	20	20	35	35	35
Associative/communautaire	9	16	19	20	35	40	40
Commerciales	17	18	19	20	40	33	33
Internationale	4	4	4	4	4	3	3
Communale	0	0	0	0	1	7	5
Publique	11	11	11	11	11	15	15
Total	54	67	73	75	126	136	131
Télévision							
Confessionnelle	1	1	1	1	2	3	3
Associative	0	0	0	0	1	1	1
Commerciales	0	1	2	3	3	4	4
Internationale	0	0	0	0	1	1	1
Publique	1	1	1	1	1	1	1
MMDS	1	1	1	1	1	1	2
Total	3	4	5	6	9	11	12

Source: Annuaire statistiques du MCT

8.3.2- Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

En 2005, les autorisations accordées par la direction générale de la cinématographie concernaient essentiellement les cartes professionnelles temporaires et les autorisations de tournage. A partir de 2005, les autorisations de tournage ont connu une baisse régulière jusqu'en 2011, année au cours de laquelle une majorité de cartes professionnelles temporaires a été accordée.

Tableau 8.15 : Nombre d'autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Autorisation de tournage	28	26	17	8	2	5	0
Autorisation de prise de vue	22	17	35	39	45	38	43
Autorisation d'exercice de la profession	3	1	3	2	2	2	3
Cartes professionnelles temporaires	52	59	42	93	51	44	60
Total	105	103	97	142	100	89	106

Source: Annuaire statistiques du MCT

8.3.3-Recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

En 2005, les recettes issues des autorisations accordées provenaient majoritairement des autorisations de tournage. Ces recettes ont connu une baisse continue jusqu'en 2011. En cette année, l'essentiel des recettes (63,6%) provenait des autorisations de prise de vue.

Tableau 8.16 : Recettes issues des Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie (en millions de FCFA)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Autorisation de tournage	2,13	1,05	1,27	0,21	0,02	0,25	0
Autorisation de prise de vue	0,98	0,5	0,8	1,15	1,15	1,31	1,31
Autorisation d'exercice de la profession	-	0,13	0,05	0,15	0,1	0,16	0,15
Cartes professionnelles temporaires	0,19	0,3	0,16	0,33	0,25	0,29	0,6
Total	3,3	1,98	2,28	1,84	1,52	2,01	2,06

Source: Annuaire statistiques du MCT

8.3.4- Accréditations des éditions du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO)

De 2003 à 2011, la majorité des accréditations lors des éditions du FESPACO a été accordée aux festivaliers. En 2011, ces derniers obtiennent, 7 421 accréditations, soit 67,8% des accréditations déclarées contre 7,6% pour les Medias (journalistes /communicateurs/critiques/photographes).

Tableau 8.17 : Nombres d'accréditations des éditions du FESPACO

Editions	2001	2003	2005	2007	2009	2011
Producteurs	134	101	151	136	150	-
Distributeurs/acheteurs/exploitants	23	27	46	31	50	56
Réalisateurs	359	341	402	389	430	-
Comédiens	173	342	299	303	319	-
Techniciens du cinéma et de la télévision	145	-	268	493	-	-
Medias (journalistes/communicateurs/critiques/photographes)	586	103	715	837	1412	835
Jurys	124	151	151	203	117	122
Invités	-	-	-	-	700	838
Compétition	-	-	-	-	129	110
Pays représentés	81	69	82	75	90	66
Festivaliers accrédités	4 539	4 006	4 678	5 105	6 446	7 421
Organisation	450	463	591	754	725	1 498

Source: Annuaire statistiques du MCT

8.3.5- Films en compétition officielle au FESPACO

De 2007 à 2009, la plupart des catégories d'œuvres en compétition officielle ont connu une hausse. Il en est de même, du nombre total d'œuvre qui a connu une hausse de 66,3% en passant de 83 à 138. Toutefois, entre 2009 et 2011 on note une baisse de 28,3% du nombre d'œuvres en compétition. En 2009, les films documentaires étaient les plus nombreux. Au cours de l'édition de 2011, bien que leur nombre soit en baisse, les œuvres dans la catégorie TV-Vidéo fiction ont été les plus nombreuses.

Tableau 8.18 : Nombres de films en compétition officielle

Editions	2007	2009	2011
Films 35 mm fiction long métrage	20	18	18
Films 35 mm fiction court métrage	16	20	13
Films documentaires	16	36	21
Films de la diaspora	7	22	10
Compétition TV-Vidéo fiction	17	28	24
Compétition TV-Vidéo série	7	14	13
Total œuvres	83	138	99

Source : Annuaire statistiques du MCT

8.3.6- Subventions accordées aux médias privés

Le nombre de bénéficiaires des subventions accordées aux médias a augmenté entre 2007 et 2011. Cependant, les montants annuels des subventions accordées aux médias sont restés constants entre 2008 et 2011. Il ressort également que la part accordée à la presse audio-visuelle connaît une hausse de 38,4% au cours de la même période tandis que celle de la presse écrite en langue nationale est en baisse de 10%.

Tableau 8.19 : Nombre de bénéficiaires et montants annuels des subventions accordées aux médias privés (en millions de FCFA)

Médias	Années budgétaires				
	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de bénéficiaires	45	45	60	72	72
Presse écrite	52,19	74,97	55,15	52,43	54,03
Presse écrite en langue nationale	22,03	17,75	18,24	18,24	19,84
Presse audiovisuelle	125,78	157,28	154,61	157,33	174,13
Frais de formation des acteurs des medias	-	-	22,00	20,0	-
Charges de fonctionnement de la commission de répartition	-	-	-	2,0	2,0
Total	200,00	250,00	250,00	250,0	250,0

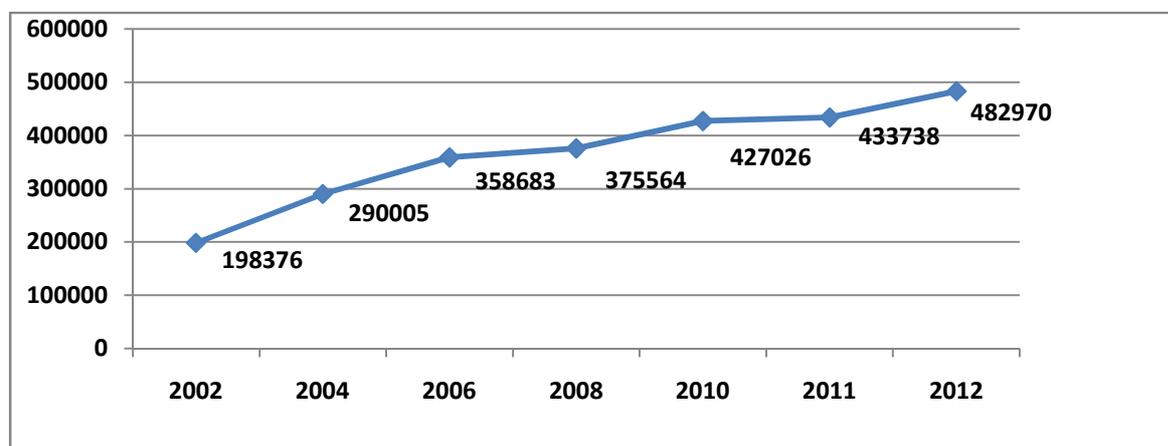
Source : Annuaire statistiques du MCT ; Ministère de la communication/Direction du Développement des Médias (DDM)

8.4. TOURISME ET HÔTELLERIE

8.4.1- Entrées au Burkina Faso

Le nombre d'entrées au Burkina Faso a connu une croissance régulière depuis 2002 en passant de 198376 à 482 970 en 2012.

Graphique 8.4 : Evolution du nombre d'entrées au Burkina Faso de 2002 à 2012

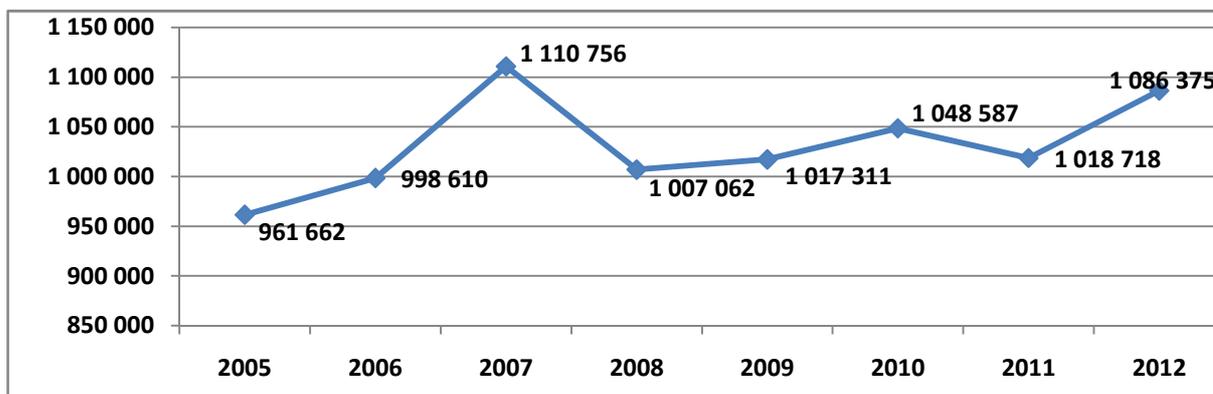


Source: Annuaire statistiques du MCT, Tableau de Bord des Statistiques du tourisme de 2008 et 2011

8.4.2- Nombre de nuitées

Le nombre de nuitées a augmenté en hausse entre 2005 et 2007 avant de se stabiliser entre 2006 et 2011 mais on remarque une hausse sensible en 2012 atteignant 1 086 375.

Graphique 8.5 : Evolution du nombre de nuitées entre 2002 et 2012



Source: Annuaires statistiques du MCT 2011, Tableau de Bord des Statistiques du tourisme de 2008 et 2011

Tableau 8.20 : Evolution des nuitées au Burkina Faso

Nationalités	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012
Africains	41,8	44,2	46,2	45,4	49,5	48,3	48,8
Européens	45,5	44,9	44,0	43,0	37,1	38,4	36,2
Américains	9,5	7,7	6,2	8,5	9,4	8,3	9,6
Asiatiques	3,3	3,3	3,7	3,1	4,0	5,1	5,4
Total étrangers	100,0						
Total étrangers	504110	615028	773653	793318	792273	693323	688 782

Source : Annuaires statistiques du MCT, Tableau de Bord des Statistiques du tourisme de 2008 et 2011

8.4.3-Arrivées selon le motif

De 2002 à 2011, plus de la moitié des arrivées au Burkina Faso s'inscrit dans le cadre des affaires et motifs professionnels. La proportion des arrivées dans ce cadre est passée de 55,9% en 2002 à 59,1% en 2011 en atteignant sa plus forte valeur (65,02%) en 2006. Le second motif d'entrée est relatif aux vacances et loisirs dont les fréquences varient de 24,5% à 18,5% entre 2002 et 2011.

Tableau 8.21 : Répartition (%) des arrivées au Burkina Faso selon le motif de voyage de 2002 à 2012

Motif	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012
Vacances-loisirs	24,5	22,2	16,1	19,0	18,0	18,5	18,4
Affaires et motifs professionnels	55,9	57,0	65,0	58,8	61,5	59,1	60,2
Visite à des parents et amis	10,0	9,7	10,7	11,3	9,5	10,9	11,4
Traitement médical	0,7	1,2	0,9	1,5	1,2	1,5	1,3
Religion-pèlerinage	0,5	1,4	1,6	1,6	0,9	0,9	0,8
Safari-chasse	2,5	2,3	2,1	2,5	1,9	1,7	1,7
Autres	5,9	6,2	3,6	5,1	7,0	7,4	6,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL	198 376	290 005	358 683	375 564	427 026	433 738	482 970

Source: Annuaire statistiques du MCT, Tableau de Bord des Statistiques du tourisme de 2008 et 2011

8.4.4-Arrivées selon la nationalité

La proportion des touristes d'origine africaine est passée de 38,7% en 2002 à 52,1% en 2012. Durant cette période, celle des Européens est en baisse passant de 51,3% à 34,7% par contre la proportion des asiatiques connaît une croissance bien qu'elle soit faible.

Tableau 8.22 : Répartition (%) des étrangers arrivés au Burkina Faso par continent de 2002 à 2012

Nationalités	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012
Africains	38,7	44,7	42,3	42,8	48,6	51,0	52,1
Européens	51,3	46,3	48,3	47,3	40,5	37,2	34,7
Américains	6,9	6,0	6,2	6,8	7,6	7,5	8,4
Asiatiques	3,1	3,0	3,3	3,1	3,3	4,3	4,8
Total	100,0						
Effectifs des étrangers non-résidents	142396	215650	255668	263204	264157	230180	226 661

Source : Annuaire statistiques du MCT, Tableau de Bord des Statistiques du tourisme de 2008 et 2011

8.4.4-Indicateurs du Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO)

On note une fluctuation du nombre de pays participants aux différentes éditions du SITHO depuis 2004. Le plus faible nombre de pays participants a été enregistré en 2005. Pourtant c'est cette année qui s'illustre avec le plus grand nombre d'entrées.

Tableau 8.23 : Evolution des indicateurs du SITHO

Editions	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pays participants	5	4	6	9	6	6	9	7
Tours opérateurs	0	7	4	7	18	4	8	3
Presse spécialisée	0	4	4	8	-	8	6	5
Nombre de stand	40	94	143	145	167	175	150	155
Nombre d'entrées	10 000	70 000	12 350	20 647	-	-	-	14 000
Budget (en millions de FCFA)	28	62	36,5	58,2	89,03	-	104,9	100,6
Etat (en millions de FCFA)	-	-	30	43,7	74,27	-	86,7	86,6
PTF (en millions de FCFA)	-	-	6,5	14,5	14,76	-	18,2	14
Recettes (en millions de FCFA)	0,7	-	5,33	5,01	6,86	-	104	11,8
Dépenses (en millions de FCFA)	-	-	42,71	65,44	97,78	-	105	110,5

Source : Annuaire statistiques du MCT

8.4.5-Occupation et fréquentation des hôtels

Des données du tableau 8.24, il ressort que le taux d'occupation des hôtels varie entre 39,1% et 69%. Le plus faible taux d'occupation est observé en 2011. En ce qui concerne le taux de fréquentation des hôtels, il connaît sa plus forte valeur en 2004 soit 40,6% et la plus faible en 2011 soit 21,7%. On note une légère hausse du taux de fréquentation en 2012 soit 23,1%.

Tableau 8.24 : Indicateurs du tourisme hôtelier

Indicateur	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'occupation (%)	59,9	59,1	64	69	64,8	58,8	42,7	45	46,4	39,1	43,8
Taux de fréquentation (%)	28,7	30,9	40,6	39,6	40,2	34,8	27,7	28	28,8	21,7	23,1
Durée moyenne Du séjour (jours)	3,2	3,1	2,5	2,9	2,8	3	2,7	2,5	2,5	2,4	2,3

Source: Annuaire statistiques du MCT, Tableau de Bord des Statistiques du tourisme de 2008 et 2011

Les données sur le secteur du tourisme et de la culture au Burkina Faso mettent en lumière plusieurs évolutions de ce secteur depuis les années 2002. La quantité d'objets d'art exportée varie d'une année à l'autre et l'Europe constitue leur principale destination. Les exportations d'objets d'art en direction des autres pays d'Afrique sont restées assez faibles tandis que celles en direction de l'Asie étaient en constante augmentation. Les adhésions, les usagers et les œuvres déclarées au BBDA, connaissent une augmentation. Il en est de même pour les droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères ainsi que des droits recouverts par le BBDA. Dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie, les arrivées au Burkina Faso sont en constante augmentation et leur majorité concerne les affaires et les motifs personnels. Il en est de même pour les étrangers qui arrivent au Burkina pour les motifs divers.

En somme, on peut retenir qu'au cours de la décennie précédente, le secteur de la Culture et du tourisme a été caractérisé par un grand dynamisme. Cependant quelques efforts peuvent être faits en ce qui concerne la promotion des exportations dans les autres pays africains.

CHAPITRE 9 : SPORTS ET LOISIRS

Les sports et les loisirs contribuent à la fois à l'amélioration de la santé, du bien-être des populations et de la cohésion sociale. Ils constituent également un motif de fierté nationale à l'échiquier des compétitions au niveau internationale. C'est ainsi que le Burkina Faso a pris des mesures visant à promouvoir les sports et des loisirs. Au nombre de ces mesures, on a l'adoption des Politiques Nationales de Sport et de Loisirs et l'élaboration de leurs Plans d'Action de mise en œuvre.

Il s'agit de présenter les statistiques relatives au secteur des sports et des loisirs. De façon spécifique, ce chapitre aborde successivement les infrastructures sportives, le personnel de promotion, les structures de gestion des sports et des loisirs ainsi que les dépenses budgétaires de l'Etat consacrées à ce secteur.

DEFINITION DES CONCEPTS

Stade national (SN) : c'est un stade qui peut abriter des compétitions nationales et internationales.

Stade régional (SR) : c'est un stade qui peut abriter des compétitions nationales, régionales ou provinciales.

Stade provincial (SP) : c'est un stade qui peut abriter des compétitions régionales ou provinciales.

Terrains départementaux (TD) : c'est un terrain aménagé clôturé ou non permettant la pratique d'une discipline sportive donnée.

Plateaux omnisports (PO) : c'est un terrain aménagé, revêtu de bitume, de tartan ou de toute autre matière où peuvent se pratiquer ou moins deux disciplines de sport de mains.

Plateau simple (PS) : c'est un terrain aménagé (bitumé) où se pratique une seule discipline de sport de mains.

Arène (Ar) : c'est une infrastructure de la lutte qui est un sport individuel de combat.

Club officiel : club qui possède un récépissé délivré par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) en guise de reconnaissance officielle.

Club affilié : club officiel qui a demandé et obtenu son affiliation à la fédération de tutelle.

Club non affilié : club officiel qui n'a ni demandé ni obtenu son affiliation à la fédération de tutelle.

District : union des clubs (au moins deux) d'une même discipline sportive dans la province.

Ligue : union des districts d'une discipline sportive des provinces d'une région.

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions.

Un licencié : sportif détenant une licence sportive.

Ring (RG) : C'est une infrastructure de la boxe qui est un sport individuel de combat

9.1-INFRASTRUCTURES SPORTIVES

9.1.1- Evolution du nombre d'infrastructures sportives

De 2007 à 2011, le nombre de stades régionaux, provinciaux et plateaux omnisports a connu une variation en dents de scie. Pendant ce temps, le nombre de stades nationaux et d'arènes de lutte traditionnelle sont restés constants. En effet, on peut constater au regard du tableau 9.1 qu'aucun nouveau stade n'a été construit depuis 2007. Selon les données de 2009, le Burkina Faso possède 399 terrains départementaux et 24 plateaux simples tandis qu'il n'y avait que six (6) stades régionaux et un seul ring.

Tableau 9.1 : Evolution du nombre des différentes infrastructures sportives publiques de 2007 à 2011

Infrastructures sportives publiques	Années				
	2007	2008	2009	2010	2011
Stades nationaux	3	3	3	3	3
Stades régionaux	1	1	6	2	2
Stades provinciaux	9	9	4	10	10
Terrains départementaux	-	-	399	-	-
Plateaux omnisports	14	16	43	16	17
Plateaux simples	-	-	24	-	-
Arènes	6	6	11	6	6
Rings	-	-	1	-	-

Source : DEP/MSL

9.1.2-Répartition régionale des infrastructures sportives

Les infrastructures de sports les plus nombreuses sont les terrains départementaux (399). Ils sont suivis par les Plateaux omnisport (43). Par ailleurs, ces infrastructures sportives sont aussi inégalement réparties à l'échelle régionale. Les régions du Centre et des Hauts Bassins sont les seules à posséder des stades nationaux.

En ce qui concerne les stades régionaux, les données disponibles indiquent que seulement cinq régions sur treize sont dotées de stades régionaux. Sur l'ensemble du territoire, il n'y a que quatre stades provinciaux alors que le pays compte quarante-cinq provinces.

Tableau 9.2 : Répartition des infrastructures sportives par région en 2009

Région	infrastructures sportives						
	Stades nationaux	Stades Régionaux	Stades provinciaux	Terrains départementaux	Plateaux Omnisports	Plateaux simples	Arène de lutte
Boucle du Mouhoun	0	0	2	46	4	4	5
Cascades	0	0	0	18	1	0	0
Centre	2	1	0	36	9	6	0
Centre Est	0	0	0	32	3	0	1
Centre Nord	0	0	0	36	1	1	0
Centre Ouest	0	1	1	37	6	2	2
Centre Sud	0	0	1	18	1	1	0
Est	0	1	0	28	3	5	1

Hauts Bassins	1	1	0	38	6	1	0
Nord	0	2	0	34	7	1	1
Plateau Central	0	0	0	21	1	1	0
Sahel	0	0	0	27	1	0	0
Sud Ouest	0	0	0	28	1	2	1
Burkina Faso	3	6	4	399	43	24	11

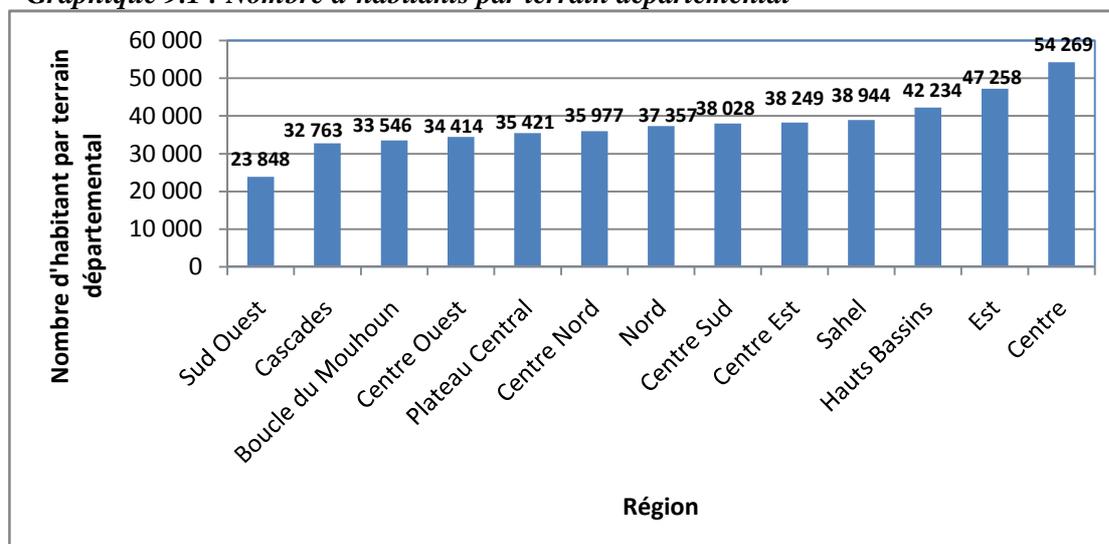
Source : Annuaire statistique des sports et des loisirs 2009.

9.1.3-Nombre d'habitants par terrain départemental

Il existe des disparités régionales en matière d'accès aux terrains départementaux. La région du Sud-Ouest est celle où les populations ont un meilleur accès physique aux terrains départementaux. Dans cette région, on note 23 848 habitants par terrain départemental. Les régions du Centre et de l'Est sont celles où les populations ont moins accès aux terrains départementaux comme l'indique le graphique 9.1.

Toutefois, il est important de signaler que le nombre d'habitant par terrain départemental n'est pas un indicateur qui mesure la fréquentation de ces terrains, mais indique plutôt la disponibilité en termes des infrastructures. Aucune affluence n'a été évaluée dans les terrains départementaux ; c'est juste un ratio entre la population et le nombre de terrains départementaux disponibles.

Graphique 9.1 : Nombre d'habitants par terrain départemental



Sources : Annuaire statistique des sports et des loisirs 2009, Projection 2007-2020 de l'INSD

9.1.4- Fréquentation des infrastructures sportives

Le nombre de matchs de division1(D1) joués sur les terrains et stades du Burkina Faso en 2009 se chiffraient à 179 (tableau 9.3). Le stade municipal de Ouagadougou est celui qui était le plus sollicité avec 44 matchs joués, soit 24,6%. Les terrains de l'USFA et de l'ASFA sont ceux qui ont abrité les faibles nombre de matchs de championnat de D1. Cela pourrait

s'expliquer par l'existence du stade du 4 Août et du stade municipal qui répondent plus aux normes internationales.

De même, l'analyse à travers le nombre de spectateurs renseigne que c'est le stade du 4 Août qui était le plus fréquenté avec 24 525 sur un nombre total de 91 394 spectateurs, soit 26,8%. Les terrains les moins fréquentés sont ceux de l'ASFA et USFA qui, comme corollaire au faible nombre de matchs qu'ils ont abrités, totalisent ensemble moins de 1% de l'audience globale des matchs de championnats de D1. Par ailleurs, il importe de souligner que bien que le stade municipal de Ouagadougou ait abrité le plus grand nombre de matchs de D1, il vient au second rang (26,1% des spectateurs) après le stade du 4 Août (26,8% des spectateurs) en termes d'affluence.

Tableau 9.3 : Fréquentation des infrastructures sportives en 2009

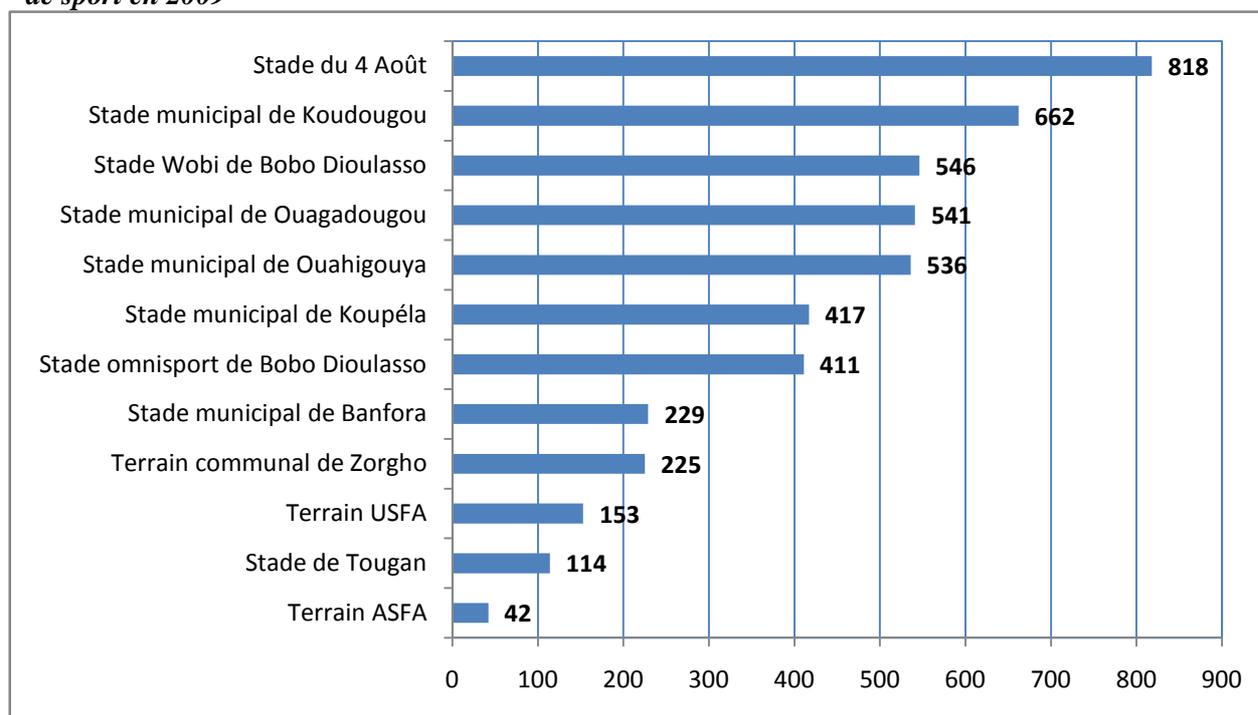
Infrastructures sportives	Nombre de matchs (de Championnat D1) abrités	Nombre de spectateurs
Stade du 4 Août	30	24 525
Stade municipal de Koudougou	11	7 287
Stade Wobi de Bobo-Dioulasso	30	16 365
Stade municipal de Ouagadougou	44	23 814
Stade municipal de Ouahigouya	13	6 967
Stade municipal de Koupéla	6	2 501
Stade omnisport de Bobo-Dioulasso	9	3 695
Stade municipal de Banfora	13	2 982
Terrain communal de Zorgho	7	1 577
Terrain USFA	2	306
Stade de Tougan	11	1 250
Terrain ASFA	3	125
Ensemble	179	91 394

Source : *Annuaire statistique des sports et des loisirs 2009*

9.1.5-Nombre moyen de spectateurs par match dans les terrains et stades de sport

D'après le graphique 9.2, il y avait une faible participation des populations aux matchs joués sur les terrains et stades de football au Burkina Faso en 2009. En effet, le stade du 4 Août avec seulement 818 spectateurs en moyenne par match a enregistré le plus grand nombre moyen de spectateurs par match. Il était suivi du Stade Municipal de Koudougou qui vient avec 662 spectateurs par match. A l'opposé, le stade qui a connu la plus faible participation des populations aux matchs joués est le terrain ASFA avec 42 spectateurs.

Graphique 9.2: Nombre moyen de spectateurs par match de division 1 dans les terrains et stades de sport en 2009



9.2-PERSONNEL DE PROMOTION DU SPORT ET DES LOISIRS

9.2.1-Evolution du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs

Le personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs a fortement augmenté entre 2007 et 2011 (tableau 9.4). En effet, avec un effectif de 137 en 2007, le nombre de personnes chargées de la promotion est passé à 268 en 2011. Le nombre de maîtres d'éducation physique et sportive est passé de 94 à 130, correspondant à une augmentation de 38,3%. Quant au nombre de professeurs adjoints d'éducation physique et sportive, il est passé de 19 en 2007 à 55 en 2011 et celui des professeurs d'éducation physique et sportive est passé de 24 en 2007 à 83 en 2011. En cinq (05) ans, le nombre de professeurs adjoints d'éducation physique et sportive a été multiplié pratiquement par 3 et celui du nombre de professeurs d'éducation physique et sportive par plus de 4.

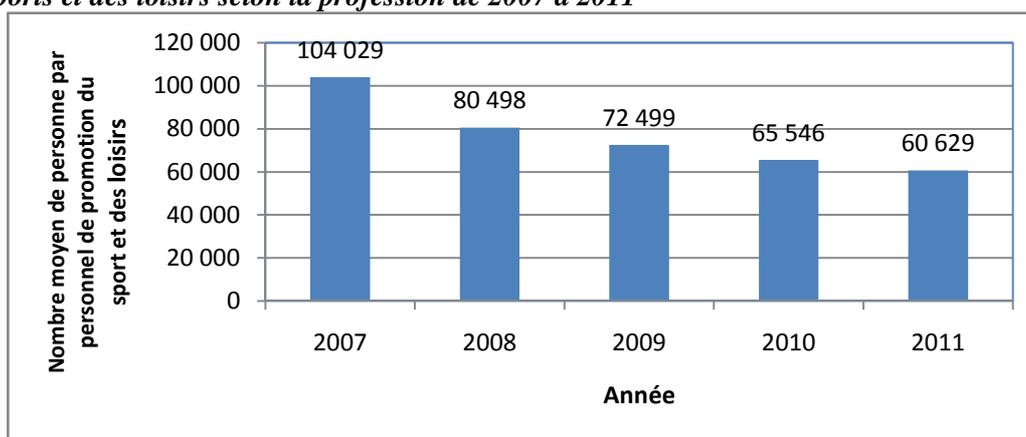
Dans ce contexte de croissance du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs, le nombre moyen de personnes par personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs a connu une régression continue de 2007 à 2011. En effet, estimé à 104 029 habitants par personne chargée de la promotion des sports et des loisirs en 2007, ce nombre est passé à 60 629 en 2011 (graphique 9.3). Cette information traduit deux réalités : (i) les efforts déployés par le gouvernement dans le but d'accroître l'offre publique de service sportif et la promotion du sport et des loisirs dans nos sociétés, (ii) l'engagement sans cesse croissant de l'ensemble de la population à l'endroit des activités sportives.

Tableau 9.4 : Evolution du nombre du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs de 2007 à 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Maître d'Education Physique et Sportive	94	104	114	126	130
Professeurs Adjoint d'Education Physique et Sportive	19	55	55	55	55
Professeur d'Education Physique /Education Physique et Sportive	24	24	41	59	83
Ensemble	137	183	210	240	268

Source : DEP/MSL

Graphique 9.3 : Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs selon la profession de 2007 à 2011



Source : DEP/MSL

9.2.2-Personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs par région

Le personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs était inégalement par région en 2011. La région du centre est celle qui détenait le plus grand nombre dans la mesure où elle comptait plus du tiers (34,7%) du personnel. Elle est suivie par celle des Hauts Bassins avec à peine 10% du personnel. Ces deux régions totalisent à elles seules plus de 40% du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs.

La prise en compte de la profession dans l'analyse montre qu'en ce qui concerne les maîtres d'éducation physique et sportive, les deux grands centres urbains qui constituent les régions du Centre (28,5%) et des Hauts Bassins (10%) détenaient les effectifs les plus élevés. Il en était de même pour les professeurs d'éducation physique et sportive (47% pour la région Centre et 12% pour les Hauts Bassins). Pour les professeurs adjoints d'éducation physique et sportive, la région du Centre avec 31% détient le niveau le plus élevé suivie de celle du Sud Ouest (11%).

Tableau 9.5 : Répartition du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs par région selon la profession en 2011

Régions	Maîtres d'Education Physique et Sportive	Professeurs Adjoint d'Education Physique et Sportive	Professeurs d'Education physique /Education Physique et Sportive	Ensemble
Boucle du Mouhoun	6,9	9,1	3,6	6,3
Cascades	7,7	7,3	2,4	6,0
Centre	28,5	30,9	47,0	34,7
Centre Est	3,8	3,6	2,4	3,4
Centre Nord	5,4	3,6	2,4	4,1
Centre Ouest	6,9	3,6	6,0	6,0
Centre Sud	5,4	9,1	4,8	6,0
Est	3,1	5,5	3,6	3,7
Hauts Bassins	10,0	5,5	12,0	9,7
Nord	6,9	5,5	1,2	4,9
Plateau Central	9,2	1,8	4,8	6,3
Sahel	3,8	3,6	4,8	4,1
Sud-Ouest	2,3	10,9	4,8	4,9
Burkina Faso	100	100	100	100

Source : DRH/MSL

9.3-STRUCTURES DE GESTION DES SPORTS ET DES LOISIRS

9.3.1- Structures de gestion des sports et des loisirs

La répartition des structures de gestion de sport et des loisirs (tableau 9.6) montre que la région du Centre possédait le plus grand nombre de structure en 2009. On y dénombrait des ligues (40,4%), des clubs affiliés (48,9%), des clubs de football (31,6%), des clubs de cyclisme (32,4%) ainsi que des clubs de lutte traditionnelle (44,4%). Un focus sur les districts et les clubs révèle que le plus grand nombre de districts est détenu par les Hauts Bassins (22,2%) et les clubs non affiliés par la région du Plateau Central (20,7%).

Tableau 9.6 : Répartition des structures de gestion du sport et des loisirs selon région en 2009

Régions	Ligues	Districts	Clubs affiliés	Clubs Non affiliés	Club de football	Clubs de cyclisme	Club de lutte traditionnelle
Boucle du Mouhoun	5,8	3,2	3,7	3,4	7,4	5,4	22,2
Cascades	1,9	6,3	3,3	8,6	2,1	2,7	0,0
Centre	40,4	1,6	48,3	6,9	31,6	32,4	44,4
Centre Est	7,7	4,8	4,9	5,2	5,3	8,1	0,0
Centre Nord	9,6	17,5	3,9	1,7	1,1	18,9	0,0
Centre Ouest	3,8	4,8	4,3	10,3	6,3	2,7	0,0
Centre Sud	3,8	6,3	3,9	3,4	7,4	2,7	0,0
Est	3,8	6,3	2,1	3,4	7,4	0,0	0,0
Hauts Bassins	5,8	22,2	17,9	17,2	14,7	10,8	33,3
Nord	9,6	17,5	3,5	3,4	5,3	2,7	0,0
Plateau Central	3,8	9,5	2,5	20,7	5,3	8,1	0,0
Sahel	3,8	0,0	1,4	6,9	3,2	2,7	0,0
Sud-Ouest	0,0	0,0	0,4	8,6	3,2	2,7	0,0
Burkina Faso	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	52	63	487	58	95	37	9

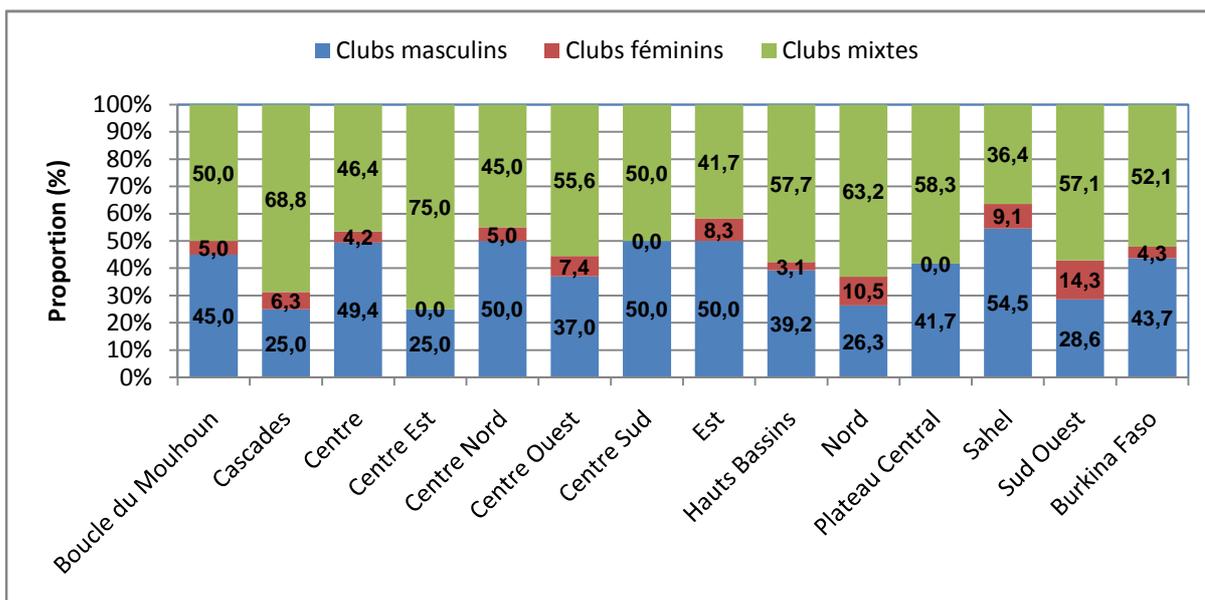
Source : DEP/MSL

9.3.2 Structure des clubs selon le genre

D'après le graphique 9.4, plus de la moitié (52,1%) des clubs du Burkina Faso étaient des clubs mixtes en 2009. Les clubs masculins représentaient 43,7%. Les clubs féminins étaient les moins représentés (4,3%).

La prise en compte de la région dans l'analyse montre que c'est dans la région du Sud Ouest que les clubs féminins sont les plus représentés (14,3%). Les régions du Centre Est, Centre Sud et Plateau Central étaient les seules régions où il n'existait pas de clubs féminins. Les régions des Cascades (68,8%), Centre Est (75%) et le Nord (63,2%) sont les régions qui détenaient les plus fortes proportions de clubs mixtes.

Graphique 9.4 : Répartition des clubs par région selon type en 2009



9.4-LICENCES ET MEDAILLES DANS LES DIFFERENTES DISCIPLINES

9.4.1-Structure des médaillés

Au total 540 médailles ont été décernées au Burkina Faso en 2009 dont 204 médailles en or représentant 37,0% de l'ensemble des médailles (tableau 9.7). Toutefois, l'analyse à l'échelle régionale révèle que c'est la région du Centre qui a remporté le plus grand nombre de médailles avec plus de 3 médailles sur 10 (34,7%). Elle est suivie de celle des Hauts Bassins avec 22,0% des médailles. La région du Sud-Ouest et du Centre Sud sont celles qui ont remporté une faible proportion de médailles avec 0,2% chacune.

Tableau 9.7 : Nombre de médailles en bronze, en argent et en or selon la région en 2009

Région	Médailles en bronze	Médailles en argent	Médailles en or	Total
Boucle du Mouhoun	1	1	0	2
Cascades	2	12	0	14
Centre	69	64	52	185
Centre Est	1	5	1	7
Centre Nord	2	6	0	8
Centre Ouest	27	25	34	86
Centre Sud	1	0	0	1
Est	3	7	23	33
Hauts Bassins	26	42	51	119
Nord	14	10	31	55
Plateau Central	2	1	1	4
Sahel	4	10	11	25
Sud-Ouest	1	0	0	1
Burkina Faso	153	183	204	540

Source : Directions Régionales des Sports et des Loisirs

9.4.2-Nombre de sportifs titulaires d'une licence

Globalement, 10 372 sportifs dont 2930 femmes (28,2%) étaient titulaires d'une licence en sport en 2009. La région qui détenait le plus grand nombre de sportifs licenciés est celle des Hauts Bassins (3 753), suivie du Centre (2 615) et du Plateau Central (1 072). A l'opposé, la région qui détenait le plus faible nombre de sportifs licenciés est celle du Sud-Ouest (11).

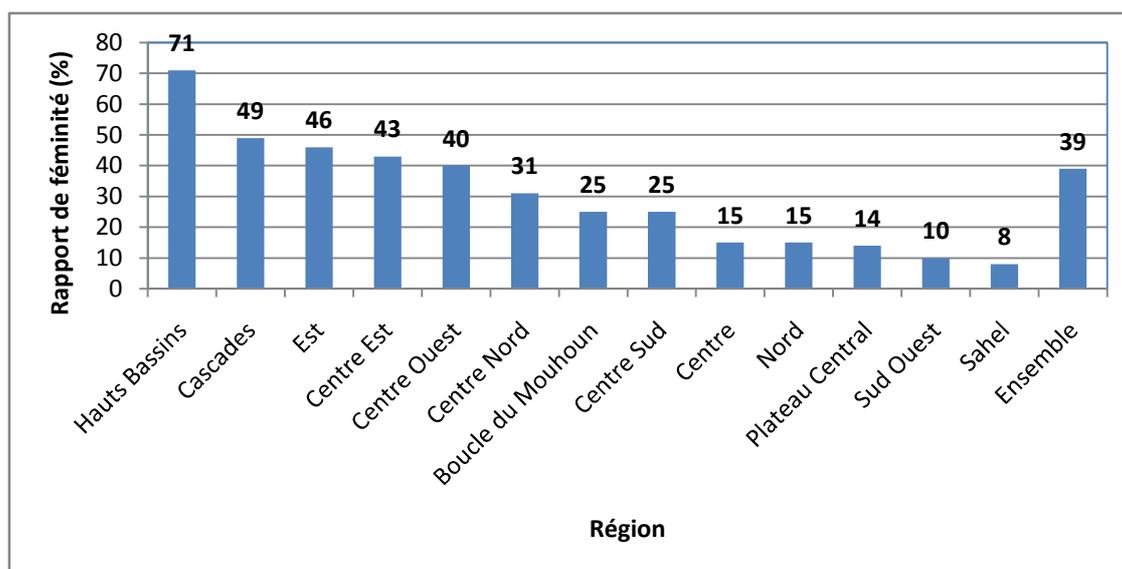
De plus, dans toutes les régions, on dénombrait plus d'hommes titulaires d'une licence en sport que de femmes. En effet, le nombre de femmes pour 100 hommes varie d'un minimum de 8 dans le Sahel à un maximum de 71 dans les Hauts Bassins (graphique 9.5) traduisant ainsi l'importance numérique des femmes dans le domaine du sport dans les Hauts Bassins et leur faiblesse en termes d'effectifs dans le Sahel.

Tableau 9.8 : Evolution du nombre de sportifs licenciés selon le sexe en 2009

Région	Masculin	Féminin	Total
Boucle du Mouhoun	158	40	198
Cascades	453	196	649
Centre	2 277	338	2 615
Centre Est	649	90	739
Centre Nord	140	44	184
Centre Ouest	642	254	896
Centre sud	27	4	31
Est	71	33	104
Hauts Bassins	2 198	1 555	3 753
Plateau Central	718	354	1 072
Nord	75	19	94
Sahel	24	2	26
Sud-Ouest	10	1	11
Ensemble	7 442	2930	10 372

Source : DEP/MSL

Graphique 9.5: Rapport de féminité des licenciés par région en 2009



9.5-DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT

Les dépenses budgétaires de l'Etat ont augmenté de 45% sur la période 2007-2011 passant ainsi de 518,4 milliards en 2007 à 749,9 milliards en 2011. Par contre au cours de la même période, les dépenses consacrées au secteur du sport et des loisirs ont cependant oscillé entre 3,9 milliards en 2009 et 2,1 milliards en 2011.

En ce qui concerne les investissements du ministère des sports et des loisirs, les mêmes tendances sont observées. C'est l'année 2009 qui a enregistré le volume d'investissements le plus important (1,7 milliards) dans ce secteur.

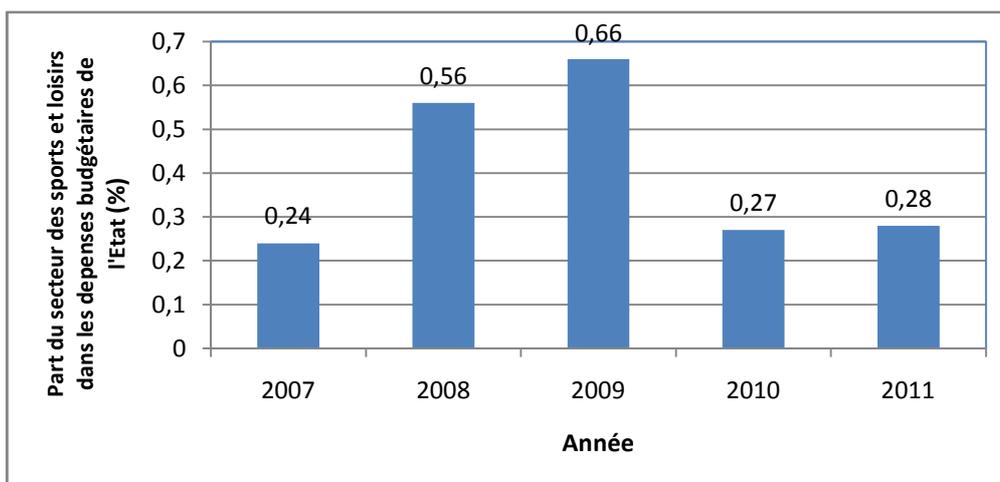
Tableau 9.9 : Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat et du secteur des sports et des loisirs (en Milliard de FCFA) de 2007 à 2011

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses budgétaires de l'Etat	518,4	538,0	592,4	735,9	749,9
Dépenses consacrée au secteur des sports et des loisirs	1,3	3,0	3,9	2,0	2,1
Investissements du MSL	0,1	0,3	1,7	0,5	0,3

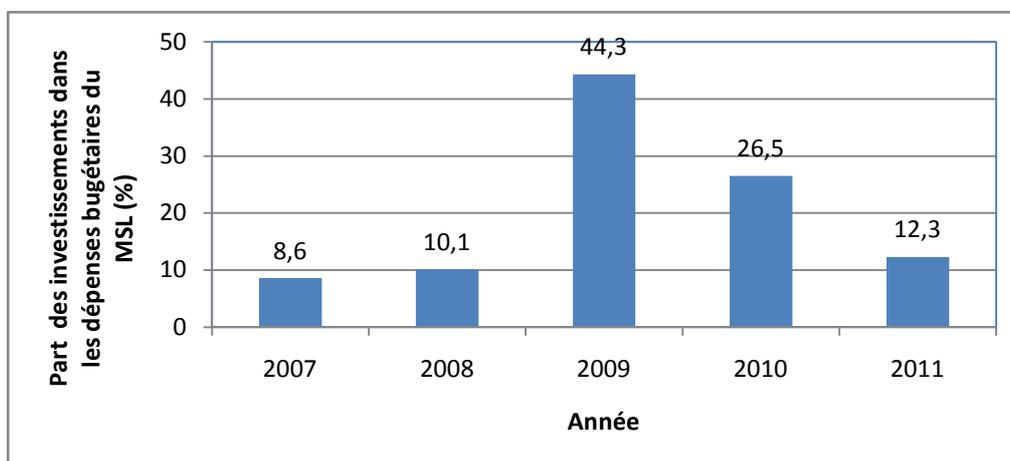
Source : DEP/MSL

D'après les graphiques 9.6 et 9.7, la proportion du budget consacré au secteur du sport et des loisirs ainsi que celle des investissements dans les dépenses budgétaires de l'Etat a également connu des fluctuations entre 2007 et 2011. La plus grosse part (0,7%) du secteur du sport et des loisirs dans les dépenses budgétaires de l'Etat a été enregistrée en 2009. C'est aussi au cours de la même année que les investissements du ministère des sports et des loisirs ont été les plus importants (44,3%).

Graphique 9.6 : Part du secteur des sports et des loisirs dans les dépenses budgétaires de l'Etat



Graphique 9.7 : Part des investissements dans les dépenses budgétaires de l'État



Au terme de ce chapitre, il ressort que les statistiques du secteur des sports et des loisirs se sont améliorées au cours des dix dernières années au Burkina Faso. Plusieurs infrastructures de sport ont été construites dans la plupart des régions du pays. Toutefois, bon nombre de régions et provinces ne possèdent pas d'infrastructures sportives telles que les stades régionaux et provinciaux.

L'augmentation de l'effectif du personnel d'encadrement a conduit à une amélioration du ratio habitants par unité de personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs entre 2002 et 2011 mais les infrastructures de sport restent faiblement fréquentées par les populations.

En outre, les structures de gestion de sports sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire national et l'on note une absence de districts de sport, de clubs de cyclisme et de clubs de lutte traditionnelle dans certaines régions. De même, la part du Budget de l'Etat consacré au secteur reste encore faible.

En somme, bien que le secteur des sports et des loisirs ait enregistré des progrès considérables, la marge de progrès demeure encore élevée et des efforts restent à faire notamment dans la dotation des régions et provinces en infrastructures sportives.

Chapitre 10 : JUSTICE ET SECURITE

Ce chapitre se subdivise en deux grandes parties : la justice et la sécurité.

La justice a pour fonction de trancher les litiges en appliquant les règles de droit, de garantir les libertés publiques et individuelles et de jouer un rôle de contre-pouvoir dans l'Etat de droit. Le Ministère en charge de la justice, y compris l'ensemble des juridictions assurent la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de justice.

Quant à la sécurité intérieure, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement dans ce domaine sont assurés par le Ministère en charge de la sécurité.

Le présent chapitre a pour objectif d'analyser les statistiques sur les secteurs de la sécurité et de la justice.

DEFINITION DES CONCEPTS

Incarcération : mise en détention ou emprisonnement.

Evasion : fait pour quiconque étant, en vertu d'un mandat ou d'une décision de justice ou sur flagrant délit, arrêté ou détenu pour crime ou délit, s'échappe ou tente de s'échapper, soit des lieux affectés à la détention par l'autorité compétente, soit du lieu du travail, soit au cours d'un transfèrement.

Majeur : personne âgée d'au moins 18 ans.

Mineur : enfant ou adolescent qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale fixée à 18 ans révolus.

Détenu : personne maintenue en détention en vertu d'un mandat ou de toute autre décision de justice.

Ordre de mise à la disposition : ordre donné par le procureur au régisseur de mettre à sa disposition un détenu.

Taux d'occupation : rapport entre le nombre de personnes détenues et le nombre de places théoriques (capacité d'accueil) exprimé en pourcentage.

Inculpé : personne sur laquelle le juge d'instruction a décidé de porter ses investigations et contre laquelle il existe des indices graves ou concordants qui rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer, comme auteur ou comme complice, à la réalisation d'un crime ou d'un délit.

Durée de détention préventive : temps pendant lequel une personne est détenue sous mandat de dépôt par le juge d'instruction pour les besoins de l'instruction.

Crimes et délits contre les biens : vols ; extorsions ; recels ; escroqueries ; abus de confiance ; destructions, dégradations, dommages ; stellionat ; infractions en matière de chèques ; etc.

Crimes et délits contre les particuliers : homicides volontaires ; empoisonnements ; violences ; coups et blessures volontaires ; violences et voies de fait ; homicides et blessures involontaires ; viols ; coups mortels ; assassinats ; associations de malfaiteurs ; vols aggravés ; diffamation ; injures ; non-assistance à personne en danger ; etc.

Crimes et délits contre la chose publique : détournement de deniers publics ; corruption ; évasion ; faux et usage de faux ; etc.

Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs : mutilations génitales féminines ; infractions en matière de mariage ; proxénétisme ; trafic d'enfant ; enlèvement d'enfant ; attentat aux mœurs ; prostitution ; stupéfiants ; etc.

Condamné : personne jugée et reconnue coupable de faits de crime ou de délit et à l'égard de qui une peine d'emprisonnement ferme a été prononcée.

10.1-LA JUSTICE DU BURKINA FASO EN CHIFFRES

Il est question dans cette partie de présenter le système judiciaire national, d'examiner la partition du budget alloué à la justice, d'analyser les statistiques du personnel du système judiciaire, de décrire et d'analyser la situation carcérale au Burkina Faso.

10.1.1-Présentation du système judiciaire

Le système judiciaire burkinabè regroupe en sus du Ministère de la Justice, gardes des sceaux et ses différents services, les juridictions et les établissements pénitentiaires.

Les juridictions sont de deux ordres : les juridictions de l'ordre judiciaire et les juridictions de l'ordre administratif.

Les juridictions de l'ordre judiciaire sont également classées en trois catégories : la juridiction suprême, les juridictions du second degré et les juridictions du premier degré.

✓ La juridiction suprême : la Cour de cassation

La Cour de cassation comprend une Chambre civile, une Chambre commerciale, une Chambre sociale, une Chambre criminelle, un Parquet général et un Greffe. Elle ne juge pas sur le fond des affaires portées devant elle. Elle se contente de vérifier si le droit a été dit en la matière.

✓ Les juridictions de second degré de l'ordre judiciaire

Les juridictions de second degré sont constituées exclusivement des Cours d'appel. Ce sont des juridictions d'appel des décisions rendues en matière civile, commerciale et correctionnelle et de simple police par les tribunaux et les juridictions de premier degré.

Le Burkina Faso compte deux Cours d'appel : la Cour d'appel de Ouagadougou et la Cour d'appel de Bobo-Dioulasso. À l'instar de chacune de ces Cours, est créé un Tribunal pour enfants.

✓ Les juridictions du premier degré de l'ordre judiciaire

Pour ces types de juridictions, on distingue les juridictions de droit commun et les juridictions d'exception.

Les juridictions de droit commun correspondent aux Tribunaux de Grande Instance qui étaient au nombre de 24 en 2012. Les juridictions d'exception sont : les Tribunaux d'instance (qui étaient au nombre de 2 en 2012), les Tribunaux départementaux (qui étaient au nombre de 349 en 2012), les Tribunaux d'arrondissement (qui étaient au nombre de 8 en 2012), les Tribunaux du travail (qui étaient au nombre de 3 en 2012) et les Juges des enfants (qui étaient au nombre de 2 en 2012).

Les Tribunaux d'instance sont à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Les Tribunaux de travail n'existent qu'à Koudougou, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les Tribunaux pour enfants sont implantés dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

✓ **Les juridictions de l'ordre administratif**

Il s'agit du Conseil d'Etat, des Tribunaux administratifs et de la Cour des comptes.

✓ **Les établissements pénitentiaires**

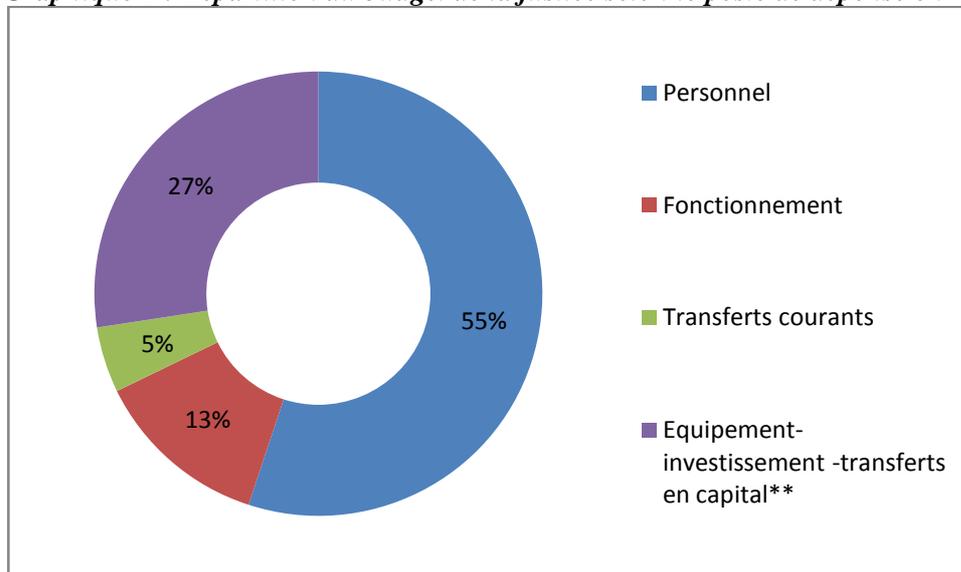
Les établissements pénitentiaires du Burkina Faso se composent des différentes Maisons de correction et du Centre pénitentiaire agricole de Baporo. Le nombre de Maisons d'arrêt et de correction était de 19 en 2007. En 2012, le pays comptait 24 Maisons d'Arrêt et de correction avec l'ouverture des Maisons d'arrêt et de correction de Léo, Nouna, Orodara, Djibo et Diébougou.

10.1.2-les moyens de la justice

Le budget : moins de 1% du budget de l'Etat est consacré au Ministère de la Justice

En 2012, le budget du ministère de la justice s'élevait à 11,5338 milliards de FCFA. Ce budget est en augmentation de 66,1% par rapport à 2007 et en hausse de 40,6% par rapport à 2011. Le taux de croissance annuel moyen du budget de l'Etat consacré au Ministère de la justice de 2007 à 2012 est de 10,7%. En 2012, un peu plus de la moitié du budget du Ministère de la justice (54,04%) a été consacrée aux dépenses de personnel.

Graphique 1 : Répartition du budget de la justice selon le poste de dépense en 2012

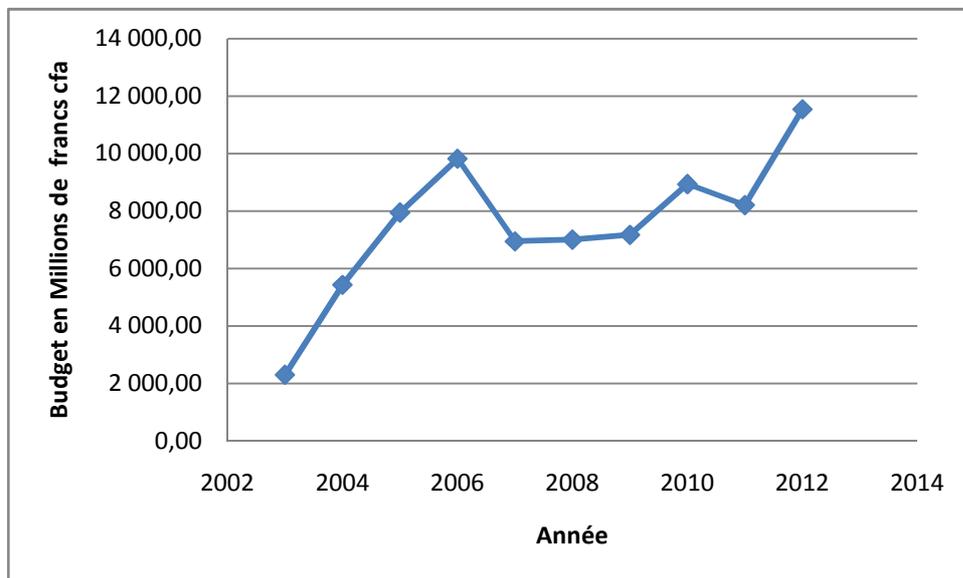


**Y compris ressources extérieures non prises en compte dans les lois de finance

Source : Loi de finances et rapports du Programme d'investissements publique

L'évolution du budget du Ministère de la justice a atteint son pic en 2012 avec un budget de 11,5338 milliards et son plus bas niveau en 2003 avec un budget de 2,3022 milliards sur la période 2003-2012.

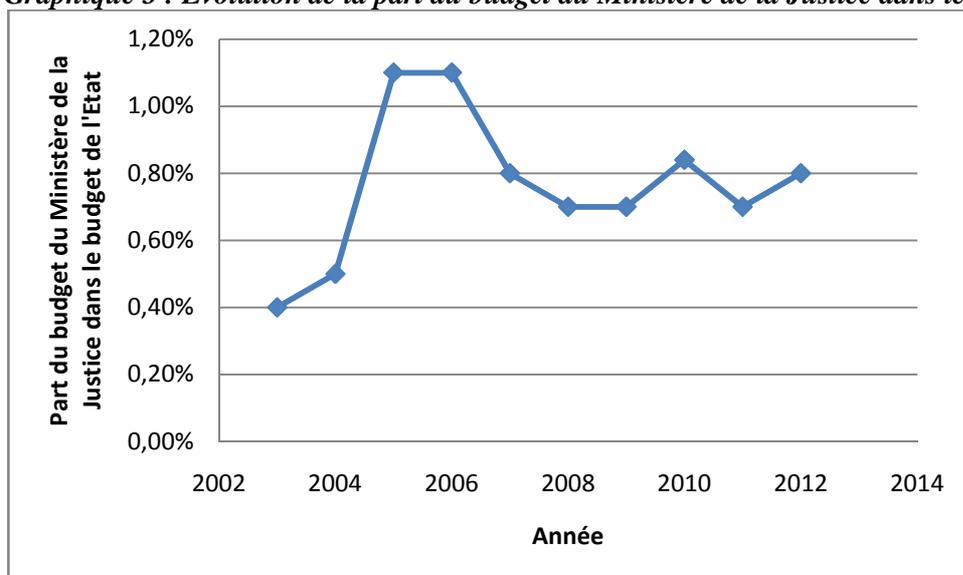
Graphique 2. : Evolution du budget (dotation) de la justice en million de FCFA de 2003 à 2012



Source : Circuit de la dépense / Ministère de l'Economie et des Finances et rapports du Programme d'investissements publics

Sur la période 2003-2012, l'Etat a consacré moins de 1% de son budget au Ministère de la Justice, sauf pour les années 2005 et 2006 où la part du budget de ce ministère dans le budget de l'Etat a atteint 1,1%, et est resté constant pendant ces deux années.

Graphique 3 : Evolution de la part du budget du Ministère de la Justice dans le budget de l'Etat



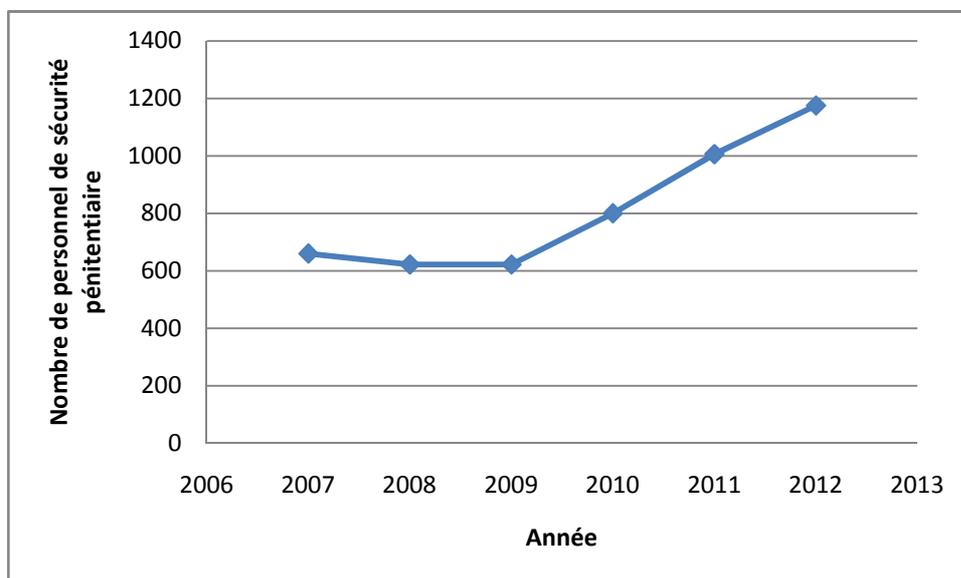
Source : Loi de finances et rapports du Programme d'investissements publique

Le personnel : deux magistrats pour 100 000 habitants et cinq détenus pour un garde de sécurité pénitentiaire

Le personnel de justice est constitué de magistrats, des auxiliaires de justice (greffiers en chefs, greffiers, secrétaires de greffes et de parquets) et des gardes de sécurité pénitentiaire.

De 2007 à 2008, l'effectif du personnel des Gardes de sécurité pénitentiaire dans les Etablissements pénitentiaires a baissé de 5,76%. Cet effectif est resté constant de 2008 à 2009 et a augmenté de 28,62% de 2009 à 2010. De 2011 à 2012, cet effectif a augmenté de 16,8%. Sur la période de 2007 à 2012, le taux de croissance annuel moyen de l'effectif du personnel des Gardes de sécurité pénitentiaire dans les Etablissements pénitentiaires a été de 12,2%.

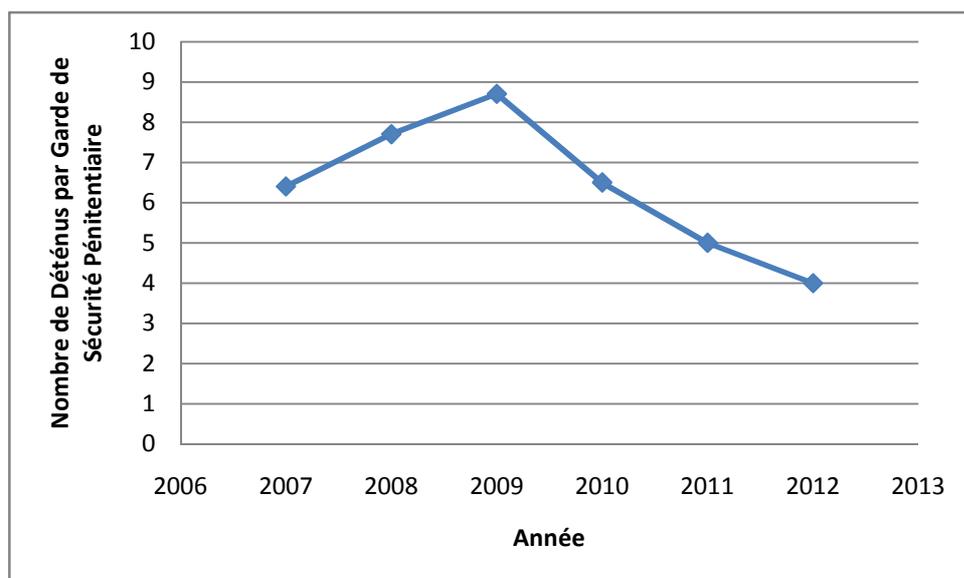
Graphique 4: Evolution du personnel de sécurité pénitentiaire de 2007 à 2012



Source de données : DEP/Ministère de la justice

Au 31 décembre 2012, il y avait 1 175 gardes de sécurité pénitentiaires dans les établissements pénitentiaires du Burkina Faso pour une population carcérale de 5 035 détenus, soit 4 détenus pour un garde de sécurité pénitentiaire. Ce chiffre est en baisse de 1 détenu par rapport à 2010 et de plus de 4 détenus par rapport à 2003.

Graphique 5: Evolution du nombre de détenus par garde de sécurité pénitentiaires



Source de données : DEP/Ministère de la justice

Au 31 décembre 2012, le Burkina Faso comptait 453 magistrats dont 93 femmes. Cet effectif est en progression continue depuis 2007. En effet, entre 2007 et 2012 ce nombre a cru de 32,8%. Le taux de croissance annuel moyen de l'effectif des magistrats sur la période 2007-2012 est de 5,8%.

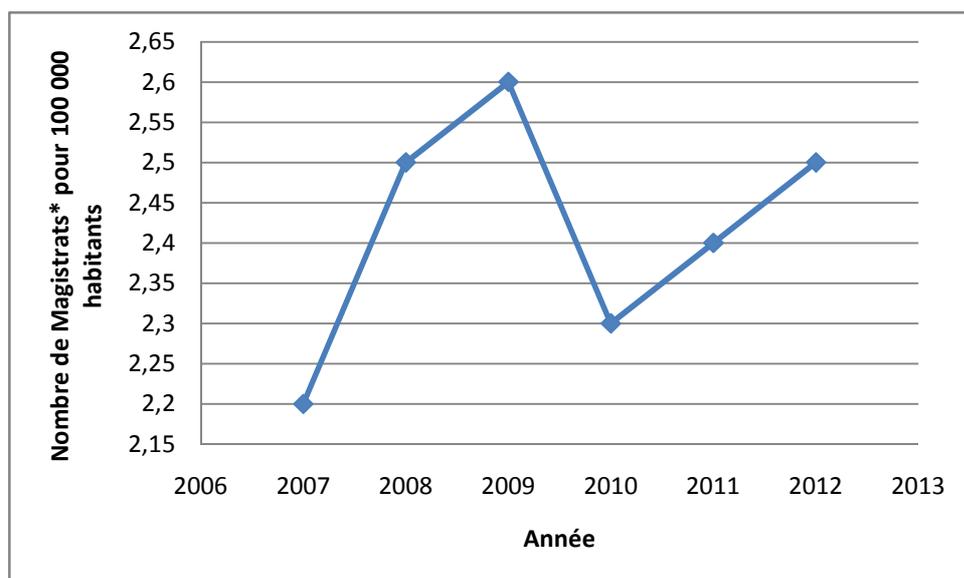
Tableau 1: Evolution de l'effectif des magistrats de 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Magistrats	341	371	394	406	428	453
Hommes	257	281	300	311	333	360
Femmes	84	90	94	95	95	93

Source de données : DEP/Ministère de la justice

En 2012, il y avait 2,5 magistrats (non compris les magistrats détachés, en disponibilité ou mis à disposition) pour 100 000 habitants. Ce nombre n'a pas beaucoup évolué depuis 2007 où il était à 2,2 soit une augmentation de 0,3 points en 2012.

Graphique 6 : Evolution du nombre de magistrats pour 100 000 habitants de 2007 à 2012



* Non compris détachement, disponibilité et mis à disposition

Source de données : DEP/Ministère de la justice

Quant aux auxiliaires de justice, ils sont au nombre de 399. Leur nombre a cru de 43,01% de 2007 à 2012. Au 31 décembre 2012, la proportion des femmes au sein des auxiliaires de justice s'élevait à 25,6%, proportion qui a baissé de 6,3 points comparativement à 2007 où cette proportion était à 31,9%.

Tableau 2: Evolution de l'effectif du personnel de l'auxiliaire de Justice

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Auxiliaires de justice	279	311	308	306	366	399
Hommes	190	219	223	225	272	297
Femmes	89	92	85	81	94	102

Source de données : DEP/Ministère de la justice

En 2012, le nombre de Greffiers en Chef était de 89. Les femmes représentaient moins du tiers (27,14%) de l'effectif des hommes. De 2007 à 2012, le nombre de femmes Greffiers en Chef n'a pas véritablement changé : de 15 à 19 soit un taux de croissance annuel moyen de 4,8%. De 2007 à 2012, le taux de croissance annuel moyen de l'effectif des Greffiers en chef a été de 15,66%.

Tableau 3 : Evolution du nombre de Greffiers en Chef

	Greffiers en Chef					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hommes	28	38	44	47	57	70
Femmes	15	16	19	17	19	19
Ensemble	43	54	63	64	76	89

Source de données : DEP/Ministère de la justice

Quant au Greffier, en 2012 le nombre était de 165. Les femmes représentaient 22,22% de l'effectif des hommes et 18,18% de l'effectif total des Greffiers. De 2007 à 2012, le nombre de femmes Greffiers est passé de 27 à 30 soit un taux de croissance annuel moyen de 2,12%. De 2007 à 2011, le taux de croissance annuel moyen de l'effectif des Greffiers est de 10,5%.

Tableau 4 : Evolution du nombre de Greffiers

	Greffiers					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hommes	73	91	102	107	126	135
Femmes	27	29	18	18	23	30
Ensemble	100	120	120	125	149	165

Source de données : DEP/Ministère de la justice

Les Secrétaires de greffes et de parquets étaient au nombre de 145 en 2012. Les femmes représentaient 57,6% de l'effectif des hommes et 36,5% de l'effectif total des Secrétaires de greffes et de parquets. De 2007 à 2012, le nombre de femmes Greffiers a augmenté : de 47 à 53 soit un taux de croissance annuel moyen de 2,4% par an. Le taux de croissance annuel moyen de l'effectif des Secrétaires de greffes et de parquets est de 1,1%.

Tableau 5 : Evolution du nombre de Secrétaires de greffes et de parquets

	SGF*					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hommes	89	90	77	71	89	92
Femmes	47	47	48	46	52	53
Ensemble	136	137	125	117	141	145

Source de données : DEP/Ministère de la justice

10.1.3-Situation carcérale au Burkina Faso

Les mouvements dans les établissements pénitentiaires : les 25-40 ans sont les plus nombreux à être incarcérés

En 2012, le nombre d'incarcérés était de 8 876 personnes dont 2,5% de femmes. Comparativement à 2011 le nombre d'incarcérés a augmenté de 7,5% et de 2,7% de 2007 à 2012. Le taux de croissance annuel moyen du nombre d'incarcérés de 2007 à 2012 est de 0,5%.

Tableau 6: Evolution de l'effectif total des incarcérés et par sexe

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hommes	8 376	10 658	10 672	9 813	8 032	8 653
Femmes	269	287	405	309	225	223
Ensemble	8 645	10 945	11 077	10 122	8 257	8 876

Source de données : DEP/Ministère de la justice

En se référant aux caractéristiques démographiques, les moins de 18 ans (mineurs) représentaient 5,6% de l'ensemble des incarcérés en 2012. Les incarcérés les plus nombreux ont un âge compris entre 25 ans et 40 ans (48,4% des incarcérés).

Tableau 7: Répartition des incarcérés par groupe d'âge en 2012

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Mineurs	281	271	296	394	470	702	716	540	483	501
13 ans à moins de 15 ans	51	42	43	67	69	70	117	93	75	70
15 ans à moins de 18 ans	230	229	253	327	401	632	599	447	408	431
Majeurs	6259	7071	7232	8024	8175	10243	10361	9582	7774	8375
18 ans à moins de 21 ans	883	972	1028	1122	1082	1386	1318	1227	966	1086
21 ans à moins de 25 ans	1129	1551	1377	1718	1612	2013	1731	1615	1446	1365
25 ans à moins de 30 ans	1574	1534	1712	1941	1776	2646	2891	2251	1888	1870
30 ans à moins de 40 ans	1603	1805	1840	1924	2230	2639	2757	2728	2119	2427
40 ans à moins de 60 ans	953	1049	1140	1144	1303	1375	1481	1601	1219	1427
60 ans et plus	117	160	135	175	169	184	183	160	136	200

Source de données : DEP/Ministère de la justice

Les sorties des établissements pénitentiaires du Burkina Faso étaient au nombre de 990 personnes en 2012. Les sorties autorisées représentaient 70,0% et les hospitalisations 22,2%. En 2012, 47 personnes sont décédées dans les MAC.

Tableau 8 : Mouvements et événements des incarcérés de 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Evadés	106	116	48	88	41	30
Décès	45	68	62	119	79	47
Hospitalisations	215	268	292	301	287	220
Sorties autorisées	1 214	639	588	722	688	693
Ensemble	1 580	1 091	990	1 230	1 095	990

Source de données : DEP/Ministère de la justice

L'ensemble des personnes détenues au 31 Décembre 2012 dans les établissements pénitentiaires du Burkina Faso était au nombre de 5 035 pour une capacité d'accueil de 3 260 places en 2012 soit un taux de surcharge de 54,44%.

Cette population est en baisse de 0,08% par rapport à 2011 où ce nombre était de 5 039. Cependant on note une croissance du nombre de détenus de 19,7% sur la période 2007-2012 soit un taux de croissance moyen annuel de 4,6%.

Au 31 décembre 2012, les détenus en attente de jugement représentaient 34,8% des personnes détenues.

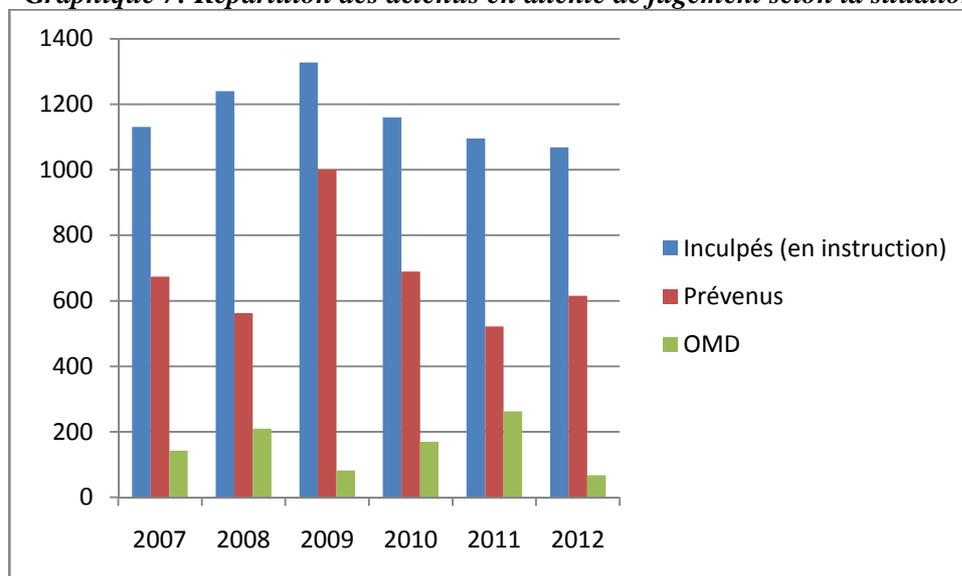
Tableau 9 : Evolution du nombre de détenus dans les EP par situation de jugement au 31 décembre 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ensemble des détenus	4 207	4 801	5 400	5 198	5 039	5035
Détenus en attente de jugement	1 947	2 013	2 410	2 019	1 880	1751
Condamnés	2 260	2 788	2 990	3 179	3 159	3284

Source de données : DEP/Ministère de la justice

Les inculpés (en instruction) sont les plus nombreux parmi les détenus en attente de jugement. En 2012, il représente plus de la moitié des détenus en attente de jugement (61,0%).

Graphique 7: Répartition des détenus en attente de jugement selon la situation



Source de données : DEP/Ministère de la justice

OMD= Ordre de mise à la disposition

La capacité d'accueil des MAC n'a pas évolué au même rythme que la population carcérale. Au 31 décembre 2012, le taux d'occupation des MAC du Burkina Faso est de 143,9%. Ce chiffre est en amélioration (baisse) de 5,2 points par rapport à 2011 où ce taux était à 149,1%.

Tableau 10: Evolution de la Capacité des établissements pénitentiaires au 31 décembre 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Capacité d'accueil	2 660	2 780	3 140	3 260	3 380	3500
Nombre de détenus	4 207	4 801	5 400	5 198	5 039	5035
Taux d'occupation	158,20%	172,70%	172,00%	159,40%	149,10%	143,9

Source de données : DEP/Ministère de la justice

En 2012, le taux d'occupation des Maisons d'Arrêt et de Correction était de 143,9% soit une baisse de 14,3 point de 2007 à 2012.

10.1.4-Les caractéristiques des inculpés au Burkina Faso

Sur la période 2007-2012, plus de la moitié des détenus sont en état d'inculpation. Cette population est caractérisée en 2012 par une forte proportion d'hommes (97,2%). L'âge moyen des inculpés en 2012 est de 33 ans.

Tableau 11: Caractéristiques des inculpés au Burkina Faso 31 décembre 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hommes	1 106	1 201	1 284	1 116	1 066	1 039
Femmes	25	39	44	44	30	30
Ensemble	1 131	1 240	1 318	1 160	1 096	1069

Source de données : DEP/Ministère de la justice

Les inculpés mineurs représentent 5,64% et les inculpés ayant entre 25 et 40 ans constituent 48,4% de l'ensemble des inculpés.

Les crimes et délits contre les particuliers est la première cause d'inculpation au Burkina Faso sur la période 2007-2012. En 2012, ces inculpations représentent 73,6% de l'ensemble des inculpés. Les crimes et délits contre la chose publique constituent la deuxième cause d'inculpation (16,4%).

Tableau 12 : Répartition des inculpés selon la catégorie d'infractions de 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Crimes et délits contre les particuliers	782	760	843	837	759	787
Crimes et délits contre les biens	99	137	142	102	121	72
Crimes et délits contre la chose publique	147	263	231	172	156	175
Crimes et délits contre la chose publique	48	57	43	39	34	29
Infractions en matière d'armes et de munitions	55	23	9	10	26	6

Source de données : DEP/Ministère de la justice

En 2012, la durée moyenne de détention préventive est de 17 mois. Cette durée moyenne est en augmentation de plus de 4 mois comparativement à 2007. En 2012, les inculpés qui passent moins de 3 mois en détention préventive sont les plus nombreux (21,4%) suivis de ceux qui passent entre 6 à moins de 12 mois (20,5%) et de ceux qui passe de 12 à moins de 24 mois (19,3%).

Tableau 13 : Répartition des inculpés selon la durée de détention préventive

Durée de détention préventive	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Moins de 3 mois	139	279	249	173	227	229
3 à moins de 6 mois	199	214	167	127	167	136
6 mois à moins de 12 mois	421	272	652	276	178	219
12 à moins de 24 mois	254	287	609	327	225	206

24 à moins de 36 mois	65	93	183	143	151	118
36 à moins de 48 mois	33	49	62	67	74	74
Plus de 48 mois	20	47	46	47	74	87

Source de données : DEP/Ministère de la justice

10.1.5-Les caractéristiques des condamnés au Burkina Faso

Au 31 décembre 2012, le nombre de condamnés dans les établissements pénitentiaires est estimé à 3 284 personnes dont 0,8% de femmes. Sur la période 2007-2012, la population des condamnés a augmenté de 45,3%.

Tableau 14 : Evolution du nombre de condamné par sexe

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hommes	2 230	2 720	2 926	3 137	3 126	3258
Femmes	30	68	64	42	33	26
Ensemble des condamnés	2 260	2 788	2 990	3 179	3 159	3284

Source : Ministère de la justice

L'âge moyen des condamnés était de 31,5 ans en 2012. Cet âge a augmenté de 1,8 an par rapport à 2007. Un peu plus de la moitié (57,4%) des condamnés ont entre 25 et 39 ans. Les condamnés mineurs (moins de 18 ans) représentent 1,5% de l'ensemble des condamnés en 2012.

Tableau 15 : Répartition des condamnés par groupe d'âge en 2012

Répartition selon l'âge	2007	2008	2009	2010	2011	2012
moins de 18 ans	37	58	94	59	47	50
18 ans à moins de 21 ans	333	331	389	379	347	318
21 ans à moins de 25 ans	512	580	591	608	649	573
25 ans à moins de 30 ans	582	695	769	843	831	889
30 ans à moins de 40 ans	527	714	779	902	891	996
40 ans et plus	269	410	368	388	394	458

Source : Ministère de la justice

Depuis 2007, les crimes et délits contre les biens sont la première cause de condamnation au Burkina Faso. En 2012, ce type d'infractions est la raison de 75% des condamnations.

Tableau 16: Répartition des condamnés selon la nature des infractions

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Crimes et délits contre les biens	1 827	2 141	2 307	2 450	2 417	2458
Crimes et délits contre les particuliers	129	175	238	314	336	454
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	190	364	313	259	213	204
Crimes et délits contre la chose publique	89	78	110	123	148	136
Infractions en matière d'armes et de munitions	25	30	22	33	45	32

Source de données : DEP/Ministère de la justice

La durée moyenne des peines prononcées au Burkina Faso en 2012 est de 40 mois soit une augmentation de 16 mois par rapport à 2007. Les peines les plus prononcées en 2012 sont celles comprises entre 2 ans et moins de 5 ans.

Tableau 17 : Répartition des condamnés selon la peine prononcée

Peine prononcée	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Moins de 6 mois	399	402	271	158	97	104
6 mois à moins de 12 mois	424	651	529	465	399	338
1 an à moins de 2 ans	696	993	1 141	1 027	905	1001
2 ans à moins de 5 ans	640	625	844	1 108	1 212	1165
5 ans et plus	101	117	205	421	546	676

Source de données : DEP/Ministère de la justice

10.2-LA SECURITE AU BURKINA FASO : FAITS ET CHIFFRES EN 2012

Dans cette partie il est question de décrire les moyens et les actions de la police nationale dans le système sécuritaire burkinabè.

10.2.1-Le personnel de la police nationale : 50 policiers pour 100 000 habitants

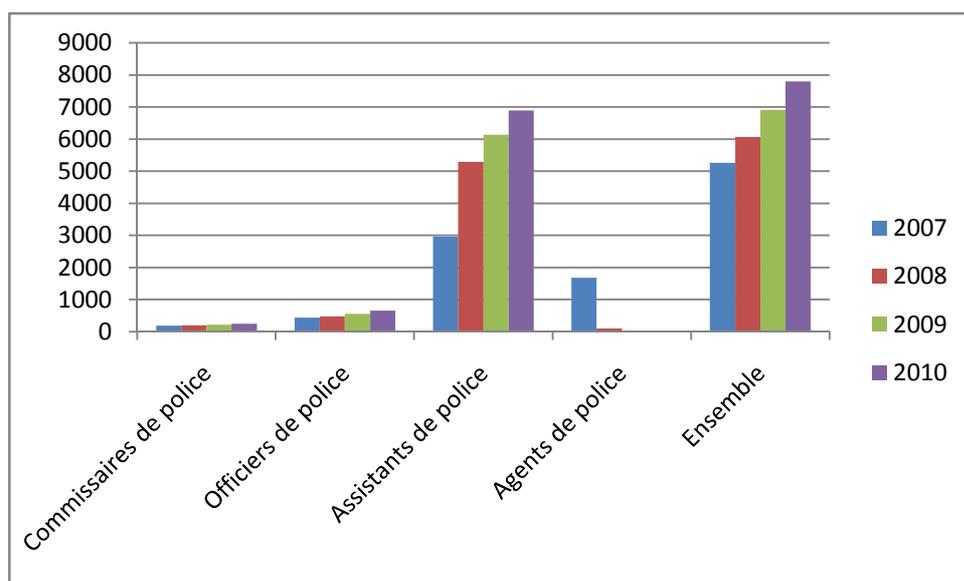
En 2010, l'effectif de la police nationale Burkinabè s'élève à 7 793 personnes. Cet effectif a augmenté de 12,7% par rapport à 2009 et de 48,1% sur la période 2007-2010.

Le taux d'encadrement des officiers de police par les commissaires de police est d'environ 3 policiers par commissaire en 2010. Ce chiffre est resté constant depuis 2007.

De sept assistants de police pour un officier de police en 2007, le taux d'encadrement est passé à 10 assistants pour un officier. Cela s'explique par l'arrêt de recrutement des agents de police et le reclassement des agents de police en assistant de police. Cette mesure a engendré l'accroissement de l'effectif des assistants de police.

En 2010, on note 50 policiers pour 100 000 habitants. Ce chiffre a augmenté de 5 policiers par rapport à 2009 et de 13 policiers depuis 2007.

Graphique 8 : Evolution des effectifs du personnel de la police nationale par grade

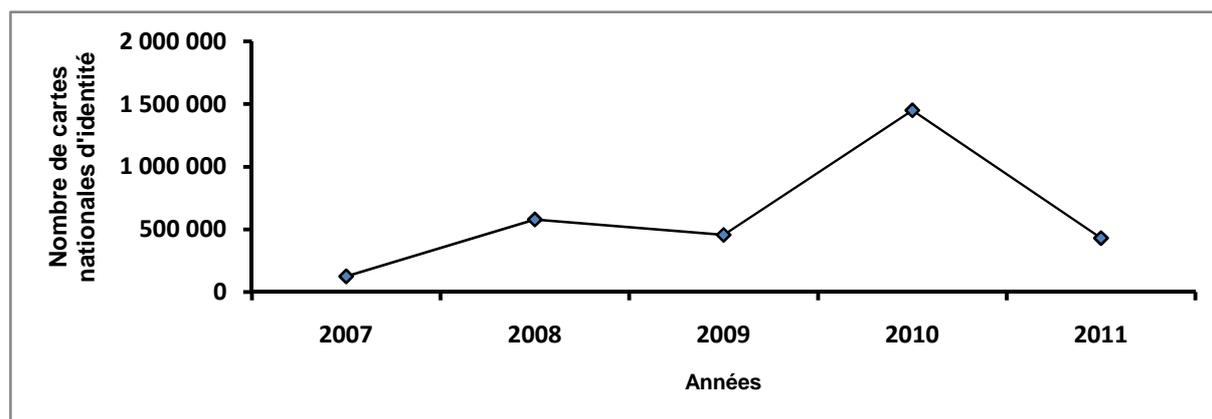


Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

10.2.2-Délivrance de la carte nationale d'identité burkinabè

Sur la période 2007-2011, le nombre de cartes nationales d'identité a atteint son pic en 2010 avec 1 449 731 cartes délivrées. Cela pourrait s'expliquer en partie par les campagnes successives de délivrance massive de la CNIB en 2009 et 2010 et la réduction du coût de confection de la carte.

Graphique 9 : Evolution du nombre de carte nationale d'identité délivrée

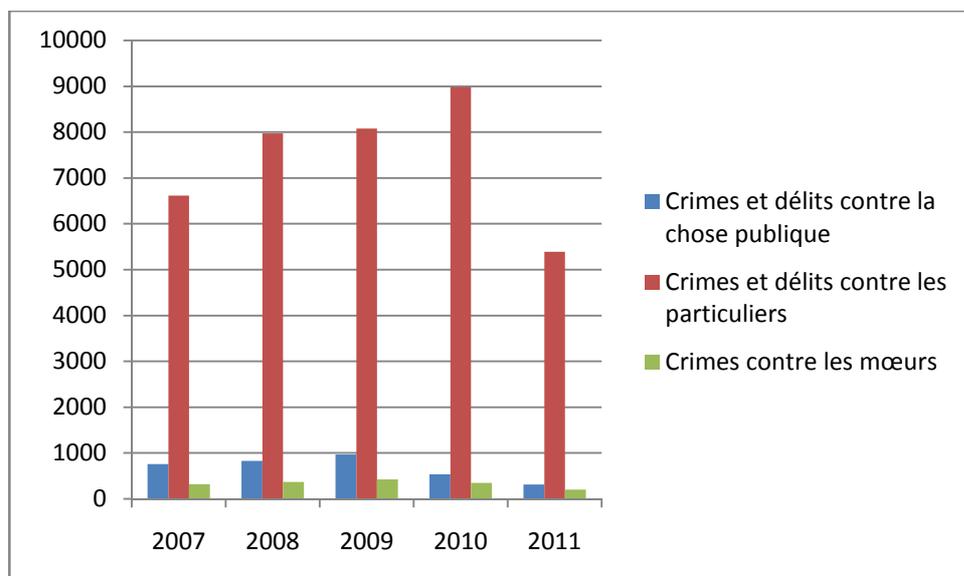


Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

10.2.4-Les crimes et délits constatés par la police nationale : plus de coups et blessures volontaires constatés

En 2011, les crimes et délits constatés par la police ont baissé quelque soit l'infraction. Les infractions les plus constatées sont les crimes et les délits contre les particuliers qui représentent 91,3% de l'ensemble des infractions constatées.

Graphique 10 : Crimes et délits constatés par la police nationale

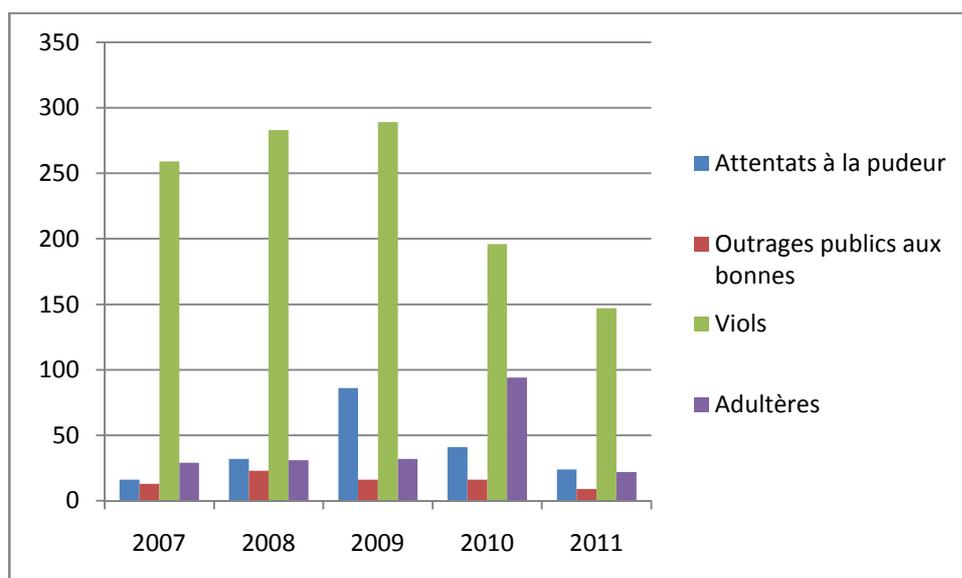


Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

En 2011, Les coups et blessures volontaires constituent 63,3% des infractions commises contre les particuliers, suivi des injures et diffamations (13,6%). Au cours de 2011, la police nationale a enregistré 344 attaques à mains armées soit une augmentation de 10,6% par rapport à 2010.

Sept cas de crimes contre les mœurs sur dix en 2011 sont des viols. Les faux en écriture représentent 20,3% des infractions contre la chose publique.

Graphique 11 : Evolution du nombre des crimes contre les mœurs



Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

En 2012, la modalité Faux en écriture représente la modalité la plus importante (23%) des crimes et délits contre la chose publique.

Tableau 18 : Evolution du nombre de crimes et délits contre la chose publique

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Infractions à la sûreté de l'Etat	10	0	9	5	5	1
Faux monnayage	126	127	373	87	38	91
Trafic d'armes	24	33	7	18	21	13
Fraude en matière d'or	2	12	16	12	3	109
Trafic de stupéfiants	82	160	278	142	28	80
Concussion	5	9	8	7	9	2
Usurpation de fonction	30	36	17	30	38	27
Association de malfaiteurs	116	46	56	52	40	68
Vagabondage	130	140	41	12	20	24
Faux en écriture	126	143	62	89	63	147
Mendicité	5	0	1	2	0	4
Abattage clandestin	98	118	82	73	35	50
Corruption	5	7	18	10	10	24

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

De 2007 à 2012, les Coups et blessures volontaires ont toujours constitué la plupart des crimes et délits contre les particuliers. En 2012, cette modalité a constitué 58,2% des crimes et délits contre les particuliers.

Tableau 19: Evolution du nombre de crimes et délits contre les particuliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Assassinats	42	35	29	32	16	27
Meurtres	52	73	48	61	66	57
Empoisonnement	14	26	16	23	18	15
Infanticide	11	18	23	22	11	10
Parricide	11	6	9	3	9	8
Homicides involontaires	245	205	151	188	224	369
Coups et blessures volontaires	4 062	5 336	5 142	6 349	3 409	4083
Avortement	66	53	57	181	19	58
Arrestation et séquestration	75	62	56	227	61	83
Abandon de domicile conjugal	165	182	137	114	77	89
Enlèvement de mineurs	567	576	520	479	315	490
Abandon de famille	190	200	173	161	88	182
Diffamations, injures	632	870	1 021	831	731	998
Attaques à main armée	482	335	695	311	344	543

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

10.2.5-Quantité de stupéfiants saisis par la police nationale : 1 575 kg de *cannabis saisis en 2011*

Au cours de la période 2007-2011, la police nationale a saisi 1 575 kilogrammes de cannabis, 1 352,40 grammes de cocaïne, 8 845 grammes d'héroïne et 2 023 539 comprimés d'amphétamine.

Il faut noter que la quantité de cannabis saisie a plus que triplé en 2011 par rapport à 2010. Cela traduit l'importance de ce trafic dans le pays. Cependant la saisie d'héroïne a connu une forte baisse entre 2009 et 2011 après une saisie exceptionnelle en 2008. La plus importante quantité d'amphétamine a été saisie en 2010.

Tableau 20 : Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale

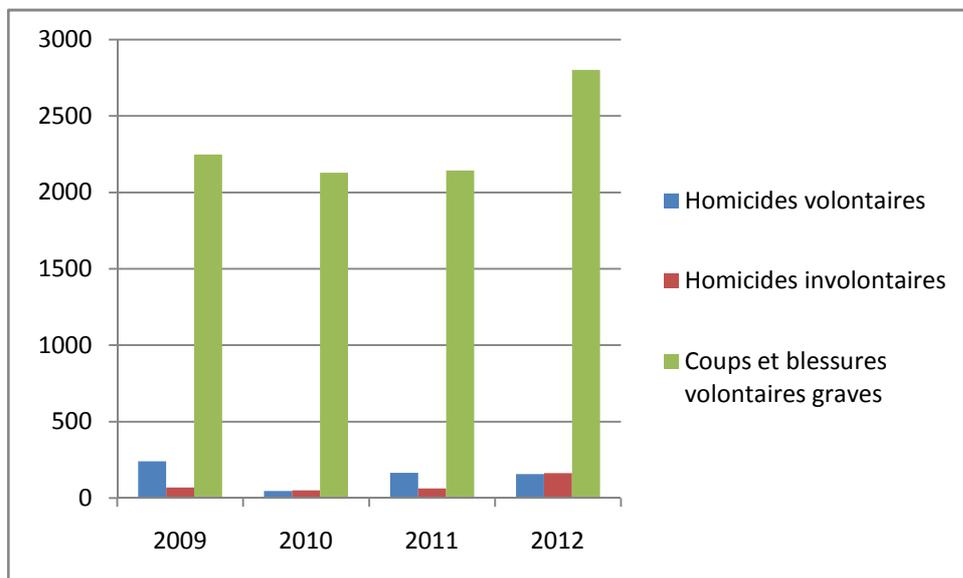
	2007	2008	2009	2010	2011
Quantité de cannabis saisie (Kilogrammes)	594	4 613	766,8	436,6	1 575,60
Quantité de cocaïne saisie (Grammes)	1 078	3	64,6	88,5	118,3

Quantité d'héroïne saisie (grammes)	6	8 830	0,001	0	9
Quantité d'amphétamine saisie (comprimés)	960	2 818	23 193,30	1 244 937,70	751 630

10.3.-Gendarmerie

10.3.1-Statistiques sur la délinquance

Graphique 12: crime et délits contre les particuliers



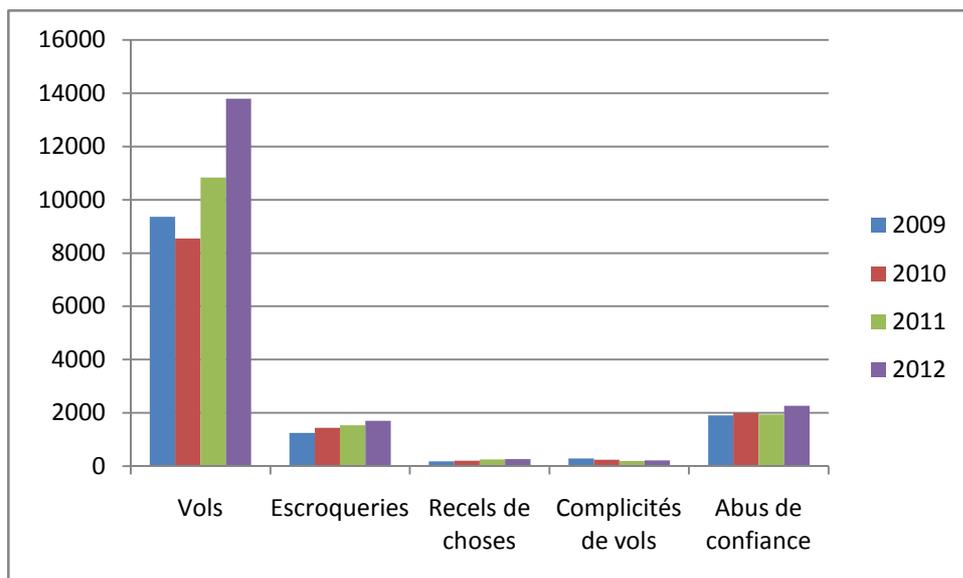
Source : Gendarmerie Nationale

En 2012, parmi les crimes et délits contre les particuliers rapportés par la gendarmerie, on dénote 89,75% de ces faits sont du ressort des coups et blessures volontaires graves. Ce constat est similaire de 2009 à 2012.

10.3.2-Statistiques sur les crimes de la propriété

Selon les faits rapportés par la gendarmerie, les vols ont constitué la plus forte proportion des crimes de la propriété. En 2012, cette proportion était de 75,6%.

Graphique 13: crime de la propriété

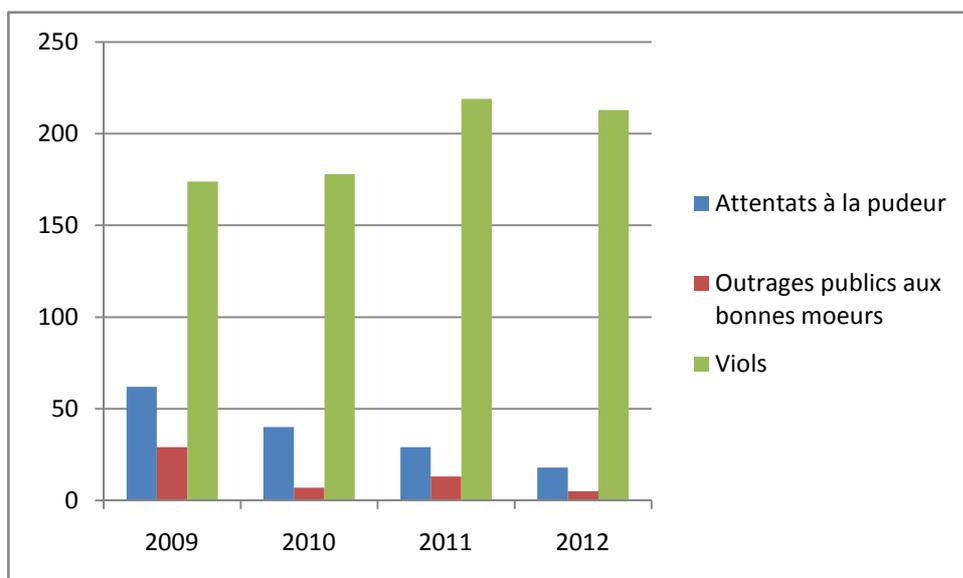


Source : Gendarmerie Nationale

10.3.3-Statistiques sur les crimes contre les mœurs

Parmi les crimes contre les mœurs, les viols constituent la plus forte proportion (90,2%) des crimes contre les mœurs en 2012. Cette tendance a été toujours la même de 2009 à 2012.

Graphique 14: crime contre les mœurs



Sur la période 2007-2011, les moyens humains de la justice et de la police nationale ont cru d'année en année.

Dans le domaine judiciaire, le ratio magistrats/habitants est resté constant tandis que le nombre de détenus par garde de sécurité pénitentiaire a diminué. La capacité d'accueil des maisons d'arrêt et de correction bien qu'en évolution reste insuffisante.

Sur le plan sécuritaire, le nombre de policiers pour 100 000 habitants a connu une amélioration de 13 policiers depuis 2007. Les crimes et délits constatés par la police nationale est en baisse progressive et ce, quel que soit la nature de l'infraction.